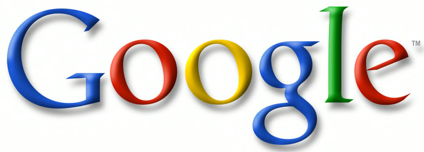
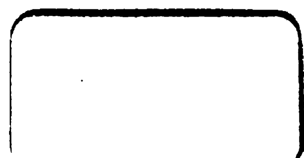




LES

ANTIQUITEZ ET CHRONIQUES

DE LA

VILLE DE DIEPPE

PAR

DAVID ASSELINE

PRESTRE

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS
AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES HISTORIQUES
PAR MM. MICHEL HARDY, GUÉRILLON ET L'ABBÉ SAUVAGE.

TOME II



DIEPPE
A. MARAIS, LIBRAIRE, Grande-Rue, 41
Mme A. LEBLANC, LIBRAIRE, Rue de la Barre, 14

PARIS
MAISONNEUVE ET Ce, LIBRAIRES
Quai Voltaire, 15

ROUEN
CH. MÉTÉRIE, LIBRAIRE
Rue Jeanne-Darc, 11

M DCCC LXXIV

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Mgr le Comte de Chambord, 2 exemplaires.
Mgr le Comte de Paris, 2 exemplaires.
Mgr le Duc d'Aumale.

MM. Allain (Edmond), Greffier du Tribunal de Commerce, à Dieppe.
Allain (Paul), Avocat à Pont-l'Evêque.
Anquetin (Ernest), Négociant à Dieppe.
Augé, Libraire à Rouen.
Barthès et Lowel, Libraires à Londres.
Baudry (Alfred), Directeur du Comptoir des Warrants, à Rouen.
Beaurepaire (Charles de), Archiviste de la Seine-Inférieure.
Bibliothèque de Dieppe, 2 exemplaires.
Bibliothèque de Lisieux.
Brianchon, Propriétaire à Gruchet-le-Valasse.
Brooderp, Propriétaire à Dieppe.
Brunel, Sculpteur à Dieppe.
Burel (G.), Propriétaire à Aubermesnil.
Cadot, Saleur à Dieppe.
Chapmann (Frédéric), Négociant à Dieppe.
Coppinger (Adrien), Administrateur des Manufactures de l'Etat, à Paris.
Coppinger (Emmanuel), Conseiller de Préfecture, à Chartres.
Cousin-Despréaux, Avocat à Cherbourg.
Delahais, Chef de l'Ecorage, à Dieppe.
Delamare de Chênevarin, Receveur municipal à Dieppe.
Delarue (Léon), Courtier Maritime, à Dieppe.
Delestre (Oscar), Propriétaire à Avesnes.
Desmarest, Ingénieur-Architecte à Dieppe.
Dieusy (Jules), Chef de division honoraire de la Préfecture, à Rouen.
Dufresne (Robert), Avocat à Dieppe.
Dumas (Alexandre), de l'Académie Française, à Paris.
Estaintot (vicomte Robert d'), Avocat à Rouen.
Filleul, Entrepreneur de serrurerie à Rouen.
Fortier, Négociant, à Dieppe.
Gaugain, Pharmacien à Dieppe.
Gelée (Auguste), Armateur-Négociant, à Dieppe.

MM. Gombault, Greffier du Tribunal Civil à Dieppe.
Grandin de l'Eprevier, Propriétaire à Elbeuf.
Gravier (Gabriel), Homme de Lettres, à Rouen,
Groult, Conseiller Général à Envermeu.
Grouvel, Ingénieur des Tabacs, à Dieppe.
Guillard, Pharmacien, à Dieppe.
Hénocque, Courtier de Commerce à Dieppe.
Herrier, Juge de Paix à Longueville.
L'abbé Andrieux, Curé-Doyen de Saint-Jacques de Dieppe.
L'abbé Becquet, Curé d'Etalondes.
L'abbé Cochet, Inspecteur des Monuments Historiques de la Seine-Inférieure.
L'abbé Colas, Chanoine de la Métropole de Rouen.
L'abbé Delalonde, Professeur à la Faculté de Théologie, à Rouen.
L'abbé Jeuffrain, Curé de la Cathédrale de Rouen.
L'abbé Lefrançois (H.), Curé de Neuville.
L'abbé Loth (Anatole), Curé de Hautot-le-Vatois.
L'abbé Loth (Julien), Professeur à la Faculté de Théologie de Rouen.
L'abbé Malais, Curé de Martin-Eglise.
L'abbé Simon, vicaire de Saint-Remy, de Dieppe.
La Caille, Antiquaire à Arques.
La Chèvre, Propriétaire à Rouen.
Mme Lafosse, Propriétaire à Dieppe.
MM. Laisné, Substitut à Dieppe.
Lance, Architecte à Paris.
Lanel, Député à l'Assemblée Nationale.
Lasne, Commissaire de Police à Dieppe.
Le Blan, (L.-C.), Architecte à Dieppe.
Leblanc, Libraire à Dieppe, 25 exemplaires.
Lebon (Charles), Propriétaire à Dieppe.
Le Bourgeois, Député à l'Assemblée Nationale, 2 exemplaires.
Le Bourgeois (Léon), Négociant à Dieppe.
Le Bourgeois (Raoul), Négociant à Dieppe.
Le Bouteiller (G.), Propriétaire à Rouen.
Le Clerc-Lefebvre, Négociant à Dieppe.
Lefebvre (Sénateur), Propriétaire à Dieppe.
Lefilleul des Guerrots, Homme de Lettres à Auffay.
Le Gros, Maire de Dieppe.
Le Gros (Charles), Receveur des Hospices à Rouen.
Le Guest (Médéric), Médecin à Ancourt.
Lemarchand, Propriétaire à Dieppe.
Lepesqueur, Professeur au Collége de Dieppe.
Leprince (Adrien), Propriétaire à Lamberville.
Lormier (Charles), Avocat à Rouen.

MM. Maisonneuve, Libraire à Paris, 50 exemplaires.
Marais (A.), Libraire à Dieppe, 25 exemplaires.
Marcadé (Paul), Juge à Yvetot.
Marcel (Eugène), Notaire honoraire à Montivilliers.
Méliot, Propriétaire à Dieppe.
Merval (Stéphane De), propriétaire à Canteleu.
Météric, Libraire à Rouen, 25 exemplaires.
Mocomble (Paul De), Juge à Neufchâtel.
Montigny (marquis De), Propriétaire à Cany.
Mme Mouquet, Propriétaire à Dieppe.
MM. Noël, Propriétaire à Arques.
Oberlander, Propriétaire à Rouen.
Paray, Professeur au Collége de Dieppe.
Mlle Parfait, Institutrice à Dieppe.
MM. Pelay, Directeur d'Assurances à Rouen.
Petiteville, Instituteur à Bellengreville.
Prevel, Propriétaire à Rouen.
Pourpoint, Armateur à Dieppe.
Rainvillé, Libraire à Dieppe, 10 exemplaires.
Réville (Albert), Pasteur protestant à Dieppe.
Rouland (Gustave), Trésorier-Payeur général à Evreux.
Roussel, Commissaire-Priseur à Dieppe.
Saint-Aignan (De), Propriétaire à Grimonville.
Sanson, Avoué à Dieppe.
Sanson, Maître d'Hôtel à Dieppe.
Semichon, Homme de Lettres à Aumale.
Thuillier, Négociant à Dieppe.
Tranchard (Gustave), Propriétaire aux Grandes-Ventes.
Trouard-Riolle, Conseiller Général à Rouen.
Trouard-Riolle, Médecin à Dieppe.
Verdure, Négociant à Dieppe.
Vieux (comte De), Propriétaire à Dieppe.
Wolf, Professeur au Collége de Dieppe.

Dieppe. — Em. Delevoye, impr.

LES

ANTIQUITEZ ET CHRONIQUES

DE LA VILLE DE DIEPPE

BIBLIOTHÈQUE DIEPPOISE

LES

ANTIQUITEZ ET CHRONIQUES

DE LA

VILLE DE DIEPPE

PAR

DAVID ASSELINE

PRESTRE

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES HISTORIQUES

PAR MM. MICHEL HARDY, GUÉRILLON ET L'ABBÉ SAUVAGE.

TOME II



DIEPPE

A. MARAIS, LIBRAIRE, Grande-Rue, 11

Mme A. LEBLANC, LIBRAIRE, Rue de la Barre, 14

PARIS

MAISONNEUVE ET Ce, LIBRAIRES

Quai Voltaire, 15

ROUEN

CH. MÉTÉRIE, LIBRAIRE

Rue Jeanne-Darc, 11

M DCCC LXXIV

FAC-SIMILE

DE L'ÉCRITURE DE DAVID ASSELINE.

Sur le vaisseau qui figure aux armes de Dieppe :

Ni les feux des souffres ardans,
Ni des Pyrates L'Equipage,
Passans sur La mer en tout temps,
N'ont fait en cette nef naufrage :
Quoyque souuent par grand orage,
Soit assaillie ; Elle est habile,
Elle a de bien nager L'vsage,
Elle a bon mast, et ancbre, et quille.

(Antiquitez et Chroniques de la Ville de Dieppe, t. II, p. 132.)

SIGNATURE DE DAVID ASSELINE :

David Asseline prestre.

† In nomine Dei nostri. Amen.

ANTIQUITEZ ET CHRONIQUES

DE LA VILLE DE DIEPPE.

Monsieur de Chaste estant de retour des Estats de Blois après la mort de Messieurs de Guise, arrivée (selon Davila) le 23 de décembre 1588, establit un conseil pour délibérer chaque jour sur les affaires de la ville (*a*). Mons[r] Dablon, qui nous en assure, adioute qu'il choisit quelques-uns des Religionnaires pour y assister et aider à résoudre tout ce que l'on y proposoit. Il dit encore que Mons[r] de Chaste, ayans eu avis, le dernier jour de janvier de cette année 1589, que les affaires du royaume estoient prestes de tomber dans de plus grands dangers que ceux où il se trouvoit alors engagé, assembla tous les principaux habitans de Dieppe en l'Hôtel-de-Ville, et qu'il fit y procéder par suffrages et la pluralité des voix à l'élection de quatre capitaines des bourgeois, lesquels augmentèrent de quatre nouvelles compagnies

(*a*) Selon le *Journal* du sieur Estancelin, qui vivoit en ces temps-là et remarquoit ce qui se passoit de considérable, ainsi que nous rapporterons dans la suite de nos chroniques.

le nombre des quatre autres qui avoient esté ordonnées longtemps auparavant (selon que nous avons remarqué ailleurs), et montèrent à leur tour en garde avec beaucoup d'exactitude.

Le sieur Policien a remarqué en faveur de ceux de son parti, que ce brave gouverneur de Dieppe rappella les Religionnaires d'Angleterre pour s'en fortifier, *ne pouvant* (dit-il) *se fier aux catholiques qu'il sçavoit favoriser la Ligue* (ce sont ces propres termes, que la suite de nos chroniques refutera suffisamment), et qu'à leur retour il leur fit un accueil favorable. Néantmoins (selon l'aveu du sieur Policien) ils n'eurent pas un libre exercice de leur religion, que fort rarement, pour le faire en secret et en des maisons particulières.

La haine que les Dieppois portoient aux Ligueux fut si grande qu'au rapport du sieur Estancelin (*a*), un Père Minime estans venu à Dieppe pour y prescher un Caresme, et estant soupçonné d'estre venu de Paris, qui estoit le siége principal de cette Ligue, fut remercié et renvoyé au lieu d'où il estoit parti, suivant la résolution qui fut prise dans une assemblée de ville tenue le 1er de février.

Mais, le 15 jour de mars, Monsr de Chaste, gouverneur de Dieppe, Monsr de Villars, gouverneur du Hâvre, M. le premier président de Rouen et M. de Tiron, s'estans assemblez au village de Ninville (1), à six lieues de Dieppe, du costé du pays de Caux, arrêtèrent entre eux une trève d'un mois, pendant lequel chacun se fortifia de la meilleure sorte qui luy fut possible. Quant à

(*a*) Le sieur Michel Estancelin en ses mémoires en forme de *Journal* de ce qui se passa à Dieppe pendant les trois années suivantes.

(1) Probablement *Néville*, canton de Saint-Valery-en-Caux.

Mons[r] de Chaste, il fit mettre la citadelle en estat de deffence, et il y posa le sieur Desmoulins, qui estoit un brave et généreux soldat, et le capitaine Favet fut fait maior de la ville, où un grand nombre de noblesse, tant Catholique que Religionnaire, vint alors se réfugier, entr'autres Monsieur de Monts, M[r] d'Allaigre et M[r] de Boudeville.

Mons[r] de Chaste ayant eu ordre du Roy, lorsqu'il estoit à Blois, de tascher d'attirer à son service M[r] de Villars, entreprit de s'acquitter de ce devoir. Pour cet effet il se rendit au village de Tôtes, à six lieues de Rouen et de Dieppe ; mais M[r] de Villars, gouverneur du Hâvre, estant venu à Tôtes le 17 (ou plutost dez le 7) jour de ce même mois de mars, au lieu de se laisser gagner, pria M[r] de Chaste, au nom de M. le duc de Mayenne (que quelques-uns appellent du Mayne), de prendre le parti de la Ligue dont ce prince commandoit l'armée en qualité de lieutenant général de la Couronne de France, sous prétexte que c'estoit pour s'opposer aux progrez et à l'établissement de l'hérésie, etc., selon que l'on pourra apprendre de Davila sur l'an 1576 (*a*) ; bien que ce fut en effet pour réduire (selon cet autheur) les forces du parti catholique en un corps inesbranlable et entier, dont Mons[r] le duc de Mayenne put disposer après dans les occurences (conformément aux projets de ses frères) pour sa propre sçureté et pour le fondement du parti, auquel ses fauteurs donnèrent (selon l'*Histoire de France*) (*b*) le nom de *Ligue,* et le titre vénérable de *Sainte-Union* (1). Au reste, M. de Chaste, refusant d'ac-

(*a*) Davila sur l'an 1576. — (*b*) Le sieur Dupleix et l'*Epitome* du sieur du Val.

(1) Pour tout ce qui concerne les troubles de la Ligue, voyez *La Ligue en Normandie*, par M. R. d'Estaintot, Caen, 1862, in-8.

corder la demande de M[r] de Villars, lui dit qu'il estoit François, et qu'il verroit que l'Espagnol estoit le véritable chef de la Ligue en France (*a*).

Comme il n'en falloit pas davantage pour exciter en l'âme des Dieppois une aversion extrême de ces sentiments et de ces desseins de ceux du parti de la Ligue, aussi en eurent-ils, dez lors qu'ils en furent informez, une si extrême indignation, qu'ils se préparèrent à leur faire une vigoureuse résistance, et même à les poursuivre et les attaquer incessamment et dans toutes les rencontres qu'ils en pourroient avoir, depuis particulièrement que quelqu'un d'eux eut sonné ce *Boute-Selle* (*b*) :

Brave jeunesse, effroyable à l'Espagne,
Qui pour le Roy vous venez enrôler,
Il n'est plus temps de rien dissimuler ;
Sus, que chacun son enseigne accompagne,
Sonnez, tambours, effrayez la campagne,
Fifres hautains, éclattez dedans l'air,
Harquebusiers, faites tout esbranler,
Et le Piquier ses armes ne dédaigne ;
Courez, entrez, à la brèche montez,
De ces Ligueux ne vous épouvantez,
Remplissez tout de butin et de gloire.
Comme un torrent au milieu du danger
J'ay fait ces vers pour vous encourager
Et pour avoir ma part en la victoire.

Le temps de la trève estant expiré, les Dieppois vinrent bientost après des paroles aux actions. En effet, les sieurs de Monts, d'Allaigre, Fournier (1) et d'autres habitans de Dieppe se mirent en campagne et allèrent à

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*b*) Au commencement du *Journal* du sieur Estancelin.

(1) Sans doute l'un des ancêtres d'Adrien Fournier, curé de Saint-Jacques, dont nous avons parlé à la page 113 du tome précédent, et de Thomas Le Fournier, religieux bénédictin, l'un des auteurs de la continuation de Du Cange et du *Gallia Christiana*. Moréri, VII, 280.

Périers, près de Rouen, et, ayans rencontré en cet endroit-là la compagnie du sieur Fonteine-Martel, donnèrent dessus et la mirent en déroute, après avoir tué quelques-uns de ses soldats (*a*).

Mais, le 9 jour de may, douze cents hommes, tant de pied que de cheval, estans venus se loger au village de Saint-Martin, distant de deux lieues de Dieppe (1), Monsieur de Chaste, qui en eut avis, sortit le même jour de cette ville, sur les cinq heures après-midy, à la teste de deux cent cinquante chevaux et de six vingt mousquetaires, qui estoient à pied et conduits par le sieur des Moulins, et alla jusques aux hayes de ce village, où les Ligueux s'estoient si avantageusement postez qu'il fut impossible de les forcer sans s'exposer à un danger très grand et très évident, ce qui fit qu'il se contenta de les harceler et de retourner sans aucun succez à Dieppe sur le soir du même jour. Le lendemain, les ennemis vinrent se loger à une lieuë de Dieppe, et mêmes firent avancer huit à dix de leurs chevaux jusqu'au village de Neuville, qui est au dessus du Pollet ; mais Mons[r] le commandeur de Chaste, ayant fait sortir 200 chevaux et trois cents harquebusiers (dont cinquante chevaux seulement se présentèrent devant les Ligueux, à dessein de les attirer plus aisément en la campagne), ceux-cy, bien loing d'approcher, abandonnèrent leurs postes, et allèrent au bourg d'Anvremeu, à trois lieues de cette ville, et au village d'Aliermont, où ils causèrent de grands dommages aux fermiers des Dieppois et à ceux qui tenoient le parti du Roy.

(*a*) *Le même Journal.*

(1) Saint-Martin-en-Campagne, canton d'Envermeu.

D'autant que l'on avoit alors besoin d'argent, que quelqu'un a nommé bien à propos le *nerf de la guerre*, on tint une assemblée de ville, le 15 jour de may, pour trouver dix mille escus et les constituer en mille escus de rente. Cent des plus riches bourgeois de Dieppe soussignèrent avec les eschevins l'assurance qu'ils en donnèrent. Toutesfois Monsr le Gouverneur, voyans que la ville estoit dans l'impuissance de fournir une si grosse somme, se contenta d'envoyer en Angleterre le nommé Nicolas Gruren, lequel fut bientost après suivi des sieurs Nicolas Le Balleur et Pierre Martel, parce qu'un peu après son arrivée en ce pays-là, il avoit mandé qu'il estoit nécessaire d'y envoyer deux conseillers de la ville.

Cependant Monsr de Chaste et Monsr de Villars firent trève, mais elle fut rompue dès le 17 de ce mois, ce qui fit que Mr de Chaste et les principaux de Dieppe tinrent, le même jour, une assemblée dans l'Hôtel-de-Ville, en laquelle il fut arrêté que chaque jour, à huit heures du matin, on y tiendrait conseil sur les affaires publiques, en la présence de Monsr le Gouverneur, de Messieurs de Ravetot, de Boudeville, de Longueil, des conseillers en charge, du syndic, du lieutenant Soyer, et des officiers du Roy.

Les ennemis, ayans formé des partis en divers endroits de la campagne, entreprirent de s'en rendre les maistres et d'incommoder la ville de Dieppe. Le premier dont Mr de Chaste eut connoissance fut celuy du capitaine La Chenaye, lequel s'estoit logé avec sa compagnie dans le bourg de Criel. Mais ce brave et vigilant Gouverneur, ne pouvant souffrir ses approches, sortit de Dieppe, sur le minuit du 20 de ce même mois de may, avec une pièce de canon, 200 chevaux et 200 harquebuziers à

pied, la pluspart (1) conduite par le capitaine des Moulins, et le reste, qui estoit composé de plusieurs bourgeois, par le sieur de Saint-Martin, et alla les attaquer; ce qu'il fit si brusquement que les barricades des Ligueux furent faussées, et eux obligez de se réfugier en des endroits capables (à ce qu'ils croyoient) de les mettre à l'abry du canon. Néantmoins, lorsqu'ils s'y virent pressez de prez et poussez à bout, ils se rendirent à la discrétion de ce redoutable Gouverneur, qui les amena avec leur capitaine-enseigne, et les traitta avec tant de douceur et de générosité, qu'il se contenta de leur faire prester serment de fidélité et de donner la liberté à ces prisonniers de guerre. Quelques-uns toutefois, ensuite de cette louable action; se firent enrôler dans les compagnies des sieurs de Montpellier, de Rufosse et Chevalier (2). Bien que le choq eut esté assez rude, les Ligueux n'y perdirent pourtant que dix hommes, et le sieur des Moulins un soldat seulement et un sergeant, nommé Picard.

Quelques jours après cette expédition, le sieur de Rufosse, gentilhomme Religionnaire, se mit en campagne, et marcha à la teste de sa compagnie vers le village d'Offranville et de Neumesnil, distans d'une lieue de Dieppe. Le sieur Fonteine-Martel et le chevalier Doche, frère du sieur de Villars, ayans eu avis qu'il s'y estoit logé, vinrent le trouver, le 30 de may, et ils le chargèrent avec beaucoup de fureur ; mais Mons[r] de Rufosse et ses Dieppois firent si bien, qu'ils soutinrent les efforts des Ligueux pendant toute la nuit, et jusqu'à ce qu'ils eurent mis le feu dans la grange où ce commandant s'estoit cantonné, car alors il fut contraint de déloger et de

(1) C'est-à-dire *la plus grande partie.*
(2) Capitaines dieppois.

s'exposer aux descharges des ennemis, qui le tuèrent d'un coup d'harquebuse qu'ils avoient chargée de deux bales, le 31 de ce même mois. Le sieur Policien a remarqué (*a*) que deux autres perdirent aussi la vie en cette occasion. Mons[r] de Chaste, estant sorti avec 350 chevaux et deux cents hommes de pied à dessein de secourir ces Dieppois (*b*), leurs ennemis eurent avis de sa marche, et, ayans levé le siége, évitèrent sa rencontre par une fuite si précipitée, qu'ils n'osèrent lui tourner visage ni faire ferme, lorsqu'il se mit en effet de les poursuivre.

Le lendemain, premier jour de juin, on apporta à Dieppe le corps du sieur de Rufosse, selon un des mémoires du sieur Policien (*c*); il fut porté au cimetière des Religionnaires, estant précédé de sa compagnie et suivi d'un grand nombre de noblesse. Ce qui se fit sans murmure (dit-il encore) et fraya le chemin à ceux que l'on y enterra depuis. Néantmoins (selon le *Journal* du sieur Estancelin) (*d*) le corps de ce gentilhomme ne fut porté en terre qu'après la tenue d'une assemblée de ville, en laquelle Mons[r] de Chaste, ayant proposé qu'il estoit question de donner la sépulture au corps de M[r] de Rufosse et remonstré à Messieurs les curez des deux paroisses, lesquels y avoient esté appellez, aussi bien que M[r] de Ravetot, que M[r] le lieutenant Soyer, que le sieur Estancelin (autheur de ce *Journal*) et deux ou trois autres notables bourgeois, que le défunt avoit esté bon serviteur du Roy, et qu'il estoit mort pour le service de Sa Maiesté dans la rencontre qu'ils pouvoient sçavoir, et enfin, quoy qu'il ne l'eut jamais reconnu que pour hu-

(*a*) Le sieur Policien Religionnaire. -- (*b*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*c*) Le sieur Polic. Relig. -- (*d*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

guenot, pria la compagnie de résoudre quels honneurs on pouvoit luy rendre. Messieurs les curez répondirent unanimement qu'ils ne permettroient jamais qu'il fut mis en terre sainte. Quant à l'assemblée (selon le même *Journal*) elle approuva ce sentiment, et Mons[r] de Ravetot dit qu'il trouvoit bon que le corps du défunt fut conduit par les soldats de sa compagnie jusqu'à la porte de la Barre seulement, et qu'il y fut laissé entre les mains de ses parens pour l'enterrer où ils voudroient, sans permettre que ce convoy allât jusqu'à sa fosse, de peur (dit encore Mons[r] de Ravetot) que nos ennemis ne voulussent estimer que nous fussions tous huguenots, selon qu'ils ont eu opinion, quoyqu'à tort. Et ensuite de cette résolution, on arrêta dans la même assemblée que les Religionnaires qui mourroient en leurs lits seroient portez sans convoy hors la ville pour y estre enterrez. Après tout, entre les blessez qui furent apportez à Dieppe, on trouva un soldat de la Ligue : on ne laissa pas pour cela de le panser avec les Dieppois, jusqu'au premier jour de juin, que la mort le guérit de tous ses maux.

Si le sieur Fonteine-Martel continuoit de battre aux champs, M[r] de Chaste ne cessoit d'observer ses démarches, à dessein de donner sur ses gens, ou pour les battre dans la rencontre, ou bien pour les empescher de se loger en des lieux desavantageux et incommodes à ceux de Dieppe, ou bien encore pour leur faire abandonner leurs postes, ainsi que le brave Gouverneur de cette ville fit le 8 jour de juin, qu'il alla au Bourdun, et y laissa la compagnie du sieur de Cusson, son lieutenant, sous la conduite du sieur Baron, lieutenant de cette compagnie.

Il est vray que les ennemis, qui n'estoient pas loing

de là, vinrent le même jour dans le Bourdun; mais, Mons[r] de Chaste, en ayant esté informé par un député de la part du sieur Baron, il fit sonner la trompette à onze heures de nuit, et, au point du jour, il marcha vers ce lieu-là à la teste de sa cavalerie; et les ennemis, en ayant eu avis, sortirent aussitost de leurs postes et allèrent au-delà de la vallée s'y ranger en bataille. Mons[r] de Chaste ne laissa pas de continuer sa marche, et ses approches causèrent tant d'appréhension à ses ennemis, qu'ils commencèrent à s'esbransler et faire retirer le reste de leur infanterie, avec tant de précipitation qu'elle laissa son bagage dans le Bourdun, et une pièce de canon, que les Dieppois lui prirent lorsqu'elle montoit la colline pour aller se joindre au gros des troupes de son parti. On n'en demeura pas là; ce parti des Ligueux ayant esté, non-seulement renforcé des deux compagnies que ceux de Rouen luy avoient envoyées avec deux pièces de canon, et des secours que les habitans de Saint-Valery luy avoient donnez avec la pièce de canon dont nous venons de parler, mais aussi de quelque nombre de paysans que le sieur Dausebosq (1) lui amena, vint tout de nouveau se saisir du Bourdun. Mais le capitaine Fournier y estant survenu avec sa compagnie de cinquante harquebusiers à cheval, vestus d'une cuirasse, mit pied à terre, et, sans rien reconnoître, donna sur la première barricade avec tant de vigueur, qu'il la força et la garda ensuite, avec une pièce de canon que les ennemis y avoient laissée et qu'ils vinrent luy enlever un quart d'heure après. Le capitaine Des Moulins, qui s'estoit mis en campagne, et qui, pour aller avec plus de diligence

(1) D'Auzebosc.

au Bourdun, avoit laissé son canon au village de Varangeville, estant arrivé assez à temps pour les empescher de se fortifier dans ce bourg, aussitost qu'il y fut descendu, donna dans leurs barricades avec le capitaine Barrois (1), lequel sortit alors de l'église avec environ quatre-vingt bourgeois de Dieppe, et l'attaque fut faite avec tant d'ardeur et si brusquement, que les Ligueux, n'ayans pu soutenir leurs efforts, abandonnèrent les barricades, à la réserve de la dernière en laquelle ils se ralièrent et se maintinrent, seulement jusques à l'arrivée du renfort que ceux d'Arques envoyèrent aux Dieppois; car ils furent peu de temps après contraints d'en sortir, et d'assurer leur vie par la fuite et la retraitte qu'ils firent au bourg de Canny. Les Ligueux perdirent en cette déroute un enseigne, qui fut tué, et deux capitaines, qui furent pris et faits prisonniers, et plus de six-vingt de leurs soldats y furent en partie tuez et en partie faits prisonniers. Du costé des Dieppois il y eut un bourgeois, nommé Vasal, deux gentilshommes et plusieurs soldats qui perdirent la vie. Pour le regard de ceux d'Arques, il y eut un de leurs hommes qui fut blessé, et trois autres qui furent tuez. L'autheur du *Journal* nous assure que, si les troupes d'Arques fussent arrivées une heure plustost, les Ligueux eussent esté entièrement défaits. Néantmoins Mons[r] de Chaste fut tellement satisfait des services des Dieppois qu'il leur en donna des grandes louanges, déclarant hautement *qu'il avoit de bons compagnons bourgeois*. De sorte que ce sage Gouverneur de Dieppe se comporta en leur endroit de même que fit autresfois Mons[r] le Daufin (qui

(1) Ce capitaine Barrois est-il le même que le lieutenant Baron, dont Asseline parle plus haut? Cela paraît assez probable.

fut depuis le Roy Louis onzième) après la deffaite des gens de Talbot et la levée du siège qu'ils avoient mis devant cette ville, selon ce témoigage du Père Gaguin (*a*) : *Laudatis militibus quibusque quorum diligenti opera parta de hoste victoria erat.*

L'onzième de ce même mois de juin (*b*), Mons[r] de Monts et le capitaine Fournier sortirent de Dieppe, sur les deux heures du matin, à dessein d'exécuter une nouvelle entreprise près de la ville d'Eu, et d'attaquer le capitaine La Chesnaye, qui estoit en ces quartiers là avec deux cents harquebuziers. Les jours suivants, les Dieppois firent encore plusieurs autres expéditions pour esloigner de leur ville divers partis des Ligueux ; et, le 17 jour, M[r] d'Ausboscq, qui estoit un de leurs premiers fauteurs, vint trouver Mons[r] de Chaste au village de Varangeville, estant résolu de prendre (ainsi qu'il fit dez lors) le parti du Roy, promettant de rendre à Sa Maiesté tous les services dont il estoit capable.

Cependant le sieur de Fonteine-Martel délogea le même jour du bourg d'Aufay pour aller à Pavilly, d'où il sortit dez la nuit suivante, parce que peut estre il eut avis que M. de Chaste avoit dessein d'y venir, et qu'il avoit déjà donné ordre de tenir prest tout ce qui estoit nécessaire pour ce voyage.

Ce brave Gouverneur de Dieppe, s'estant ainsi rendu redoutable au sieur de Fonteine-Martel par sa vigilance et par sa valeur, ne se fit pas moins craindre aux places voisines qui tenoient pour la Ligue. La ville d'Eu le témoigna assez, lorsqu'elle députa le sieur de Bellengreville pour conclure une trève avec luy, et en

(*a*) P. R. Gaguinus, libro 10 *de origine et gestis Franc.* sub Carolo 7. -- (*b*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

obtenir en même temps la liberté du commerce, promettant de payer la taille au Roy, d'empescher les gendarmes de passer dans le comté d'Eu pour faire la guerre dans le pays, et de faire mettre les communes sous les armes pour leur en disputer le passage, s'ils vouloient le prendre de force. Au reste, M. de Bellengreville, non seulement remonstra à Mons[r] de Chaste (outre les motifs pour lesquels il estoit venu) que les habitans de la ville d'Eu estoient serviteurs de Sa Maiesté et qu'ils n'avoient pas signé la Ligue, mais aussi il le pria instamment de luy accorder la demande qu'il venoit de luy faire, eu égard particulièrement qu'au pays de Vimeu, toute la noblesse demeuroit dans sa maison, sans oser se déclarer pour le Roy, de peur que le Gouverneur de la ville d'Eu vint les ruiner pour ce suiet; au lieu que, si la trève estoit accordée, elle se déclareroit librement en faveur de Sa Maiesté. Toutes ces considérations furent pressantes, néantmoins Mons[r] de Chaste ne souscrivit au traitté de cette trève qu'au 4 jour de juillet, en la manière que nous dirons.

La Ligue, toutesfois, ne fut pas entièrement exterminée, non pas même éloignée du voisinage de Dieppe, après tant d'avantages que ses habitans avoient remportez sur ceux de son parti ; mais, comme une hydre furieusement animée contre eux, elle foisoit renoistre des nouvelles testes au lieu de celles que M[r] de Chaste, de même qu'un Hercule indomté, lui avoit coupées. Car, dez le 21 de ce mois, deux cents chevaux parurent, et viurent loger, par l'ordre de Mons[r] d'Aumale, au village de Bures, à trois lieues de cette ville. M[r] de Chaste, en ayant eu connoissance, fit aussitôt sortir une partie de sa cavalerie pour les faire desloger, mais les

Ligueux, les sentans venir, abandonnèrent leurs postes et se retirèrent au Neuchatel, où Monsr d'Aumale estoit, et où les Dieppois coururent, à dessein de les attirer en se monstrant devant les portes de cette ville, d'où pourtant personne n'osa sortir. Ce qui fit tout l'avantage aussi bien que toute la gloire de cette entreprise.

Un parti ayant esté formé à Dieppe de toute la cavalerie de Monsr son Gouverneur, du régiment de Monsieur d'Allaigre, qui estoit à Arques, de la compagnie du capitaine des Moulins, et de 230 bons soldats du sieur de Vidausen, lequel avoit manqué à surprendre la ville de Rue et avoit esté obligé d'aller à Dieppe par l'impétuosité du vent de Nord, qui l'empeschoit de retourner à Calais, ce généreux Gouverneur sortit de Dieppe, le 24 de ce mois, à deux heures après minuit, et conduisit ces troupes vers le bourg d'Auffay, où la compagnie de la Vallée-Maynet et celle d'un autre capitaine ligueux estoient logées. Aussitost que Monsr de Chaste y fut arrivé, il fit sommer les ennemis de se rendre, et, ensuite du refus qu'ils en firent, tirer trois coups de canon qui les obligèrent de parlementer. Mais le sieur de Vidausen et le capitaine des Moulins ayant avancé jusqu'à la porte de l'église avant que les conditions de la capitulation eussent été accordées, les Ligueux, qui s'y estoient cantonnez, en furent tellement surpris et effrayez, qu'ils se rendirent à la discrétion de Monsr le Commandeur, qui les fit tous prisonniers, à la réserve du capitaine la Vallée, lequel estoit alors à Rouen. Il y eut de leur costé environ 30 soldats tuez, tant dans les barricades que dans l'église, et, du costé des Dieppois, il n'y en eut que deux ; mais le capitaine Montpellier fut blessé d'un coup de mousquet qu'il receut en la cuisse. Le bourg et l'église

furent entièrement pillez; et, pendant que les soldats commettoient cette profanation dans ce lieu saint, un Religionnaire, confondant par une manière (pour ne dire une manie) lâche et détestable les intérests de sa créance avec ceux du Roy, posa un crucifix sur le ventre d'un Ligueux et le foula à deux pieds. L'autheur du *Journal*, qui en fut informé par un des soldats du sieur Vidausen, a écrit que si Monsr de Chaste eut eu connoissance de cet excez il n'eut pas manqué à le faire punir.

Après que les troupes de M^r le commandeur de Chaste eurent mis fin à ce démeslé qu'ils avoient avec leurs ennemis, il fallut terminer le différent qui survint à l'occasion de deux drapeaux, que quelques capitaines du régiment d'Allaigre avoient pris et emportez sans en faire part au capitaine de Monts qui prétendoit y avoir droit. Pour cet effet, Monsr de Chaste, qui en fut l'arbitre, ayant fait venir une assemblée au château, l'affaire y fut enfin décidée en la présence des capitaines, des gentilshommes et du sieur de Vidausen, lequel s'embarqua ensuite avec sa compagnie, le 26 de ce mois, pour retourner à Calais, dont Monsieur de Gourdan, son oncle, estoit gouverneur. Le dernier jour de ce même mois de juin, Monsr de Chaste, voyant que peu de monde montoit à cheval lorsque la trompette sonnoit le boute-selle dans la ville, fit faire commandement à toute la noblesse et aux autres qui n'estoient pas enrolez dans les compagnies, de se ranger sous telle cornette qu'ils voudroient.

Mais le dimanche 2 jour de juillet, Monsieur d'Allaigre, Mr de Monts et le capitaine Fournier sortirent de Dieppe avec leurs troupes et une pièce de canon, et marchèrent vers le Neuchatel, à dessein de le surprendre. Néansmoins, leur entreprise fut sans effet, par les dé-

sordres et le bruit que les soldats du sieur d'Allaigre causèrent dans les fauxbourgs de cette place, dont les habitans, qui en furent alarmez, prirent les armes avec tant de cœur et de résolution qu'ils osèrent se moquer des assiégeans, leur dire des iniures et tirer sur eux plusieurs coups de canon. De sorte que ceux de Dieppe, voyans qu'il n'y avoit que des coups à gagner, furent obligez de retourner sur leurs pas, avec le déplaisir d'avoir eu un si mauvais succez.

Le 4 de juillet, le capitaine Nicolas Gruren amena d'Angleterre à Dieppe 300 soldats, tant Anglois que Wallons et François. Le même jour, Mr le Gouverneur ne laissa pas pour cela d'accorder aux habitans de la ville d'Eu la trève qu'ils avoient demandée le mois précédent.

Lorsque ces nouvelles troupes entrèrent dans Dieppe, le sieur d'Allaigre en sortit, accompagné de 40 chevaux, pour aller en sa maison de Blainville, et exécuter une entreprise dont les ennemis eurent connoissance et luy le chagrin de s'estre fatigué en vain. Il est vray qu'il eut la satisfaction de battre et de défendre une recrue de soldats qu'il rencontra sur le chemin de Blainville, au Pont de l'Arche.

Monsr de Chaste, continuant de donner la chasse aux Ligueux partout où il pensoit en trouver, sortit de Dieppe, sur les 10 heures du matin du samedy 8 de juillet, et alla, à la tête de toute sa cavalerie et de 400 hommes de pied, au bourg de Doudeville, où le sieur de Fonteine-Martel et les troupes du Hâvre s'estoient retirées. Bien que ce fut un poste assez avantageux, les ennemis ne laissèrent pas de l'abandonner pour se retirer au village de Graville et au Hâvre, dez qu'ils sentirent venir nostre Gouverneur, lequel, en

ayant eu avis, prit le chemin du village de l'abbaye de Saint-Victor, afin d'y visiter deux compagnies des troupes de Rouen et les obliger de se rendre ou de quitter l'abbaye de ce village. Ces deux compagnies estoient composées d'environ cent cinquante harquebuziers, commandez par le capitaine Vimont, et par un autre dont l'autheur du *Journal* n'a pu rapporter le nom. Monsr de Chaste y estant arrivé, le samedy 7 de juillet, et voyant qu'ils s'estoient très bien retranchez dans cette abbaye, ne laissa pas, dez le lendemain, de les faire sommer de se rendre et de se soumettre à l'obéissance du Roy ; à quoy n'ayant répondu que par la bouche de leurs mousquets, il en fut tellement irrité qu'outre les deux pièces qu'il avoit, il en fit venir une troisième que les bourgeois de Dieppe conduisirent en diligence jusques au lieu de l'attaque, où, le lundy 9 de ce mois, plusieurs coups d'harquebuzes furent tirez de part et d'autre. Mais les Ligueux, remarquant que Mr de Chaste s'opiniâtroit pour en tirer raison, et mêmes qu'il disposoit toutes choses pour forcer l'abbaye, demandèrent à parlementer ; ce qui leur ayant esté accordé, ils firent en sorte qu'ils obtinrent de Monsieur de Chaste la vie sauve, et la liberté de sortir de l'abbaye et de s'en retourner où ils trouveroient bon.

Tandis que tout se passoit ainsi à Saint-Victor, Monsieur d'Aumale, Messieurs de Brissac et de la Londe sortirent de Rouen et vinrent au secours des Ligueux, accompagnez de 400 hommes de cheval et de 300 harquebuziers à pied. M. de Chaste en fut informé par trois fois la nuit suivante, mais il ne se mit pas en peine de faire monter ses gens à cheval, ni de les disposer pour faire teste à ce secours. De sorte que, négligeant de pro-

fiter des avis qu'il en avoit reçeus, et se contentans de les avertir que les ennemis estoient en campagne, chacun d'eux pensa que c'estoit seulement le sieur de Fonteine-Martel et le sieur de Villars, sans avoir la moindre deffiance de ceux de Rouen. Monsieur de Monts, qui avoit battu l'estrade toute la nuit, n'en eut pas luy-même connoissance, quoyque les ennemis le suivissent de si près qu'il ne fut pas plutost de retour en son quartier qu'ils y donnèrent l'alarme. Il n'y eut que le sieur de Vardes et vingt-cinq lanciers qui furent à cheval, mais ils furent enclos par deux cornettes des Ligueux, tellement que, dans cette conioncture, ils furent obligez de combattre, bien que la partie fut très-inégale. Néantmoins, comme ils s'en mirent en effet avec toute la vigueur et la résolution possible, ils se firent jour à travers des deux cornettes avec perte de deux hommes. Ils n'en furent pas toutesfois quittes à si bon marché lorsqu'ils tiroient chemin, car 60 harquebuziers, que ce parti de la Ligue avoit apportez en croupe pour les jetter dans l'abbaye, et qu'il avoit laissez, en attendant l'occasion, dans un lieu clos de fossez, ayans découvert les Dieppois, et leur ayans demandé : *Qui vive?* presqu'aussitost qu'ils eurent répondu : *Vive le Roy!* les chargèrent si brusquement qu'ils furent contraints de retourner et d'essuyer les descharges de leurs mousquets, qui tuèrent sur la place le porte-guidon, le lieutenant, un gentilhomme nommé Clercy, et quelques soldats de la compagnie des gens de pied. Un si grand bruit mit l'alarme au camp des Dieppois, et ayans obligé Mr d'Allaigre et le capitaine Fournier de monter à cheval à dessein de charger les ennemis, ceux-ci, qui en eurent le vent, furent saisis d'une telle crainte que, bien loin de

venir les attaquer ou de les attendre, ils prirent la fuite et le chemin de Rouen, enlevans le trompette de Mr de Vardes.

Ces désavantages causèrent de l'étonnement et du chagrin à plusieurs dieppois qui, pour estre accoutumez à vaincre, trouvoient mauvois que les armes fussent journalières et suiettes aux vicissitudes aussi bien que toutes les autres choses du monde. Les premiers qui retournèrent à Dieppe dirent hautement que tout estoit perdu, et les mécontents, qui s'estoient retirez de toute part dans cette ville, estimans avoir une occasion favorable d'exécuter leurs mauvois desseins, publioient avec une impudence extrême que les habitans vouloient fermer les portes à toute la noblesse, et que Monsr le Gouverneur venoit le premier pour ce suiet. Ils adioustoient que les Ligueux et les Huguenots estoient aussi gens de bien les uns que les autres. Mais la présence de Mr de Chaste dissipa bientost tous ces faux bruits et ces impostures, puisque l'on n'en vid aucune mauvaise suite, et que ce brave Gouverneur ne laissa pas de sortir de Dieppe, le 16 de juillet, avec Monsr de Monts, Monsr de Cusson et le capitaine Fournier, et d'aller au Neuchatel exécuter l'entreprise qu'ils avoient formée.

La fidélité, les soins et la générosité de Monsr de Chaste l'ayant rendu de plus en plus redoutable aux ennemis du Roy et de l'Estat, Sa Maiesté, qui en avoit esté bien informée, luy en sçut si bon gré qu'elle luy en témoigna ses remerciements, l'exhortant, dans la lettre qu'elle luy envoya et qu'il receut le 17 de ce mois, de luy continuer ses services. Sa Maiesté, qui avoit de l'estime pour les habitans de Dieppe, et se confioit en la fidélité et au zèle qu'ils avoient pour sa personne sacrée

et pour son Estat, eut aussi la bonté d'escrire aux Eschevins de cette ville, et, leur ayans demandé trente milliers de poudres, de leur permettre d'en prendre la valeur sur les deniers des tailles, si toutesfois ils n'aimoient mieux qu'on leur rendit les poudres que la Reine d'Angleterre et les Estats de Holande luy devoient faire apporter. Mais Mr de Chaste, sans différer plus longtemps, se mit en devoir, dez le 20 de ce mois, d'envoyer à ce monarque trois chariots chargez de poudre.

Le 29 de ce même mois, le capitaine Fournier alla au village de Grainville, où, ayant trouvé des soldats de la Ligue, les fit charger, en sorte qu'il y en eut quelques-uns qui furent tuez, et firent qu'il retourna à Dieppe, emmenant plusieurs chevaux de labour. Monsieur de Cusson et Mr de Monts sortirent de cette ville à deux heures du soir avec leurs compagnies, pour l'exécution d'un plus grand et d'un plus glorieux dessein, car ce fut pour aller surprendre la ville de Caudebec et pour en avoir le succez que M^r d'Auzeboscq avoit fait espérer ; Mr de Chaste sortit aussi le lendemain afin de se trouver au rendez-vous, et fortifier d'autant plus ces partis qu'ils menoient de bonnes troupes. Néantmoins, parce qu'elles s'arrêtèrent à Yvetot et que leurs pilleries donnèrent l'alarme au pays, les habitans de cette ville, en ayant esté avertis, coururent aussitost aux armes, et se mirent si bien en deffence que Mr de Cusson, qui estoit arrivé près des portes, fut obligé de retourner sur ses pas avec le déplaisir qu'il n'est pas aisé d'exprimer. Quant à Mr de Vardes, il partit de Dieppe, le premier jour d'aoust, à la teste de sa compagnie pour aller trouver le Roy. Le *Journal* fait mention qu'il mena un jeune seigneur Anglois, dont l'équipage consistoit en sept chevaux, qui

avoient un très magnifique harnois, et en plusieurs hommes si bien armez que chacun admira le train de cet étranger.

Le lendemain, Mr de Chaste eut avis que les habitans du Neuchatel vouloient se ranger du parti du Roy. Pour la confirmation de cette nouvelle, quelques-uns d'eux vinrent exprez à Dieppe assurer Mr de Chaste que, lorsqu'il luy plairoit aller en leur ville, les portes lui seroient ouvertes. Néantmoins, après qu'il leur eut fait sçavoir son arrivée à Saint-Vaast, où il estoit venu, le lendemain matin, avec 20 chevaux, trouver le capitaine Gruren et de l'Eclache, qui s'estoient rendus en ce lieu là le jour précédent, à la teste de leurs compagnies, ces mêmes habitans se contentèrent de luy députer quelques-uns, entre lesquels on remarqua un charettier qui eut la hardiesse de lui demander à voir sa commission. Ce procédé fut surprenant ; néantmoins, quoyqu'un capitaine moins sage et moins modéré que Mr de Chaste l'eut trouvé extrêmement mauvois, il le souffrit sans s'en offencer, et il leur répondit, pour satisfaire à leur demande, que sa commission estoit au château de Dieppe et qu'il falloit la faire apporter. Mais ces députez ayant demandé quatre jours pour délibérer sur une affaire de cette importance, Monsr le Commandeur fut obligé de retourner en cette ville. La cause de ce fâcheux délay fut que ceux du Neuchatel reconnurent que les troupes destinées pour la garnison de leur ville estoient la pluspart composées de Religionnaires et commandées par le capitaine Gruren et le capitaine de l'Eclache, lesquels haïssoient les catholiques ; ce qui fit (ce me semble) que M. de Chaste, ayant eu égard à ces sentiments qu'il estima assez raisonnables, ne fut pas indigné de ce refus, et qu'il n'en tira pas ven-

geance ; si toutesfois on ne veut dire qu'il en fut diverti par les tristes nouvelles de la mort du Roy Henry III, lesquelles luy furent apportées le cinquième jour d'aoust, à dix heures du matin.

Quoy qu'il en soit, l'épouvante fut alors si grande parmi les catholiques de Dieppe, que le sieur Estancelin, qui estoit de leur parti, l'a laissée à penser, s'estans contenté de dire que les huguenots estimoient être au-dessus de leurs affaires, et que, le Roy de Navarre estant monté sur le trône de la France, leur parti en recevroit toutes sortes d'avantages. En effet, le même jour, cinquième d'aoust, un gentilhomme, nommé Du Fossé, qui s'estoit réfugié à Dieppe aussi bien que plusieurs autres, le témoigna assez, lors même qu'il estoit à la table du sieur Estancelin, luy disant qu'*il seroit bien ébahi si on l'envoyoit à la messe en Espagne ;* et, après que ce catholique luy eut répondu sagement que Dieu ne le permettroit pas, luy répliquant : *Je ne sçay !* comme s'il eut voulu dire : *Je n'en voudrois pas jurer*, ou bien au moins comme s'il eut douté et même appréhendé le contraire, selon qu'il en avoit bien du suiet, soit qu'il l'eut déià appris de l'histoire, soit qu'il en eut esté informé par ceux de sa créance, qui sçavoient que le Roy Henry IIII, successeur légitime de Henry III, avoit touiours eu beaucoup de bienveillance pour les Catholiques, lors même qu'il estoit Roy de Navarre et chef des Religionnaires ; suivant qu'il le déclara dans l'apologie qu'il fit contre ceux qui vouloient le rendre odieux à ceux de la Ligue, leur faisant sçavoir, l'an 1585, qu'il aimoit, défendoit, conservoit et eslevoit des Catholiques dans son Estat ; et, lorsqu'il fut accusé d'avoir persécuté les Catholiques, répondant que c'estoit faussement, mais au contraire qu'il en avoit touiours

caressé plusieurs, qu'il avoit près de sa personne et dont il s'estoit servi dans les principales charges de son Estat et de sa maison. Davila (*a*) adioute qu'il interposa son authorité pour moyenner envers les Rochelois la permission qu'ils donnèrent de faire dans leur ville les exercices de la religion catholique, qu'il voulut même, avant que d'en partir, que la messe fut dite dans une petite chapelle où plusieurs y assistèrent ; qu'après la bataille de Courtras, estant de retour au champ de bataille, il fit cesser le carnage de l'infanterie catholique et qu'il reçeut courtoisement les prisonniers; enfin, qu'en cette présente année 1589, plusieurs villes du Poitou et de Xaintonge s'estans rendües à ce généreux Roy de Navarre, après le départ du duc de Nevers, il commanda expressément qu'on ne fit aucun mal aux Catholiques (*b*). Bien davantage, il voulut qu'en tous les lieux qui relevoient de luy on vescut en liberté de conscience, que chacun à son exemple y honorât et favorisât les Ecclésiastiques, et qu'il leur fut permis de dire publiquement la messe. Et ce fut ce que ce redoutable monarque continua de faire dans Dieppe (ainsi que nous verrons), contre la vaine attente des Religionnaires, dont nous avons parlé.

Mons[r] de Chaste (qui pouvoit estre bien informé de cette conduite aussi bien que de la magnanimité de ce grand Roy Henry IIII) voulut calmer les esprits des habitans de Dieppe. Pour cet effet il fit assembler, le 5 jour d'aoust, en l'Hôtel-de-Ville, tous les gentilshommes et les bourgeois (*c*), et, après leur avoir parlé de la mort du Roy Henry III, il les pria de vivre en paix les uns avec les autres, les assurant qu'il les conserveroit. Le

(*a*) Davila sur l'an 1585. -- (*b*) Davila au livre 10. -- (c) Le *Journal* du sieur Estancelin.

lendemain, ce brave Gouverneur fit appeler tous les capitaines de la ville, et, lorsqu'ils furent montez au château, il leur fit réitérer le serment de fidélité. Il en fit faire autant aux soldats, bien qu'ils fussent très affectionnez au service du Roy (1).

Cependant les Religionnaires de Dieppe faisoient en secret les exercices de leur Religion ; un mémoire porte que c'estoit hors de la ville, et qu'ils les continuèrent en cette manière jusqu'au siége de Dieppe. M[r] Dablon adioute que M[r] le Gouverneur leur fit deffence sur peine de la vie de se comporter autrement. Cette ordonnance fut un frein capable de retenir la présomption et l'insolence que les Religionnaires pouvoient avoir en la présente conioncture des affaires de l'Estat, de sorte qu'au rapport du sieur Estancelin, qui faisoit alors registre de tout ce qui se passoit à Dieppe, il n'y eut que la femme d'un marinier, laquelle osa regimber et proférer des paroles iniurieuses contre la messe. Mais, le 9 de ce mois, elle fut condamnée, par l'ordre de M[r] de Chaste et l'ordonnance de la justice, à faire amande honorable, nuë, en chemise et la torche au poing, devant les deux églises parroissiales.

Mons[r] d'Ausboscq, dont la compagnie estoit logée au Bourdun, vint le 10 jour d'aoust à Dieppe, et le sieur de Monts et les capitaines Fournier et Barrois sortirent de cette ville, le même jour, pour aller en parti vers Abbeville, et, après avoir attaqué et défait à deux lieuës de cette place une compagnie d'harquebuziers à cheval,

(1) M. R. d'Estaintot a publié la lettre par laquelle M. le commandeur de Chastes faisait part de sa résolution et de celle du corps de ville au Parlement royaliste de Caen, qui la reçut seulement le 16 août. *La Ligue en Normandie*, p. 41-42.

qui estoient commandez par le capitaine du Pré, ils retournèrent l'onzième de ce mois à Dieppe, où fut apportée le même jour, de la part du roy Henry IIII, cette déclaration de sa volonté, laquelle avoit esté écrite au camp de Saint-Clou, le 2 jour d'aoust, en ces termes :

Chers et bien aimez, la rage et la cruauté des ennemis du Roy et de l'Estat les a poussez si avant que d'avoir fait entreprendre malheureusement sur sa vie par un Jacobin, introduit de bonne foy pour la révérence de son habit à luy parler en sa chambre, hier au matin, où il luy a donné un coup de couteau dans le ventre, qui ne monstroit apparemment le danger au premier appareil, ni tout le long de la journée. Néantmoins il a rendu l'âme cette nuit, laissant à ses serviteurs qui sont icy un extrême ennui et déplaisir, tous bien résolus d'en poursuivre avec nous la justice. A quoy de nostre part nous n'épargnerons jusqu'à la dernière goutte de nostre sang, puisqu'il a plû à Dieu nous appeller en son lieu à la succession de la Couronne. Ayans délibéré aussi de donner les meilleurs ordres que faire se pourra, avec le bon conseil et avis des Princes et autres principaux Seigneurs, à ce qui sera du bien et conservation de l'Estat, sans y rien innover au fait de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine et à la conservation de nostre pouvoir, comme nous en fairons plus particulière et expresse déclaration. Et ne fairons aussi, en ce qui concerne l'Estat, aucune chose qui ne soit trouvée bonne pour le bien public. Sur quoy nous avons bien voulu écrire la présente, pour vous assurer de nostre intention, à ce que vous soyez d'autant plus confortez à persévérer en la fidélité que vous avez par cy-devant gardée à vostre Roy, vous assurant que, ce faisant, vous recevrez de nous le meilleur traittement et soulagement en ce qui concernera vostre particulier qui nous sera possible. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait (chers et bien aimez) en sa sainte garde. Ecrit du camp de Saint-Clou, le 2 jour d'aoust 1589. Signé HENRY, et plus bas POTHIER. Le tout scellé de cire jaune.

Le Roy fit encore, le même jour, une déclaration plus spéciale (*a*). Les princes du sang et de la couronne de France, les seigneurs et les gentilshommes en firent aussi une en même temps, promettans à Sa Maiesté et jurans de luy rendre toute la fidélité que tous bons et fidèles suiets doivent à leur Roy légitime et naturel, sur le serment solennel qu'elle fit de maintenir et conserver la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et de se faire instruire par un bon, légitime et libre Concile nationnal, etc.

Un si notable changement d'affaires mit bien des gens en peine, entre autres ceux des Estats de Picardie. Si bien qu'ils donnèrent commission à Mons[r] de Launoy, Gouverneur de la ville d'Eu, de communiquer de leur part avec Mons[r] de Chaste. Mais Mons[r] de Launoy luy ayant écrit, le 18 de ce mois, et demandé pour ce suiet un passeport pour venir à Dieppe, M[r] de Chaste luy fit réponce qu'il n'avoit que faire aux Estats de Picardie, et que, pour son regard, s'il luy plaisoit y venir le voir, il luy fairoit bonne chère, et que, pour assurance de sa personne, il luy envoyoit M[r] de Bellengreville au lieu de passeport.

Ce même jour ayant esté destiné à la célébration d'un service pour l'âme de feu Henry III, la ville luy rendit ce devoir dans l'église de Saint-Remy (*b*), où une partie de la noblesse se trouva avec les bourgeois catholiques ; et M[r] de Chaste, ensuite de cette action de piété, se trouva à deux heures après midy en l'Hôtel-de-Ville, où il avoit fait convoquer tous les habitans, afin de leur faire signer la fidélité que chacun d'eux devoit au Roy Henry IIII.

(*a*) Le même *Journal*. -- (*b*) Le même *Journal* du sieur Estancelin.

Une conduite si sage et si juste devoit estre approuvée universellement, et avoir une issue conforme à celle que Mr le Gouverneur s'estoit proposée ; néantmoins, il en arriva autrement par la mauvaise humeur des Religionnaires, lesquels, ayans fait bande à part, obligèrent non-seulement les Catholiques de se séparer d'eux avec dédain, mais aussi Monsr le Gouverneur à leur faire dire que chacun se retirât, et que l'assemblée ne se tenoit que pour les conseillers, les capitaines et Messieurs de la justice. En effet, il leur fit la lecture de la déclaration du Roy, selon la forme et teneur que j'ay rapportée, après quoy il leur fit signer comme ils estoient bons et fidèles serviteurs de Sa Maiesté.

Quant à ceux de Saint-Valery-en-Caux, ils tenoient encore pour la Ligue ; mais parce que Mr de Chaste voulut s'assurer du pays voisin et mettre cette place sous l'obéissance du Roy, il sortit de Dieppe, le 21 d'aoust, à dix heures du soir, avec Monsr de Monts, le capitaine Fournier, quelque infanterie et deux pièces de canon, et il alla l'attaquer. Les habitans d'abord entreprirent de se deffendre, mais les Dieppois les ayans pressez avec la vigueur qui leur estoit ordinaire, les assiégez furent enfin contraints de se rendre, de racheter leurs vies et leurs biens moyennant la somme de 2,500 escus, et de jurer fidélité au Roy. De sorte que Mr de Chaste, qui n'en demandoit pas davantage, retourna à Dieppe avec bien de la satisfaction et de la gloire.

Le Roy, de son costé, ne se sentant pas assez fort pour continuer le siége de Paris (*a*), mit ordre à toutes les choses qui estoient (selon Davila) (*b*) autant de fon-

(*a*) Selon l'*Abrégé* du sieur de Brianville. — (*b*) Selon Davila sur cette même année.

demens pour s'établir dans la royauté. Et quoyque plusieurs (dit un autheur anonyme) (*a*) se fussent retirez et dispensez de son service, à cause de la religion prétendue réformée, dont il faisoit profession, et à cause de l'excommunication que le Pape avoit fulminée, Sa Maiesté ne laissa pas de se mettre en campagne pour n'attendre pas d'avoir en queuë l'armée de la Ligue, qui se préparoit en effet de le suivre en peu de jours (*b*), et, après avoir conduit le corps du Roy défunt à Compiègne, de tirer droit en Normandie avec toute la diligence possible, etc.; toutesfois, l'*Histoire de France* dit (*c*) que ce fut après avoir envoyé une partie de son armée en Champagne, sous le mareschal d'Aumont, pour s'opposer à la Ligue qui estoit plus forte, etc., et avoir fait marcher le duc de Longueville en Picardie avec une autre partie de son armée, et avoir retenu avec soy la troisième et la plus forte partie, qui consistoit en douze mille chevaux et deux mille hommes de pied François, et en deux mille suisses. Davila a remarqué (*d*) qu'à l'arrivée du Roy en nostre province, pour un commencement de bonne fortune, il y fut joint par le capitaine Rolet (1), homme qui n'avoit pas moins de courage que de bon sens, et qui tenoit alors le Pont-de-l'Arche, d'où Sa Maiesté ne fit que trois logemens jusqu'à Dernetal, bourgade située à deux lieues de Rouen.

Le Roy, ayant laissé le soin de son armée au duc de Montpensier et au mareschal de Biron (*e*), partit (selon nostre *Journal*) (*f*) du bourg de Dernetal, le 25 d'aoust,

(*a*) L'autheur de l'*Invent. de l'Hist. de Norm.* au chap. 8. -- (*b*) Davila, là même. -- (*c*) Le sieur Dupleix, en son *Hist.* -- (*d*) Davila sur cette année. -- (*e*) Davila, là même. -- (*f*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

(1) Le Blanc du Raulet.

accompagné de 500 chevaux, ou seulement de 300 (selon Davila) (*a*), et vint coucher au bourg de Longueville, à trois lieuës de Dieppe. Monsr de Chaste, ayant eu avis que Sa Maiesté y estoit arrivée, monta aussitost à cheval, et alla, avec un nombre considérable de la noblesse de cette ville, pour la saluer et recevoir ses ordres (*b*). Ce qui fut exécuté avec tant de sincérité, de soumission et de fidélité, qu'Elle (ainsi qu'a dit l'histoire) (*c*) s'assura de la ville de Dieppe sur la foy de Monsr de Chaste, qui en estoit gouverneur, et qui luy rendit touiours depuis (ainsi que nous fairons voir) des preuves signalées de sa fidélité et de son service.

En effet, dez le lendemain, samedy, 26 jour d'aoust, le Roy se mit en chemin pour venir à Dieppe (*d*), estant accompagné de plusieurs princes et suivi d'un grand nombre de gentilshommes, et Monsr de Chaste, qui estoit retourné de Longueville, sur les onze heures de nuit, monta à cheval et alla avec sa cornette une lieuë loing au devant de Sa Maiesté. Les habitans de Dieppe s'acquittèrent aussi de ce devoir, et, lorsque Sa Maiesté fut arrivée aux portes de cette (*e*) ville, ils luy en présentèrent les clefs et la conduisirent en la grande et magnifique maison du sieur Jean Ango (1), où, dez le même jour, elle donna ordre à M^rs d'Allaigre, de Monts et Fournier d'aller attaquer le Neuchâtel. Ces capitaines obéirent aussitost ; et, après avoir disposé leurs compagnies et toutes les choses nécessaires pour l'exécution de cette entreprise, ils marchèrent vers cette place,

(*a*) Davila, là même. — (*b*) Le même *Journal*. — (*c*) L'*Hist. de France* du sieur Dupleix. — (*d*) Le *Journal* du sieur Estancelin. — (*e*) Selon le sieur Policien.

(1) Là où fut établie depuis la maison des Pères de l'Oratoire et où se trouve aujourd'hui le Collége.

estans suivis de leur infanterie et de trois pièces de canon (*a*). Dez qu'ils y furent arrivez, ils la battirent et la pressèrent si fortement que les habitans furent contraints de se rendre par composition, après deux jours de siége. Davila a écrit (*b*) que ce fut à dessein d'oster des lieux d'alentour de Dieppe tout ce qui luy pouvoit nuire, et que la cavalerie du Roy fut de la partie, de laquelle nostre journal n'a pourtant pas fait mention, non plus que des sieurs Halot et Guitry, à qui l'autheur de l'*Inventaire de l'Histoire de Normandie* (*c*) a voulu donner la gloire d'avoir forcé le Neuchatel, sous prétexte que le s[r] Halot et Colombières (ainsi qu'a dit l'autheur du *Journal*) passant par le pays de Bray, le 27 jour d'aoust, avec cinquante cuirassiers, défirent le nommé Castillon, qui avoit plus de cinq cents hommes, dont plus de deux cent cinquante furent tuez sur la place, et quatre vingt furent pris et amenez prisonniers à Dieppe.

Le même jour, 27 d'aoust, le Roy fut visiter le château et la citadelle de cette ville (*d*), tous les endroits luy ayans esté ouverts contre l'opinion de quelques mauvais esprits. Si bien (ainsi que Davila a remarqué) (*e*) il considéra non-seulement la beauté du port, mais aussi la force de la ville, et il en jugea si avantageusement qu'il s'assura dans sa résolution de résister à ceux de la Ligue. Ce qui fit qu'il dépescha vers la Reine d'Angleterre le nommé Philippe du Fresne (*f*), qui estoit nouvellement retourné de ce pays là, où il avoit esté envoyé de la part du Roy Henry III, et qu'il eut la bonté d'accorder à cette ville

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*b*) Davila sur cette même année. -- (*c*) L'autheur anonyme de l'*Invent. de l'Hist. de Norm.* au chap. 8. -- (*d*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*e*) Davila au livre 10. -- (*f*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

la confirmation de tous les privilèges dont elle avoit esté gratifiée par les Roys ses prédécesseurs. Aussi un un registre de la Maison de Ville, qui en a fait mention (*a*), porte que ce fut au mois d'aoust de la présente année 1589 ; mais comme il adioute que les patentes en furent données *au camp de Dieppe*, il faut luy faire dire : *le Roy estant à Dieppe*, ou bien changer le mois d'aoust en celuy de septembre, auquel le Roy estoit au camp de cette ville, ainsi que nous pourrons remarquer.

Pendant que Sa Maiesté séjournoit à Dieppe, elle faisoit prescher publiquement en son logis (*b*). Les Religionnaires qui s'estoient réfugiez en Angleterre en eurent des nouvelles, et, pensant que leur condition en seroit meilleure, prirent la peine de repasser en cette ville, après un exil de quatre années.

Après que ce monarque se fut assuré de Dieppe et de la fidélité de son Gouverneur, il partit de cette ville, le 29 du mois d'aoust, et alla joindre le reste de ses troupes, qu'il avoit laissées à Dernetal, à dessein (dit l'autheur du *Journal*) (*c*) d'assiéger Rouen ; de quoy (selon le même *Journal*) quelques-uns de ses habitans, qui s'estoient retirez à Dieppe et à Caen, eurent tant de satisfaction, qu'ils luy offrirent dix milles escus par chaque semaine pour aider à l'exécution de cette entreprise. Mais le duc de Mayenne, sçachant que Henry avoit divisé son armée et menacé Rouen, sortit de Paris avec 15,000 hommes de pied et 2,500 chevaux, espérans grossir ses troupes par celles qui se joindroient à luy en chemin, et s'assurer ensuite de la victoire et de la prise du Roy (*d*) ; et, son armée s'estant augmentée en effet

(*a*) Selon le registre de l'invent. des escrits de la Mais. de Ville. — (*b*) Le sieur Pollsien Relig. — (*c*) Le sieur Estancelin, en son *Journal*. — (*d*) Dupleix, en son *Hist.*

(selon certains mémoires) (*a*) jusqu'à trente mille combattants, ou (comme dit un autre) (*b*) jusqu'à trente mille hommes effectifs, ou bien (comme rapporte l'écrivain des *Mémoires de Messire Maximilian de Béthune* (*c*) jusques à 25,000 hommes de pied et 8,000 chevaux, Sa Maiesté, le sentans venir, abandonna Dernetal, manda le duc de Longueville et le mareschal d'Aumont avec leurs troupes, et prit la route de Dieppe (*d*).

Davila a remarqué (*e*) que ce fut le 2 jour de septembre, et que l'armée du Roy n'estoit que de quatorze cents chevaux, de deux régiments de suisses, qui faisoient environ 3,000 hommes, et de 3,000 harquebuziers françois. Le sieur Policien a témoigné (*f*) qu'elle estoit forte de douze cents chevaux, de mille huit cents hommes de pied françois et de quatre mille suisses. Mais (selon le même Davila) (*g*), Sa Maiesté estoit accompagnée du duc de Montpensier, lequel menoit l'avant-garde ; du grand-prieur, comte d'Auvergne, à qui le déplaisir de la mort du défunt Roy Henry III et le désir de la venger avoit fait oublier tous les mécontements passez ; d'Armand, mareschal de Biron, qui gouvernoit tout alors ; de Charles, baron de Biron, son fils ; de Charles de Montmorency, seigneur de Meru ou d'Auville, qui commandoit les suisses ; des sieurs de Chastillon, qui estoit général de l'armée françoise, de Rieux, mareschal de camp, et de Bacqueville, général de la cavalerie. Les sieurs de Rambures et de l'Archant se trouvèrent aussi avec Sa Maiesté, aussi bien que les sieurs de Mignonville, de Guitry, de Halot et de la Force.

(*a*) Les M S. du sieur Polic. Relig -- (*b*) M. S. -- (*c*) Les *Mémoires de Messire Maximilian de Béthune*, au chap. 26 du premier tome. -- (*d*) Le sieur Dupleix en son *Hist. de France*. -- (*e*) Davila, sur cette année. -- (*f*) Le sieur Polic. Religiosus. — (*g*) Davila, là même.

Le Roy, estant arrivé à Dieppe, se résolut d'y amener tout ce qu'il avoit de gens et d'y soutenir le premier effort de la Ligue (*a*). Sa Maiesté s'estoit rassurée dans ce dessein après qu'elle eut considéré que cette ville, qui regarde l'Angleterre, avoit un havre assez spacieux pour y recevoir une armée, quelque grande qu'elle fut; et qu'elle pouvoit y attendre de la Reine Elizabeth un secours de gens, d'artillerie, et d'argent et de munitions. Qu'au reste, en cas que les ennemis la tinssent de si près qu'elle ne put leur résister, elle avoit moyen de passer en Angleterre pour s'en retourner à la Rochelle, ou en quelqu'autre lieu qu'elle jugeroit le plus commode. Elle s'estoit encore encouragée par les fortifications de la ville et de son château ; par ses vastes fauxbourgs, où ses gens avoient moyen de loger à leur aise ; par la forte situation des avenuës, qui estoient telles qu'on s'y pouvoit deffendre de tous cotez main à main, sans se réduire dans l'enclos de la place qu'après avoir combattu longtemps ; et enfin par son plan, lequel est avantageux et fort, pour ce que d'un costé, qui regarde la mer, elle est fortifiée de bons dehors, de ravelins et de plattes-formes, outre que la mer luy sert d'une puissante deffence, et que, vers la terre ferme, le pays est si peu accessible qu'il est difficile d'y conduire des armées et encore plus d'y faire passer de l'artillerie ; car elle est entre deux collines penchantes, rudes et en parties couvertes d'arbres, qui, du bord de l'Océan, s'estendent bien avant dans le pays, entre lesquelles est la vallée large et ouverte jusqu'à Arques (et non pas estroite ainsi que Davila a pensé) (*b*), si ce n'est au delà de ce bourg,

(*a*) Davila, au livre 10 de son *Hist.* -- (*b*) Le même Davila. -- *Nota.* Parce que Davila a parlé confusément de ces endroits, j'ay tâché de les esclaircir selon que je les ay vûs.

et où (selon ce qu'a dit cet autheur) la rivière de Béthune coule et sépare la ville d'avec un gros fauxbourg nommé le Pollet, et donne tellement entrée aux flux de la mer, que ses eaux couvrent une partie de cette vallée, la rendant boueuse et pleine de vase, comme si c'estoit un profond marescage ; si bien que, du costé de la ville, il est impossible d'aller par le plein pays, mais seulement sur les deux collines, et par un autre chemin, lequel, estant fait en forme de levée, mène jusqu'au bas de la colline qui est à main gauche, d'où, par divers détours, on arrive à la porte de la ville.

Le Roy, s'estant assuré sur ces grands avantages de Dieppe et sur la fidélité de son Gouverneur, lequel (selon des mémoires) (*a*) avoit donné des preuves de ce qu'il luy avoit mandé, voulut qu'il se tint dans la ville (ainsi qu'a dit Davila) (*b*), et qu'il gardât la citadelle et le château comme il avoit accoutumé, avec la garnison ordinaire de deux cents soldats, et deux compagnies extraordinaires d'infanterie françoise, lesquels faisoient tous ensemble cinq cents hommes de pied, pendant que Sa Maiesté tiendroit la campagne. Elle sortit donc de Dieppe, suivant la résolution qu'elle en avoit prise, et alla (selon que quelqu'un a écrit) (*c*) se retrancher entre cette ville et Arques, ou plutost à Arques mêmes (ainsi que le sieur Dupleix a très-bien remarqué) (*d*), à dessein d'y attendre de pied ferme ses ennemis ; après en avoir considéré l'assiette et trouvé qu'elle estoit asses avantageuse pour s'y loger et rendre combat contre les rebelles, encor bien que quelques uns de ses gens lui eussent

(*a*) Les *Mémoires de Monsieur de Sully*, au chap. 28 du tome premier. -- (*b*) Davila, au livre 10. -- (*c*) L'autheur de l'*Invent. de l'Hist. de Norm.*, au chap. 8. -- (*d*) Le sieur Dupleix, en son *Hist. de France*.

donné conseil de se retirer dans Dieppe, ayans mieux aimé (selon sa coutume) chercher ses ennemis pour les affronter que fuire et battre en retraitte.

Le château d'Arques estans également fortifié par l'art et par la nature, Sa Maiesté le munit de bons hommes et d'artillerie (*a*), et elle fit faire des retranchemens sur toutes les avenues du bourg, à dessein, (dit Davila) (*b*) d'y loger avec toute l'armée, parce qu'elle jugea que le duc de Mayenne, venant à la suivre, n'iroit point sur la colline droite, qui ne conduit qu'au Pollet, ni par le bois (ou forest), ni par le vallon (ou vallée d'Ancourt et Martin-Eglise), mais qu'il suivroit le droit chemin pour se rendre sous les murailles de Dieppe. Ce qui fut cause que, faisant promptement travailler toute l'armée et le peu de paysans qu'elle pût avoir, elle environna le bourg et le château d'Arques de lignes de communication larges et profondes de huit pieds, faisans du terrain qui estoit de son costé de bonnes tranchées qu'elle divisa par redoutes et ravelins, de soixante pas en soixante pas, et, ayans fait ensuite dresser des batteries commodément et avec ordre, logea elle-même au château avec toute l'infanterie françoise ; et le mareschal de Biron logea dans le bourg avec les régiments des Suisses, fermans de cette façon les deux chemins qui mènent du costé de la terre par le haut et par le bas de la colline. Outre ces tranchées, le Roy (ainsi que Dupleix a encore très bien remarqué) (*c*) avoit d'un costé la rivière, dont le bord est marescageux, et un bois épais (c'est à dire la forest) qui le couvroit d'un autre costé.

La cavalerie ayans esté logée en l'espace qui s'estendoit

(*a*) Davila, en quelqu'endroit ; Dupleix, en son *Hist.* -- (*b*) Davila sur cette année. -- (*c*) Dupleix, en son *Histoire*.

depuis ces tranchées jusqu'à Dieppe, fermoit le dos de l'armée et se tenoit preste à donner quand il en seroit besoin (*a*). Aussi avoit-on laissé pour cet effet aux endroits les plus commodes des tranchées autant d'espace qu'il en falloit pour faire sortir à l'aise cinquante chevaux de front, comme un nombre assez grand et assez capable d'exécuter ce que l'on avoit entrepris. D'ailleurs, on avoit mis ordre qu'il y eut à Dieppe plusieurs vaisseaux, afin que de l'isle d'Angleterre et des costes de Normandie, vers Caen, Saint-Lo et Carentan, qui tenoient pour le Roy, ils pussent conduire des vivres nécessaires à l'entretenement de l'armée. Ce qui avoit un fort bon succez, parce que le vent se trouvoit propre, tantost pour ramener les barques d'Angleterre, tantost pour mettre à bon port celles qui venoient de Normandie. Ainsi, la soldatesque estoit secourue par les uns et par les autres, outre qu'elle avoit en sa disposition une estendue de pays assez grande pour nourrir abondamment les hommes et les chevaux des biens qui en provenoient.

Pendant que Sa Maiesté se mettoit ainsi en estat de faire teste à ses ennemis du costé d'Arques, le sieur de Bacqueville, qui avoit le soin de battre l'estrade, luy fit sçavoir que le duc de Mayenne avoit pris son chemin de l'autre costé, et une route toute contraire à celle qu'elle et ses capitaines avoit jugé (*b*), parce qu'il avoit appris qu'ils s'y estoient trop bien postez, et que, par ce chemin qu'il avoit choisi, il pourroit entrer dans le fauxbourg du Pollet, et de là battre la ville de Dieppe et en incommoder le port, en sorte que le Roy ne pourroit se servir de ses vaisseaux, ni recevoir les secours qu'il attendoit

(*a*) Davila, là même. - (*b*) Davila, là même.

d'Angleterre, et qu'ainsi il seroit réduit à une extrême nécessité de vivres, et enfin obligé de se rendre. Néantmoins le duc de Mayenne, s'estans approché du logement du Roy, le fit reconnoître (*b*), sans oser entreprendre de se faire voye par le chemin qui estoit retranché, mais par le plus court, comme il luy estoit aisé avec toutes ses troupes, lesquelles (ainsi que quelqu'un a dit) (*c*) composoient une des plus belles armées qui ont tenu la campagne depuis le Roy Louis onzième. Se contentans de camper sur un costeau, vis à vis d'Arques, le 13 jour de septembre, au lieu appellé Martin-Eglise, et d'y demeurer trois jours sans faire aucune attaque.

Cependant, Sa Maiesté (ainsi que porte une copie) ayant besoin d'estre promptement secourue de quelque somme de deniers, pour subvenir à une partie des dépenses qu'elle estoit contrainte de faire pour l'entretenement de ses armées, afin de résister aux ennemis de son Estat et de sa couronne, et les empescher de l'envahir, et n'ayans trouvé un autre plus prompt et meilleur expédient que de semondre ses bons et affectionnez suiets les manans et habitans de la ville de Dieppe et ceux qui s'y sont réfugiez, donna, par lettres-patentes escrites au camp d'Arques, le 16 de septembre 1589, et addressées à Messieurs Aymar de Chaste, Gouverneur de cette ville, et Georges Langlois, sieur de Plaimbosc, premier Président au bureau des Finances, establi en la Généralité de Rouen, la commission d'emprunter desdits habitans et réfugiez la somme de douze mille escus, à condition de rentes raquitables au denier dix, à prendre sur les deniers du Domaine, et, subsidièrement, sur les deniers

(*b*) Dupleix, en son *Hist.* -- (*c*) L'autheur de l'*Abbrége de l'Hist. de France*.

provenant des tailles de l'Election d'Arques; la quittance que le sieur Servient, receveur général, donna le six octobre au sieur Collemont, de seize escus deux tiers, pour sa part de l'emprunt, fait mention que ce fut pour le payement des Suisses.

Le Roy, qui prévoioit les desseins de ce chef des Ligueurs (*a*), ne manqua pas de profiter de ce retardement et de pourvoir à toutes choses. Après avoir laissé dans Arques le mareschal de Biron avec les Suisses et mille harquebuziers et six cents chevaux, non seulement afin d'empescher (selon son premier dessein) que l'ennemy ne passât par là, mais aussi afin qu'il pût luy-même s'avancer par la vallée au bas de la colline droite et y fortifier les tranchées de la Maladerie (1), et ensuite tirer une autre ligne vers le penchant du vallon, pour fermer doublement le passage au duc par cet endroit là, etc., accourut à Dieppe avec une partie de ses forces (*b*), ou bien (comme porte nostre *Journal*) (*c*), avec le reste de sa cavalerie et des harquebuziers françois, et (selon le même *Journal*) passa au travers de cette ville et alla en diligence au Pollet (*d*) où Sa Maiesté fit aussitost dresser des barricades sur toutes ses avenues, et tirer du costé de la campagne une longue tranchée dans laquelle fut enfermé un moulin qui estoit sur le mont de ce fauxbourg. Des mémoires (*e*) disent que les seigneurs et les capitaines y travaillèrent de même que les simples soldats, et que l'on y fit deux forts, dont l'un fut construit au même endroit où Talbot avoit dressé sa bastille,

(*a*) Selon Davila. -- (*b*) Dupleix, en son *Hist*. -- (*c*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*d*) Dupleix, là même. -- (*e*) M. S.

(1) La maladerie ou prieuré de Saint-Etienne, dont on peut voir encore les restes au pied de la colonne élevée sur le lieu du combat.

et l'autre fut fait sur le mont du Pollet, vis-à-vis du village de Neuville. L'histoire adioute (*a*) que Sa Maiesté y logea les sieurs de Guitry et de Chatillon avec cinq cents hommes d'élite, outre les habitans de la ville, lesquels, estans (selon cette histoire) la pluspart Religionnaires, s'acquittèrent très bien de leur devoir contre la Ligue. D'où vient que, comme le premier de ces deux forts a retenu le nom du fort du Pollet jusqu'à présent, le second a été depuis ce temps-là appellé le fort de Châtillon (*b*).

Que si le sieur Estancelin rapporte (*c*) que M. de Cusson, lieutenant de M. de Chastes, eut ordre du Roy de se poster sur le petit chemin du village d'Estran, qui est sur le bord de la rivière, entre le Pollet et le village de Martin-Eglise, il faut croire que ce fut pour s'opposer aux coureurs et aux partis de ceux de la Ligue qui s'y estoient logez (ainsi que nous avons dit), puisque, selon les mémoires du sieur Policien (*d*), leur armée ne parut que le samedy seizième de septembre aux hayes du village de Bréquigny (1) et en pleine campagne, à cause qu'elle n'avoit pu marcher que très lentement, pour l'embarras du canon et la difficulté des chemins rudes et raboteux (ainsi que Davila a écrit) (*e*). Mais parce que le village de Neuville, qui estoit seulement distant de deux ou trois portées de mousquet, pouvoit servir aux ennemys d'abry et de retraitte, le Roy y fit mettre le feu (*f*), en sorte qu'il n'y resta que l'Eglise et deux maisons faites de briques.

Le duc ayant demeuré (selon Davila) (*g*) plus de trois

(*a*) L'*Histoire de France* de Dupleix. -- (*b*) Voir l'indice de ce livre en la lettre F (en appendice à la fin du tome II.) — (*c*) Selon le *Journal* du sieur Estancelin. — (*d*) Selon le sieur Policien Relig. et Dupleix. -- (*e*) Davila, au livre 10. -- (*f*) Selon le *Journal* du sieur Estancelin. — (*g*) Davila, au livre 10.

(1) Hameau de Martin-Eglise.

heures avec son armée en bataille, pour voir si le Roy ne sortirait pas de ses tranchées afin d'en venir aux mains, fit cependant courir partout ses chevaux-légers, les uns estans conduits par le duc de Nemours et les autres par le sieur de Sagonne ; et enfin attaqua (dit Dupleix) les retranchemens et les barricades à diverses reprises, mais il en fut touiours repoussé avec perte, les plus hardis des siens demeurans étendus sur la place. Sa Maiesté ne voulut pas aller plus viste, s'estant avisée de ménager ses forces, qui estoient beaucoup moindres de celles de l'ennemy ; car Elle n'avoit en tout que sept mille soldats, dont ceux d'Arques faisoient une partie, au lieu (que selon cet autheur) l'armée de la Ligue estoit presque de trente mille hommes, tant fantassins que de cheval, et pourvueuë d'un grand attirail de munitions et d'artillerie, si bien qu'Elle se tint dans ses forts pendant ce temps-là, se contentans de faire sortir ses chevaux-légers, qui estoient commandez par le Grand-Prieur, et après eux les compagnies des lances des sieurs de l'Archant et de la Force, pour faciliter la retraitte lorsqu'il en seroit besoin. L'armée ennemie tenoit pourtant ferme, et les escarmouches grossissoient quelquefois si fort que les moins expérimentez croyoient tout à coup que les capitaines en deussent venir à la bataille.

L'autheur du *Journal*, témoin oculaire de ce qui se passoit alors dans ces occasions, nous assure (*a*) que le Roy, qui s'estoit retiré dans le fauxbourg du Pollet, en sortoit à chaque heure et faisoit des escarmouches, tant à pied qu'à cheval, et que c'estoit avec une si bonne conduite et tant de succez que les Dieppois, aussi bien

(*a*) Le sieur Estancelin, en son *Journal*.

que le sieur Estancelin, virent bien dez la première journée que l'ennemy ne se rendroit pas maistre de leur ville. Enfin le duc de Mayenne, voyant qu'il ne gagnoit que des coups dans ces légers combats (*a*), et jugeant bien que le Roy ne donneroit jamais bataille s'il n'y estoit forcé, se retira sans oser rien hazarder (*b*), et se résolut de passer sur la colline gauche pour faire en sorte, ou d'avoir le château d'Arques, ou d'assiéger l'armée royale, ou bien de l'attirer au combat à force de la réduire à deffendre ses postes. Car il avoit si bonne opinion de la valeur et du nombre de ses gens, qu'en cas qu'il ne put faire autre chose, il se proposoit de ne point marchander à s'en aller attaquer le Roy dans ses propres logemens.

Ce chef de la Ligue ayant (ainsi que dit Dupleix) (*c*) reculé de devant les tranchées et les forts du Pollet, et donné suiet par cette démarche de dire à la louange du Roy Henry IIII :

> POLLET ab aggeribus turmas terrere rebelles,
> Sic que triumphat ovans tanto sub Principe POLLET,

alla loger à une bourgade prochaine, où il ne trouva ni vivres, ni fourrages, et ne put reposer toute la nuit, à cause des continuelles alarmes que les gens du Roy luy donnèrent.

Les Ligueux, qui estoient demeurez au village de Martin-Eglise, ne furent pas plus heureux à assaillir le bourg d'Arques (*d*) ; car le mareschal de Biron pourvut si bien à leur empescher le passage de la rivière avec sa mousqueterie et avec l'artillerie du château, que les plus hardis y ayans esté tuez ou noyez, au nombre de plus

(*a*) Dupleix, en son *Hist.* — (*b*) Davila, là même. — (*c*) Dupleix, là même. — (*d*) Dupleix, là même.

de 150, les autres retournèrent en leur logement, sans faire aucun effort digne de gens de cœur. Le comte d'Auvergne, accómpagné des sieurs de Richelieu, du Pont-de-Panne, Marcilly et Pluvinel, fit icy un très heureux combat ; car, avec ses chevaux-légers, il défit cent hommes d'armes, et mit en déroute trois mille hommes de pied qui venoient loger à Martin-Eglise, dont quatre cents demeurèrent estendus sur la place, et dix-sept capitaines furent faits prisonniers. Davila a remarqué (a) que le mareschal de Biron, ayans alors gagné la Maladerie, fit faire en diligence de fort grands retranchemens, et qu'il y mit douze compagnies de Suisses et trois cents harquebuziers françois ; il adioute que ce mareschal ne s'y fians pas entièrement, il voulut qu'on fit encore plus bas une autre grande et haute tranchée, éloignée de la première un peu moins de cinq cents pas, dans laquelle il fit entrer les Suisses de la garde du Roy. Ce qui fut exécuté d'autant plus à propos que le duc de Mayenne, ayans fait reposer ses troupes pendant trois jours, retourna à Martin-Eglise, le 21 jour de septembre, et que, s'estans résolu de forcer les tranchées, non-seulement il encouragea ses gens à faire leur devoir, mais aussi fit son ordre de nuit, sans battre le tambour ni sonner la trompette, pour passer la rivière. Le même autheur a aussi fait mention qu'il fit, cette même nuit, reconnoitre le Pollet, et qu'il fut trouvé si bien fortifié, et les forts si bien défendus de la ville, qu'il fut jugé presque inaccessible de tous cotez.

Le Roy, qui en estoit parti dez le soir, et estoit retourné sourdement et en grande diligence à Arques, y

(a) Davila, en son *Hist.*

disposa avec un merveilleux ordre tous ses soldats. Le Grand-Prieur avec les chevaux-légers, les sieurs de l'Archant et de la Force, avec leurs compagnies de lances, furent mis aux avenues des ponts ; et les autres au lieu de la plaine où l'infanterie françoise avoit pris poste parmi la vase et les marais ; plusieurs autres estans au bas du chemin de la colline gauche, qui estoit occupée par le duc de Montpensier, par la noblesse et par les compagnies de Rambures, de Hallot et de Mignonville ; et d'autres encore sur la même colline, où estoit le mareschal de Biron avec un escadron de Suisses soutenu par les harquebuziers. L'artillerie d'Arques estoit toute tournée du costé de la plaine, vers la seconde tranchée, derrière la Maladerie, et le colonel Galati regardoit les ennemis de front, en sorte que de là les Suisses avec leurs mousquets pouvoient battre et incommoder beaucoup l'armée de la Ligue à mesure qu'elle descendroit.

L'autheur des *Mémoires de M. le duc de Sully*, dit, entre autres choses (*a*), que le Roy sépara la cavalerie, en deux, et mit 300 chevaux auprès de sa personne au dessus du chemin qui traverse les terres labourables voisines de la forest, et environ autant au dessous, à costé du grand marais qui est à main gauche ; et que Sa Maiesté entra elle-même en garde dez le soir, craignant que l'ennemy ne fit un effort pendant l'obscurité pour gagner le bout de la chaussée, distante d'une demye lieue de Martin-Eglise. La nuit toutefois s'estant passée sans alarme, le Roy, à la pointe du jour, se fit apporter à déiûner dans une grande fosse, où il fit asseoir en rond toutes les personnes de qualité, dont M. de Sully estoit du

(*a*) Les *Mémoires de M. de Sully*, au chap. 28 du premier tome

nombre. Mais comme chacun déiûnait de bon cœur, pensans s'en aller prendre du repos après ce repas, on commença de donner une alarme bien chaude; car les vedettes perdues avoient reconnu que toute l'armée ennemie se rangeoit en ordre de bataille, et le sieur de Belin, qui s'estoit avancé jusque dans la forest d'Arques et avoit esté pris et amené à Sa Maiesté, luy dit que dans deux heures il auroit sur les bras trente mille hommes de pied et dix mille chevaux, et qu'il ne voyoit pas là des forces suffisantes pour leur résister. Celuy qui a composé ces *Mémoires*, et qui estoit présent à tout ce qui se passoit au camp, témoigne que Sa Maiesté lui répartit agréablement : « *Vous ne les voyez pas toutes, Monsieur de Belin; car vous n'y comptez pas Dieu, ni le bon droit qui m'assistent.* » Si bien qu'incontinent après, chacun fut obligé d'aller au lieu qui luy avoit esté marqué, et s'y mit en la meilleure posture qui luy estoit possible.

Le duc de Mayenne, estant venu de grand matin pour assaillir le bourg d'Arques et la Maladerie que les royaux avoient fossoyée et garnie de gens de guerre (*a*), et ayant trouvé ses ennemis si bien en deffence, pour ne combattre tout d'un temps au désavantage des siens et contre une armée qui estoit si ferme en ses ordres et toute preste à donner, se résolut incontinent à faire retraitte (*b*); car l'expérience lui apprenoit qu'il n'y avoit aucun moyen de traverser la plaine et de monter à la colline gauche, si l'on ne gagnoit premièrement les deux tranchées du Roy, lequel, d'un lieu haut et élevé, nuisoit beaucoup à ceux d'en bas et battoit en ruine dans la campagne. Ce chef de la Ligue estant retourné au

(*a*) Selon Dupleix. — (*b*) Davila, au livre 10.

logement de Martin-Eglise, pour tenir le Roy dans l'incertitude et empescher qu'il put reconnoître de quel costé il vouloit donner, fit faire plusieurs escarmouches, tantost vers le Pollet, tantost vers les tranchées. Mais, le vingt et unième de septembre, il se résolut de tenter fortune (a), et commanda pour cet effet au comte de Belin, l'un des mareschaux de camp, qu'avec le régiment Alleman du comte Jacques de Collate, et les régimens d'infanterie de Tremblecourt et de la Chastaigneraye, il allât tout droit investir la Maladerie [où est la chapelle Saint-Etienne] (1) pour commencer l'attaque par cet endroit là. Le comte mena ses gens le plus secretment qu'il put par un chemin couvert et mal aisé, jusqu'à ce qu'il se vit assez près des tranchées. Mais les Allemans, lassez du voyage et de la difficulté des lieux, outre qu'ils jugeoient que l'attaque ne se feroit qu'avec peine à cause de la hauteur de la tranchée, s'avisèrent d'avantager leur entreprise par le moyen de l'addresse, si toutesfois la tromperie se peut ainsi appeler. Ils mirent donc leurs chapeaux sur la pointe de leurs piques, et, en levant les mains, donnèrent à connoître par là que leur dessein estoit, non pas d'assaillir et de combattre ce poste, mais de se jeter dans le parti du Roy (2). Ce que les autres ayans cru d'autant plus facilement que le bruit couroit partout qu'ils ne cherchoient qu'à se révolter parce que le duc ne les payoit pas, les laissèrent venir jusqu'à la tranchée sans les empescher et sans leur faire aucun mal. Après qu'ils y furent arrivez et qu'ils eurent

(a) Davila, là même.

(1) Cette note a été anciennement ajoutée à la marge du MS.

(2) Remarquez ce stratagème ignoble, renouvelé depuis par d'autres Allemands.

confirmé de bouche ce qu'ils avoient fait entendre par signe, ils furent aidez à monter sur la tranchée par les soldats de la même nation qui leur donnèrent la main. Néantmoins, ils ne furent pas plutost en haut que, tournans la pointe de leurs piques et des armes plus courtes, ils se mirent à charger les Suisses et les François, qui qui, pour n'avoir apresté leurs mousquets ni leurs harquebuzes, se voyans ainsi surpris et (comme ils disoient) trahis et assassinez, tournèrent le dos sans résistance, et ainsi, pleins de terreur et de confusion, commencèrent à prendre la fuite vers le penchant de la colline, pensans être plus en seureté dans la plaine. Tremblecourt et la Chastaigneraye, divisez en deux escadrons volants, voyans ce commencement, sortirent du bois aussitost, et, sans perdre temps, coururent à toute bride vers la même tranchée, où, s'estans mis à costé du bataillon Alleman, donnèrent ensemble avec chaleur sur la seconde tranchée, leur courage et leur fougue s'augmentant par le bon succez que leurs gens venoient d'avoir. Cependant le mareschal de Biron estoit là accouru, pour encourager le colonel Galati à la deffence des retranchemens, mais, par la surprise de la Maladerie, l'attaque fut si soudaine et si rude que les Suisses des gardes commencèrent à plier, et le mareschal de Biron fut jetté en bas, tellement que ce poste fut gagné par les ennemis avec une incroiable vitesse.

Le duc de Mayenne, ayans appris que les siens avoient bien commencé, ne voulut pas négliger une si belle occasion d'aller plus avant. Il commanda pour cet effet au duc de Nemours et au comte de Sagonne d'avancer avec leurs chevaux-légers à la main droite des tranchées que

l'on avoit gagnées, et au duc d'Aumale de tirer à gauche avec douze cents chevaux ; et luy, par même moyen, autant que l'assiette du lieu le put souffrir, suivit avec le reste de l'armée divisé en plusieurs escadrons.

Le Roy, qui estoit bien fâché d'avoir inopinément perdu les tranchées et voïoit que la nécessité l'obligeoit de combattre à toute force, incita par des paroles puissantes le duc de Montpensier à s'en aller contre le duc d'Aumale, et le Grand-Prieur à charger d'un autre costé le duc de Nemours et les chevaux-légers de la Ligue (*a*). Alors le Grand-Prieur, jeune d'années, mais désireux de gagner de l'honneur et de faire quelque hardy coup de sa main, pour vanger en quelque manière la mort de Henry III, se mit à la teste de sa compagnie, et, baissant en même temps la visière de son heaume, commença de galoper contre l'ennemy (1) ; mais, dez lors qu'il eut

(*a*) Davila, là même.

(1) Le Grand-Prieur, dont il est ici question, n'est autre que le jeune comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, qui nous a laissé de la journée d'Arques un récit très-détaillé, mais écrit seulement de mémoire cinquante-huit ans après les événements qu'il relate. Voici comment il rapporte sa rencontre avec Sagonne : « Je chargeay Sagonne, lequel je reconnus monté sur un cheval turc nommé le Mosquat, armé d'armes argentées à bain, et un petit manteau d'écarlate. L'appelant au combat, il me cria : *Du fouet, du fouet, petit garçon !* et venant à moy, il perça mon cheval, qui estoit d'Espagne, depuis l'épaule droicte jusques sous la bande gauche de la selle, de sorte que ne pouvant retirer son épée qui estoit un estoc que j'ay encore, il fut contraint d'arrêter quelque temps, ce qui me donna le moyen de luy tirer mon pistolet à la cuisse droite. »

Cf. Deville, *Hist. du Château d'Arques*, ch. XII ; et R. d'Estaintot, *La Ligue en Normandie*, pp. 5 et suiv.

Nous espérons donner un jour, dans *la Bibliothèque Dieppoise*, une série de documents permettant de reconstituer le récit le plus complet et le plus détaillé de la bataille d'Arques. Les précieuses collections de la Bibliothèque Nationale renferment notamment deux relations de ce combat, rédigées l'une par un Royaliste et l'autre par un Ligueur, qui

apperçu le comte de Sagonne, qui menoit un escadron de cavalerie, il l'appella par son nom et luy présenta un défy. Le comte l'accepta aussitost avec un courage résolu, et ainsi l'un et l'autre se chargèrent si vertement que le Grand-Prieur chancela deux ou trois fois et fut sur le point de cheoir d'un coup de pistolet qu'il reçeut au-dessous de la visière de son heaume ; mais enfin le comte de Sagonne, blessé de deux bales au costé et à la cuisse gauche, tomba mort de dessus son cheval. La cavalerie du Roy ne témoigna pas moins de valeur que son capitaine à donner dans celle des ennemis. Toutesfois le nombre en estoit si grand (jouit que pour le soutenir le duc de Mayenne avoit envoyé en queue deux compagnies de Reistres) que ceux du parti du Roy furent contraints de faire retraitte. Et parce qu'en la faisant ils ne laissèrent pas de s'opiniâtrer à la résistance, ils se trouvèrent poussez de fuire jusqu'au bas de la colline, sur le point que l'artillerie d'Arques y arrivoit pour deffendre les siens et arrêter la violence des ennemis dans la chaleur de ce combat, qui de part et d'autre fut rude et sanglant et où Bacqueville, lieutenant général du Grand-Prieur, fut tué. D'ailleurs, le duc de Montpensier, ayant fait rencontre des fuyards qui avoient abandonné les tranchées, d'où ils se retiroient avec précipitation du costé de la plaine, fut si fort choqué et mis en désordre, qu'il eut toutes les peines du monde à se developper (*sic*) de cet embarras; et, quoyqu'il fut là venu à dessein de se mesler dans l'escadron que conduisoit le duc d'Aumale,

n'ont point été publiées. Mais le *Journal* d'Estancelin a malheureusement échappé jusqu'ici à toutes les recherches. Quelques lignes d'Asseline, que l'on verra plus loin, prouvent que de son temps déjà ce précieux manuscrit avait beaucoup souffert.

il ne le fit pas néantmoins, mais s'espouvantant à cause du grand nombre de gens, se mit à faire des caracols et à donner le coup de pistolet en se retirans avec ses gens par le bas de la colline, où la cavalerie le poursuivit furieusement à toute bride.

Cependant le Roy, qui se trouvoit entre ces deux troupes, et qui, pour donner ses ordres, s'estoit avancé sans y penser jusqu'à la colline gauche, se vid si fort engagé au milieu des ennemis, qu'estant presqu'abandonné de tous et ne pouvans se résoudre à la fuite, se croioit perdu. Tellement que par cris, par prières et par menaces, il s'efforçoit tantost d'arrêter l'un, tantost de remettre l'autre, se plaignant tout haut de ce qu'en toute la France il ne se trouvoit point cinquante gentilshommes qui eussent assez de résolution et de courage pour mourir avec leur Roy (*a*). A vray dire, il n'y eût personne qui n'avouât que si le duc de Mayenne se fut avancé assèz à temps avec le reste de l'armée, le Roy eut esté défait ce jour-là, et tous ses gens avec luy; mais comme il conduisoit la cavalerie par un chemin difficile et plein d'embarras, l'appréhension qu'il avoit de la mettre en désordre le faisant marcher lentement pour en revoir les files donna temps au Roy de se remettre. Car cependant le seigneur de Châtillon, avec deux régiments d'infanterie françoise, quitta la colline gauche où du commencement il s'estoit logé; puis, attiré par l'extrême péril où il voioit ceux de son parti, il s'en alla [le] plus viste qu'il put du costé de la bataille, et alors crians au Roy : *Courage, Sire, nous voicy pour mourir avec vous;* il chargea si vertement le régiment de Trem-

(*a*) Selon Davila et selon le *Journal* du sieur Estanoclin, lequel en a parlé en ces mêmes termes

blecourt et de la Chastaigneraye qu'ayant fait prisonnier le comte de Belin avec le colonel des Lorrains et taillé en pièces plus de trois cents des leurs, il chassa les autres hors des tranchées. Ainsi la face des choses changea en un moment. Quant au mareschal de Biron, après qu'il fut sorti hazardeusement d'entre les mains des ennemis, il arrêta, avec le colonel Galati, les Suisses fuyards, lesquels, retournans sur leurs pas avec autant d'assurance et de fidélité qu'ils avoient eu haste de s'enfuir auparavant, s'en allèrent joindre Châtillon, qui avoit déjà pris la première tranchée et se remettoit en ordre pour donner l'assaut à la Maladerie.

Le Roy, s'estans luy-même courageusement avancé jusqu'en ce lieu-là (*a*), y fit mettre pied à terre au baron de Biron et à environ cent gentilshommes, qui estoient accourus de divers endroits pour se ranger près de luy, et, les ayans mis aux premières files de son infanterie, leur dit qu'ils donnassent en même temps dans la tranchée. Cet assaut, qui dura bien un quart d'heure, fut sanglant et furieux ; mais les lanskenets de Collate, aussi lassez du combat que du chemin et chargez de toutes parts, plièrent enfin ; il en demeura plusieurs sur la place, et les autres, estans repoussez ou chassez, abandonnèrent le poste de la Maladerie, les piques des Suisses et les mousquetades des François les hastans de fuir avec autant de vitesse qu'ils avoient eu de ruse et de facilité à les surprendre.

Pendant que tout se passoit ainsi (*b*), le Roy, dont la merveilleuse diligence pourvoioit partout au besoin, courut à la teste du duc de Montpensier, suivi de soixante

(*a*) Le même Devila. — (*b*) Le même Devila.

chevaux qu'il avoit ramassez avec grande peine, et s'en alla vigoureusement attaquer l'escadron du duc d'Aumale, qui déjà couroit en bas de toutes parts, comme maistre de la campagne. Si bien qu'après trois quarts d'heure de combat opiniâtre, il passa d'un bout à l'autre au travers de ses gens, et le mena battant jusques au haut de la colline. D'un autre costé, le Grand-Prieur, qui avoit esté contraint de se retirer, estant secouru au besoin par les compagnies des lances de l'Archant, de Montataire et de la Force, qui estoient passées les dernières à la bataille, fit en même temps tourner le dos à la cavalerie légère de la Ligue, et ainsi elle se retira à toute bride sur le chemin qui menoit à Martin-Eglise; ce qui fit que le duc de Mayenne, après avoir considéré qu'il se faisoit tard, que ses gens estoient lassez de combattre, que les munitions de guerre que l'on avoit esté contraint de laisser derrière à cause des incommoditez du chemin ne paroissoient point et que l'infanterie en manquoit, ayant employé ce qu'elle en avoit à combattre toute la journée, fit sonner la retraitte et se rendit à son premier logement.

Celuy qui a composé les *Mémoires de Mr de Sully* a dit (*a*) que, lorsque les choses estoient désespérées, un brouillard qui avoit esté espais tout le matin s'abaissa tout à coup, et que le canon du château d'Arques, découvrant l'armée des ennemis, il en fut tiré une volée de quatre pièces, qui firent quatre belles ruës dans leurs escadrons et les arrêtèrent tout court; et qu'enfin, trois ou quatre volées suivantes, ayans produit de merveilleux effets, les mirent tellement en désordre qu'ils furent obligez de se retirer en leurs quartiers.

(*a*) Les *Mémoires de Monsieur de Sully*, au chap. 28 du tome premier.

Après une fortune si diverse et des succez si dissemblables à leur commencement (*a*), les plus expérimentez ne doutèrent point que la victoire ne fut demeurée du costé du Roy, puisqu'il avoit deffendu ses postes et empesché les ennemis de passer sur la colline d'Arques, en quoy consistoit leur intention principale. Aussi Sa Maiesté s'en reconnut redevable au ciel comme d'une faveur très-insigne, et, pour n'en pas demeurer ingrate, elle voulut luy en faire rendre solennellement des actions de grâces, commandant (selon l'autheur du *Journal*) (*b*) que l'on fit pour ce suiet des processions à Dieppe. Ce même autheur adioute qu'elle loua grandement la fermeté et la valeur des Suisses, et qu'elle but à eux une verrée de vin, les appelant *ses bons compères*. Néantmoins, bien que les choses se fussent ainsi passées à l'avantage du Roy, le duc de Mayenne ne laissa pas de publier hautement que le succez en avoit esté avantageux pour luy-même (*c*), confirmant son dire par une cornette et trois drapeaux qui furent portez à Paris avec beaucoup d'ostentation, comme si ses soldats les eussent gagnez à la prise de la tranchée ou en quelque autre occasion de cette dangereuse et fameuse journée d'Arques, et lorsque (selon que le sieur Estancelin a attesté et juré dans son *Journal*) (*d*) toutes les enseignes du Roy estoient gardez en sa maison de Dieppe. D'où l'on peut aisément juger combien l'on apportoit d'artifices pour amuser les Parisiens, après que les veines de la Ligue eurent espanché à ruisseau (ainsi qu'a dit le sieur du Chesne) (*e*) le sang et la valeur qui maintenoit son enbonpoin (*sic.*)

(*a*) Davila, au lieu sus-allégué. -- (*b*) Le sieur Estancelin, en son *Journal*. -- (*c*) Davila, là même. -- (*d*) Le sieur Estancelin dans son *Journal*. -- (*e*) Le sieur André du Chesne, en son livre des *Antiq. et recherches des principales villes de France*.

En effet, (selon Davila) il y eut (sans y comprendre ceux dont nous fairons mention) plus de six cents hommes qui furent tuez sur la place, entre lesquels on compte le sieur de Sagonne et le baron de Saint-André, et deux cents seulement du costé du Roy (1). Quant aux troupes de Sa Maiesté, elles eurent (sans doute), outre la gloire et les louanges d'avoir bien fait, une bonne part des vivres et de l'argent que le sieur de Stafort, ambassadeur de la Reine d'Angleterre, apporta à Dieppe, le samedy 23 de ce même mois de septembre (a).

Le duc de Mayenne ayant résolu la nuit suivante (b), ou (comme porte le *Journal*) le dimanche 24 de septembre, de faire un dernier effort afin de chasser le Roy ou bien de le tirer hors de ses postes, sortit des villages dans lesquels son armée s'estoit logée et alla passer à l'autre costé de la rivière, par des chemins d'autant plus longs et plus difficiles qu'il luy fallut faire, au delà de la forest et de ce bourg, un circuit de plus de quatre lieues. En sorte qu'après trois divers logemens, il arriva seulement le 26 de ce mois à la veüe de

(a) Selon le *Journal* du sieur Estancelin. — (b) Davila.

(1) La reine d'Angleterre se tenait fort au courant des affaires du roi de France, aussi dès le jour même de la bataille d'Arques un de ses correspondants informait-il du résultat le ministre Walsingham : « Cejourd'hui, écrivait-il, il s'est fait un grand effort [de l'ennemi] au quartier « du Roy, où il a été reçu de mesme, car on tient qu'il est demeuré plus « de cinq cents des siens. Le Roy y a combattu à pied et à cheval ; le « sieur de Basqueville y a esté blessé ; on attend ici de jour à autre les « Ecossais. »

On attendait aussi de l'argent et des vivres dont Beauvoir la Nocle, envoyé du Roy près d'Elizabeth, s'efforçait de presser l'envoi : « Comme c'est dommage, disait-il, que nous ne sommes habillés en Cordeliers, car nous demandons toujours. » H. de la Ferrière, *La Normandie à l'Etranger*, p. 258-259.

la citadelle et des murailles de Dieppe. Des mémoires témoignent (*a*) que la cavalerie de la Ligue parut le même jour au hameau de Janval, où le Roy, qui (selon Davila) (*b*) avoit tiré droit à Dieppe et s'estoit logé dans les fauxbourgs avec toute l'armée (à la réserve du régiment du seigneur Danville et de celuy du sieur de la Garde, de quatre enseignes Suisses et de soixante chevaux, qu'il avoit laissez dans Arques), avoit fait mettre le feu aussi bien qu'aux villages de Rouxmesnil et de Bouteilles, et aux hameaux de Vaudrüel, d'Epinay et de Caude-Coste, dont il fit en même temps couper les arbres à deux pieds de terre (*c*). Un de ces mémoires (*d*) dit encore que les habitans de Dieppe, appréhendans que l'ennemy ne jettât du poison dans la source de leurs fonteines, trouvèrent bon d'en faire rompre les canaux, et que l'on esleva devant la porte de la Barre un grand amas de fumiers en forme de boulevart, pour la couvrir et en deffendre l'entrée. Pour ce qui estoit du fauxbourg de cette porte, il estoit (selon le même Davila) (*e*) deffendu par les coups que l'on tiroit de la citadelle.

L'armée de la Ligue, forte de vingt-cinq mille hommes (à ce que disent ces mêmes mémoires), s'estant approchée des murailles de Dieppe, le 26 jour de septembre, tirant *vers la tramontane* (c'est ainsi que parle Davila) et à costé de la citadelle, fit pointer sur le soir huit pièces de canon dont le lendemain matin elle commença de battre les maisons de la ville; mais le Roy fit faire des escarmouches de toutes parts pour empescher par ce moyen la batterie des ennemis. Néantmoins (ainsi que Dupleix rapporte) (*f*), comme le jeu le plus dangereux se fit avec

(*a*) M. S., M. D. et le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*b*) Davila, là même. -- (c) Selon ces mémoires. -- (*d*) M. S. -- (*e*) Davila, là même. -- (*f*) Le sieur Dupleix en son *Hist. de France*.

le canon, celuy de Sa Maiesté, estant avantageusement assis, endommagea grandement les rebelles. Et c'est ce que l'autheur du *Journal* a entendu dire plus particulièrement lorsqu'il a remarqué (*a*) que Sa Maiesté voulut avoir l'honneur de commencer l'attaque par deux coups de deux pièces de canon qui estoient sur le Mont-à-Caux, et qui furent tirées si à propos que le second tua le principal canonnier de l'armée ennemie et démonta une des six pièces de la batterie que le duc de Mayenne avoit dressée, le premier jour d'octobre, au dessus du hameau d'Epinay. Mais comme si les Ligueurs eussent esté extrêmement irritez à cause de ces disgrâces de la fortune, ils battirent ensuite la ville avec tant de furie qu'ils tirèrent jusqu'à cinquante quatre coups de canon en deux heures de temps, lesquels découvrirent plusieurs maisons et tuèrent au logis du Roy (c'est-à-dire en la maison qui fut au sieur Jean Ango) un de ses cuisiniers, et un enfant et une servante dans une des chambres de la grande maison qui est vis à vis de la fonteine du Puits-Salé (1). L'autheur du *Journal* a fait aussi mention que les ennemis furent si incommodez par une pièce de batterie de la Tour-aux-Pigeons et par celles des fortifications et tranchées du Mont-à-Caux, qu'ils furent contraints de faire cesser leur batterie dez dix heures du matin et de conduire leur artillerie au village du Jardin à une lieue de Dieppe (2). De quoy les habitans de cette ville, aussi bien que l'autheur du *Journal*, furent fort surpris et sans doute bien aise, parce qu'il sembloit (dit-il)

(*a*) Le sieur Estancelin, en son *Journal*.

(1) Celle probablement que remplace aujourd'hui l'*Hôtel de la Paix*.

(2) Aujourd'hui le hameau *des Vertus*, commune de Saint-Aubin-sur-Scie.

que les ennemis devoient foudroyer et ruiner la ville dez le premier jour.

Le Roy, n'estans pas entièrement satisfait d'avoir ainsi rendu inutile la batterie des Ligueurs, se donna le plaisir d'aller les affronter jusque dans leurs tranchées et de les gagner (1) cinq ou six fois pendant une heure. Sa Maiesté fit aussi des escarmouches tant à pied qu'à cheval, avec tant de courage et de bonheur que l'ennemy y fut toujours battu. Davila a remarqué (*a*) que ces escarmouches ne cessèrent de part et d'autre que jusqu'à ce que le combat fut interrompu par une chose (dit-il) extraordinaire, et qui ne causa pas un petit dommage aux ennemis ; car le Roy, ayant fait avancer jusqu'au milieu de la campagne, le lundy 2 d'octobre (à ce que dit le *Journal*), le baron de Biron avec une troupe de gens de cheval, et le duc de Mayenne, soit qu'il se fachât de ce que leur hardiesse les portoit si avant, soit qu'il crût qu'ils se fussent ainsi engagez sans y penser, ou bien que ce fut (comme porte le *Journal*) pour attirer sa cavalerie (qui estoit toujours en bataille derrière les fossez des Clos-Bouchart, d'où elle n'osoit sortir à cause du canon de la citadelle et des tranchées du Mont-à-Caux), ayant envoyé deux gros de cavalerie pour attaquer les gens de cheval du Roy à leur arrivée, ceux-cy s'estans ouverts de deux costez avec une prompte addresse, deux couleuvrines, qui estoient au milieu d'eux, furent deschargez (six fois selon le *Journal*) sur les ennemis, et elles produisirent un si bon effet qu'elles tuèrent plusieurs des ennemis et mirent les autres en déroute,

(a) Davila, au lieu sus-allégué.

(1) Gagner, *aller vers*, *atteindre* ; comme dans cette expression : *gagner la campagne*.

dont quelqu'un venoit d'heure à autre se rendre à Sa Maiesté. Cet autheur a témoigné (*a*) qu'à vray dire cet artifice estoit adroit, et qu'il ne semble pas une petite merveille à ceux qui virent escarmoucher de cette sorte avec deux grandes machines au milieu de la cavalerie ; il adioute que cette nouvelle manière de conduire agilement l'artillerie pesante estoit de l'invention de Charles Brise, canonnier Normand (pour ne dire Dieppois), lequel, après avoir navigé longtemps aux Isles occidentales dans des vaisseaux corsaires, pendant tout le temps des guerres civiles, rendit ce service et plusieurs autres à sa patrie, par le moyen desquels, aussi bien que par son esprit et sa longue expérience, il se mit dans une haute estime.

Tandis que l'on s'entretenoit ainsi par de furieuses escarmouches et que l'on entendoit de toutes parts le bruit de l'artillerie autour des murailles de Dieppe, le duc de Mayenne, croyans trouver moins de résistance à Arques par l'éloignement du Roy (*b*), s'avisa soudainement de le faire attaquer par le duc Danville (*c*) avec son arrière-garde, où il avoit mis pour cet effet le régiment de Walons, celuy des Lorrains et les lanskenets de Collate, par où il se promettoit de l'emporter, et, après sa conqueste, de tenir le Roy assiégé dans l'enclos de la ville de Dieppe ; mais on luy résista si vigoureusement, qu'après deux heures d'assaut redoublé, ses fantassins furent contraints de se retirer avec perte de deux capitaines et de plus de cent soldats. Les gens que M[r] Danville commandoit s'y trouvèrent encore assez maltraittez, et quoyque la place fut avantageuse par ses fortifications

(*a*) Davila, là même. -- (*b*) Dupleix, en son *Hist.* -- (*c*) Davila, là même.

et par son assiette, il y eut plus de soixante hommes et deux compagnies de Suisses qui furent tuez en cette occasion ; quant au colonel de la garde, il y fut fort blessé à la cuisse.

Tant de combats livrez et soutenus fatiguèrent doublement les troupes du Roy à cause qu'elles n'avoient point de vivres du pays qui estoit ruiné, à cause aussi qu'elles estoient toujours sous les armes, estans en petit nombre. Mais Sa Maiesté, dont les espérances consistoient au secours qu'elle attendoit de deux endroits différents, donna si bon ordre, qu'elles furent fortifiées, tant par un surcroist de mille Ecossois bien armez (1), lesquels arrivèrent à Dieppe le 4 d'octobre (*a*), que par les vivres et les soldats qui luy furent envoyez d'Angleterre et par les approches des troupes de M[r] le duc de Longueville et du mareschal d'Aumont, jointes ensemble (*b*). En sorte que le duc de Mayenne, qui en eut avis, perdant toute espérance de pouvoir faire quelque progrez et mêmes appréhendant d'estre investi et assiégé par deux armées, plia bagage et décampa, non pas le 28 d'octobre (comme l'imprimeur a fait dire à Davila), mais le 5 jour d'octobre (comme a dit Dupleix), ou le 6 (comme nostre *Journal* porte). Ce qui fut exécuté sous prétexte d'aller au devant de M[r] le duc de Longueville et du mareschal d'Aumont, afin que, les ayans défaits, il eut (ainsi qu'il disoit) meil-

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin. — (*b*) Dupleix, en son *Hist.* -- Davila, là même.

(1) Le duc d'Angoulême porte le nombre des Ecossais à onze cents hommes de pied et soixante chevaux « qui, ajoute-t-il, nous aprestèrent à « rire, à les veoir armez, et vestus comme les figures de l'antiquité repré- « sentées dans des vieilles tapisseries, avec iacques (jacquettes) de mailles « et casques de fer, couverts de drap noir, comme bonnets de prestre, se « servant de musettes et de haut-bois, lorsqu'il vont au combat. »

leur marché *du Navarrois*, c'estoit à dire du Roy de Navarre. Néantmoins, au lieu d'aller à leur rencontre, il tira vers la frontière de Flandres, pour traitter avec le duc de Parme, alors gouverneur des Pays-Bas Espagnols, touchant le secours que le Roy d'Espagne offroit à la Ligue, moyennant certaines villes qu'elle luy bailleroit en ostage.

L'autheur du *Journal* a remarqué (*a*) que l'armée du duc de Mayenne commença, le 6 jour d'octobre, à quatre heures du matin, à mettre le feu à ses loges et aux maisons qui estoient restées au hameau de Janval et aux autres villages des environs; et que, depuis cette heure-là jusqu'à dix, il y eut une escarmouche bien rude, d'autant que l'ennemy taschoit de garder autant qu'il pouvoit son poste de Janval, pour donner à son infanterie et à son bagage le temps d'avancer chemin. Mais après plusieurs coups de canon, qui furent tirez du Mont à Caux, les gens de pied qui estoient en garde vers le moulin qui estoit au delà, n'ayans pu s'empescher de donner sur l'ennemy, coururent jusques dans Janval, où ils forcèrent leurs barricades et se rendirent les maistres d'une partie du village, et bientost après du reste, qui fut beaucoup disputé. Les gens du Roy y trouvèrent un corps de garde qui estoit rempli d'armes, et un grand nombre de blessez et de morts, lesquels (sans doute) firent une partie des douze cents hommes tuez (ainsi que dit l'histoire) (*b*) en tous les combats et les escarmouches qui se firent à Arques et autour de Dieppe. Après tout, la perte des gens du Roy n'ayans pas esté de cinq cents hommes (*c*), les merveilleux

(*a*) Le sieur Estancelin, en son *Journal*. -- (*b*) Dupleix, en son *Hist*. -- (*c*) Le même.

succez des armes de Sa Máiesté furent tenus pour un coup du ciel, qui étourdit les plus prudents, surprit les plus diligents, attiédit les plus eschauffez et les plus zélez, et étonna les plus assurez et les plus hardis de la Ligue.

Un jour après le départ du duc de Mayenne, le Roy laissa au mareschal de Biron la garde de Dieppe, et alla avec cinq cents chevaux et deux mille hommes de pied à la rencontre de Mr le duc de Longueville et du mareschal d'Aumont, à dessein de joindre leurs forces aux siennes (a). Le 8 et le 9 jour d'octobre, 4500 Anglois, bien vestus et bien armez, estans venus débarquer à Dieppe, Sa Maiesté, qui s'estoit avancée le 10 jour pour recevoir Mr le comte de Soissons et quelques autres seigneurs, qui luy amenèrent dix mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux, fit un corps de toutes ces troupes, et, après avoir fait reprendre le château de Gammaches, elle fut devant la ville d'Eu. Le sieur de Lannoy, qui en estoit gouverneur, voulut soutenir le siége; mais les habitans s'estans opposez à son dessein, se saisirent de sa personne, et le mirent avec eux et leur ville entre les mains de ce monarque qui retourna à Dieppe ensuite de cette glorieuse expédition, estant accompagné des princes et des seigneurs dont nous venons de parler.

Le Roy estant de retour à Dieppe pour s'y rafraichir, le sieur de Lannoy, lequel avoit esté auparavant envoyé prisonnier en cette ville, luy demanda sa liberté (b); les sieurs de Belin et de Tremblecourt en firent autant, quoyqu'ils eussent seulement la ville pour prison. Si je ne peux dire s'ils obtinrent cette grâce de Sa Maiesté,

(a) Davila, là même. -- Selon le *Journal* du sieur Estancelin. -- (b) Le même *Journal*.

du moins je peux assurer qu'elle accorda aux habitans de Dieppe un don de trois mille trois cents (ou du moins un cent trente trois escus un tiers) à prendre pendant neuf années consécutives sur les deniers provenans de la ferme de l'imposition foraine mise sur les denrées et les marchandises qui estoient apportées à Dieppe des pays étrangers, à condition que cette somme seroit employée aux réparations et aux fortifications de cette ville, suivant les patentes qui en furent données le 15 d'octobre de la présente année (*a*). Pour ce qui estoit du Pollet, il fut (selon que dit un mémoire) (*b*) affranchi de la taille. Selon d'autres lettres qui furent données en forme de charte dez le mois de septembre (*c*), Sa Maiesté accorda aux habitans de Dieppe une exemption et une descharge de payer aucune chose à cause de leurs fiefs, et il semble que ce fut en ce temps-là qu'elle récompensa, par des lettres de noblesse, les eschevins et les capitaines de cette ville lesquels n'estoient pas nobles.

Pendant tout le temps que le Roy séiourna à Dieppe, les choses qui concernoient la religion y demeurèrent au même estat où il les avoit trouvées, tant pour le regard de la catholique que pour la prétendue Réformée. Ce qui surprit d'autant plus les Religionnaires, qu'ils s'estoient promis (ainsi que nous avons remarqué ailleurs) une liberté publique de leurs exercices et la possession de quelques églises. Ce qu'il y eut de nouveau fut que, le seizième jour de septembre (*d*), Sa Maiesté fit faire le presche dans son logis pendant quelques jours (il me semble que c'estoit en la grande maison du sieur Ango), et qu'après qu'elle eut appris que des catholiques en mur-

(*a*) Selon l'invent. des Escrits de la Mais. de Ville. — (*b*) M. S. -- (*c*) Selon le même invent. des Escrits de la Mais. de Ville. -- (*d*) Selon le sieur Pollc. Religionn.

muroient, elle le fit continuer au Jeu de Paulme du Pollet, où il y eut toutefois encore du bruit et des huées (à ce que dit le Policien) (*a*), mais qui furent appaisées par les Suisses et les soldats de la garde. Ce fut aussi que Madame Catherine de Bourbon, sa sœur, voulut toujours le faire continuer dans la belle maison du sieur Richard de Bures, où elle estoit logée ; d'où les Religionnaires prirent occasion de recommencer leurs exercices, mais avec tant de hardiesse qu'après avoir commencé en secret, ils continuèrent de les faire en public, en des maisons de différents quartiers de la ville, en sorte que ceux d'un quartier faisoient le presche dans une maison et ceux d'un autre quartier dans une autre, et qu'ainsi il n'y eut aucune grande maison des Religionnaires, soit qu'ils en fussent les propriétaires ou qu'ils les tinssent à louage, où ils ne fissent le presche de fois à autre ; comme en la maison du sieur Robert Pigné ; comme en celle de Jean de Montpellé et qui a depuis appartenu au sieur Jacques Mel ; comme en celle qui estoit appellée la maison *des Avironniers* ; comme en celle de Daniel Oulson, en la rue de Prison ; en celle de la *Grande Cour*, vers le Moulin-à-Vent ; en celle de Mr d'Ancourt, en la rue du Haut-Pas ; en celle de Nicolas d'Espiné et du *Montier blanc*, en la même rue ; en celle de Jean Le Plu, qui a depuis appartenu à Jean Lardant ; en celles de Guillaume Daval (1), de Pierre Le Gaigneur, de Jean Gosselin, de la rue d'Escosse ; du sieur Chauvin, au Puits-Salé ; mais plus ordinairement qu'en toutes les autres, en celle du *Monstier blanc*, en la rue du Haut-

(*a*) Selon le Polic. Relig.

(1) Ne serait-ce pas celle du Policien ou de quelqu'un de sa famille?

Pas, et en celle du sieur Guillaume Crucifix, en la rue de Nostre-Dame, parce qu'elles estoient plus grandes et plus commodes. Le sieur Policien a encore remarqué (a) que les ministres preschoient deux fois chaque jour auquel ils faisoient leurs exercices, et trois et quatre fois extraordinairement ; et que c'estoit sous la faveur de M. de Chaste, qui les avertissoit (dit-il) quelquefois, selon les occurences, de s'abstenir du chant des psaumes, ou bien de n'en chanter que quelques versets, et même de n'apporter leurs siéges et leurs chaises en monstre par les rues, de peur de bruit et de faire émouvoir les catholiques, lesquels (à ce que dit le sieur Policien) Mr de Chaste ne pouvoit tenir en bride aussi bien qu'il eut souhaitté. D'où il arrivoit (dit-il encore) qu'il se contentoit quelquefois d'avertir les Religionnaires de se tenir sur leurs gardes, en sorte que chacun d'eux barricadoit ses portes pendant la nuit, et même, s'il estoit voisin d'un ou de plusieurs autres Religionnaires, qu'il perçoit les parois de sa maison afin de s'entre secourir au besoin. Après cela n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que le sieur Policien, ayant ainsi voulu blamer les catholiques et justifier les prétendus réformez, a tasché de renouveller l'ancienne coutume des hérétiques de déclamer et d'inventer des impostures et des perfidies contre la fidélité des catholiques envers les Roys. Encor bien que ces calomnies eussent été réfutées en cent occasions. Mais laissons cet homme en sa mauvaise humeur, et disons que le Roy, se croïant assez fort pour prendre sa marche et se faire voir aux Parisiens en un autre équipage qu'ils ne l'avoient attendu (b), partit de Dieppe, le 21 jour d'octobre,

(a) Le même. -- (b) L'*Invent. de l'Hist. de Norm.* au chap. 8.

à onze heures du matin (*a*), ayans sous ses enseignes vingt mille hommes de pied, trois mille chevaux et quatorze pièces d'artillerie (*b*), et qu'il marcha à petites journées. En effet (selon le *Journal*) (*c*), il fut coucher au bourg d'Auffay et il y demeura jusques au dimanche.

Cependant, mille Escossois, qui estoient restez à Dieppe et avoient esté destinez par l'ordre de Sa Maiesté pour garder le fort du Pollet, firent beaucoup de mal au pays circonvoisin ; et un air corrompu par les ordures et les saletez des rues de la ville y produisit plus de mouches que l'on y en avoit jamais veu, et causa tant et de si violentes maladies que plus de mille personnes y moururent pendant un mois. Ce qui a fait dire à l'autheur de ce *Journal* que, si les troupes du Roy ne se fussent retirées ailleurs, Dieppe eut esté affligée de peste.

Deux jours après le départ du Roy, c'est-à-dire le 23 d'octobre (*d*), les députez des Estats de Holande arrivèrent à Dieppe avec soixante mille escus qu'il prestoient à Sa Maiesté, qui en estoit sortie pour aller se présenter (selon un autheur anonyme) (*e*) devant les portes de Paris, et faire les progrez dont les histoires ont fait mention et dont, pour cette considération, je tairay les avantages, pour dire et faire observer que le bon succez que Sa Maiesté remporta contre ses ennemis au camp de Dieppe et en la journée d'Arques fut la première ressource de ses affaires, et qu'il sembla touiours depuis que la terre de Normandie porta un bonheur fatal à ses desseins, jusqu'à la conqueste entière de la France et la paisible possession de sa couronne (*f*). C'est ce que

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin -- (*b*) Davila au lieu sus-allégué. -- (*c*) Le même *Journal*. -- (*d*) Le même *Journal*. -- (*e*) L'autheur de l'*Invent. de l'Hist. de Norm.*, au chap. 8. -- (*f*) Le même autheur de l'*Invent. de l'Hist. de Norm.*, au chap. 8.

Mons[r] le cardinal du Perron n'a pas oublié (*a*) lorsqu'il a fait les tableaux des triomphes de ce monarque dans ces trois stances :

Dieppe y sera dépeinte et les champs occupez
Par tes suiets mutins tost après dissipez,
Champs dont la mer angloise humecte le rivage,
Où Neptune, étonné de changer de couleur,
Vid disputer la force avecques le courage,
Et combattre le nombre avecques la valeur.

Tes ennemis, alors enyvrez d'espérance,
Pensoient bien estre à bout du destin de la France,
Te laissant pour tout chois ou la fuite ou la mort;
Ils observoient des vents l'inconstance importune,
Croians que tes vaisseaux s'appareilloient au port
Pour embarquer sur l'eau le bris de ta fortune.

Mais leur dessein sans plus fut des vents emporté;
Tu pris une autre route, et ton bras redouté
S'ouvrit avec le fer mainte voye inconnue;
Pour unique salut ton salut négligeant,
Comme un foudre enflamé se fait jour par la nue
Et fend l'ombrage espais qui l'alloit assiégeant.

En sorte que, comme il est dit en ce quatrain (*b*) :

Arques, Ivry, Dijon portent toujours les marques
De l'heur, du droit, du cœur du plus grand de nos Roys;
Et l'orgueil étranger tremble toutes les fois
Qu'on parle des combats de Dijon, d'Ivry, d'Arques.

Et c'est ce qui a fait qu'entre les inscriptions du piédestal de la statue de Henry IV et du cheval de bronze du Pont-Neuf de Paris, on a représenté la bataille d'Arques gagnée par Sa Maiesté, et escrit en lettres dorées de relief sur des tables de bronze : GENIO GALLIARVM, ET INVICTISSIMO. R. QVI ARQVENSI PRÆLIO MAGNAS CONIVRATORVM COPIAS PARVA MANV FVDIT.

(*a*) Selon l'autheur du livre intitulé : *Les deux plus grandes, plus célèbres et plus mémorables réjouissances de la ville de Lion*. -- (*b*) Le même.

Monsieur le Gouverneur de Dieppe continuoit cependant de rendre service au Roy lorsqu'il en trouvoit l'occasion (a). En effet, ayans appris que le Ponteaudemer estoit assiégé par Mr d'Aumale, il sortit de Dieppe, le 21 de novembre, avec toute sa cavalerie et alla pour le secourir. Mais parce qu'il eut, lorsqu'il marchoit de ce costé là, des nouvelles de la prise de cette place, il fut obligé de retourner, sans avoir pu exécuter un si généreux dessein.

Le 5 jour de janvier 1590, les quatre capitaines des bourgeois ayans demandé à Monsr de Chaste la liberté de se démettre de leur charge, ce brave Gouverneur (qui vouloit bien les laisser vivre en repos après toutes les fatigues qu'ils avoient souffertes pendant les siéges de Dieppe et d'Arques) leur accorda cette grâce, et subrogea en la place de Monsr Gally Monsieur d'Aubermesnil, et deux autres des plus considérables de la ville en la place du lieutenant et de l'enseigne de sa compagnie. Il en choisit encore trois autres au lieu des trois autres capitaines qui avoient aussi demandé congé, c'est à dire au lieu des sieurs Mainet, Blondel et Le Vasseur.

Le 24 de ce mois, Mr de Chaste fit encore sortir sa compagnie de gendarmes, et, après avoir marché jusqu'à Doudeville et rencontré la compagnie du capitaine Meusnier, qui estoit composée de 120 soldats, ils les chargèrent si brusquement qu'ils les défirent et emmenèrent le capitaine et le lieutenant prisonniers, laissant l'enseigne mort sur la place.

A minuit du 7 jour de février, Mr de Chaste receut un paquet de la part du Roy. Comme Sa Maiesté luy

(a) Le *Journal* du sieur Estancelin.

mandoit qu'elle avoit résolu de combattre ses ennemis, et luy demandoit le plus grand nombre de noblesse et d'harquebuziers qu'il pourroit luy envoyer, et même que, s'il vouloit venir luy-même, il seroit placé à son choix, ce fidèle et glorieux Gouverneur de Dieppe fit aussitost donner avis à la noblesse qu'il falloit monter à cheval à sept heures du matin, et, sans différer plus longtemps, il partit de Dieppe à neuf heures avec le capitaine Fournier et quelques gentilshommes et de ses harquebuziers à cheval. Mons[r] de Boudeville, lieutenant de ses gendarmes, sortit aussi de cette ville, trois jours après son départ, avec un grand nombre de noblesse, qui pouvoit faire en tout six vingt bons chevaux ; mais parcequ'ils furent empeschez vers le Pont de l'Arche de passer plus outre, ils furent contraints de retourner à Dieppe (*a*).

Les Ligueurs, ne sentans plus Mons[r] de Chaste et sçachans que la gendarmerie de Dieppe estoit beaucoup diminuée, entreprirent de faire des courses jusqu'aux lieux circonvoisins de cette place. La garnison de Gammaches, qui s'estoit rendu aux Ligueurs le 19 jour de janvier, s'avança, le 13 jour de février, jusqu'au village de Neuville, où est l'église parroissiale du fauxbourg du Pollet (1), et prit des bestiaux. Les compagnies du Havre-de-Grâce vinrent le lendemain au bourg de Basqueville, et elles pillèrent tout ce qu'elles trouvèrent de bon. Ce ne fut pas tout ; car les ennemis, non contents d'avoir mis ces partis en campagne et exercé ces pilleries, formèrent une entreprise sur Dieppe même, selon

(*a*) Le même.

(1) On sait qu'il en fut ainsi jusqu'en 1838.

les avis qui en furent donnez dez le jour même à M[r] de Cusson, lieutenant du château. Le *Journal* porte qu'un gentilhomme, dont le sieur Estancelin a tû le nom, en fut soupçonné, et que, le vendredy 2 jour de mars, on eut aussi avis que le chevalier d'Aumale avoit dessein d'exécuter une semblable entreprise, mais que M[r] de Cusson fit sortir de Dieppe quelques gentilshommes qu'il soupçonnoit. Mons[r] de Chaste, estant retourné de l'armée du Roy, le 7 jour de mars, avec ceux qui l'avoient accompagné en son voyage, fut informé que des fauteurs de la Ligue demeuroient dans Dieppe, mais il donna si bon ordre partout que la ville fut touiours maintenue dans le bon estat où il l'avoit trouvée. Ce qui se fit d'autant plus aisément (ce me semble), que les ennemis des catholiques avoient pu faire de faux rapports contre quelques uns, de qui ils s'ombrageoient par de fausses ou de légères coniectures. Quoyqu'il en soit, Mons[r] de Chaste ne fit pas difficulté de partir de cette ville, après qu'il eut reçeu, le 10 jour de mars, un autre paquet de la part de Sa Maiesté, laquelle luy ordonnoit de la venir trouver le mardy ensuivant, avec tout ce qu'il avoit de forces, parcequ'elle espéroit livrer combat à ses ennemis (*a*). Comme elle luy ordonnoit aussi de luy apporter la plus grande quantité de poudres qu'il pourroit trouver, il en fit une bonne provision. Si bien que Mons[r] de Chaste, ayans obéi à ces nouveaux ordres et fait semondre toute la noblesse de se tenir preste à partir dez le lendemain et charger dix chariots de poudre qu'il envoya devant, se mit en campagne après midy avec toute sa cavalerie, qui se montoit à environ 400 hommes, et alla

(*a*) Le même.

coucher au bourg d'Aufay ; mais parcequ'il eut avis que ceux de Rouen luy avoient dressé une embuscade, il renvoya les poudres à Dieppe, et se résolut de continuer sa marche.

Ce brave Gouverneur de Dieppe ayant joint le Roy près d'Ivry, le 13 jour de mars, il se trouva prest à combattre l'ennemy, qui estoit venu le chercher, estimans que ce monarque n'oseroit attendre une aussi puissante armée que la sienne, ou qu'il pourroit aisément le vaincre. Depuis ce temps là que nous venons de marquer jusqu'au 16 de may, il y eut (sans doute) plusieurs expéditions considérables que M. de Chaste ou ses lieutenants entreprirent pour le service du Roy ; encor bien que nostre *Journal* se soit contenté de nous dire que trente des habitans de Dieppe, ayans esté soupçonnez d'infidélité, furent obligez de se retirer ailleurs.

Quant à ce qui touchoit les Religionnaires, Mons[r] le Gouverneur ne leur accorda aucunement la liberté de leurs exercices (*a*), ce qui fut cause qu'ils assistèrent en petit nombre à leurs assemblées, de peur (ainsi que dit le Policien) d'offençer les supérieurs ; et que, pour y donner ordre, ils arrêtèrent, au Consistoire du 6 de may, que personne n'y seroit reçeue sans un marreau (1) de l'Ancien. Mais une telle contrainte leur déplut si fort, qu'ils ne voulurent perdre aucune occasion d'obtenir la liberté qu'ils souhaittoient. Ils firent dresser pour ce suiet des mémoires de leurs plaintes, et comme le sieur de Feugerolles alloit en cour, ils le prièrent de les présenter à M[rs] de Montigny et de Clerville, lesquels estoient deux

(*a*) Le sieur Polic. Relig.

(1) Probablement un *méreau*, un jeton.

ministres d'Estat. Ils députèrent aussi le sieur de Berville, avocat à Rouen, pour aller en faire les sollicitations au conseil, suivant le résultat du consistoire du 6 et du 28 jour de may de la présente année. Néantmoins, il fut arresté le même jour que cependant les exercices seroient sursis, et que désormais les annonces des mariages seroient réduites à 15 jours, à cause du temps. Ce fut aussi ce que le Consistoire conclut le 29 jour de juin.

Mais, le seizième de may (*a*), Mons[r] de Chaste ayant eu avis que M[r] de Palsceul (1), Gouverneur du Neufchâtel, avoit entrepris de forcer le bourg d'Aumale, sortit de Dieppe avec sa cavalerie, ses gens de pied et deux pièces de canon, à dessein de le seconder ; toutes fois, il n'alla pas loing, car il fut averti de la part du sieur de Palsceul qu'il estoit contraint de lever le siége, parce que l'ennemi estoit prest de secourir la place.

Le 23 du même mois, ceux de Dieppe firent une expédition plus heureuse que la précédente (*b*). Elle fut conduite par M[r] de Cusson, qui fut accompagné du capitaine Fournier, et marcha à la teste de leurs compagnies, lesquelles furent suivies le lendemain de cent harquebuziers commandez par le capitaine des Moulins, de la compagnie du sieur de Montpellier, commandée par le sieur de Catteville, et du capitaine des Châteaux, qui firent traisner après eux deux pièces de canon. Ayans continué leur marche jusques devant la maison du sieur de Castillon, lequel apportoit de grands obstacles aux progrez de ceux qui tenoient le parti du Roy, ils dispo-

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*b*) Le même.

(1) M. R. d'Estaintot le nomme *de Palleseuil*; il faut probablement lire *de Pallecheul*. — Cf., tome I, p. 256.

sèrent toutes choses pour l'attaquer, de sorte qu'ils pointèrent leur artillerie contre elle et la battirent si rudement qu'après douze coups de canon, il fut contraint de se rendre par composition, et de laisser par ce moyen le pays de Bray libre.

Mais le 26 du mois de juin (*a*), Mons[r] de Chaste partit de Dieppe et alla à Paris. Il fit l'honneur à l'autheur de nostre *Journal* de le prendre en sa compagnie, d'où vient peut-estre qu'après avoir esté absent de Dieppe il ne nous a pu laisser par écrit ce qui s'y passa depuis ce temps-là jusqu'à l'onzième jour d'aoust ; si ce n'est toutesfois que M[r] de Stafort, ambassadeur de la Reine d'Angleterre, descendit à Dieppe et alla ensuite trouver le Roy, ainsi que nous dirons incontinent.

Un parti de la Ligue, taschans de profiter de l'absence de M[r] de Chaste, vint aux villages voisins de Dieppe. Huit chevaux s'en estans détachez donnèrent, le 14 d'aoust, jusqu'auprès du fort du Pollet, d'où ils se retirèrent pour aller au village de Grèges, où il y avoit une embuscade, d'où ils enlevèrent des harnois. Néantmoins plusieurs Dieppois, et même l'autheur du *Journal*, sortirent à pied pour donner la chasse à ces Ligueurs ; mais ils furent obligez de retourner sur leurs pas, avec le déplaisir de n'avoir pu rien exécuter pour le service du Roy, faute de cavalerie qui fut meilleure que celle de quelques Anglois qui voulurent estre de la partie ; car (selon le *Journal*) ils avoient des chevaux si craintifs et si peu accoutumez à voir des armes, qu'à l'éclat d'une espée nue ils faisoient des démarches qui obligeoient leurs cavaliers à mettre le pied à terre.

Le samedy 25 d'aoust, Mons[r] de Cusson reçeut une

(*a*) Le même.

lettre de la part de Mr de Chaste (a), et, comme il luy mandoit qu'il fit partir en diligence la noblesse qui estoit à Dieppe, parceque le Roy se disposoit à une bataille, il fit part de cette nouvelle à Mr de Stafort, lequel partit de cette ville à onze heures du soir, à la teste de sa compagnie d'environ quatre vingt chevaux.

Après ce secours d'hommes, des provisions de guerre et de bouche furent apportées à Dieppe sur six navires des Estats de Holande. Elles consistoient en six milliers de poudres, en trois mille mines de bled et en vingt mille escus, qu'ils prestoient à Sa Maiesté; de manière que ces biens et ces secours vinrent d'autant plus à propos que l'armée du Roy en avoit besoin, selon le témoignage de ceux qui en retournèrent, le 22 de ce mois, tant à cause de leurs maladies qu'à cause qu'ils n'avoient point d'argent; et non pas à cause qu'ils estoient du parti de la Ligue, ainsi que les Religionnaires de Dieppe publioient. M. de Chaste estoit resté au camp du Roy, mais il en revint dez le 5 jour d'octobre, estans accompagné de tous ceux qu'il y avoit menez. Son retour réjouit toute la ville, et ses habitans, ayans voulu luy en donner des marques, l'y reçeurent au bruit des descharges de l'artillerie du chateau et du fort du Pollet. L'onzième de ce mois, il fut au Neuchâtel avec le sieur Dincarville, qui avoit conduit les provisions dont nous venons de parler, et avec le sieur La Barre, afin de donner ordre à quelques affaires qui concernoient les finances de Sa Maiesté.

Les Religionnaires de Dieppe, continuans de rechercher les moyens d'obtenir la liberté de leurs exercices,

(a) Le même.

résolurent, le 12 du mois d'octobre (*a*), que l'on prieroit la dame Dandelot, qui estoit alors en cette ville, de s'employer en leur faveur envers Mr de Chaste. Ils résolurent aussi qu'ils ne s'assembleroient désormais qu'au nombre de 25 ou de 30 personnes, qui se présenteroient de nuit le plus qu'il seroit possible avec un marreau, etc. (*b*).

Les Religionnaires firent paroitre tout de nouveau le désir qu'ils avoient de jouir de la liberté de leurs exercices, lorsque Monsr le vicomte de Turenne et l'ambassadeur d'Angleterre furent arrivez à Dieppe à dessein de passer en ce pays-là, suivant les ordres du Roy, pour des affaires importantes et secrettes ; car les ministres de la Haye, Feugueré et Delicques furent les saluer, et les prier en même temps de s'employer envers le Roy et son conseil pour en obtenir cette liberté (*c*). Monsr de Turenne les ayans écoutez favorablement, le 2 jour de novembre, leur donna parole qu'il n'y manqueroit pas. Néantmoins, il en fut empesché, selon que l'on verra dans la suite, et il s'embarqua avec l'ambassadeur, six jours après, sur six navires des Estats, qui estoient demeurez à la rade de Dieppe depuis le 21 de septembre (*d*).

De même que l'on avoit fait trève avec ceux du Havre de Grâce, on voulut conclure une suspension d'armes avec ceux de Rouen en faveur des villageois (*e*). Monsieur de Cusson, Messieurs de Caudecoste et d'Aubermesnil et plusieurs autres gentilshommes partirent de Dieppe pour l'exécution d'un si bon dessein, et allèrent au village de Ninville pour y trouver les députez de Rouen, mais, ne s'y estans pas trouvez, la partie fut remise au mardy ensuivant. Ce jour venu, Monsr de Cusson monta

(*a*) Le sieur Polic. Relig. — (*b*) Le *Journal* du sieur Estancelin. — (*c*) Le sieur Policien. — (*d*) Le *Journal* du sieur Estancelin. — (*e*) Le même *Journal*.

à cheval et marcha avec sa compagnie vers le même endroit. Mais les chevaliers Doche et de Grillon, lesquels vinrent à la teste de leurs troupes les rencontrer à une lieue du rendez-vous, les chargèrent en désespérez sans avoir égard aux passeports qu'ils avoient eu de Mr de Tavannes, gouverneur de cette métropolitaine, et de Mr de Villars, gouverneur du Havre. Ils tuèrent le nommé Bonases, qui appartenoit à Mr de la Mailleraye et avoit apporté les passeports de Rouen ; ils tuèrent aussi deux soldats, ils en blessèrent deux autres, et firent prisonniers Mrs de Caude Coste, d'Aubermesnil, de Grinecourt, d'Anglesqueville et plusieurs autres, et Mr de Cusson, s'estans sauvé avec trois de ses gens, ils le poursuivirent jusqu'au village de Canteleu (1), à quatre lieues de Dieppe.

Les habitans de cette ville ne manquèrent pas de se ressentir d'une si détestable perfidie, et, en attendant le temps de s'en vanger avec l'espée, ils résolurent dez lors de le faire avec la plume (selon que j'ai pu coniecturer) par ces reproches qui leur en furent faits (*a*) :

Ne prenez plus cette vaine couleur
De vous armer pour l'Eglise romaine ;
On sçait assez qui vous pousse et vous meine :
Dieu n'aide point au brigand et voleur.

Traistres, ingrats, gens de peu de valeur,
Quel bien vous peut faire le duc du Mayne
Au prix du Roy ? quelle rage inhumaine
Vous fait laisser le bien pour le malheur ?

Mais quoy, le Roy vous semble tant horrible
Que le nommer il n'est mesme loisible,
Et moins prier pour sa prospérité ;

(*a*) Sonnet tiré du *Journal* du sieur Estancelin.

(1) Hameau de Luneray.

Si vous tenez pour crimes tels langages,
Les perroquets qui chantent dans leur cage :
Vive le Roy ! n'auront pas seureté.

J'aurois icy lieu de me plaindre de ceux qui nous ont privez de plusieurs choses particulières que le sieur Estancelin avoit remarquées sur le 5 de décembre et sur quelques uns des jours suivans ; mais parceque ce seroit inutilement et que nos chroniques auront assez de quoy nous entretenir, je me contenteray de rapporter que, le 19 jour de ce mois, le chateau de Gammaches fut repris par escalade par le sieur de Catteville et 24 ou 25 autres gentilshommes (*a*), et que, le lendemain de la feste de Noël, le capitaine Fournier partit de Dieppe avec trois compagnies de gens de pied, pour conduire en l'armée de Mr de Biron, qui estoit près de Caudebec, 15 milliers de poudre, 700 bales de calibre, une couleuvrine et beaucoup de provisions et d'instruments propres à remuer la terre.

Au mois de janvier de l'année 1591, il n'y eut rien de mémorable, à la réserve de la prise du fort de Fescamp, lequel se rendit à condition que les soldats en sortiroient avec leurs bagages. Quant à celuy qui commandoit dans cette place, il se mit au service du Roy moyennant quelque somme. Le pays de Caux fut cependant tellement ruiné, qu'il souffrit un dommage de plus de cinq cents mille escus par la venue du mareschal de Biron, qui répondit à Monsr de Chaste, lorsqu'il luy en fit sa plainte, qu'*il n'y estoit pas venu pour le faire riche*.

Le Mareschal de Biron, ayant exécuté son dessein, se retira au bourg d'Aufay, et le sieur de Villars alla reprendre le village de Grainville, mais il ne le garda pas

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

longtemps, car Mr de Chaste, suivant l'ordre de ce mareschal, s'estans mis en campagne avec quelqu'infanterie et deux pièces de canon, alla le faire déloger et mettre le feu à ce village.

Il se passa quelqu'autre chose de remarquable au commencement de février, mais le *Journal* n'estans pas entier en l'endroit qui devoit en faire mention, il ne nous apprendra point de nouvelles que jusqu'au 10 jour de ce mois, que Monsr le Gouverneur de Dieppe en partit, sur les 10 heures du soir, avec 180 cuirassiers et 200 hommes de pied et une pièce de canon, à dessein d'attaquer un parti des Ligueurs qui s'estoit logé à Tibermenil, dans une des plus belles maisons du pays de Caux (à ce qu'a dit un mémoire). Toutesfois, le canon n'ayans pu passer au-delà de Basqueville, à cause (sans doute) que les chemins estoient trop mauvais, nostre Gouverneur fut obligé de retourner à Dieppe, où il arriva le lendemain à cinq heures du soir.

Monsr de Villars, qui continuoit de veiller sur le pays de Caux, afin d'y estendre les limites de son gouvernement, forma une entreprise sur Fescamp, et bientost après il l'exécuta si heureusement qu'il reprit cette place, le 13 de ce mois. L'abbaye estoit cependant gardée par deux compagnies de Gascons, que le mareschal de Biron y avoit mis, et le grand fort estoit deffendu par le sieur de Catteville, Malderrée et par les compagnies des sieurs de Saint-Cler et du Coudray, si bien qu'elles faisoient en tout deux cents cinquante bons hommes ; mais, malgré la résistance des Gascons, Monsr de Villars força l'abbaye, le 16 jour du même mois, et s'en estans rendu le maistre, les fit tous passer par le fil de l'espée. Il fit en même temps investir le fort, et il le pressa tellement que celuy

qui y commandoit, et estoit d'ailleurs pressé par le manquement des vivres, fut contraint de parlementer et d'accorder au sieur de Villars qu'en cas qu'il ne fut pas secouru dans le temps dont on convint, il sortiroit avec ses gens et avec leurs bagages, tambour battant et mèches allumées. Cecy, qui fut arrêté le samedy 9 jour de mars, fut enfin exécuté à huit heures du matin de quelqu'un des jours suivans; Mons[r] de Chaste, qui en eut avis trop tard, n'ayant pu venir assez à temps à leur secours avec les 550 cuirassiers et les mille ou onze cents harquebuziers, tant de pied que de cheval, qu'il avoit fait sortir de Dieppe, l'onzième de ce mois à onze heures du matin, avec deux pièces de canon. Néantmoins, ce brave Gouverneur de Dieppe, lequel avoit esté informé sur les 10 heures du soir de la capitulation, et n'espéroit plus pouvoir arriver assez tost à Fescamp, voulut, pour faire valoir sa levée de boucliers, tourner ses armes vers le village de Tibermesnil, où d'abord il investit la maison dont nous avons parlé et somma le capitaine de Goustimenil et six soldats, qui s'y estoient retirez avec ce qu'ils avoient butiné. Mais ayans esté résolus de s'y bien deffendre, M[r] de Chaste fut obligé de les battre et de les forcer, en sorte qu'après une vigoureuse résistance et la perte de plusieurs Dieppois, ils se rendirent à M[r] le Commandeur qui les fit prisonniers et fit sauter avec des poudres une partie de cette maison.

Il y eut encore des entreprises qui furent exécutées par ceux de Dieppe depuis ce temps-là jusqu'à la fin de ce mois et peut estre au commencement d'avril. Toutesfois comme nous n'en pouvons rien dire autre chose, qu'il nous reste le déplaisir d'avoir vu nostre *Journal* lacéré en ces endroits, consolons-nous d'y avoir appris

que le 4me de ce même mois d'avril on assit la première pierre de l'esperon ou ravelin qui est au bout du Grand-Pont vers le Pollet. L'autheur du *Journal* a remarqué que les maçons eurent sept escus pour chaque toise de la muraille dont il est revestu ainsi qu'il a esté dit sur l'an 1511 ; mais cet ouvrage a esté détruit environ l'an 1695 et réduit en forme de chaussée (1).

Le même jour, 4 d'avril, Monsr de Villars qui estoit logé à Basqueville, sortit de ce bourg avec ses compagnies, et, le 8 jour, Mr de Chaste partit de Dieppe à quatre heures après midy à la teste de sa cavalerie et alla vers Abbeville pour donner la chasse à la compagnie de M^r d'Aumale et à deux autres compagnies de gens de pied qui s'estoient logées à une lieue de cette ville là. Ce qu'il fit avec tant de diligence qu'il y arriva le lendemain *à la diane* de manière qu'il les surprit et défit entièrement avec d'autant plus de facilité qu'il trouva de ces ligueurs encore endormis.

Quelques jours après le retour de Mr de Chaste, ceux de la Ligue, voulant l'amuser et même l'abuser (ainsi que l'autheur du *Journal* a crû), sous prétexte de trève, Monsr de Villars luy envoya son lieutenant pour en proposer les conditions ; mais ce fut en vain, car ce sage gouverneur de Dieppe ne voulut luy en accorder aucune qui luy fut avantageuse, si bien que ce député fut obligé de s'en retourner, le 20 de ce mois, au lieu d'où il estoit venu, et Monsr de Briauté, estant fasché de ce qu'il n'avoit pu obtenir une seule de ses prétentions, luy tint compagnie, encor bien qu'il n'eut esté auparavant du

(1) Une rue et une impasse de ce quartier portent encore le nom de *Grand* et *Petit Ravelin*.

parti de la Ligue. Néantmoins si ces Messieurs sortirent de Dieppe ce jour-là comme ennemis, six cents Anglois y arrivèrent comme amis, très bien armez et très bien vestus, y ayans esté conduits par le sieur Roger Villain.

Les Dieppois ayans eu un autre suiet de joye à l'occasion de la prise de la ville de Chartres, en donnèrent des témoignages éclatans par les feux qu'ils allumèrent dans leur ville, le 24 de ce même mois, et Mr leur Gouverneur, voulant signaler son courage et sa fidélité par une nouvelle entreprise, sortit de Dieppe, le dernier jour de ce mois sur les deux heures après midy, accompagné de toute sa cavalerie, et il marcha vers la ville de Rüe à dessein de la surprendre, ainsi qu'il l'eut fait sans doute, si le guide qui le conduisoit ne l'eut abandonné lorsqu'il estoit prest de faire monter ses gens sur les murailles de cette ville. Une telle perfidie ayant ainsi fait manquer le coup de ce généreux Gouverneur de Dieppe, il fut obligé d'y retourner avec le déplaisir que l'on peut s'imaginer.

Ses armes eurent un meilleur succez devant Aumale qui s'estoit révolté, car il le reprit et le rendit neutre; puis passant par le Neuchâtel avec les mêmes troupes qu'il avoit fait sortir de Dieppe le 7 de may, composées de 600 Anglois dont nous avons parlé et de la compagnie du capitaine Fournier, y laissa deux pièces de canon et retourna à Dieppe le 12 de ce mois. Bientost après on eut avis qu'il y avoit un parti de la Ligue au delà de la ville d'Eu; aussitost les sieurs de Cusson, de Catteville, de Saint Cler et Fournier se mirent en campagne, à neuf heures du soir du vendredy 17 de ce mois, avec leurs compagnies et une partie de celle de Mr le Gouverneur. Les Ligueurs en ayans cependant eu le vent choisirent

une bonne fuite plutost qu'une mauvaise attente. Ce qui fut cause que les Dieppois, qui en eurent des nouvelles, retournèrent sur leurs pas, très satisfaits d'avoir chassé les ennemis de ces quartiers-là.

Mais quoy ? s'ils disparoissoient d'un costé, ils paroissoient presqu'incontinent de l'autre. Si bien que Mr le Commandeur, qui en estoit continuellement harcelé, fut contraint de les poursuivre incessamment pour les débusquer de tous les endroits où ils entreprenoient de se loger, selon que nous allons voir.

Les régimens de Tremblecourt et de la Londe, qui estoient d'environ mille hommes, vinrent loger au bourg de Saint-Sens, à sept lieues de Dieppe ; Monsr de Chaste en ayans eu avis le 29 de may, y mena, à cinq heures du soir, sa compagnie, 200 Anglois, 200 François et la compagnie du capitaine Fournier. Après qu'il eut joint les ennemis il les pressa d'abord, et presqu'aussitost il força leurs barricades de telle manière qu'ils furent contraints de se retrancher dans l'abbaye de ce bourg, après avoir perdu plus de 350 de leurs hommes, sans y comprendre plusieurs autres qui furent tuez lorsqu'ils taschoient de se sauver dans les bois des environs. Monsr de Chaste voulans pousser sa pointe, et, par un effet de sa générosité, faire avoir un meilleur sort à ceux de l'abbaye, leur offrit la liberté de sortir avec leurs armes ; mais parce qu'ils refusèrent cette composition, ils furent obligez, à la veue d'une pièce de canon que le commandeur fit venir en diligence du Neuchâtel, d'en recevoir une autre qui leur fut si peu honorable et si désavantageuse qu'il leur fut seulement accordé que les gentilshommes sortiroient avec leurs épées seulement et les soldats avec un baston blanc ; à condition aussi qu'ils fairoient rendre tous les

Dieppois qui estoient prisonniers à Rouen, et que pour assurance de leur parole, quelques-uns d'entre eux seroient mis ès-mains de Mr de Chaste et amenez à Dieppe. Si nous en croïons l'autheur du *Journal*, les Anglois firent si bien en cette occasion qu'ils eussent mérité d'en estre louëz, s'ils n'eussent pas terni l'éclat de leurs belles actions par la cruauté qu'ils exercèrent sur tous ceux qui tombèrent entre leurs mains, sans vouloir en faire un seul prisonnier. Les Dieppois y perdirent l'enseigne de Mr de Cusson et plus de 20 Anglois, et eurent un grand nombre de blessez.

Ensuite de cette expédition, on reçeut à Dieppe, le 8 jour de juin, les nouvelles certaines de la surprise de Louviers par l'armée du Roy (*a*). Si bien que (comme l'autheur de l'*Inventaire de l'Histoire de Normandie* a remarqué) Rollet ayant surpris cette place sur Fonteine-Martel, il ne restoit plus rien aux Ligueurs dans cette province, que Rouen, le Havre, Honfleur et Verneuïl (*b*). Au reste, le *Te Deum* fut bientost après chanté en l'église de Saint-Jaques de Dieppe, en action de grâces de la réduction de cette ville-là.

Pendant que les Dieppois entreprenoient des expéditions par terre, ils ne laissoient pas de trafiquer sur mer et d'y faire des voyages de long-cours. D'où vint que, le dimanche, 9 de juin un de leurs vaisseaux, qui estoit parti de Guinée, arriva à Dieppe, et apporta en cette ville, entre autres choses rares, un éléphant âgé de cinq mois (*c*).

Outre que Monsr de Chaste avoit à combattre les étrangers, il eut une affaire assez difficile à démesler

(*a*) Le même *Journal*. -- (*b*) En l'*Invent. de l'Hist. de Norm.* au chap. 8. -- (*c*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

avec un de ses domestiques, nommé Bergeron, qui avoit entrepris de livrer aux Ligueurs la citadelle de Dieppe et le château d'Arques. Néantmoins, Monsr le Gouverneur, touiours aussi vigilant que brave, ayant eu connoissance d'un si détestable dessein, le fit bientost avorter, faisant prendre et pendre ce perfide, le mercredy 12 jour de juin. Trois jours après cette exécution, Monsr de Chaste donna ordre aux bourgeois de se mettre sous les armes et de se ranger hors la porte de la ville, sur les avenuës par où le Roy, qui s'estoit mis en chemin pour venir à Dieppe, devoit y arriver, et, après avoir marché deux lieues loing au-devant de Sa Maiesté, il l'accompagna jusqu'en cette ville, d'où elle partit, le vendredy 21 jour de ce mois, avec tous les Anglois, qui s'y trouvèrent au nombre de 500, et avec sept cent milliers de poudre et une grande quantité de bales.

Il semble que l'autheur du *Journal* a voulu dire qu'au mois de juillet les navires des Dieppois, et ceux des Flamans, c'est-à-dire des Holandois, arrivèrent à la rade de Dieppe avec 24 grands terre-neuviers du Hâvre, qu'ils avoient rencontrez et pris. Au moins il est certain (selon le même *Journal*) que, le 12 d'aoust, le comte d'Essex, favori de la reine d'Angleterre, arriva en cette ville, et qu'il y fit descendre 3000 hommes de pied, bien armes et bien vestus, 150 lances et environ 300 volontaires, couverts d'habits garnis d'or et d'argent, mais si mal adroits et si mal montez que l'autheur du *Journal* assure que 50 cuirassiers François leur auroient passé sur le corps. Enfin, il adioute qu'ils apportèrent tout ce qui estoit nécessaire à la vie, de même que s'ils fussent venus prendre possession d'un pays inhabité, mais que la noblesse estoit fort honneste. Monsr de Chaste fit

bien de l'honneur à ce seigneur Anglois, le recevant au bruit des descharges de l'artillerie du chateau, et de la mousqueterie des bourgeois, qui s'estoient mis sous les armes un peu avant sa venue. Le lendemain, quelques uns de ces Anglois entrèrent dans l'eglise Saint-Jaques, mais Mons[r] le comte d'Essex, ayans eu avis qu'ils y avoient commis des insolences, alla les trouver et les fit sortir de ce lieu saint. Ce qui consola les catholiques, fut qu'il assura le sieur Curé de cette paroisse que si d'autres y entroient et osoient commettre quelque méchanceté il les feroit pendre. Il luy témoigna aussi qu'il y avoit beaucoup de catholiques parmi ses gens. Toutefois ces troupes ne demeurèrent pas longtemps à Dieppe, car elles reçeurent ordre d'en sortir le dimanche 25 jour d'aoust. L'infanterie alla à Arques, et Mons[r] le Comte, accompagné de toute sa cavalerie, alla trouver le Roy. Trois jours après, deux navires, qui estoient escortez par deux *rambarges* d'Angleterre, apportèrent six pièces de canon dont quelques-unes pesoient huit mille livres.

Une nouvelle occasion ayans obligé M[r] de Chaste de se mettre en campagne, il sortit de Dieppe, le mercredy onze de septembre, avec sa compagnie de gendarmes et une petite pièce de canon; il alla premièrement prendre les Anglois d'Arques, et, ensuite de la jonction de ces troupes, il en partit à dessein d'aller au bourg de Doudeville; de là il marcha vers Pavilly, et, le 18 de ce mois, vers la ville de Rouen, qu'il fut voir et saluer de trois coups de canon. Les Anglois forcèrent le faubourg de la porte Cauchoise, et, par une animosité qui leur estoit particulière, ils enfoncèrent les portes de l'église de Saint-Gervais. Mais Mons[r] d'Evreux, frère de M[r] le

comte d'Essex, et jeune seigneur qui ne ressentoit rien de l'Anglois, voulut faire le coup de pistolet contre les murailles de la ville, suivi seulement de dix de ses gens ; mais il luy en cousta la vie. Plusieurs Anglois furent aussi tuez en l'attaque du fauxbourg. Il semble toutesfois que ce n'estoit rien en comparaison de la perte de ce seigneur de leur nation. Mons[r] de Chaste estant retourné à Dieppe, deux jours après cette visite, il y reçeut à son arrivée 64 milliers de poudres, 4000 bales et 8 pièces de canon que les Estats de Holande envoyoient au Roy.

Sa Maiesté, cependant, souhaittoit avec beaucoup de passion de nettoyer la province de ce qu'il y avoit de rebelles ; pour venir à bout de son dessein elle se résolut de commencer par le siége de Rouen (*a*), mais auparavant (selon Davila) (*b*), le mareschal de Biron, qui conduisoit une partie de l'armée après la prise de Louviers, s'avisa d'attaquer Gournay, ce qui fit que M[r] de Chaste partit de Dieppe, le 25 de septembre, avec 25 chevaux, pour aller le trouver près de cette place et lui faire offre de quelque secours (*c*) (selon que j'ay estimé) eu égard qu'il en revint presqu'aussitôt qu'il y fut arrivé, et qu'il y retourna, non-seulement le 29 de ce mois avec tous les Anglois d'Arques et une grande quantité de munitions, mais aussi le premier jour d'octobre avec 40 cuirassiers et 80 chevaux, qui traînoient un grand nombre de charettes chargées de canons, de poudres et de bales, qui furent d'autant plus nécessaires que la conqueste de Gournay estoit difficile, et que cette ville ne put estre réduite en l'obéissance du Roy qu'après la

(*a*) L'*Invent. de l'Hist. de Norm.*, au chap. 8. — (*b*) Davila au livre 12. — (*c*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

descharge de cent et vingt et quatre coups de canon, à ce que dirent ceux qui en apportèrent des nouvelles à Dieppe le huitième jour d'octobre. Après tout, le sieur de la Falaise, qui en estoit Gouverneur, fut conduit à Dieppe avec ses deux fils et, ayans esté mis dans la tour de la porte du Pont, ils y furent détenus prisonniers.

Le 15 jour du même mois d'octobre, Mr de Chaste fut trouver, au bourg de Saint-Sens, Mr le mareschal de Biron, lequel fit ensuite investir la ville de Caudebec, le dimanche 20 de ce mois. Mais les Anglois vinrent le même jour loger de rechef à Arques, après avoir ruiné tous les lieux par où ils avoient passé. Ce ne fut pas toutesfois sans y perdre plusieurs de leurs gens que les paysans tuèrent. Ce ne fut pas non plus sans beaucoup souffrir dans leur marche, vu que le *Journal* fait mention qu'il y en eut plus de 700 qui furent attaquez de maladies et enfin reportez en Angleterre. En sorte que, de 26 enseignes qui faisoient 4000 hommes, il n'en resta pas deux mille. Quant au comte d'Essex, il estoit déjà retourné à Dieppe, et de là en son pays, deux ou trois jours auparavant, par l'ordre de la Reine Elisabeth.

Mr de Biron, qui s'estoit campé devant Caudebec, voyant qu'il avoit encore besoin du secours des Dieppois afin de venir à bout de ses desseins, leur députa Mr d'Allaigre, le 25 de ce même mois d'octobre. Néantmoins, quoy qu'il en eut obtenu deux pièces de canon, des poudres et des bales en l'absence de Mr de Chaste, qui s'estoit rendu au camp, il ne put les y faire conduire, tant à cause que l'on ne trouva pas alors assez de piétons à Dieppe, qu'à cause que les Anglois, qui estoient logez à Arques, ne voulurent pas accorder à Mr de Biron 500 piquiers, les capitaines qu'il en avoit priez s'estant contentez

de luy témoigner qu'ils avoient ordre de leur Reine de ne pas sortir d'Arques jusqu'après le retour du comte d'Essex (1). Caudebec ne laissa pourtant pas de se rendre en la manière dont l'histoire parle.

Le mareschal de Biron estant maistre de la campagne après la prise des places desquelles nous venons de faire mention, commença, suivant les ordres du Roy qui avoit formé le dessein d'assiéger Rouen, etc. (*a*), de penser à amasser les provisions qui luy sembloient estre nécessaires, etc.; il se fournit à Caen d'un grand nombre de tentes et d'estofes de drap pour l'usage des soldats, et Dieppe fit un amas de munitions, d'outils de fer et de semblable attirail dont il jugea que l'on auroit besoin en ce siége-là, auquel les Anglois d'Arques allèrent (selon nostre *Journal*) (*b*) au nombre de deux mille, qui furent, à leur arrivée, postez au Mont-aux-Malades.

Mons[r] de Chaste estans retourné à Dieppe, le mardy 3 jour de novembre, avec ordre du Roy d'attaquer Saint-Valery-sur-Somme, fit embarquer trois pièces de canon, 300 bales et vingt barils de poudres, et alla en diligence vers cette place, qu'il fit battre d'abord avec tant de fureur qu'il l'obligea de se rendre dez le 5 de ce mois.

Deux jours après, 500 pionniers Anglois descendirent à Dieppe, et après avoir demeuré en cette ville jusqu'au 10 jour, ils en sortirent pour aller en l'armée du Roy, lequel en avoit plus de nécessité que de soldats.

(*a*) Davila, au livre 12. — (*b*) Selon le *Journal*.

(1) De la correspondance du comte d'Essex avec Burghley, ministre de la Reine, il résulte que ce fut le comte lui-même qui refusa de concourir à la reprise de Caudebec. — H. de la Ferrière, *la Norm. à l'Etranger*, p. 303.

Cependant le sieur de la Falaise, qui s'ennuyoit de sa détention dans la tour de la porte du Pont (ainsi qu'il a esté rapporté dans les pages précédentes) pensoit aux moyens de sortir de sa prison et de recouvrer sa liberté, mais, lorsqu'il se mit en effet d'exécuter son dessein, il prit si mal ses mesures, que la corde dont il se servoit s'estant trouvée trop courte, il tomba de trop haut et se tua sur la place, le 2 jour de décembre. Le *Journal*, qui nous a appris une si malheureuse mort, a fait mention que quelques jours après trois navires holandois partirent de la rade de Dieppe en la compagnie de sept autres, et qu'ils allèrent porter des munitions et du canon sur la rivière de Somme.

Le mardy 21 jour de janvier de l'année 1592, le comte d'Essex retourna du camp du Roy, qui estoit devant Rouen, et amena à Dieppe beaucoup de ses gens malades et mal vestus, et, dez le lendemain, il s'embarqua pour passer en Angleterre; mais, avant que d'entrer dans la chaloupe qui le devoit porter à bord du vaisseau qui l'attendoit à la rade, il tira son espée du fourreau et il la baisa au milieu de sa lame. De dire maintenant pour quelle raison il faisoit cette cérémonie, c'est ce que je ne peux pas, non plus que nostre *Journal*.

Mons[r] de Chaste ayans eu commandement du Roy de s'assurer de la ville d'Eu et des grains qu'il y avoit, et d'empescher par ce moyen que l'ennemy ne vint s'y loger d'autant plus aisément qu'elle estoit neutre et qu'une partie de ses habitans tenoit pour la Ligue, alla, le 23 de ce mois, la surprendre avec tant d'addresse et de douceur que, malgré les difficultez que quelques-uns firent de recevoir garnison, il leur laissa sa compagnie de gensdarmes et les compagnies des sieurs de Cusson,

de Catteville, du Mesnil-Pommereval, et de Saint-Cler avant que de retourner à Dieppe. Les habitans de cette ville en eurent bien de la joye, mais elle fut bientost après suivie d'une grande tristesse, parcequ'ils apprirent de Mons[r] de Chaste, le 7 de février, que le Roy, ayans voulu aller au devant de l'armée du duc de Parme (Alexandre-Farnèse, gouverneur des Pays-Bas Espagnols), et de celle du duc de Mayenne, avoit esté dangereusement blessé (ainsi que quelques-uns disoient) et même mort selon les autres (*a*). Néantmoins, ils eurent quelque sorte de consolation lorsqu'ils eurent des nouvelles certaines que Sa Maiesté partoit du Neuchâtel, où elle avoit esté obligée de se retirer (ainsi que dit Davila) et qu'elle s'acheminoit droit à Dieppe, accompagnée du baron de Biron, afin de s'y faire mieux panser de sa playe. En effet, elle vint (selon le *Journal*) (*b*) loger dez le lendemain au village de Saint-Aubin-sur-Arques, parce (dit-il) que l'ennemy estoit à Aumale, Blangy et Gammaches, où il commit tant de désordres, que les paysans, en estans alarmez, apportèrent à Dieppe de toutes parts leurs enfans et leur butin; ils y amenèrent aussi leurs femmes et leurs filles, aussi bien que leurs bestiaux, afin de leur faire éviter la violence et les excez d'une soldatesque insolente et furieuse.

Davila adioute (*c*) que le Roy et le baron de Biron envoyoient de Dieppe et d'Arques, où ils se tenoient alors, un grand nombre de gens de cheval, qui rompoient tous les chemins par où les ennemis attendoient des vivres pour les faire subsister, après avoir consumé devant Neuchâtel une partie de celles qui marchoient après

(*a*) Davila, au livre 12. -- (*b*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*c*) Davila, au livre 12.

eux. Ce qui fit qu'il fallut nécessairement s'arrêter pour faire de nouvelles provisions, mais d'autant plus difficilement que le pays estoit ruiné et dans la nécessité de l'hyver, et que Rouen, qui estoit assiégé, ne pouvoit fournir aucunes choses, etc.

Le lundy 10 de février, le Roy délogea de Saint-Aubin et alla au bourg d'Aufay, à cause que l'ennemy, qui le suivoit de près, avoit aussi changé de logement (*a*). Et le même jour on fit sortir de Dieppe, qui estoit comme le magasin de l'armée du Roy, quatre chariots à quatre roues égales; ils avoient esté construits en cette ville en façon de mantelets, dont la matière n'estoit pas de bois, mais d'une toile qui estoit double et bien piquée, et enfermoit une si grande quantité de laines, qu'elle estoit à l'épreuve du mousquet. Ils estoient aussi si grands et si avantageux que chacun d'eux pouvoit couvrir quatre vingt mousquetaires. Aussi furent ils menez de Dieppe à Dernetal, et destinez à servir au temps d'une bataille. Cependant l'ennemy, qui estoit puissant et faisoit trembler le pays, inquiéta les habitans de Dieppe; particulièrement lorsqu'ils eurent nouvelles que le duc de Parme avoit pris le Neuchâtel, et lorsque Mons[r] de Chaste fut averti de la part du Roy, le 15 de ce mois, que l'ennemy en vouloit à Dieppe et avoit dessein de se saisir du Pollet; mais Mons[r] de Chaste, toujours brave et vigilant, après avoir, dez le 10[e] de ce mois, fait redoubler les gardes, tant de la ville que du fauxbourg, donna si bon ordre partout, qu'il y eut lieu d'espérer que les Ligueurs ne viendroient pas à bout de leurs prétentions.

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin.

Le Roy, de son costé, qui portoit une affection très particulière à sa bonne ville de Dieppe, dont la conservation luy estoit de la dernière importance, en avoit un soin continuel. Aussi il y envoya Mr le duc de Bouillon, lequel y arriva le samedy 22 de ce mois, avec 500 chevaux, pour la fortifier contre l'ennemy qui sembloit vouloir l'attaquer, estans venu loger aux villages de Saint-Vast et de Freulleville (pour ne dire Fresle-ville, *fragilem villam*, selon les préliminaires) éloignez d'environ trois lieues de Dieppe. Néantmoins, les chefs de l'armée de la Ligue luy firent faire des mouvements lesquels donnèrent suiet de croire qu'ils n'avoient pas dessein d'attaquer nostre ville. Ce qui fit que Mr le duc de Bouillon et Mr de Chaste en sortirent de compagnie, le mardy 26 jour de ce même mois de février, estans à la teste de toute leur cavalerie, qui pouvoit se monter à sept cents chevaux, qu'ils menèrent vers la ville d'Eu et vers Gammaches, sans rencontrer aucun parti des Ligueurs. Toutesfois (ainsi qu'à dit le *Journal*) la semaine ne se passa pas sans que l'on amenât à Dieppe beaucoup d'Espagnols et de Walons ; mais, deux jours après, Mr le duc de Bouillon partit de Dieppe avec toute sa cavalerie, et alla trouver le Roy, qui jugeoit que l'ennemy vouloit se battre, et l'attendît dans une belle plaine pour luy livrer combat lorsqu'il viendroit loger à Buchy ou Bussi, village distant d'onze lieues de Dieppe et de cinq tant de Rouen que du Neuchâtel, où le duc de Parme se retira après avoir changé de dessein et de marche.

Le dimanche premier jour de mars, un secours de deux mille hommes de pied, bien armez et bien vestus, arriva à Dieppe très heureusement pour le Roy, car il avoit grand besoin d'infanterie Il vint de Holande sous

la conduite de Mr le comte de Nassau ; et, après qu'il fut descendu, il fut logé au fauxbourg du Pollet. Le 3 jour de ce mois, Monsr de Longueville vint à Dieppe pour y recevoir ces troupes, selon que quelques-uns estimoient. Le Roy y vint aussi le lendemain, mais il n'y tarda que deux heures ; aussi ne fut-ce qu'en passant pour aller loger au bourg d'Anvremeu, qu'il avoit choisi pour son quartier, où les Holandois du Pollet furent le trouver le lendemain 5 jour de mars. Ce même jour, Mr de Cusson conduisit au château de Dieppe le sieur de Pallecheul, suivant l'ordre du Roy, parce qu'il avoit rendu lâchement le Neuchâtel, dont il estoit gouverneur.

Sa Maiesté estant retournée à Dieppe avec un grand nombre de princes et de seigneurs, sa cavalerie fut logée aux environs de cette ville, et les troupes holandoises retournèrent au Pollet.

Lorsque Sa Maiesté estoit à Dieppe, elle reçeut des nouvelles de la mort de Mr de Joyeuse (1), mareschal de France ; l'autheur du *Journal* a remarqué qu'elle donna cette charge à Mr le duc de Bouillon, sans lui faire prester serment ni observer les cérémonies ordinaires.

(1) Un signe de renvoi placé dans le texte correspond en cet endroit à la note marginale suivante que nous croyons avoir été écrite au commencement du XVIIIe siècle :

« *Erreur*. — Le duc de Joieuse, amiral, fut tué à la bataille de « Coutras en 1588, auquel avoit succédé Epernon, qui s'en démit en 1592, « et le Roi fit amiral, le baron de Biron, fils du maréchal qui fut tué au « siége d'Epernay, dont Sa Maiesté fut sensiblement touchée. (Bussières, « *Hist. de France*, liv. 22, art. 22. »

Nous ignorons absolument à quelle main il faut attribuer cette annotation et quelques autres qui apparaissent çà et là dans les marges de notre manuscrit. A coup sûr, ce n'est l'écriture ni de Richard-Simon, ni de Houard. Ne serait-ce pas de quelque père Jésuite de la résidence de Dieppe ? Cette opinion nous parait vraisemblable.

Les ennemis s'estans retirez des lieux voisins de Dieppe et d'Arques, en sorte qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour l'une et l'autre de ces deux places, que le Roy n'avoit presque perdues de veüe, il fit partir du Pollet, le dimanche 15 de mars, tous les Hôlandois et les Escossois qu'il y avoit fait loger, et leur donna ordre de marcher vers Rouen et de se rendre au camp, où Sa Maiesté alla le lendemain, à dessein de faire achever le siége de cette Métropolitaine. Un secours de 1300 Anglois, qui descendirent à Dieppe, le 28 jour de mars, alla aussi devant Rouen, avec quantité de poudres, le 3 jour d'avril. Ces troupes consistoient en 12 enseignes de gens de pied, sous chacune desquelles il y avoit cent piquiers et trente mousquetaires.

Cependant les habitans de Dieppe avoient le déplaisir de voir que M[r] de Chaste estoit si malade que plusieurs l'estimèrent mort; ce qui fut peut-estre cause que le Roy retourna en cette ville, le 17 de ce mois, avec peu de monde, et que les Religionnaires eurent opinion que Sa Maiesté estoit venue pour establir en sa place un Gouverneur de leur créance, selon qu'ils l'avoient souhaitté avec tant de passion qu'ils prirent le soin et la peine de solliciter en faveur du sieur de Feuguerolles et du vidame de Chartres qui briguoient cette charge. Mais Dieu en ayant disposé autrement que les Religionnaires avoient pensé, ces gens virent que leurs prétentions estoient vaines, et que, dez le lendemain, M[r] de Chaste s'estans trouvé en estat d'exercer les fonctions de sa charge, Sa Maiesté le continua, et alla à son camp pour luy faire lever le siége, voyant (dit Davila) (*a*) que son armée

(*a*) Davila, au livre 12.

diminuoit à veue d'œil par les incommoditez de la saison et les fatigues d'un si long siége, etc.

En ce temps-là, Quillebeuf (que l'on appelloit alors Henry-Carville) tenoit pour le Roy, mais le duc de Mayenne et Mr de Villars y allèrent et l'investirent avec tout ce qu'ils avoient de forces (*a*); et Mr le Grand-Escuyer, qui estoit Gouverneur de la place et estoit assisté de Mr de Grillon-l'Esval, de Mr le comte de Torigny, de beaucoup d'autre noblesse et de 800 hommes de guerre, ayans besoin de munitions, envoya à Dieppe le 5 jour de juillet un de ses secrétaires. Dez lors qu'il fut arrivé en cette ville, Monsr de Chaste, non-seulement luy accorda des poudres, des bales, deux couleuvrines et d'autres munitions tant de guerre que de bouche, mais aussi, après qu'il les eut fait charger en diligence sur deux bateaux, il les fit escorter par son navire nommé le *Grillon*, du port de trois cents tonneaux.

Mr de Chaste, non content de rendre ce grand service au Roy, voulut aussi que trois grands *heus* de Holande plutost que de Flandre, que l'on appeloit *trumelets* (*b*), lesquels estoient restez au port de Dieppe et avoient assez de canon pour battre une ville fussent de la partie. Pour cet effet, il pria Mr le comte de Nassau de commander à leurs capitaines d'aller avec ceux de Dieppe conduire des munitions devant Quillebeuf, et, pour les y engager et leur faire promettre, il leur donna à soupé dans la citadelle *où ils burent comme des Allemans*, et, dans la belle humeur dans laquelle ils se trouvèrent, ils accordèrent à Mr de Chaste ce qu'il leur avoit demandé. Mais parce que le lendemain, jeudy 9 jour de ce mois, lorsqu'il

(*a*) Le *Journal* du sieur Estancelin. -- (*b*) L'autheur du *Journal* ayant pris l'un pour l'autre, selon la façon de parler du vulgaire qui appelle les Hollandois des Flamans assez ordinairement.

fut question de sortir du port, ils ne se souvinrent plus de leurs promesses, Mons[r] le Gouverneur fut obligé de les prier encore une fois et de faire en sorte par ses raisons qu'ils furent enfin persuadez de se mettre en mer. Néantmoins, après qu'ils furent arrivez à l'embouchure de la rivière de Seine, ils refusèrent de passer plus avant, parce (dirent-ils assez mal à propos) qu'ils vouloient que le navire de M[r] de Chaste y entrât et montât plus haut, sans avoir égard qu'il tiroit plus de dix huit pieds d'eau et que leurs *heus*, dont le fond estoit plat et sans quille, n'èn avoient besoin que de sept ou huit.

Les Ligueurs du pays de Caux, sçachans que le Roy estoit sorti de la Normandie (pour les causes dont Davila et les autres ont fait mention) mirent des partis en campagne. Un mémoire (*a*) porte que, l'an 1593, le sieur de Fonteine-Martel et le chevalier Grillon furent à Basqueville et qu'ils en assiégèrent le château, mais que M[r] de Cusson fit sortir 200 soldats de la garnison du château de Dieppe, sous la conduite du sieur de Catteville, et 200 bourgeois, sous celle du sieur Faret, à dessein de secourir les assiégez. M[r] Dablon a remarqué que ces troupes sortirent de cette ville à six heures du soir, qu'elles se logèrent dans un clos du village d'Offranville, et que le sieur de Fonteine-Martel, y estant venu avec tout ce qu'il avoit de gens, les attaqua avec beaucoup de vigueur. Il adioute que le sieur de Catteville fut tué en cette occasion et M[r] Faret fait prisonnier et que leurs gens en furent étonnez ; mais que, par un effet de leur courage et de la résolution qu'ils prirent de se bien deffendre, ils se retranchèrent de la meilleure manière qui leur fut possible, après avoir pris pour leurs chefs les sieurs du

(*a*) M. S.

Petit-Boscq et Haumont, lesquels, en attendant un prompt secours, soutinrent les divers assauts que les Ligueurs, qui s'estoient barricadez à 15 pas de leur poste, leur donnèrent avec tant de fureur qu'ils furent enfin contraints de parlementer et même d'offrir trois mille escus à leurs ennemis, qui leur en avoient demandé quarante mille.

Cependant Monsr de Cusson, qui avoit pensé aux moyens de tirer les Dieppois à meilleur marché hors du danger dont ils estoient menacez, en donna avis à Monsr de Chaste, lequel estoit alors à Mante auprès du Roy, et ce généreux Gouverneur de Dieppe, qui luy avoit mandé qu'il tint prest un plus grand nombre de gens qu'il pourroit, par une diligence merveilleuse arriva le lendemain en la campagne d'Offranville, et s'approcha de si près des sentinelles des ennemis, à la faveur d'un brouillard, qu'elles en furent surprises, et causèrent ensuite une si chaude alarme et tant d'effroy parmi les Ligueurs, qu'ils levèrent incontinent le siége et se sauvèrent avec une précipitation, qui fut d'autant plus grande, qu'ils furent poursuivis par les Dieppois jusqu'au temps que Monsr le Commandeur trouva bon de retourner à Dieppe, où estant arrivé, on luy fit (ce me semble) ces souhaits et ces applaudissemens, comme les marques d'une sincère et juste reconnoissance (*a*) :

Quand le fils de Latone, encore jeune d'âge,
Occit à coups de traits le serpent furieux
Qui suivoit obstiné Latone en tous les lieux,
Il fit preuve dès lors d'un généreux courage.

Lorsque, pour garantir la France de la rage
Des seigneurs beaucoup plus que Pithons dangereux,
Vous courez le premier aux combats hazardeux,
D'un cœur vraiment françois vous donnez témoignage.

(*a*) Selon le *Journal* du sieur Estancelin.

Encontre les efforts de son cruel Pithon,
Latone avoit besoin d'un tel fils d'Apollon ;
D'un tel François que vous avoit besoin la France.

Vivez heureusement, le Ciel benin et doux
Toujours fasse plouvoir ses faveurs dessus vous,
Et toujours le bonheur suive vostre vaillance.

Dieppe eut un autre suiet de joye, le 27 jour de juillet, car elle reçeut ce jour-là des nouvelles certaines de la conversion du Roy à la foy catholique. Comme elle reconnut, aussi bien que la France, que ce changement estoit un effet de la droite du Très-Haut, elle se mit en devoir de luy en rendre bientost après des actions de grâces très solennelles. Elle fit aussi allumer des feux, tant devant les maisons particulières de ses habitans que dans les places publiques, et tirer, pour marque d'une allégresse extraordinaire, toute l'artillerie des navires du port et celle du château (*a*), malgré l'opposition d'un Anglois, nommé Senils, qui voulut empescher le sieur Artus Ygou, contrôleur général de l'artillerie, de faire descharger six pièces de canon que la reine Elisabeth avoit envoyées à Dieppe pour le service du Roy, parce (disoit-il) qu'*elle ne les avoit pas envoyées pour cette cérémonie.*

La profession que Sa Maiesté fit de la Religion catholique apostolique et romaine fut (selon certains mémoires) (*b*) un si grand obstacle au libre exercice dont les Religionnaires de Dieppe demandoient la permission, qu'il sembloit (selon qu'ils ont dit) couper le filet de leurs espérances. Ils estimèrent néantmoins qu'il pourroit estre renoué, lorsque, le mardy 10 jour d'aoust de l'année présente, ils entendirent publier en cette ville une trève

(*a*) M. D. -- (*b*) Les Mémoires du sieur Polic. Relig.

et une cessation d'armes pour trois mois, suivant ce qui avoit esté arresté à Surenne, le dernier jour de juillet; et qu'ils virent arriver le Roy dans Dieppe, le dimanche dernier d'octobre (*a*), avec Madame Catherine de Bourbon, sa sœur, laquelle estoit si fortement attachée à la créance que ce monarque venoit d'abiurer, qu'encor bien qu'il allât à la messe, elle fit faire publiquement le presche en la maison du sieur Richard de Bures (*b*), jusqu'au 28 de novembre qu'elle s'en retourna, un jour avant que Sa Maiesté partit de cette ville. De sorte que les autres Religionnaires, s'estans servis de l'occasion et du privilège de la princesse pendant son séjour en la ville de Dieppe, ce fut toute la faveur et la satisfaction qu'ils eurent de son voyage.

Pendant que le Roy demeuroit à Dieppe, il donna des patentes, le 25 de novembre (*c*); il permettoit par ces lettres au receveur des deniers communs de la ville, d'employer en ses comptes la somme de 3333 escus un tiers, pour une année du don que Sa Maiesté avoit fait aux habitans de cette ville, pour estre employé à ses fortifications. Mr le président et Mrs les trésoriers généraux de France donnèrent d'autres lettres à Vernon, le 12 de février 1594; elles estoient en forme de mandement, par lequel il estoit enioint aux habitans de Dieppe de nommer un ou deux marchands des plus capables de recevoir le nombre de cent muids de bled, mesure de Paris, que l'on devoit lever sur les contribuables aux tailles des élections exprimées dans ce mandement. Mais, le 14 de juillet, Sa Maiesté, par une autre lettre donnée à Paris, deschargea les habitans de Dieppe des impositions qui avoient esté

(*a*) M. D.-M. S. — (*b*) Le sieur Policien. — (*c*) Selon l'invent. des Escr. de la Maison de Ville.

nouvellement ordonnées sur les harancs, sur les maquereaux, sur les moruës, et sur les autres poissons des pescheries, lorsqu'ils seroient arrivez au port, et non pas lorsqu'ils seroient transportez ailleurs par d'autres moyens que par des hotes (*sic*) et des paniers.

Selon ce même registre ou Inventaire des Escritures de la Maison de Ville, le Roy députa des commissaires, le 26 jour de septembre, pour informer de la commodité ou incommodité que la translation et la réunion des jurisdictions d'Arques et de Dieppe pourroient apporter, et l'on en donna avis à Sa Maiesté dez le 14 d'octobre de l'année présente (*a*), à l'occasion de maistre Adrian Soyer, lequel, après avoir esté pourvu de la charge de lieutenant général au Bailliage de Caux de la vicomté d'Arques, par la faveur de son oncle, messire Claude Groulard, premier président en la cour du Parlement de Rouen, obtint, (à cause des troubles de la Ligue) la permission de tenir à Dieppe la jurisdiction d'Arques, et demanda ensuite, ainsi que fit Mons[r] de Chaste au nom de toute la ville, que sa jurisdiction fut rendue royale, moyennant une récompense que l'on donneroit à M[r] le cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen et comte et seigneur de Dieppe (*b*).

Les sieurs commissaires donnèrent ensuite plusieurs mandements (*c*) pour faire venir devant eux des personnes de l'estat ecclésiastique, de la noblesse et du tiers estat, aussi bien que les juges et les officiers de la jurisdiction d'Arques, du Bailliage de Dieppe et les receveurs de la Vicomté. Mais les habitans de cette ville et de ce bourg

(*a*) Selon M. Dablon, lieutenant-général au Bailliage de Dieppe. — (*b*) C'est ainsi que M. l'archevesque de Rouen est qualifié en la lettre du Roy Louis XIII, dont mention est faite sur l'an 1618. — (*c*) Selon l'Invent.^re des Esc. de la Maison de Ville.

présentèrent des requestes à Sa Maiesté et aux sieurs commissaires, se rendans parties et appelans de cette information ; ce qui n'empescha pas que cette réunion ne se fit et ne fut confirmée par un autre arrest du 10 de février 1596, sans avoir égard à la réquisition des trois estats de Normandie, et même qu'il ne fut résolu qu'en attendant la récompense de M^r l'archevesque, ces jurisdictions seroient exercées au fauxbourg du Pollet.

Quelqu'un (*a*) a dit que la cour du Parlement, estant indignée à cause que l'on avoit suivi le premier règlement, fit deffence à peine de crime de faux, d'exercer la jurisdiction d'Arques ailleurs que dans ce bourg, et que le conseil, de son costé, fit deffence de l'exercer ailleurs qu'aux fauxbourgs de Dieppe ; ce qui fit que la justice ne fut point administrée, pendant un an entier, ni à Arques ni à Dieppe, et que ceux qui estoient en proceds furent contraints de présenter requeste à la cour pour estre après envoyez au siége qui en estoit le plus proche. Au reste, le dernier arrest du conseil, donné (ce semble) le dernier jour de mars 1597 (*b*), portoit que, sans avoir égard aux requestes présentées par M[r] l'archevesque de Rouen et autres personnes du clergé, ces jurisdictions seroient exercées au Pollet ou en l'autre fauxbourg de Dieppe, selon que Mons[r] de Montpensier trouveroit bon. Or ce seigneur, s'acquittant de sa commission, ordonna, le 26 jour d'aoust ensuivant, que la jurisdiction royale d'Arques se tiendroit au fauxbourg de la porte de la Barre, et le Parlement, à la requeste des habitans d'Arques, ordonna, le 15 de décembre, qu'elle seroit exercée dans Arques même, suivant l'article 72 de l'Edit fait par Sa

(*a*) C'est ce me semble M. Dablon. -- (*b*) L'invent. des Escr. de la Maison de Ville.

Maiesté pour la réunion de son royaume (*a*). Mais, par un arrest du privé conseil du Roy, en date du 14 janvier 1600, celuy de la cour fut cassé et annulé, et l'exercice de la jurisdiction d'Arques permis au fauxbourg de la porte de la Barre. La lecture et la publication de cet arrest furent faites le 5 jour de février ensuivant, en la présence de Mr Soyer, lieutenant général, de Mr le Bailly de Caux, et M. Vigor establit cette jurisdiction dans ce fauxbourg (*b*). Il est vray que cette jurisdiction fut preste de retourner à Arques, l'an 1603, mais Monsr de Sigongnes, ayans succédé aux sentiments aussi bien qu'à la charge de Mr de Chaste, interposa son authorité et son crédit pour la maintenir en ce fauxbourg. De sorte qu'après les pressantes sollicitations que la Cour de Parlement et ceux d'Arques faisoient auprès du Roy, Sa Maiesté ordonna en son conseil que les quatre cours souveraines de Normandie donneroient leurs avis, pour sçavoir s'il estoit nécessaire qu'elle retournât à Arques. Néantmoins quoy qu'elles en eussent esté d'avis, elle n'y fut pourtant pas renvoyée, mais il y eut un arrest du Conseil par lequel il fut ordonné que le sieur Mangot, maistre des requestes, se transporteroit sur les lieux ainsi (qu'il fit l'an 1604,) pour informer de la commodité ou incommodité qui s'y rencontreroit. Il semble toutefois que Mr Mangot ne décida pas le différent, car Mr Dablon a remarqué que tous les ans, sur la requeste faite par les Estats de la province, le roy ordonnoit qu'il acheveroit sa commission. Après tout, l'an 1614, les officiers de cette jurisdiction, qui demeuroient à Dieppe, présentèrent une requeste au Roy, le suppliant d'avoir la bonté que, pour la seureté de leurs personnes, elle demeurât au faux-

(*a*) C'est l'Edit de Nantes. -- (*b*) Selon M. D. ce me semble.

bourg de cette ville. Ceux d'Arques, néantmoins, sollicitèrent si bien depuis, que cette jurisdiction y retourna l'an 1633, que l'on répondit aux cayers des Estats provinciaux, et que les commissaires, ayans esté d'avis que la jurisdiction fut renvoyée au bourg, le Roy, qui estoit à Forges, au mois de juin de la même année, en fit l'ordonnance, laquelle fut exécutée, au mois d'aoust, par Mr de Miromesnil, maistre des requestes, et commissaire député pour la translation de ce siége. Mais (comme Mr Dablon a encore remarqué) il fut bientost après rétabli au fauxbourg de la porte de la Barre, et si bien affermi qu'on ne pourra jamais l'en retirer que par une authorité souveraine. Et c'est de quoy la ville de Dieppe doit estre satisfaite après une dépense de plus de trente mille livres qu'elle a déboursées pour ce suiet et pour posséder cette jurisdiction, qui avoit esté establie à Arques depuis plusieurs siècles par un duc de Normandie, dont (Mr Dablon qui nous en assure) ne nous a appris le nom ; si bien que je n'ay plus rien à dire, si ce n'est que j'ay pensé que c'estoit Richard premier, et qu'il accorda ce bien à ce bourg d'autant plus libéralement qu'il luy sembloit agréable, qu'il estoit fortifié d'un bon château, et voisin de plusieurs grandes forest, où il prenoit le divertissement de la chasse avec tant d'ardeur qu'un jour, s'estant oublié soi-même, il fut surpris de la nuit et obligé de coucher (ainsi que dit l'histoire) chez son forestier à *Sagerville*, que je prendrois volontiers pour *Sauqueville ;* si tant est qu'on ne veuille dire que ce fut après qu'il eut espousé Gonnor, que la femme du forestier, dont il estoit devenu amoureux (1), lui substitua de

(1) Sur les amours de Richard I et de Gonnor. — Cf. Robert Wace.

même que Laban fit Lia au lieu de Rachel ; ou bien que ce fut son fils, Richard second, qui, pour l'amour et l'honneur qu'il portoit à sa mère, gratifia ce bourg de cette jurisdiction ; ou bien encore que ce fut Richard 3, en considération du sieur Josse Gosselin, son premier conseiller d'Estat, seigneur d'Arques et de Dieppe, et l'autheur des mesures et des poids du pays de Normandie, ainsi que nous apprenons de l'épitaphe qui fut autrefois gravé sur son tombeau dans l'abbaye du Mont de Sainte-Catherine-lez-Rouen, et dans celle du monastère de Saint-Amand de cette même ville (*a*), en cette manière (1) :

Sous ce tombeau gisent deux corps ensemble,
Unis en vie et que la mort assemble,
Après honneurs et biens mondains passez,
Gardans honneur tant vifs que trepassez,
L'un pour mary Gosselin le vicomte
Se fait nommer, dont l'histoire raconte
Qui d'Arques fut seigneur et des Dieppois,
Premier autheur des mesures et des poids
Selon raison en ce pays normand, etc...

Après quoy reprenons le fil de nostre chronologie, et disons que, le 2 jour d'octobre 1595 (*b*) le Roy donna d'autres lettres, et manda aux habitans de Dieppe qu'ils préparassent dans le magazin de cette ville vingt mille muids de bled, qui devoient estre levez tant sur eux que sur les habitans de ses fauxbourgs, pour subvenir aux nécessitez des gens de guerre. Mais Sa Maiesté, estant à Rouen en l'assemblée qui y fut tenue en forme d'estats

(*a*) Le sieur Farin au 3 volume de son *Hist. de Rouen* ; et le père Taillepied au chap. 28 de son *Livre des Antiq. de Rouen*. — (*b*) Selon l'inv. des Esc. de la Maison de Ville.

Roman de Rou, I, 276, vers 5392 et suiv. et 292, vers 5767 ; et Guill. de Jumiéges, liv. VIII, ch. 36.

(1) Cf. tome I, page 28.

et assignée au 4 de novembre de la présente année, reçeut des mains du comte de Salysbery la confirmation de l'alliance qu'elle avoit contractée avec la reine Elisabeth et en même temps l'ordre de la Jarretière (*a*). Et M[r] de Bouillon, qui fut député vers cette princesse, prit à Dieppe Monsieur de Chaste pour passer avec luy en Angleterre, où ils retournèrent en cette ville le 25 de septembre de l'année 1596 ; au commencement de laquelle (je veux dire le 12 de janvier) Mons[r] de Chaste avoit fait deffenee aux Religionnaires de porter des chaires par les ruës lorsqu'ils alloient aux lieues de leurs assemblées, et de chanter des pseaumes si hautement que les catholiques les pussent entendre. Ils ne laissèrent pas toutesfois de tenir dans Dieppe un colloque en la maison du ministre Cartaut, le 17 de ce mois, sans que Mons[r] de Chaste (à ce que dit le sieur Policien) y eut apporté aucun empeschement, soit qu'il n'en eut pas de connoissance ou qu'il eut fait semblant d'ignorer le jour et l'heure de cette assemblée. Mais comment auroit-il pu en avoir des nouvelles, aussi bien que de tout ce qui se faisoit dans une maison particulière avec la dernière circonspection et tout le secret possible ?

Le 29 de janvier de l'année suivante, M[re] David Doublet fut reçeu Bailly de Dieppe ; mais après avoir exercé cette charge jusqu'au mois de may de l'année 1601, qu'il la vendit à maistre Louys Osmont, il se retira à Rouen.

En la même année 1597, la guerre ayant esté déclarée et ouvertement permise contre l'Espagnol, les Dieppois armèrent plusieurs de leurs vaisseaux pour aller en course et donner sur ceux de sa nation. Entre autres, les

(*a*) Le sieur Policien.

capitaines Haumont, Michel Roussel et Jacob Bouchard se mirent en mer avec tant de courage et de bonheur qu'ils prirent et amenèrent à Dieppe plusieurs vaisseaux ennemis, que les officiers de l'amirauté leur adiugèrent.

Cependant les Religionnaires de cette ville, touiours mécontens de se voir privez de la liberté de leurs exercices, députèrent vers l'assemblée politique qui se tenoit à Chastelleraut, au mois de juillet, le sieur Legrand, conseiller assesseur en la vicomté d'Arques, pour y porter leurs plaintes et leurs demandes, avec celles des Religionnaires de Rouen ; et les cayers ayans esté compilez et présentez au temps que l'on travailloit à l'Edit de Nantes, ils eurent la satisfaction, après la réduction de la ville d'Amiens, de vivre à Dieppe avec quelque peu de libertez, et d'y faire, depuis le 3 d'octobre, le presche trois jours de chaque semaine, à sçavoir, le mardy en la maison du sieur Mel, le mercredy en celle du sieur Crucifix, et le vendredy chez le sieur Michel Pigné. Ils eurent aussi tous les avantages dont nous allons faire mention après que nous aurons fait observer qu'encor bien que la paix qui fut conclue à Vervins, le 2 jour de may 1598, eut esté publiée du consentement universel de toute la chrestienté (ainsi que dit l'histoire) (*a*) entre la France et l'Espagne, nous pouvons néantmoins dire avec Mr Dablon qu'elle ne le fut pas au regard des habitans de Dieppe, puisque les Espagnols ne voulurent pas accorder aux François la libertez de trafiquer aux Indes, et que les députez du Roy protestèrent que ses suiets l'entreprendroient de vive force, et qu'enfin les Espagnols accordèrent de parole que la paix demeureroit faite

(*a*) Le sieur Duval en son *Epitome*

seulement sur les terres et sur les mers de l'Europe, mais qu'au delà de la ligne équinoxiale et à la coste de l'Amérique, il n'y auroit aucune paix ; tellement que ceux qui estoient les plus forts y estoient les maistres, selon que nous verrons l'an 1610, et que nous avons déjà remarqué sur les années 1533, 1563 et 1565 ; auxquelles les Dieppois ont fait des expéditions qui leur ont esté d'autant plus glorieuses qu'ils se sont ouvert le chemin, et qu'ils ont (selon l'histoire) (*a*) entrepris, aussitost que la paix fut faite en France, les longues routes de Laval (1), et fait à l'envy des voyages au Pérou, aux Indes et aux autres parties tant du Levant que du Ponant, sur les nouvelles conquestes de l'Espagnol et des Portugais, qui (dit-elle encore un peu après) s'attribuoient la propriété et la seigneurie de ces pays barbares, non pas par une vertu singulière et à jamais recommandable, mais par un seul titre de plaisir et de bienséance.

Quant aux Religionnaires de Dieppe, par l'Edit de Nantes, qui fut vérifié au parlement de Paris l'an 1599, ils virent, (selon le sieur Policien,) qu'une partie de leurs espérances fut remplie ; en ce que, par les articles de cet Edit, l'exercice de leur Religion fut permis par toute la France, et que, par le cinquième des articles secrets ou particuliers, le fauxbourg du Pollet fut assigné pour y bâtir un temple à leur mode et y faire leurs exercices. Mais lorsque maistre Antoine Le Camus, sieur de Iumbleville (2) et président à Paris, et M[r] de Heudeville, conseiller

(*a*) Selon l'*Hist. de France*, faite depuis l'an 1550 jusques l'an 1577 au livre 34 du tome troisième (3).

(1) L'aval.

(2) Probablement *Imbleville*.

(3) C'est l'histoire de la Popelinière, gentilhomme protestant, publiée à La Rochelle en 1582, 2 vol. in-fol.

du Roy, députez de la part de Sa Maiesté, se mirent en effet de mettre les Religionnaires en la possession d'une place de ce fauxbourg, messire Charles de Bourbon, archevesque de Rouen, fit intervenir le sieur d'Estrepagny, Procureur du Roy en la jurisdiction d'Arques, lequel empescha l'exécution de ce dessein par plusieurs raisons, et même (à ce que dit le sieur Policien) par les sollicitations dont il se servit envers quelques uns des Religionnaires, afin de leur faire accepter l'eschange du fauxbourg du Pollet pour celuy de la porte de la Barre, entremeslans (dit-il) les menaces en cas de refus, aux promesses de consentir à la construction de leur édifice ; ou plutost (afin de dire le tout avec le sieur Policien) ce fut parce qu'ils avoient considéré que l'opposition de cet officier les envoyeroit soutenir un proceds au conseil, dont la suite tireroit en longueur et dont la fin seroit incertaine, etc.

Après qu'ils eurent fait choix de ce fauxbourg et d'un champ près des hayes de Caudecoste, Michel Mel, sieur d'Estrimont et ancien du presche, leur en accorda la jouissance, à condition que ce seroit pour y faire leurs exercices, et que, s'il arrivoit qu'on les fit cesser, cette place retourneroit à ses successeurs ; à condition aussi qu'ils lui payeroient cent solz de rente et quarante cinq solz à Toussaint Hébert, à cause d'une portion de sa terre dont on s'estoit accommodé, pour faire (ce me semble) un passage au dessus de la cavée du chemin de Dieppe à Caudecoste. Les sieurs commissaires n'eurent pas plutost mis les Religionnaires en la possession de ce champ (qui fut appelé le champ choisi,) et marqué le lieu qu'ils donnoient en eschange, dans le proceds verbal qu'ils en dressèrent, le 29 jour d'avril de l'année 1600, avec

Monsr de Chaste, que les anciens avertirent en chacun de leurs quartiers les plus capables de leur donner conseil touchant la construction d'un presche.

Ils s'assemblèrent pour ce suiet en la maison du sieur Crucifix, le cinquième jour de may ensuivant et, après aveir pris leurs résolutions sur ce qui estoit à faire, et donné charge à quelques-uns de veiller sur les ouvriers et sur leurs ouvrages, ils ordonnèrent un jeusne, le mercredy septième de ce mois, et, le 26 du mois de juin, ils firent asseoir la première pierre de ce nouvel édifice, lequel fut de figure quadrangulaire, mais oblongue, sa largeur n'estant que de 72 pieds et sa longeur de 96 ; mais ses galeries n'avoient partout que 12 pieds de largeur. Ce bâtiment avoit deux combles, afin que son faiste ne fut trop eslevé. L'entre deux estoit soutenu de deux poteaux de bois qui n'avoient aucune liaison par bas avec le reste du bâtiment; il est vray que ses murailles estoient de briques, mais elles estoient si faibles pour se soutenir et luy servir d'arcs-boutans qu'il tomba bientost après par terre en la manière que nous dirons. Enfin, ayant esté achevé, les Religionnaires y firent le premier presche et la première cène le dimanche d'après la Pentecoste. Quant au lieu où ils enterroient leurs morts, c'estoit le pré qu'ils tenoient à louage d'un nommé Jean Preuve, lequel voulut le reprendre et le faire servir à d'autres usages; dont pourtant il ne put avoir la jouissance qu'après que (suivant la sentence du 16 de février 1602) ils en eurent trouvé un autre. Celuy qu'ils trouvèrent le plus commode fut la demye-acre de pré qu'ils prirent à louage du sieur Simon-Pierre de Blancbaston, sieur de Grèges, par 25 livres par chacun an des neuf qui furent spécifiez dans le bail. Ce pré, toutes-

fois, dont ils ont joui jusqu'à présent, a esté depuis augmenté, selon que nous remarquerons sur l'an 1612. Disons cependant que le premier corps qui prit possession de cette terre fut celuy de la femme du nommé Adrian Hébert. Ce qui me fait souvenir d'un Hébert, lequel fut le premier qui fit sa demeure à Quebek (*a*) avec sa femme, son fils et ses deux filles, sur le bord du fleuve de Saint-Laurens, à environ deux cents lieues sur les terres de Canada, où les Dieppois firent les expéditions desquelles je dois maintenant parler, selon le témoignage du sieur Champlain, Xaintongeois.

Cet autheur rapporte (*b*) que le sieur Chauvin, normand, capitaine pour le Roy en la marine, etc., entreprit, avec la permission de Sa Maiesté, et à la sollicitation du sieur du Pontgravé, de Saint-Malo, qui fut son lieutenant, le voyage de Canada, l'an 1599; mais qu'après avoir navigé jusqu'à Tadoussac, ils furent contraints de retourner en France, à cause du froid et des misères qu'ils souffrirent en ce pays-là. Cet autheur adioute qu'il y laissa néantmoins seize hommes avec quelque peu de commoditez, et qu'il y fit encore depuis deux autres voyages aussi fâcheux que le premier. Si bien que c'a esté d'un de ces deux derniers voyages qu'un mémoire a entendu parler (*c*), lorsqu'il a dit que, l'an 1601, le sieur Chauvin et le sieur du Pontgravé partirent de Dieppe et allèrent en Canada, pour s'y establir et pour y traitter avec les sauvages.

Le sieur Champlain a aussi fait mention (*d*) que, le sieur Chauvin estant mort dans le dernier de ses trois voyages,

(*a*) Selon qu'il est rapporté dans le *Livre des Voyages* qu'un Père Récolet fit en ce pays-là. -- (*b*) Le sieur Champlain au chap. 6 de son *Livre des Voyages de la Nouvelle France Occidentale appellée Canada*. -- (*c*) M. S. -- (*d*) Le même au chap. 7 du même livre.

Monsieur le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, homme très digne d'honneur, bon catholique et grand serviteur du Roy, etc., voulut aller en personne en Canada, et entreprendre une quatrième expédition, pour y vivre et mourir glorieusement au service de Dieu et du Roy, et à la confusion de l'hérésie, qu'il n'auroit jamais soufferte dans les Indes; car il avoit (selon que le sieur Champlain dit encore) des desseins très chrestiens, qu'il eut le bonheur d'apprendre de sa propre bouche. Mais estans en cour, et ayant seulement obtenu du Roy une commission qu'il fit donner au sieur du Pontgravé, et fait une société avec plusieurs gentilshommes et plusieurs marchands de Rouen et d'ailleurs sous certaines conditions, [il] se contenta de faire équiper des vaisseaux, tant pour l'exécution de son dessein que pour découvrir le pays et le peupler. Il obtint aussi de Sa Maiesté une lettre qu'elle addressa au sieur du Pontgravé, afin qu'il reçeut le sieur Champlain dans son bord, et qu'il luy fit voir et reconnoître tout ce qu'il pourroit en ces pays-là, où il alla l'an 1603; Monsieur de Chaste, demeurant Gouverneur de Dieppe et lieutenant général de la nouvelle France, comprise entre les 40 et les 52 degrez de latitude, qui bornèrent aussi la grandeur et l'élévation que ce brave Gouverneur avoit méritée sur la terre, puisque, dez le mardy 13 jour de may, il fut obligé de payer le tribut à la mort et d'aller de la terre au ciel. Le corps de cet illustre deffunt ayant esté ouvert le lendemain, on reconnut qu'un ulcère, qui estoit dans ses reins, l'avoit privé de la vie. Quelqu'un a dit (*a*) qu'il expira dans le château de Dieppe, et quelque autre nous assure (*b*) que

(*a*) Le sieur Policien. -- (*b*) M. Dablon.

le clergé fut prendre son corps dans la maison du sieur Ango, laquelle il avoit achetée depuis plusieurs années, et que ce fut de là qu'il fut transporté en l'église des Pères Minimes avec la pompe funèbre dont voicy quelques particularitez (*a*). Monsieur Pigné, grand vicaire de M[r] l'archevesque de Rouen, M[rs] les curez des deux parroisses de Dieppe et ceux des parroisses voisines, leur clergé et les Pères Minimes conduisirent le corps de Mons[r] de Chaste depuis sa maison jusqu'en l'église des Pères Minimes, avec l'ordre et les cérémonies que l'église catholique observe en pareilles occasions. Trente pauvres, vestus de robes de dueïl et portans une torche allumée, marchoient devant le clergé ; et le sieur Charles Moutel, homme de chambre du deffunt, le sieur Gollis, son sommelier, et le nommé Jacquet, son cuisinier, suivoient le clergé. Le sieur du Mouchel, son secrétaire, venoit après eux, avec le sieur de la Marette et un autre dont je n'ay pu apprendre le nom. Un homme, vestu d'une robe noire, longue et traînante, les suivoit tenans un cierge allumé, ainsi que faisoient les deux clercs de la ville, lesquels estoient aussi vestus de robe de dueïl, et précédoient le sieur Dartenay, qui portoit un escusson aux armes des chevaliers de Malte, et marchoit immédiatement devant le corps, qui estoit porté par les maistres des quatre charitez.

Un grand nombre de gentilshommes le suivoit avec les magistrats et les eschevins, qu'une foule de bourgeois accompagnoit n'ayans garde de manquer à rendre ces derniers devoirs à la mémoire de leur brave Gouverneur, pendant que le reste des habitans regardoit ces honneurs

(*a*) Selon les mémoires du sieur Dartenay.

funèbres avec douleur, parce qu'ils se voyoient privez d'un tel homme, qui estoit (selon que quelqu'un a très bien dit) (*a*) un gentilhomme gracieux, traitable, modéré et libéral, aimant le repos des habitans, qu'il regardoit comme ses enfans, de même qu'ils le respectoient comme leur père et leur protecteur, qui leur avoit donné des marques sensibles d'une conduite et d'une générosité merveilleuse. De sorte qu'un poëte (*b*), après avoir admiré toutes ces bonnes qualitez, n'a pu s'empescher dez lors qu'il estoit encore vivant d'en faire ces éloges, lesquels pourront bien (ce me semble) luy servir d'épitaphe après sa mort.

La noblesse n'est rien sans l'appui de vertu,
Sans la noblesse aussi la vertu n'a la presse;
Mais celuy qui a joint la vertu à noblesse,
Ne se verra jamais sous le temps abbattu.

Vous doncques, Monseigneur, qui tout estes vestu
D'un vertueux honneur joint à noble sagesse
N'ayans jamais manqué de vaillance et prouesse,
Pour rendre à point nommé vostre ennemy vaincu,

Méritez à bon droit un immortel registre,
Où vos nobles vertus et vostre brave titre
De commandeur soit mis à la postérité.

Mais faire ne le peux, car, pour un tel Achille,
Un Homère il faudroit, qui d'un plus divin style
Gravera jusqu'aux Cieux vostre immortalité.

Des vertus si éclatantes rendirent ce grand homme tellement recommendable que nos monarques lui firent beaucoup de bien et d'honneur. Henry III luy donna l'abbaye de Fescamp, et le roy Henri IIII le fit lieutenant-général de la nouvelle France. Mais (selon quelque mémoire) il fut vice-amiral de France, ou du moins

(*a*) Le sieur Policien. - (*b*) Selon le *Journal* du sieur Estancelin.

(ainsi que M[r] Dablon a remarqué), vice-amiral de la coste de Normandie, et lieutenant dans le pays de Caux, lorsque Mons[r] de Monpensier estoit gouverneur de cette province. En un mot, il eut une authorité si estendue qu'il pouvoit prendre connoissance de tout ce qui arrivoit tant par mer que par terre; de manière qu'il possédât (ce sembloit) de grands biens et beaucoup de meubles précieux, dont pourtant on n'eut presque aucune connoissance après qu'il fut inhumé. D'où vint que les chevaliers de Malte, en qualité d'héritiers, furent obligez d'en faire des informations, et mêmes d'en faire jetter des sentences d'excommunication, afin de les faire restituer pour fournir aux frais de ses funérailles; et qu'ayant esté fulminées sans aucun effet, Mons[r] le cardinal de Joyeuse, cousin de nostre illustre défunt et depuis archevesque de Rouen, en paya la despense, et donna de surplus la somme de 4,000 livres pour la construction de son sépulchre (*a*). Mais cette somme ayant esté divertie au profit particulier de ceux qui en furent les dépositaires, on a eu juste suiet de s'en plaindre et de dire, avec le même M[r] Dablon :

. . . . Ex tanto restat Achille
Nescio quid, parvam quod non bene compleat urnam.

Il est vray que Monsieur de Chaste fit de grandes aumônes avant son déceds aux RR. PP. Minimes, et la belle fondation dont la maison de ville s'est chargée.

Bientost après la mort de l'illustre Mons[r] de Chaste, le roy Henri IIII donna le gouvernement de Dieppe à messire Charles-Timoléon de Beauxoncles, fils aisné de

(*a*) Le sieur Dadré en sa *Chronologie historique* (1), sur l'an 1605.

(1) *La Chronologie historiale des archevesques de Rouen*; Rouen, 1618.

défunt Monsieur de Sigongnes (*a*), si bien que l'on peut dire que ce fut (sans doute) tant à cause des mérites de son père qu'en considération des siens propres, qui l'avoient fait élever à la charge de cornette blanche et générale de Mr le duc de Mayenne (en la manière dont je feray mention ailleurs) et luy avoient acquis les bonnes graces du Roy dez lorsqu'il fut connu de Sa Maiesté.

Des mémoires (*b*) nous apprennent que ce nouveau Gouverneur fit son entrée à Dieppe le 10 jour de juin, veille de la feste de Saint Barnabé, et qu'il y fut reçeu avec des applaudissemens extraordinaires, sur les quatre heures après midy, selon que le sieur Dartenay, qui estoit présent, a remarqué (*c*).

Dez lors que Mr de Sigongnes fut establi en son gouvernement, il fit tant d'estat de la conduite de son père, qu'il la prit pour le modèle de la sienne, si bien qu'il fit observer les Edits du Roy avec une telle exactitude que les Religionnaires de Dieppe n'eurent pas plus de liberté que nous dirons dans la suite. Six jours après son établissement, les curieux eurent suiet d'exercer leurs esprits à l'occasion d'une parélie, laquelle fit voir, sur les quatre heures, trois soleils, le véritable et deux apparents, qui l'accompagnèrent jusqu'à l'horison de la grande rade de Dieppe. Je n'ay pu apprendre quel jugement ils en firent, mais j'ay sçû que Mr de Sigongnes, qui avoit succédé à Mr de Chaste en la charge de gouverneur de cette ville, luy succéda en celle de vice amiral, et qu'il disposa des affaires de la marine avec une authorité aussi absolue qu'estoit celle de son prédécesseur. En quoy il fut grandement considéré du Roy, aussi bien qu'après que Sa

(*a*) Le sieur Policien. — (*b*) Les Mémoires du même Policien. — (*c*) Les Mémoires du sieur Dartenay.

Maiesté eut fait bail de l'escu pour tonneau, l'onzième jour de Mars 1604, elle accorda en sa faveur au procureur syndic de Dieppe, qu'au lieu d'un escu, cette ville ne payeroit que vingt solz, par une modération spéciale dont elle jouit depuis ce temps là jusqu'à l'an 1615, que le partisan voulut inquiéter les Dieppois, ainsi que nous dirons en cette année là.

Monsg^{r} de Bourbon, archevesque de Rouen et seigneur de Dieppe, y avoit érigé des courtiers ; mais l'office en fut supprimé par arrest du conseil et par un arrest du Parlement de Normandie, le 8 de juillet ; et les Dieppois furent ainsi déchargez des visites que le nommé Despagne, jaugeur de Dieppe, et Pigné, jaugeur héréditai du Bailliage de Caux, vouloient faire.

L'an 1605, M^{r} l'évesque d'Aurachés (1) vint à Dieppe, et le dimanche 19 de juin l'on y fit une procession où beaucoup de personnes qui avoient reçeu le sacrement de confirmation assistèrent, portans leurs bandeaux sur leurs fronts. Les noms de plusieurs furent changez, entre autres celuy de la demoiselle de Sigongnes, fille de M^{r} le Gouverneur, le fut en celui d'Angélique.

On célébra aussi en cette ville une pieuse et sainte cérémonie du jubilé, dont on fit l'ouverture le 23 de novembre. Les peuples, suivans les ordres et les ordonnances du pape Paul V, s'acquittèrent bien dévotement de leurs devoirs afin d'en gagner les indulgences.

Pour ce qui est des embarquemens, je n'ay rien trouvé de remarquable sur cette année, si ce n'est qu'un capitaine de Dieppe, nommé Nicolas Michel, fit une prise sur les Espagnols, et qu'au mois de décembre, le

(1) Il faut sans doute lire *d'Avranches*.

baron de Cassious et sept ou huit autres gentilshommes voulurent s'embarquer à Berneval ou Bruneval, dit le Petit, à deux lieues de Dieppe, à dessein de passer en Holande sans congé et sans passe port; mais que Mr de Cusson, lieutenant du château, en ayans eu avis, envoya des soldats de sa garnison qui les arrêtèrent et les amenèrent en cette ville, et Mr de Sigongnes, qui estoit alors à Paris et en avoit esté informé, manda à Mr de Cusson que, suivant le commandement du Roy, à qui il en avoit parlé, il les retint prisonniers au château, parce que l'ambassadeur d'Espagne s'estoit plaint que ce Baron (à ce que l'on disoit) avoit forcé la porte d'une petite ville de Bourgongne qui appartenoit à son maistre, et qu'il l'avoit pillée. Néantmoins Mr de Sigongnes, estans de retour, prit ce gentilhomme en sa garde et luy laissa la liberté d'aller et de venir par les rues de la ville, sans estre souvent accompagné ni observé. Ce qui fut cause qu'il luy prit envie de s'en prévaloir et enfin de se sauver, ainsi qu'il fit, d'une assez plaisante manière; car, après avoir ménagé avec ses amis les moyens d'exécuter son entreprise, et esté averti par quelque signal, lorsqu'il jouoit à la paume, le 22 d'avril 1606, de la commodité qu'il avoit de sortir de Dieppe, il fit semblant de vouloir faire de l'eau, et, pour satisfaire à cette nécessité, d'aller en quelque endroit commode et secret; mais au lieu de s'y arrêter, il gagna promptement la porte de la maison et passa, encor bien qu'il fut en habit de joüeur, jusques dans une petite rue qui en estoit voisine, d'où il partit à cheval et le pistolet à la main, se sauvant avec toute la vitesse possible par la porte du Pont. Si les joüeurs furent fort étonnez de ce qu'il avoit ainsi quitté la partie, Mr de Sigongnes le fut beaucoup davantage quand il en apprit

la nouvelle, et même il en eût tant de chagrin et d'inquiétude qu'il monta presqu'aussitost à cheval pour aller en faire ses excuses au Roy et imputer cette évasion à son lieutenant et au sieur de Gerville, dont il avoit épousé la sœur.

Mons[r] de Sigongnes s'estans justifié au préjudice de M[r] de Cusson, leurs premières inimitiez se réveillèrent et leur indignation se ralluma, en sorte qu'elle ne put estre éteinte que par la séparation de l'un et de l'autre.

Pendant que M[r] le Gouverneur de Dieppe pensoit à jouër au boute-hors, il luy prit envie d'exercer un autre jeu, lequel estoit d'autant plus aimable qu'il estoit et plus agréable et plus innocent. Comme c'estoit celuy du Mail, il fit applanir un long espace de terrain entre le fossé de la ville et les prairies sur lesquelles il entreprit, autant qu'il estoit nécessaire, pour donner une juste largeur à cet ouvrage, qui demeura imparfait par quelque accident.

Dez le 27 jour de mars, lendemain de la feste de Pasques de la même année 1606, on avoit vu une autre sorte de jeu, auquel plusieurs Religionnaires ne perdirent pas moins que la vie. Ce malheur leur arriva par un vent qui s'estoit eslevé quatre jours auparavant et avoit continué de souffler avec tant de violence que, non seulement il arracha (selon un mémoire) (*a*) des arbres en quelques endroits de la campagne, mais aussi (comme dit un autre) (*b*) il enleva le presche de dessus ses blocqs, en sorte qu'il fut renversé par terre, et que ses ruines accablèrent quatre vingt personnes, dont trente deux moururent sur la place, le reste ayant esté seulement

(*a*) Le sieur Dartenay. — (*b*) Le sieur Policien Relig.

blessé. Le sieur d'Estrimont, qui estoit ancien du presche et qui s'aprestoit ce jour là pour faire l'office de lecteur, fut trouvé au nombre des morts, aussi bien que celuy, lequel voyant que le comble de ce bâtiment s'eslevoit en l'air, monta sur ses galeries, afin de le retenir avec des cordes et arrêter les contrevents qui cassoient les vitres. Mais ce fut peu en comparaison des Religionnaires qui eussent esté enveloppez dans ce désastre, s'il ne fut arrivé lorsqu'ils commençoient à s'assembler. Après tout (selon que quelqu'un a remarqué) (*a*), le lieu où ce presche avoit esté construit a esté depuis appelé le *Val du Goufre*.

Les Religionnaires, n'ayans plus de lieu pour y faire leurs assemblées, en demandèrent un comme par provision à M[r] de Sigongnes (*b*), et après en avoir obtenu la permission de se servir de la maison et du jardin du nommé Geffin-Potel, qui sont encore à présent situez vis à vis de l'ancienne cavée par où l'on descendoit à Dieppe du costé du pays de Caux, ils députèrent vers le Roy les sieurs Gabriel Legrand, conseiller au siége d'Arques, et Jaques du Fresne ; lesquels, estans au conseil le 29 de mars, sollicitèrent si bien qu'ils eurent la confirmation de la jouissance du lieu qui leur avoit esté accordé. Néantmoins, parce que ces députez avoient proposé au conseil cette maison de Potel, et un pré qui estoit situé sur le bord du chemin de Dieppe à Epinay et appartenoit à la demoiselle Marie Bouchart, veuve du sieur Le Tellier, on refusa la première place, parce qu'elle estoit trop près de la citadelle, et on leur accorda le pré. Ce qui n'empescha pas (selon le sieur Policien),

(*a*) M. S. — (*b*) Le sieur Policien.

que le juge d'Arques, par une sentence du 28 d'avril, leur deffendit de faire le presche ailleurs qu'au lieu ordonné par l'Edit ; mais ils s'en deffendirent et demandèrent que, suivant l'arrest du conseil, on les mit en possession du pré, qu'ils avoient acheté par mille livres de cette demoiselle. Enfin, sur la contestation que le pré nommé par l'arrest du conseil n'estoit point le même, mais un autre plus grand dont Mr de Manneville estoit propriétaire, Monsr Mangot, maistre des requestes, fut envoyé à Dieppe pour donner son avis sur ce différent. Estant venu en cette ville, le lundy des festes de Pasques de l'année 1607, il entendit les parties et renvoya au conseil la décision de l'affaire.

Monsieur Mangot (selon le témoignage de Mr Dablon) estans sur les lieux, ordonna que leur temple seroit rebâti, non pas sur la prairie dont nous avons parlé, mais sur une place située à l'endroit où le chemin de Caudecoste à Dieppe se joint avec celuy des Fonteines. Toutes fois (comme un mémoire porte), ce fut par l'arrest du Conseil ; et Mre Adrian Soyer, lieutenant-général au bailliage de Caux, alla les mettre en possession de cette place, qui appartenoit au sieur Nicolas Canu, seigneur de Veules, lequel (à ce que j'ay appris) fut bien fâché de ce qu'il luy falloit, pour sa religion, voir abattre plusieurs beaux arbres qu'il y avoit plantez. Je ne sçay si ce n'a pas esté de là que son troisième fils, qui avoit esté tiré des ruines du presche de Caudecoste et avoit eu une jambe rompue, prit occasion d'augmenter tellement son déplaisir, qu'il aima mieux aller à Saint-Remy qu'à ce nouveau presche, quoyque l'on n'eut rien épargné pour l'afermir, ainsi que le sieur Policien a témoigné.

Les principaux Religionnaires ayant exhorté le peuple

de leur parti de dresser la place qui leur avoit esté accordée, mandèrent, le 20 de may, trois charpentiers de Rouen, et après avoir vu les plans et les devis qu'ils leurs présentèrent, ils retinrent seulement le nommé Samuël Lavollé, luy donnant la charge et la conduite de la construction de leur nouveau temple, dont le dessein fut tiré sur un parallélogramme de 48 pieds d'un costé et de 30 de l'autre, aux deux bouts desquels il y avoit deux demi-cercles divisés en seize pans. Sur cette figure estoit un pérystile de 22 pieux ou colonnes de bois, distantes de 10 pieds l'une de l'autre, pour soutenir le corps ou nef de ce bâtiment et en soutenir le comble, et ce pérystile estoit environné d'une galerie de 12 pieds de largeur, le faiste de laquelle alloit se rendre à 4 pieds près de la parne ou pièce de fermeture, qui sert de liaison par le haut de cet édifice, et sur qui les poutres, sont posées, ainsi que les montans le sont sur les poutres et le faiste sur les montans. Néantmoins, ces montans paroissent comme des cu-de-lampes suspendus en l'air et soutenus par des pièces, en forme de sou-chevrons, qui accolent les poutres et les montans. L'espace de quatre pieds qu'il y a depuis le haut de la couverture de la galerie jusqu'à la parne, a esté fait pour donner du jour par les fenestres que l'on y a faites. Enfin, ce presche est presque fait en forme d'ovale, de la longueur de cent deux pieds et de la largeur de soixante et douze. Au bout qui regarde la ville, on a fait un perron de maçonnerie pour servir de montée tant à la galerie dont nous venons de faire mention, qu'à l'autre qui est plus basse et plus estroitte, et qui fut faite seulement l'an 1612, pour la commodité du peuple, au-dessus de la première. Outre cet escalier, on en a fait dans le presche deux autres de

bois, larges de cinq à six pieds, pour monter à la première galerie sur laquelle on en a posé deux autres pour monter à la seconde (1).

Ce bâtiment fut couvert d'ardoise que deux bateaux que l'on avoit fretez avoient apportée d'Angleterre, et quoyqu'il ne fut clos que de pièces de bois et de briques jointes ensemble, il a néantmoins cousté (selon la supputation que l'on en a faite) la somme de quatorze mille quatre vingt onze livres, cinq solz, dix deniers, sans y comprendre les matériaux du presche de Caudecoste, lesquels furent estimez à cinq ou six mille livres, ni la despense du Consistoire, de la clôture de la cour, ni de celle du pavemement, ni des autres augmentations. Le sieur Policien adiouste que le Roy donna la somme de mille quatre cents livres pour aider à construire ce presche et qu'il la fit délivrer à Charles Cauchois, sieur de Saint-Quentin, et à Jacques Le Noble, sieur de La Leau, qui estoient anciens du Presche et sollicitoient à Paris pour le suiet de leur place.

Quelque diligence que les Religionnaires eussent faite pour achever leur édifice, ils ne purent y faire leur premier presche et la première Cène que le dimanche 21 de septembre de l'année 1608, mais le mercredy premier jour d'octobre, ils y tinrent le colloque de la classe de Caux. Pour ce qui est du chemin par où l'on va au presche, il ne fut élargi que quelque temps après, et pavé l'an 1614, un an avant que la muraille qui l'environne eut esté construite.

Lorsque les Religionnaires faisoient travailler à leur presche, Messire Charles de Montmorency, seigneur de

(1) Une petite vue de ce prêche a été gravée par les soins de M. Amédée Feret, d'après le plan de Dieppe joint au Manuscrit d'Asseline.

Meru, et amiral de France, arriva à Dieppe. Ayant esté reçeu en cette ville et salué par les descharges de l'artillerie et de la mousquetterie du château, on le conduisit en la belle et grande maison de M[r] le conseiller Maynet, d'où, après y avoir esté logé pendant deux jours, il partit le samedy 14 d'avril, veille de la feste de Pasques de la présente année 1607, en laquelle (selon que j'estime) le sieur Champlain, capitaine pour le Roy en la marine du Ponant, s'embarqua à Dieppe (*a*), avec un nombre considérable de gentilshommes, de soldats et d'artisans, pour aller en Canada et faire habiter et peupler ce pays-là, suivant la commission qui en avoit esté donnée à M[r] de Mons, gentilhomme ordinaire de la Chambre de Sa Maiesté, etc.

Au mois de décembre (*b*), Mons[r] Renard, maistre des requestes, vint à Dieppe, en qualité de commissaire député pour informer des abus qui se commettoient aux gabelles. Il y demeura deux mois entiers et il y confisqua les offices de grenetier et de contrôleur, condamnans ceux qui en estoient pourvus à de grands intérests et amandes envers de Moisset, qui estoit l'adiudicataire du sel.

En ce même temps, le sieur de Frumanville, conseiller en la cour du parlement de Rouen, vint aussi à Dieppe; mais parce que ce fut à dessein d'informer de l'abus qui se faisoit de la pesche du poisson frais, Mons[r] de Sigongnes l'empescha d'exécuter sa commission, luy témoignant qu'il ne luy avoit pas communiqué et qu'il ne permettroit pas que l'on fit aucune chose au préiudice des intérests du Roy. Il est vray que la cour députa

(*a*) Le sieur Champlain, au chap. 8 du 1 liv. de ses *Voyages*. — (*b*) M. D.

vers Sa Maiesté des présidents et des conseillers pour s'en plaindre, mais Mons[r] de Sigongnes, qui fut saluer le Roy, se deffendit si bien qu'il fut renvoyé en son gouvernement sans en avoir esté blamé, contre l'attente de ses parties.

L'hyver qui avoit commencé le 20 de décembre, continua avec tant de rigueur jusqu'au 25 de janvier de l'année 1608, qu'il en fut appelé le grand hyver (*a*).

Un mémoire a fait mention que M[r] Favet, sergeant maior de Dieppe, mourut cette année, et que le sieur Jean de Montpellé, seigneur de Roquigny, fut pourvu de cette charge par le Roy et la faveur de M[r] de Sigongnes (*b*). Ce qui fut cause qu'il vendit sa charge de grenetier au magazin à sel, de même que la mort de Mons[r] de Sigongnes luy fit vendre, quelque temps après, celle de maior de la ville à messire Adrian de Linctot, escuyer et seigneur de Sauqueville.

Le lundy 8 de septembre, M[r] le baron de Monpipeau, gendre de M[r] de Sigongnes, arriva à Dieppe ; il y fut reçeu avec tout l'honneur qu'il méritoit. Mais le premier jour d'octobre, M[r] l'évesque de Grenoble estant venu en cette ville, on le conduisit en la maison de M[r] le conseiller Mainet, où (sans doute) il fut reçeu et traitté avec le respect que l'on devoit à son caractère.

L'an 1609, le nommé Baltasar Moucheron, Holandois de nation, s'estans associé avec le sieur de Sausy, équipa à Dieppe des navires et les envoya au cap de Bonne-Espérance, sous la conduite du sieur de la Chenaye. Ces vaisseaux y estans heureusement arrivez firent espérer un bon voyage ; mais les Holandois de l'équipage, s'estans

(*a*) Le sieur Policien. — (*b*) M. S.

souvenus des mauvois traittemens qu'ils avoient reçeus du sieur de Moucheron avant que de partir de Dieppe, se mutinèrent et causèrent tant de désordres qu'ils perdirent en se perdant eux-mêmes tout le bonheur et l'avantage que l'on s'estoit promis. Mr Dablon dit (selon qu'il l'avoit appris de ceux qui retournèrent en cette ville) que les Holandois, par un effet de leur ressentiment sautèrent dans la barque des Dieppois, qu'ils les massacrèrent tous, à la réserve de ceux qu'ils voulurent conserver pour leur servir de pilotes, et que, les ayans soupçonnez d'avoir envie de se venger de leur cruauté, ils attentèrent enfin sur leur vie par trois diverses fois mais que les Dieppois se deffendirent si bien qu'après le massacre de tous les autres de chaque nation, un des Dieppois demeura victorieux avec le surnommé Boissel, de la paroisse de Berneval, qui ramena la barque et rapporta une histoire si tragique.

Un autre désordre arriva à Dieppe, le jour de la feste du Saint-Sacrement (a). Ce fut par le zèle indiscret et impie d'une certaine servante, nommée Anne Garet, laquelle osa rompre une tapisserie, (Le sieur Policien a dit un drap des morts) que les marguilliers de Saint-Remy avoient fait tendre devant la porte du sieur Pigné, son maistre et receveur des deniers communs de la ville. La justice, ayant esté informée d'un tel attentat, la fit prendre et la condamna à faire amende honorable la torche au point devant le portail de cette église, où elle fut menée par le bourreau, le samedy 20 de juin.

Ensuite de tous ces tristes accidents, la ville de Dieppe eut des suiets de joye, lorsque l'exercice de l'arbaleste

(a) Le sieur Policien.

fut remis en jeu par quelques-uns de ses habitans (*a*), entre autres par le sieur Daniel de Gueutteville, conseiller eschevin, qui en prit particulièrement le soin et la peine, et qui, pour animer les arbalestriers, proposa des prix aussi riches et aussi surprenans que nous verrons incontinent, tant à l'égard des habitans de Dieppe qu'à l'égard des étrangers qui y vinrent de quarante ou cinquante bonnes villes du Royaume, dont les plus adroits furent invitez par des lettres-circulaires de venir les gagner. Une chanson qui fut faite sur ce suiet nous apprend que :

Les enfans d'Abbeville,
De Magny, de Beaumont,
De Rouen, bonne ville,
Avec ceux de Vernon,
Vinrent faire apparoître
Que ce prix méritoit
Que chacun fit connoître
Comme il se deffendoit.

Les enfans de la Brie,
Sans estre négligens,
Vinrent en braverie,
Et tous ceux d'Amiens,
Ayans tous assurance
D'emporter quelque prix, etc.
. . . .

Gisors, Meaux et Mante,
Meilot, aussi Monstrueil,
Lagny, ville plaisante,
Falaise, Caen et Croeil,
Ham, Fescam et Compiègne,
Beauvais, Paris, Rosay,
Déployoient leur enseigne,
Comme fidèles au Roy.

On voit de toutes parts
Arriver la noblesse
Avec ses estandarts, etc.

Le sieur de Gueutteville
Bravement les reçoit
A Dieppe, noble ville,
Où ce beau prix estoit, etc.

Comme le 5 jour de juillet avoit esté destiné pour tirer à la butte et mériter les prix, lesquels, estans attachez au corps et aux cordages du navire dont nous parlerons, firent appeller par leur excellence et leur grand nombre, le grand prix de la ville, les habitans et les plus habiles arbalestriers de toutes ces villes desquelles

(*a*) M. D

nous venons de faire le dénombrement, se mirent en campagne et vinrent à Dieppe avec tant de diligence et d'exactitude qu'ils s'y trouvèrent au temps qui leur avoit esté marqué.

Dez le 4 jour de juillet (*a*), Mons[r] de Sigongnes, qui avoit establi des capitaines et des chefs des huit compagnies des bourgeois pour faire honneur aux prix et à ceux qui devoient venir les tirer, en avoit posé une à la porte de la Barre et une autre à la porte du Pont. Cependant, Mons[r] de Gueutteville, monté à l'avantage et à la teste de la compagnie des arbalestriers dieppois, aussi montez sur de bons chevaux, alloit au son des trompettes, au devant de ces étrangers, tantost en l'une et tantost en l'autre de ces portes. Il est vray que bientost après le sieur Pierre Nez commanda une moitié de cette compagnie et qu'il tascha de s'acquitter de ce devoir de son costé, de même que Mons[r] de Gueutteville faisoit du sien.

Le lendemain dimanche 5 jour de juillet, Mons[r] de Sigongnes fit marcher les huit compagnies des bourgeois, lesquels estoient richement vestus. Celle des arbalestriers estoit au milieu et accompagnoit le grand prix de la ville, qui estoit porté par quatre hommes nuds et noirs comme des nègres, et consistoit en un navire long de quatre brasses, très bien doré et chargé d'un si grand nombre de vaisselle d'argent, qui estoit attachée à ses masts et à ses cordages, qu'elle se montoit à la somme de deux mille quatre cents livres.

Un de ces mêmes mémoires (*b*), d'où j'ay tiré ces particularitez, adiouste qu'outre la charge de tant de prix, ce vaisseau portoit un petit garçon et une petite pièce

(*a*) Le sieur Policien; M. Dablon et M. Gouye. — (*b*) M. S. du sieur de Gouye.

de canon qu'il chargeoit et déchargeoit de temps en temps pour saluer les compagnies pendant qu'elles marchoient en bel ordre, au son des tambours et des trompettes, sous la conduite de Monsr de La Leau, de Mr Sore et de leurs autres capitaines, qui les menèrent depuis la maison de ville jusques dans la prairie, où ils rencontrèrent la compagnie de Mr de Sigongnes, forte de cent quatre hommes, dont 40, qui faisoient la compagnie des canonniers, estoient armez de piques, de corselets et de bourguignottes ; le reste portant les harquebuses sur l'espaule et le morion en teste, et ayans pour capitaine le sieur de l'Amour, enseigne de la garnison du château. Le même mémoire nous assure, avec d'autant plus de certitude et de vérité que son autheur pouvoit estre de la partie, que ces gens d'armes s'escarmouchèrent en cette rencontre, qu'ils tirèrent plusieurs mousquetades, et qu'ils se battirent avec tant d'animosité à coups de piques, que celle du sieur de l'Amour et du sieur de Gueutteville furent rompues. Mais ces efforts ayans mis fin à cette petite guerre, les compagnies de la ville continuèrent leur marche et conduisirent le grand prix jusques dans le jardin de feu Mr de Chaste, vulgairement appellé le Jardin de Monsieur.

Les compagnies étrangères vinrent ensuite en ce jardin et, après y avoir esté reçeues avec beaucoup de civilitez, elles furent conduites et placées dans les loges que l'on y avoit faites pour les y faire reposer commodement et voir tirer pour les prix à l'abry et à l'ombre des feuillages d'un grand nombre de hestres de haute futaye, dont les allées et les fossez de ce jardin estoient agréablement bordez.

Ceux qui devoient tirer les premiers pour les prix,

aux butes que l'on avoit dressées à ce dessein, s'estans mis en estat de s'y exercer, commencèrent le jeu et le continuèrent tour à tour avec les autres arbalestriers jusqu'au temps qu'ils furent obligez de retourner en la ville en bel ordre, ce jour là et les sept autres jours suivants. Si bien qu'il sembloit qu'il n'y avoit point d'autre différence que celle de la diminution des prix qui estoient distribuez de temps en temps à ceux qui les avoient méritez par leur addresse et leur habileté à tirer de l'arbaleste. On a remarqué que le plus considérable fut gagné par le sieur Jaques Bouchart, Dieppois; mais parce que ceux de Beauvais y avoient part, on leur donna la somme de quarante escus. Cette principale pièce du grand prix de Dieppe ayans esté donnée à Mr le Gouverneur, le navire fut présenté à Dieu et suspendu au milieu de la voute de la nef de l'église de Saint-Jaques, en mémoire de la magnificence de cette ville dont il estoit la figure, eu égard qu'elle en porte un dans ses armes depuis un temps immémorial et dans un sceau au milieu de ces mots : **Sigillum communitatis Depp.** ou **Deppae** comme un mémoire témoigne (1). Que si ces armes de la ville de Dieppe sont soutenues par deux syrènes et non pas par deux nègres, cela ne doit pas empescher que les uns aussi bien que les autres ne concourent à une même fin et ne fassent assez bien connoître que cette ville s'est augmentée, tant par la pesche du poisson que par le commerce de ses habitans avec les nations étrangères et barbares qui ne sembloient avoir rien d'humain que le visage.

Sans m'arrêter davantage sur les armes de Dieppe

(1) C'est le seul souvenir qui nous soit resté de ce sceau, dont Asseline oublie de nous apprendre l'âge.

ni même sur son escusson qui porte ***une barge d'or en champ parti d'azur et de gueules***, ni sur le chérubin qui le couvre de ses aisles et qui peut signifier l'ange tutélaire dont elle et ses habitans ont esté accompagnez et deffendus tant sur mer que sur terre (*a*); sans parler non plus de la disposition de ce vaisseau qu'il porte, ***lequel est à l'anchre et a les voiles ferlées*** (1), afin d'exprimer la bonté de la rade où ses vaisseaux sont touiours prests de mettre les voiles au vent pour aller en voyage ou bien de rentrer au port après leur retour, je me contente de rapporter icy ce qui a esté dit autresfois au suiet de ce vaisseau et à la louange de la ville de Dieppe aussi bien qu'à la gloire de la Sainte-Vierge à laquelle on en fit une appliquation dans ces vers d'une certaine ballade (*b*), qui fust présentée autresfois au Puy de sa Conception ou de sa Nativité (2).

Ni les feux des souffres ardans,
Ni des pyrates l'équipage,
Passans sur la mer en tout temps,
N'ont fait en cette nef naufrage,
Quoyque souvent par grand orage
Soit assaillie; elle est habile,
Elle a de bien nager l'usage,
Elle a bon mast et anchre et quille.

La tempeste, tourmente ou vents,
Ni les éclairs bruyans en rage,
N'ont pu, par efforts violents,
Empescher le bon navigage

(*a*) Voyez à la fin de cet ouvrage des *Antiq. et Chron. de Dieppe*, les armes peintes de cette ville, pour en parler selon les règles et les termes du blason. — (*b*) Au chap 44 des *Antiq de Rouen*, du Père Taillepied.

(1) Ce détail est confirmé par les lettres-patentes de Louis XVIII, données à Paris le 4 novembre 1815, *l'an vingt-unième de son règne*; lettres scellées du grand sceau royal de cire verte et conservées aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Dieppe.

(2) Cf.

Ni submerger par un naufrage.
La mer de Carybde ne Scylle
Ne craint, elle a trop bon cordage,
Elle a bon mast et anchre et quille.

Si les Dieppois firent paroitre dans cette mémorable occasion plus d'addresse que les habitans des autres villes, il ne faut pas s'en étonner, puisqu'estans hommes de mer et de main, je veux dire d'une profession qui les obligeoit souvent à se battre contre les ennemis de l'Estat et de leur bien particulier, ils s'estoient ordinairement exercez à bien manier l'arbaleste et l'arc dont on s'estoit touiours servi dans les siècles précédents, témoin ce qui est dit sur l'an 1443 et ce que rapporte Polydore Virgile au livre 19 de son *Histoire*, environ sur l'an 1330, pour le regard des François et des Anglois en général. Ce que les Dieppois avoient fait d'autant plus aisément que la ville qui favorisoit ces nobles et ces louables inclinations de ses habitans, leur avoit donné depuis un long temps un lieu particulier et une bute où leur jeunesse alloit s'exercer pour se rendre de jour en jour plus adroite et plus habile au fait de ces armes et à celles du mousquet. Bien davantage, pour mieux entretenir cette belle humeur, elle accorda à ces trois sortes d'exercices trois oyseaux appelés *gays* et des prix dont elle faisoit la dépense, de sorte que le tout se passoit à peu près comme je vais représenter.

La buté des arbalestriers estoit anciennement sur les rampars de la ville, au lieu que l'on nomme encore aujourd'hui la tuerie, non pas tant à cause des meurtres qu'ils y avoient faits, comme à cause que les bouchers, qui ont eu cet endroit-là, y tuèrent leurs bestes avec d'autant plus de commodité qu'ils estoient placez sur le

bord de la rivière et qu'ils pouvoient y jetter leurs immondices et conserver ce lieu et leurs chairs avec beaucoup de netteté. Néantmoins ils furent obligez de quitter cette place lorsque l'on entreprit de bâtir la grosse tour de la porte du Pont ; mais on leur donna depuis une autre bute sur le rampart qui est entre la grosse tour de l'ancienne église de Saint-Remy et la tour couronnée, ainsi dite à cause que son parapet ou garde-feu est de figure ronde et qu'il termine ses murailles.

Le premier dimanche du mois de may estoit le jour auquel les arbalestriers tiroient leur oyseau, mais ce n'estoit pas sans cérémonies et sans pompe. Car, après le service divin des deux paroisses, ils portoient l'espée d'un costé et l'escharpe de l'autre, la plume au chapeau et le mousquet sur l'espaule, et marchoient en cet appareil par la ville, le tambour battant, le guidon et l'enseigne déployez, et enfin arrivoient au château où ils saluoient M^r le Gouverneur, le prians de venir tirer le premier coup sur l'oyseau. Et après s'estre aquittez de ces devoirs, ils sortoient du château et de la ville, et montoient jusqu'auprès des premières casemates de la citadelle, vis à vis de l'endroit où le gay avoit esté eslevé au bout d'un fort sapin que l'on avoit planté sur son parapet. Dez aussitost qu'ils y estoient arrivez, ils mettoient bas leurs mousquets et leurs fusils, et chacun d'eux prenoit à son tour l'arbaleste, à dessein de tirer au gay, dez que M^r le Gouverneur ou son député avoit tiré le premier coup que l'on appeloit le coup du Roy, et qu'un des plus considérables bourgeois avoit tiré le second qui estoit le coup de la ville.

Enfin le gay ayant esté abbattu, la compagnie des arbalestriers retournoit dans la ville ainsi qu'elle en

estoit sortie. Mais celuy qui avoit jetté bas l'oyseau estoit détaché de son rang et marchoit après la compagnie, d'autant plus agréablement que le gay estoit porté devant luy comme en triomphe et qu'il estoit accompagné par honneur de quelques uns des plus considérables et des plus adroits qui en avoient emporté pied ou aisle. Cependant le son des tambours, des fifres et des haut-bois attiroit de tous les endroits de la ville la pluspart de ses habitans pour venir prendre part au plaisir d'une marche si divertissante et où les mousquetades n'estoient pas épargnées, lorsque dans les rues par où la compagnie passoit l'occasion se présentoit de saluer les personnes de considération et les personnes amies.

Le lendemain, les prix (qui consistoient en un grand nombre de vaisselle d'estain) estoient proposez et conduits par la compagnie des arbalestriers depuis le logis qui leur avoit servi de rendez-vous jusqu'à leur bute, afin de les donner à ceux qui y tireroient et les mériteroient par leur addresse. Quoyque ces prix ne fussent pas beaucoup considérables, ces arbalestriers ne laissoient pas de les estimer comme autant de trofées qu'ils faisoient gloire de porter à leur ceinture pendant qu'ils marchoient par la ville avec l'harmonie, le bruit et les cérémonies que nous avons remarquez. J'ay appris de bonne part que les Religionnaires estoient autresfois enrolez en cette compagnie et qu'ils marchoient vestus de satin blanc, pour se faire (peut estre) distinguer des autres, ou persuader par cette couleur, qu'ils estoient candides et joyeux, et que leur créance estoit pure.

Au reste, Mr de Gueutteville, qui avoit tant de passion pour cet exercice, eut cette année la satisfaction d'abattre

le gay en tirant sans doute le coup de la ville. Ce qui n'arriva pas tant, parce qu'il estoit aisé à mettre bas, comme à cause que les arbalestriers de Dieppe estoient si adroits qu'ils ne laissoient jamais leur oyseau passer la nuit sur sa perche, ainsi que les archers ont fait quelquesfois.

Ce n'est pourtant pas à dire que Dieppe n'eut de bons archers, mais c'est plutost parce que leur oyseau estoit aussi eslevé que celuy des arbalestriers et qu'il falloit beaucoup plus de fermeté et de force pour y atteindre et le jetter par terre avec une simple flesche. Aussi la ville n'a pas laissé pour cela de gratifier leur compagnie et de luy accorder des prix et une bute sur les rampars qui sont depuis la porte de la Halle jusqu'à celle de la Poissonnerie, afin d'y continuer son exercice, suivant son ancienne institution et les intentions de nos monarques, entre autres de Charles VII, qui eut bien de l'estime pour cette sorte d'exercice militaire et considéra tellement les archers qu'il en voulut avoir un bon nombre. Ce prince, (dit l'histoire) (*a*), prévoyant bien que la guerre avec l'Anglois estoit inévitable, fit un réglement très utile pour assembler un grand nombre d'archers sans beaucoup grever son peuple. Il ordonna que chaque parroisse de son royaume fourniroit un archer pour le servir lorsqu'il en seroit besoin, etc. Bien qu'il y eut (dit-elle ensuite) en ces temps-là des bombardes ou gros canons, etc.

Comme les archers de Dieppe avoient un oyseau aussi bien que les arbalestriers, ils observoient leurs mêmes cérémonies, non seulement le 2 dimanche de may, mais

(*a*) Le sieur Dupleix en son *Hist. de France* sous le Roy Charles VII.

aussi le lendemain. Ce que toutesfois les uns et les autres continuèrent seulement jusques environ l'an 1635, que ces deux sortes d'exercices, que quelques uns ont appelez jeux, furent entièrement interdits. De sorte qu'il ne resta plus à Dieppe que celuy de l'harquebuze, parce qu'il estoit le plus usité et le plus nécessaire. D'où vient que les harquebuziers ont touiours jusqu'à présent continué leur exercice et les mêmes cérémonies que les deux autres avoient gardées. S'il y avoit quelque différence entre eux, c'estoit que ceux-cy plantoient leur oyseau sur une des pointes du faiste de la grosse tour de l'ancienne église de Saint-Remy, et qu'ils le tiroient le 3 dimanche du même mois de may, ainsi qu'ils font et feront encore chaque année, puisque nostre grand monarque Louys XIV a accordé un fonds de cent cinquante livres par chacun an pour la dépense de leurs prix et pour les frais de la bute et de l'oyseau, suivant l'arrest du Conseil d'Estat, donné à Saint-Germain-en-Laye, le 27 d'octobre 1667, Sa Maiesté y estant.

Je ne peux oublier à dire à la louange des harquebuziers de Dieppe, qu'ils sont si adroits et leurs armes si justes, que plusieurs d'entre eux ont fait sauter l'oyseau du premier coup, et même plusieurs fois de suite en des différentes années, encor bien qu'il soit extrêmement eslevé de l'endroit d'où on le tire. L'an 1635, Messire Guillaume de Montigny, Gouverneur de Dieppe, l'abbattit en tirant le coup du Roy, Monsr le commandant de Montigny son frère, en fit autant l'an 1645, et Messire Philippes de Montigny fit bien voir en une semblable occasion qu'il estoit héritier de l'addresse de son père, aussi bien que de ses revenus et de sa charge de Gouverneur.

La compagnie des harquebuziers est grande et ceux qui la composent sont tous canoniers du château. Leur bute est sur les rampars qui sont vers les prairies. Mr Dablon a estimé que cette bute estoit très ancienne et que son antiquité paroissoit en ce que les caractères de cette devise: *Au droit l'honneur*, qui avoit esté gravée sur la porte, estoient tellement mangez par le temps qu'on ne pouvoit presque plus les lire. D'où pourtant je ne voudrois pas insérer que cette bute et ces caractères soient aussi anciens que ces harquebuzes, dont le nom est venu de ces deux dictions italiennes *arco bouse*, lesquelles signifient arc creux (1), à la différence de ceux qui ne l'estoient pas, dit l'*Examen de l'Examen des Esprits*, au chap. 24.

Entre tant d'autres occasions dans lesquelles les Dieppois ont donné des marques de la belle ardeur qu'ils avoient pour les armes, je peux, ce me semble, compter celle de l'année 1616, en laquelle les jeunes gens quittèrent leurs boutiques pour aller apprendre à tirer du mousquet et à manier la pique, sous deux habiles maistres, qui faisoient profession de bien enseigner ces exercices et qui pour ce suiet estoient venus à Dieppe ; d'où pourtant ils furent obligez, après quelque temps, de sortir par l'ordre de Mr de Villers-Houdan, alors Gouverneur de cette ville, parce que leurs disciples estans devenus plus habiles et plus fiers, et ces deux maistres estans de différente religion, il y avoit lieu d'appréhender qu'ils ne vinssent des paroles aux mains pour le suiet de leur créance.

(1) Le *Dict. de Trévoux* indique plus clairement la même étymologie, faisant venir, avec Ménage, *arquebuse* de *arco*, arc (arme de guerre) et *busio*, trou, *à cause du trou par où on met le feu à la poudre* (?).

Mais revenons et disons sur la présente année 1609, que Messire François de Joyeuse, doyen du sacré collége des cardinaux à Rome, abbé de Fescam et de Saint-Michel-du-Mont, et archevesque de Rouen, et comte et seigneur de Dieppe, s'estans approché de cette ville, le vendredy septième jour de juillet, Mons[r] de Sigongnes fut au devant de luy avec un nombre considérable de gentilshommes qu'il avoit mandez pour luy tenir compagnie. M[re] Louys Osmont, bailly de Dieppe, fut aussi avec ses officiers à la rencontre de cet illustre prélat, lequel ils conduisirent en sa maison de la Vicomté; mais il n'y resta que jusqu'au mardy ensuivant qu'il en partit pour aller à la ville d'Eu.

Le Père Gonteri, jésuite, qui estoit venu à Dieppe dès le 18 de février, à dessein d'y prescher le Caresme, fut au commencement logé en la Grande Rue, chez le sieur Daniel de Gueutteville et, six jours après, il alla demeurer en la maison du conseiller Le Balleur. Le mémoire qui a fait mention de cecy porte que ce fut pour estre plus près de M[r] de Sigongnes, (qui, pour estre logé plus commodément, avoit choisi la maison du conseiller Mainet en la rue de la Pelterie,) (1) et qu'il alla quelque temps après au couvent des Pères Minimes, où il demeura 7 ou 8 jours, pour y faire (sans doute) quelque retraitte, et se bien préparer au combat, qu'il devoit livrer et soutenir dans une ville où il rencontroit journellement un grand nombre d'ennemys de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. Mais parce qu'entre les plus considérables rencontres que le Père Gonteri eut de signaler son zèle et sa capacité, fut celle de M[r] de

(1) Portion de la *rue Saint-Jacques*, la plus proche du Puits-Salé.

Saint-Cere, gentilhomme de marque du pays de Bray, il est à propos de rapporter maintenant ce qui s'y passa.

Mons[r] de Saint-Cere estant venu au mois d'aoust visiter Mons[r] de Sigongnes, trouva le Père Gonteri en sa compagnie (*a*). Après qu'ils se furent rendus des civilitez mutuelles, ils s'entretinrent de plusieurs choses dont quelques-unes les firent tomber sur les matières de la Religion et sur un point de controverse. Monsieur de Saint-Cere, ne se séntans pas assez fort pour se deffendre ni pour répondre aux demandes du Père Jésuite, eut recours aux ministres, et, les ayans informez de ce qui fut mis sur le tapis, il les sollicita de venir le seconder dans la conférence qu'il avoit désiré faire avec ce religieux, le septième jour de septembre, avec la permission du Roy, que M[r] de Sigongnes devoit obtenir (*b*). Le bruit en fut bientost après répandu dans le pays, et plusieurs gentilshommes qui en furent alarmez ne manquèrent pas à se trouver au lieu de la conférence, entre autres les barons de Louët, de Boutteville et de Bretteville, selon le souhait de ceux de leur parti. Mais Moyse Cartaut et Nathanael de Laune, ministres à Dieppe, et Antoine Gueroult, ministre à Basqueville (quoyqu'ils eussent accepté la conférence par l'avis du consistoire), se contentèrent d'envoyer seulement dire pour toute réponse qu'ils ne vouloient entrer en dispute qu'à condition que nulles preuves seroient reçeues si elles n'estoient tirées de l'Escriture Sainte par texte exprès ou par conséquence nécessaire. Le Père Gonteri, ayans appris la résolution de ces ministres, leur fit sçavoir que s'ils entendoient conférer avec cette condition, il estoit prest de

(*a*) M. D.-M. S. -- (*b*) Le Policien Relig.

soutenir que les conséquences ne pouvoient estre juge des différents de la foy. En effet, comme il n'arrive presque pas (ainsi qu'un très habile controversiste a très bien remarqué) (a) que les sylogismes ayent les deux propositions de l'Escriture (laquelle d'ailleurs n'authorise pas la forme de l'argument), il faut de nécessité qu'une de ces deux propositions n'estant pas révélée, la conclusion ne le soit pas aussi, et que par conséquent elle soit incapable de faire et de fonder un article de foy, puisque (selon l'aveu de tous les logiciens et de du Moulin même) (b) la conclusion suit la partie qui est la plus foible et la pire. D'où vient encore que si une proposition, quoyque révélée, est obscure, elle rend aussi la conséquence obscure, etc.; que s'il arrivoit que quelqu'un voulut l'expliquer par un *c'est-à-dire*, elle n'en seroit pas plus évidente ni plus certaine, parce que ce *c'est-à-dire* ne se trouveroit que dans la teste de celuy qui voudroit le faire valoir, et qu'estans même tirée de deux propositions de l'Escriture, elle seroit seulement certaine lorsque les principes sont affirmés, ou problématique si les prémices d'icelle le sont, mais non pas un article de foy, selon que le docte François Véron le fait voir en son livre intitulé *Règle générale de la foy catholique*, au paragraphe second et dans la première méthode.

Enfin, outre que les conséquences sont d'une longue déduction (selon que le Père Gonteri sçavoit très bien), les ministres vouloient faire Aristote juge des différents en matière de foy, encor bien que cette divine vertu fut infiniment au-dessus de la raison humaine. D'où (sans

(a) V. le Père Véron, en sa *Méthode des Controv.*, p. 160 et 163. -- *(b)* Le ministre du Moulin, en sa *Logique*.

doute) et de beaucoup d'autres bons argumens, ce Père prit suiet de donner au public, cette année 1609, un livre qui avoit pour titre : *Les conséquences ausquelles a esté réduite la religion prétendue réformée, après avoir reconnu qu'elle n'avoit aucun fondement en la Sainte Escriture après y avoir renoncé* (a). Pour ce qui estoit des textes exprès, les Religionnaires ne pouvoient pas mieux s'en prévaloir ; puisqu'il est certain que la Sainte Escriture ne contient pas toutes les choses qui sont nécessaires à salut, quoyque dise l'article cinq de leur confession de foy ; et qu'ils n'eussent pu deffendre et justifier par des termes exprez de la Sainte Escriture les autres articles de leur créance qui sont controversez, ni convaincre de fausseté celle des catholiques, car où trouveront-ils que la messe n'est point un sacrifice propitiatoire, que le mariage n'est pas un sacrement, que la seule foy justifie, qu'il ne faut pas invoquer les Saints, qu'il n'y a que deux sacremens, qu'il n'y a point de Purgatoire, et le reste que je laisse aux controversistes (?) pour dire que les trois ministres dont nous avons parlé demandèrent des termes exprez et des conséquences, plutost pour battre en retraitte et faire différer la conférence que pour en venir aux mains.

Le procédé du Père Gonteri ne fut pas pourtant sans effet, puisque Mons[r] de Saint-Cere, ayans reconnu la ruse et la foiblesse des ministres, renonça à leur créance, et qu'il professa celle de l'église Catholique, Apostolique et Romaine. Il est vray qu'ils ne laissèrent de justifier leur conduite par le moyen d'un livre que le ministre de Laune donna au public sous le titre de :

(a) Ce livre fut imprimé l'an 1609, et dédié à Monsieur de Ris, premier Président de Rouen.

Trois responses, tant au premier escrit du Jésuite Gonteri, etc. Mais Messire Adrian Soyer, sieur du Vaudruël et d'Epinay, conseiller du Roy et lieutenant général au Bailliage de Caux, en la Vicomté d'Arques, mit au jour un livre un peu après pour y répondre et le réfuter, avec d'autant plus de force et d'édification que ce magistrat s'estoit converti et rendu habile en la controverse, selon qu'il paroit assez dans le discours apologétique que les sieurs de Gruchy et de la Rivière firent en sa faveur, en la même année 1609, et par celuy que le même M[r] Soyer composa et qu'il fit imprimer l'année suivante sous le titre de *Réponse et réfutation des erreurs et hérésies contenues au livre de Nicolas de Laune.*

Après la conversion de M[r] de Saint-Cere, quelques-uns des Religionnaires qui en furent les plus fachez dirent, suivant le jargon et le style ordinaire de ceux de leur parti, que ce fut par un motif d'intérest et que M[r] de Sigongnes aussi bien que le Père Jésuite lui avoient fait couler quelque espérance de luy faire avoir par leur entremise la charge de grand veneur de France (*a*). Les catholiques crurent au contraire que Mons[r] de *Saint-Cere* avoit agi *sincèrement.* Après tout, la ville de Dieppe se sentit tellement obligée au Père Gonteri pour la consolation et la joye qu'elle en eut, et pour d'autres bons offices, qu'elle fit célébrer après sa mort un service solennel dans l'église de Saint-Jaques, le lundy 21 de novembre 1616 (*b*).

Ce qu'il y eut encore de remarquable en la même année 1609, fut que l'on commença à paver le fauxbourg du Pollet, lequel consistoit autresfois (selon un mémoire) (*c*) en un petit nombre de maisons chétives et

(*a*) Le Policien Relig. — (*b*) M. S. — (*c*) M. S.

basses, et situées depuis la falaise jusqu'au *Val* dit vulgairement *aux connils* ou lapins (selon le terme latin *cuniculus* d'où leur dénomination est dérivée) (1) et jusqu'à la rue qui est au pied du mont et est appelée ordinairement la rue de la *Lombardie*. Pour ce qui est de ces maisons, il y a apparence qu'elles furent faites et habitées par des gens qui vinrent plutost des villages voisins (2) que de la ville de Dieppe, et qu'ils y furent attirez par la commodité qu'il y avoit de s'exercer et de profiter en la sorte de pesche que leurs descendans continuent encore aujourd'huy, et dont ils apportent le poisson en cette ville, suivant l'article du Chartrier et la sentence et le règlement qui ont esté donnez pour ce suiet; bien que les habitans de ce fauxbourg ayent leur quay ou port particulier à l'Est de celuy de Dieppe, en sorte qu'il en a esté nommé le *Port de l'Est* et par le vulgaire le *Porlest*, et enfin *le Pollet*, ainsi que nous avons pu déià remarquer ailleurs (3).

Un mémoire porte que ces habitans firent bâtir la chapelle qui a esté dédiée sous le nom de Nostre-Dame,

(1) Ne faut-il pas reconnaître en ce val la petite gorge qui porte aujourd'hui le nom de *Rue de la Cité-de-Limes ?*

(2) Nous sommes ici bien loin des hypothèses qui concluent à l'origine vénitienne des Polletais.

(3) Les mots *Poletus, Poletum, Polerium* ont eu au moyen-âge des significations très-complexes. Les continuateurs de Du Cange citent, à propos de ce dernier, une charte de Frédéric III, où ce mot est accolé à ceux de *rivis, rugeriis* (canaux), *avastariis* (lieux marécageux), *molendinis, piscariis*, charte qui nous rappelle celle de Philippe-le-Hardy, citée plus haut par Asseline, tome I, page 106.

Les mêmes auteurs traduisent *polerium* ou *polesinum* par *mons, collis, locus editior*, lieu élevé au-dessus des eaux; signification confirmée par un texte fort ancien, que nous a signalé de vive voix notre excellent et savant archiviste, M. Ch. de Beaurepaire : *Polletum, quod est Petreium, le Pollet*, c'est-à-dire le *Perré*.

environ l'an 1000 ou 1100. Néantmoins d'autres ont estimé qu'elle fut construite environ ce temps-là par un certain Anglois, et que ce fut pour s'aquitter d'un vœu qu'il avoit fait estant dans un extrême péril de perdre sa vie en passant d'Angleterre à Dieppe. Ils disent de plus qu'il donna à cette chapelle plusieurs acres de terre dont elle jouït. Que si cette chapelle n'est pas dite simplement de Nostre-Dame mais de *Nostre-Dame-des-Grèves*, c'est parce (sans doute) qu'elle fut faite sur un sol sabloneux et près la grève que la marée avoit apportée en cet endroit-là. D'où il est arrivé qu'ayant esté sur un lieu bas et presque à fleur d'eau, elle est demeurée aussi profonde qu'une cave, après qu'une trop grande abondance de terres, que les ravines ont entraînées de la campagne voisine depuis plusieurs siècles, se sont arrêtées autour d'elle d'autant plus aisément que ce fauxbourg n'estoit point pavé. De manière qu'une telle profondeur ayant rendu avec le temps cette église et trop humide et trop incommode pour y célébrer les divins mystères, on fut enfin obligé environ l'an 1638, de faire bâtir à costé d'elle une autre chapelle où l'on entre de plein pied.

Si nous passons de cette chapelle de Nostre-Dame-des-Grèves à celle de Nostre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, nous apprendrons qu'elle fut faite en ce dernier siècle par les charitez et la piété des habitans du Pollet, et qu'un des habitans de Neuville donna une partie du fond sur lequel elle a esté placée. D'autres ont dit, néantmoins, qu'il y en avoit une auparavant qui estoit appellée Saint-Aubinet, qui signifie petit Saint-Aubin, à la différence (ainsi qu'il est aisé de le juger) de l'église parroissiale de Neuville et du Pollet, laquelle a esté dédiée à Dieu, sous le nom de ce saint. Mais qu'ayant esté

ruinée par les guerres, on bâtit en son lieu celle dont nous avons fait mention et dont on a, depuis environ l'an 1635 ou 1640, beaucoup augmenté et embelli la fabrique.

Quant à la léproserie, qui est entre cette chapelle et le Pollet, l'autheur d'un mémoire (*a*) a présumé qu'elle a esté construite au temps des autres maladeries de France c'est à dire (selon son sentiment) après le premier voyage que les François firent sous le Roy Philippes premier en la terre sainte, d'où ils rapportèrent le mal de la lèpre, assez commun en Orient, mais alors inconnu en Occident, ou plutost (selon que j'estime) après le retour des Normans et des Anglois qui furent en la Palestine à la suite de leurs Princes, lesquels se croisèrent et en firent le voyage l'an 1096, l'an 1129 ou environ, et l'an 1191 et 1192 (*b*).

Mais avançons, et selon l'ordre que nostre chronologie nous prescrit, parlons maintenant de ce que nous avons à dire sur l'an 1610. Mons[r] de Sigongnes, voulant s'aquitter des derniers devoirs qu'il estoit obligé de rendre au défunt Roy Henry-le-Grand, trouva bon de luy faire célébrer, le 21 de juin de cette même année, un service solennel dans une des parroisses de Dieppe et encore un autre un des jours suivans dans l'autre parroisse de cette ville. Les juges royaux s'y trouvèrent en habits de cérémonie aussi bien que les officiers des autres jurisdictions. Ce ne fut pas toutesfois sans causer un si grand désordre que non-seulement on fit cesser les cérémonies, mais aussi que l'on fut obligé de recourir à la cour et d'en obtenir ensuite en l'audience, le 5 jour

(*a*) Le même M. S. — (*b*) Selon l'*Hist. de Norm.* du sieur curé de Maneval au livre 8, 9, 12 et 13.

de may 1611, l'arrest qui fut donné sur le différent des juges royaux d'Arques et les hauts justiciers de Dieppe, selon que Messire Josias Berault rapporte dans son commentaire sur l'article 15 de la coutume de Normandie (*a*), conformément à l'article 12 des Ordonnances de l'Admirauté faites l'an 1584 par le Roy Henry III, qui mit particulièrement cet article 12 pour régler l'ordre et les séances du lieutenant particulier de l'Admirauté de Dieppe et du bailly de cette ville, *qui causam dederant edicto*, ainsi qu'a dit ce jurisconsulte.

Après avoir remarqué les fâcheux effets de la préséance de Mrs de la Justice, faisons mention de ceux que l'antipathie de M^r le Gouverneur et de M^r son lieutenant produisit. Monsr de Sigongnes, qui avoit joué de son reste contre M. de Cusson, luy fit enfin perdre la partie (*b*), luy faisant sçavoir qu'il vouloit qu'il sortit de Dieppe et qu'il n'estimoit pas tenir la ville en seureté pendant qu'il y demeureroit. Monsr de Cusson, se voyant ainsi pressé et poussé à bout, se résolut de céder sans résister davantage et de quitter la place dez le lendemain matin. Mais bientost après qu'il en fut sorti avec sa femme, il alla en cour pour se plaindre d'un si rigoureux traittement. Cependant M^r le Gouverneur ne laissa pas d'envoyer en sa maison le maior et les eschevins de la ville pour y faire dresser un inventaire des armes qu'il y avoit amassées. Mais la cour ayant écouté favorablement les plaintes de Mr de Cusson voulut terminer leur différent. Pour cet effet elle députa M^r le mareschal de Farvaques. Estant arrivé à Dieppe, le 3 jour de juillet, il se rendit bientost après en la Maison de Ville, où ensuite de la lecture qui

(*a*) Messire Josias Berault en son comment. sur la coutume de Norm. — (*b*) M. B.

fut faite de l'arrest du conseil, en la présence des eschevins et de plusieurs autres notables bourgeois, Mr de Cusson demanda qu'on le restablit en sa charge et Mr le Mareschal déclara hautement que le capitaine d'une garnison pouvoit disposer à sa volonté de la charge de lieutenant. Si bien que toute la faveur que Mr de Cusson en reçeut fut qu'il luy fit rendre ses armes, dont le nombre suffisoit pour armer cent hommes et que le lendemain ce seigneur le mena au Hâvre-de-Grâce, où il le pourvut de la charge de lieutenant. Celle qu'il avoit euë au château de Dieppe estant ainsi devenue vacante, la Reine régente Marie de Médicis en disposa en faveur du sieur de Vaulsay, qu'un autre appelle Vaufroy, gentilhomme Lionnois ; mais il n'en jouit que pendant trois années, parce que cette princesse le rappella et le pourvut de celle de gouverneur de la Bastille de Paris, dont les apointemens estoient beaucoup plus avantageux que ceux dont on le privoit.

Monsr de Sigongnes ayans eu avis que Mr le comte de Soissons estoit Gouverneur de la Normandie, et qu'il devoit faire son entrée à Rouen le jour de la feste de la Conception de Nostre-Dame, prit la résolution d'aller au devant de ce prince en la meilleure posture qui luy estoit possible, ce qui fit qu'il informa les gentilshommes du pays et ses meilleurs amis des environs, lesquels vinrent se joindre et partirent de Dieppe, le dernier jour de novembre, au nombre d'environ cent cinquante gentilshommes bien montez et bien lestes. Cette belle troupe continua sa marche jusqu'auprès de Louviers seulement, parce qu'elle rencontra Mr le comte qui en estoit sorti pour aller à Rouen. De sorte qu'elle fut obligée de luy témoigner sur sa route ses respects et sa soumission, à

l'imitation de Mons[r] de Sigongnes à qui ce prince fit un accueil aussi favorable et satisfaisant qu'il avoit souhaitté, avant que de retourner à Dieppe avec sa compagnie.

Ce qui se passa encore de remarquable à la fin de cette même année fut ce que nous allons rapporter à l'occasion d'un vaisseau de Dieppe, appelé le *Neptune*, lequel en partit, au commencement sous la conduite du capitaine Deschamps, et, depuis sa mort, qui arriva bientost après, sous celle de Pierre Lambert, son lieutenant et contremaistre, lequel conduisit en chef (ainsi que porte l'adiudication de M[r] l'Amiral) ce vaisseau, qui estoit d'environ 70 tonneaux, vers le Brésil et la coste de l'Amérique. Mais ce fut avec tant de bonheur, qu'il rencontra et prit, au cap de Saint-Augustin, une caravelle de Portugal chargée de cent vingt et trois casses (1) de sucre blanc, de masconnade, panelle et de six cent pièces de bois de Brésil et de quatre barillets de moluë. Le *Neptune* et sa prise n'arrivèrent pourtant pas à bon port qu'après avoir estez agitez d'une tempeste sur la coste de Normandie et jettez vers celle d'Angleterre, en sorte qu'ils furent obligez d'entrer dans Dartsmoutz, où l'ambassadeur d'Espagne les fit arrêter, et obligea la Reine, mère du Roy Louys XIII et Régente de France, de s'en plaindre au Roy d'Angleterre de cette manière, au mois de décembre de l'année 1610:

Très haut et très puissant prince, nostre très cher et très aimé beau-frère, cousin et allié. Ayans eu avis que depuis six

(1) *Casse*, expression d'origine portugaise et synonyme de *caisse;* de là le mot de *cassonnade* donné d'abord au sucre brut, et qu'il faut lire sans doute au lieu de *masconnade*, comme *cannelle* et *morue* au lieu de *panelle* et *moliie*.

à sept semaines un navire de Dieppe revenu du Brésil, surpris à la coste de Normandie d'une tempeste et contraint de relascher et prendre terre dans le havre d'Artemuē, a esté arrêté par les officiers de vostre amirauté, qui, après avoir interrogé les matelots d'iceluy et reconnu ingénument par leur confession le succez de leur voyage, en avoient informé l'ambassadeur de nostre très cher frère le Roy d'Espagne, résident près de vous, qui à l'instant fit saisir le navire en vertu d'une commission de vostre amiral, contre la bonne intention des traittez cy-devant faits et renouvellez par la liberté du commerce entre les communs suiets des deux couronnes, par lesquels il est expressément porté que tous les bateaux et navires qui seront contraints par tempeste et injure de temps de se retirer en aucun havre de l'un et de l'autre Royaume pourront en sortir quand bon leur semblera, sans aucun empeschement; outre que, bien qu'il ait fait quelque capture revendiquée par les ambassadeurs au préjudice de l'amiral de France, ils ne peuvent, comme les Roys prédécesseurs du Roy nostre très cher fils n'ont jamais reconnu le Roy d'Espagne pour Roy et seigneur des Indes, y ayant autant de droit que luy, comme tout autre prince, sans estre astraints après les jugements à aucune restitution que par action préalable par devant les officiers, n'y ayans au delà de la ligne et sur la coste de l'Amérique aucune paix. De sorte que, quand leurs suiets s'y rencontrent, le plus fort est le maistre, sans qu'il y eschoie puis après aucune répétition (1) sur eux. Ce qui est confirmé encore par les jugemens que donne tous les iours en cas pareil l'amiral d'Espagne, déclarant telles prises bonnes et bien faites, estans certain que, si l'ambassadeur prétend réclamer cette prise, il se doit addresser aux juges naturels des suiets du Roy nostre seigneur et fils, puisqu'il est question du contenu du dit traitté entre eux et ceux d'Espagne, dont ils ne sçavent la teneur et dont ils n'ont aucune connoissance. Estant dailleurs à considérer que ceux qui ont fait cette prise ne sont point pirates, mais vrays marchands, allans en trafic sous le congé

(1) *Sans qu'il y ait ensuite aucun recours....*

et l'aveu de leur amiral. Au moyen de quoy nous vous prions de commander qu'en conformité des dits traittez, le dit navire, et ce qu'il y a de marchandises, et l'équipage d'iceluy soient rendus et délivrez, sauf à ceux qui pourront cy-après y réclamer quelque chose à se pourvoir par devant les juges qui en devoient connoître en ce royaume, où je tiendray la main que bonne et brève justice leur soit rendue, comme mérite l'amitié d'entre princes voisins et bons amis, et je vous assure que nous nous revancherons de la grâce que vous fairez aux marchands en cette endroit, quand il s'offrira occasion de gratifier les vostres, ainsi que vous dira le sieur de la Boderie, prians Dieu très haut et très excellent, etc, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrite à. . . . . . en décembre 1610.

Le Roy d'Angleterre, voulans contenter la Reine de France, fit mettre la prise des Dieppois en liberté, mais comme ce fut moyennant la caution que le sieur Abraham du Quesne, bourgeois et marchand de Dieppe, fut obligé de bailler, le sieur de la Boderie en informa la Reine Marie de Médicis, et cette princesse s'en plaignit au Roy d'Angleterre, le prians de faire descharger la caution, et d'accorder définitivement la délivrance de ce vaisseau, selon qu'il est dit dans cette autre lettre, que Sa Maiesté lui addressa l'année suivante :

Très haut, très excellent, et très puissant Prince, nostre très cher et très aimé beau-frère, cousin et ancien allié. Ayans esté avertie et informée par le sieur de la Boderie, cy devant ambassadeur de nostre très cher fils près de vous. Comme sur la lettre que vous nous écrivites au mois de janvier dernier, touchant un navire de Dieppe, qui, retournant du Brésil, fut contraint par tempeste de mer de se retirer dans vos havres, vous fites donner main levée du dit navire, ensemble de la marchandise qui estoit dedans, nous avons bien voulu vous témoigner par celle-cy le bon gré que nous vous en sçavons. Toutesfois, comme la dite main levée n'a

esté accordée qu'à caution, à cause de l'opposition que faisoit l'ambassadeur d'Espagne, lequel, n'ayant raison de revendiquer les biens qui sont pris au-delà de la ligne sur les suiets du Roy son maistre par ceux du Roy nostre seigneur et fils, attendu qu'il n'y a aucune paix entre les suiets de ces deux couronnes, ainsi qu'il se peut remarquer par tous les traittez qui se sont faits depuis le Roy François premier, encore que, toutesfois et quantes que les commissaires de part et d'autres se soient assemblez, ce point ayant esté mû il n'en soit sorti aucune résolution quelconque, ains esté arrêté verbalement entre les commissaires que tous les actes d'hostilité qui se feroient au-delà du Méridien des Essores (1), pour l'Aval, et du Tropique du Cancer pour le Midy, ne seront suiets à complainte et répétition, et que les plus forts en ces quartiers là seront les maistres. Nous avons commandé au sieur de Villeux de vous représenter encore pour ce suiet que, depuis plusieurs années en çà, les suiets des deux couronnes ayans vescu ensemble au-delà de ces limites sans que par quelque acte qui s'est pu faire l'on en soit venu aux plaintes ni représailles, et le Roy, nostre seigneur et fils, ne reconnoissant, non plus que ses prédécesseurs, les Roys d'Espagne pour Roys et seigneurs de l'Amérique, pour y avoir autant de droit que luy, comme y ont tous les autres princes. Nous n'attendons de vous en cet endroit que l'effet de nostre désir, qui est de commander, comme nous vous en prions, à vostre amiral, et autres juges de décharger les cautions que les marchands prétendans au navire ont baillées pour la délivrance de leur vaisseau et marchandises, et, s'il y a quelque complaignant, le renvoyer par devant l'amiral de France, auquel seul la connoissance en appartient, et non à autre ; n'estimans pas que, pour la bonne et parfaite amitié que nous vous portons et les témoignages que nous vous en rendrons touiours en pareille occasion et toute autre, vous vouliez souffrir que vos juges connoissent de ce fait comme ils ont prétendu, sous prétexte de rendre justice aussi bien aux Espagnols qu'aux François

(1) Des *Açores*.

quand ils la leur demandent, et l'assination qu'ils y font que là où se trouvent les biens les différents y doivent estre décidez ; ce qui pourroit estre tenu en un fait particulier, mais non pas en celuy où il y a un fait d'Estat, du bien et de l'intérest d'un royaume. C'est pourquoy nous nous promettons que vous fairez remettre les choses en leur premier estat, sauf aux princes qui se trouveront intéressez en cette affaire de faire remonstrer par leurs ambassadeurs le suiet qu'ils ont de se douloir (1), auxquels on donnera, comme nous y tiendrons la main très volontiers, toute la satisfaction et contentement, selon la justice de leurs prétentions. Et ce faisant, que vous commandiez que cette cause soit renvoyée par devant l'amiral de France, et nous vous assurons de rechef que tout ce qui s'offrira pour vostre contentement et le bien de vos suiets nous en observerons de même, ainsi que vous dira le sieur de Puisseau, auquel nous avons recommandé de vous représenter plus particulièrement l'importance de cette affaire. Prians Dieu, très haut et très excellent, etc., qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ensuite de ces deux lettres de la Reine, lesquelles estoient conformes tant aux sentiments du Roy son fils qu'à ceux de ses prédécesseurs, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus et en quelques autres endroits, Messire Charles de Montmorency, duc de Danville, pair et amiral de France, adjugea, le 10 jour de juillet 1611, la caravelle aux Dieppois, comme estant de bonne prise ; et il manda aux vice-amiraux et lieutenant du siége particulier de l'Amirauté de Dieppe, qu'ils fissent donner sans délay au capitaine Lambert la délivrance de toutes ses marchandises et une descharge de la caution, avec main-levée de toute saisie et arrest. Ce qui fut exécuté en sorte que le sieur du Quesne, intéressé au voyage de ce vaisseau, et commis par les autres marchands pour en faire les

(1) Se plaindre, *dolere*.

suites, repassa en Angleterre, et y fit descharger les cautions qu'il y avoit baillées, après que, par sentence obtenue en jugement contradictoire contre l'ambassadeur d'Espagne, il eut main levée de la caravelle et de toutes ses marchandises; si bien que l'on vit bientost après entrer ce vaisseau portugais dans le port de Dieppe, d'où celuy de M[r] de Biencourt sortit, le 26 jour de janvier, pour aller au Canada et y porter des vivres (*a*), suivant l'ordre qu'il en avoit de M[r] de Pontrincourt, son père, qui estoit baron de Saint-Just et vice-roy de Canada.

Lorsque le sieur de Biencourt faisoit équipper son vaisseau, le Père Christofle Balthasar, provincial des RR. Pères Jésuites, fut informé de son dessein, et, estimant que c'estoit une occasion favorable pour faire passer en ce pays-là des Religieux de sa Compagnie, envoya à Dieppe le Père Biart et le Père Remond Massé. Estans arrivez en cette ville avec plusieurs ornemens d'église, que les dames de Guercheville et de Sourdis leur avoient donnez, et la somme de quinze cents à deux mille livres que le Roy Louis-le-Juste leur avoit fait livrer, en exécution de la promesse que le Roy Henry-le-Grand avoit faite, l'an 1607, au R. Père Coton, luy disant qu'il vouloit se servir des religieux de sa Compagnie en la conversion des sauvages du Canada. Les sieurs du Quesne et Jourdain, qui avoient frété le navire du sieur de Biencourt, s'opposèrent à leurs prétentions (*b*), les renvoyans avec dédain; ce qui a esté tourné en proverbe depuis cette action, en sorte que, lorsque l'on rebutoit quelqu'un à Dieppe, on lui disoit ordinairement : *allons Biart*, ou *adieu Biart*, ou bien seulement

(*a*) Le sieur Champlain au chap. 1 du 3 *Livre de ses Voyages* -- (*b*) Selon un libellé en forme de *factum*.

Biart, selon que je l'ay souvent entendu. Mais parce que la Reine avoit escrit à Mr de Sigongnes en faveur des Pères Biart et Massé, ils n'osèrent résister davantage, et ils aimèrent mieux reprendre ce qu'ils avoient mis dans ce navire, plutost que de leur en permettre l'entrée. Le sieur Champlain a remarqué (*a*) que ces deux Pères furent obligez de se retirer en leur collége de la ville d'Eu, voyans la contestation de ces marchands Religionnaires, mais que la Dame de Guercheville, femme de Mr de Liencourt, premier Escuyer du Roy et Gouverneur de Paris, fut si fort indigné de leur procédé, qu'elle fit en sorte que, pour les en chastier, ils furent cassez de leur société de commerce, après qu'elle eut questé en cour une somme assez considérable pour payer quatre mille livres à ces marchands, et faire un fond suffisant pour l'entretenement des Pères Jésuites, ne voulans pas qu'ils fussent à charge au sieur de Pontrincourt, etc. Selon le même autheur, ces Pères, qui s'estoient embarquez le 26 jour de janvier de la présente année 1611, n'arrivèrent au Port-Royal que le 12 jour de juin, après qu'ils eurent souffert, pendant un si long voyage, beaucoup de fatigues et une disette de vivres, aussi bien que de plusieurs autres choses, ainsi que rapportent le pilote Daniel de Bruges et le capitaine Daune, confessans, quoy qu'ils fussent Religionnaires, qu'ils avoient trouvé que ces Pères n'estoient pas tels qu'on leur avoit dépeints. Mais Monsr de Pontrincourt en eut (sans doute) une bien plus grande estime, lorsqu'ils furent le saluer et qu'ils luy présentèrent de la part de Leurs Maiestez des lettres de recommandation qui luy faisoient assez connoître qu'ils

(*a*) Le sieur Champlain au lieu sus allégué.

estoient des personnes d'une capacité et d'une vertu non commune. Celle du Roy, que j'ay vue dans un factum, avoit esté escrite à Monceaux, sur le chemin de Reims, en ces termes (*a*) :

Monsieur de Pontrincourt, envoyant en la Nouvelle France les Pères Pierre Biart et Remond Massé, Religieux de la Société de Jésus, pour y célébrer le Service Divin et prescher l'Evangile aux habitans de cette contrée, j'ay bien voulu vous les recommander par cette lettre, afin qu'en toutes occasions, vous les assistiez de vostre protection et authorité, pour la promotion de leurs bons et saints enseignements ; vous assurant que je le tiendray à service très agréable. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Escrit à Monceaux, le 7 d'octobre 1610. Signé : Louys, et plus bas : Brulart.

La teneur de celle de la Reine estoit de cette manière :

Monsieur de Pontrincourt. Maintenant que ces bons Pères Jésuites s'en vont vous trouver pour essayer sous l'authorité du Roy, monsieur mon fils, d'establir par de là nostre Sainte Religion. Je vous escris en cette lettre que vous leur départiez pour l'effet de ce bon œuvre toute la faveur et l'assistance qui dépendra de vous comme en chose que nous avons fort à cœur et que nous tiendrons à service très agréable. Prians Dieu, Monsieur de Pontrincourt, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Escrit à Monceaux, le 7 d'octobre 1610. Signé : Marie, *Régente*, et plus bas Brulart.

Ainsi (selon qu'il paroît évidemment) le port de Dieppe servit de porte aux Pères Jésuites pour passer en Canada, afin (comme le Père Coton a témoigné dans la lettre qu'il a escrite à M[r] de Pontrincourt, le 6 d'octobre 1610) d'aller servir au fait de la conversion des âmes des sauvages de ce pays-là, où il n'y avoit auparavant qu'un ecclésiastique, nommé Messire Jessé Flesché ou

(*a*) Selon le *factum*.

(selon le sieur Champlain) (a) Josué Flesché, surnommé le Patriarche, lequel avoit jusqu'alors baptisé en diverses fois plusieurs personnes, que l'autheur du factum a fait monter au nombre de quatre-vingt, à qui il avoit imposé les noms de Leurs Maiestez, des princes et des princesses, et de plusieurs seigneurs et dames de la cour.

Pendant que les Dieppois faisoient ce voyage, lequel a esté aussi avantageux à l'Eglise, à l'Estat et à nostre ville, qu'il a donné lieu aux grands progrez que l'on a fait depuis dans le Canada en toutes les manières, dont les relations qui en sont venues font foy, le sieur Pierre de Saint-Prix, ou (comme dit un autre) de Saint-Paix, gentilhomme gascon, escuyer et sieur de Saint-Jean, vint à Dieppe au mois de mars (selon que porte un mémoire) et il y prit possession de la charge de lieutenant du château, en ayant esté pourvu par la Reine mère, après la démission que Mr de Vaulsay en avoit faite.

Au temps de ce changement de la charge de lieutenant du château, plusieurs libelles furent semez par la ville contre l'honneur de Mr de Sigongnes. Mais il ne s'en mit pas beaucoup en peine. Ce qui l'affligea davantage fut une fièvre dont il fut travaillé diversement chaque jour jusqu'au mois d'avril, qu'elle devint continue et redoubla ses accez avec tant de violence qu'il reconnut que sa maladie estoit mortelle, et qu'il falloit se disposer à sortir de ce monde ; mais comme il vouloit que ce fut de la bonne manière, il se réconcilia avec plusieurs bourgeois qu'il avoit traittez avec trop de sévérité, parce qu'ils s'estoient bandez contre luy en faveur de Mr de Cusson, et il tascha d'obtenir de la miséricorde de Dieu le pardon de ses péchez par un sensible regret et une syncère

(a) Le sieur Champlain, au chap. 1 de la 3 partie du *Livre de ses Voyages*.

confession, et par tous les autres devoirs d'un bon chrestien et d'un véritable fidèle. Si bien que, s'en estant aquitté, la mort, qui le pressoit, le priva de la vie, et luy fit rendre son âme à son Créateur, le 16 jour d'avril, dans le bâtiment qu'il avoit fait construire au château, selon que nous dirons incontinent.

La veuve de cet illustre défunt ayant fait ouvrir son corps, on reconnut que deux grosses pierres qui furent trouvées dans ses reins, en forme de deux rochers, avec plusieurs autres plus petites, furent la cause de sa rétention d'urine, de sa fièvre et de sa mort.

Son corps fut exposé, la face et les mains découvertes, et assis sur le lit où il avait expiré, et la liberté de le voir ayans esté donnée aux habitans de la ville, ils ne manquèrent pas de monter au château et d'y faire des prières à Dieu pour le salut de son âme, jusques au lundy en suivant, qu'il fut porté dans la chapelle de Nostre-Dame de la paroisse de Saint-Remy, et enfin enfermé dans le sépulchre de son père. Depuis, on a eslevé dessus sa statue, qui le représente en la posture d'un homme qui prie Dieu à genoux et qui est couvert de ses armes, non pas toutesfois de pied en cap, car il a la teste et les mains nuës, et ses gantelets et son casque sont posez derrière sa représentation. Au dessus de ce tombeau, on voit cet épitaphe sur une pierre de marbre noir :

CHARLES-TIMOLÉON DE BEAUXONCLES, CHEVALIER
SEIGNEUR DE SIGONGNES, ROCHEVEUX ET SAINT SIMON,
CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES
DES ORDONNANCES DU ROY,
VICE-AMIRAL DE NORMANDIE, GOUVERNEUR POUR SA MAIESTÉ
DE LA VILLE ET CHATEAU ET CITADELLE DE DIEPPE,
LEQUEL Y DÉCÉDA LE 16 D'AVRIL.

La ville de Dieppe, voulans témoigner son déplaisir après la mort de Mr de Sigongnes et donner des marques de sa reconnoissance à cet illustre défunt, lequel, de même que fit autresfois Publicola, avoit aimé le peuple et deffendu ses intérests, fit célébrer ses obsèques à ses despens. Ce qui ne se fit pas toutesfois avec toute la pompe que l'on pouvoit souhoitter, à cause que Mr de Saint-Jean, appréhendant qu'il n'arrivât du trouble entre les officiers de la jurisdiction d'Arques et ceux du bailliage de Dieppe, leur avoit fait défence de s'y trouver. Mais les juges d'Arques ne laissèrent pas de se pourvoir, et d'obtenir le règlement dont nous avons parlé l'année précédente.

Au reste, Mr de Sigongnes estant enfant de Dieppe, aussi bien que son frère Mr de la Renaudière, estoit d'humeur à rechercher les compagnies des habitans de cette ville ; mais il estoit tellement amoureux d'honneur et de gloire, qu'il se laissoit gouverner par ceux qui luy en donnoient davantage. Ce qui fut peut-estre cause qu'il fit des profusions immenses, lesquelles luy firent consumer (ainsi que quelqu'un a dit) (*a*) non-seulement les grands biens que son père luy avoit laissez, mais aussi ceux que sa femme luy avoit apportez, et que l'on a fait monter à vingt mille livres de rente. Néantmoins, une de ses filles fut mariée à Mr de Monpipeau, de la maison de Mortemer, et l'autre se fit religieuse.

Charron dit de luy (*b*) qu'il estoit du nombre des seigneurs qui accompagnèrent le duc de Mayenne lorsqu'il fut défait à la bataille d'Ivry par le Roy Henri IIII, qui le connut bientost après (selon que l'on pourra voir dans

(*a*) Le *sieur* Policien. — (*b*) Le *sieur* Charron, en son *Histoire universelle des Gaulois et François*, sous Henry IIII.

les ***Mémoires de Mr de Sully***) (*a*) et luy donna enfin le gouvernement de Dieppe.

On a remarqué qu'il n'a augmenté les revenus de sa charge que par les congez de quelques bateaux qui furent privilégiez, et que, pendant qu'il laissoit goûter aux habitans les douceurs d'une paix qui fut d'aussi longue durée que le temps de son gouvernement, il vivoit dans les délices et s'occupoit à rendre le château et plus beau et plus commode. Car il y fit la clôture de deux chambres, et la salle qui regarde sur la ville et sur une partie de la campagne, aussi bien que sur la coūr du château. Il y fit aussi bâtir le corps de logis que l'on y trouve à main gauche, et percer l'épaisse muraille qui aboutit à la grande salle (dont nous venons de parler), à dessein de donner entrée en la grosse tour, où il vouloit faire la chambre ronde que son successeur rendit si belle et si agréable, l'an 1614, qu'elle mérita d'estre appellée la chambre du Roy.

Quant au sieur de Pontrincourt, duquel nous avons fait mention au commencement de l'année présente, il retourna en France à la fin du mois d'aoust (*b*), et, ayans fait équiper et fretter un vaisseau pour aller en Canada, sous la conduite (ainsi que le *factum* porte) du capitaine L'Abbé et du sieur Imbert, serviteur de Mr de Pontrincourt. Depuis ce temps là, on a fait beaucoup d'autres équipemens dans le Port de Dieppe pour porter des secours en la nouvelle France, sous la conduite du sieur de May, du sieur de Caën, du sieur Emery, de Caën et de plusieurs autres capitaines dont je n'ay rien à dire, si ce n'est qu'ils retournèrent heureusement de leurs

(*a*) Au chap. 30 des *Mémoires de M. de Sully*. -- (*b*) Le sieur Champlain, au 1 chap. du 3 livre de ses *Voyages*.

voyages, et qu'ils apportèrent un très grand nombre de bonnes marchandises, d'année en année, selon que l'on pourra apprendre, tant des relations qui en ont esté données au public, que du livre des *Voyages* du sieur Champlain (*a*).

La charge de Gouverneur de Dieppe ayant esté donnée à Messire François de Monceaux, gentilhomme de Picardie et seigneur de Villers-Houdan, il vint en prendre possession dez le 29 jour d'avril. Il fut reçeu dans Dieppe par les huit compagnies des bourgeois, et salué par les descharges de l'artillerie du château du fort du Pollet et des navires du port. Et le lendemain, ayans fait lire ses lettres en l'Hôtel-de-Ville en la présence d'une grande partie de ses habitans, le syndic, qui avoit eu charge de luy faire quelque remonstrance, luy fit la lecture de celle qu'il avoit écrite. Mais ce nouveau Gouverneur, dont l'esprit estoit aussi pénétrant que son expérience estoit grande jugeant que les eschevins vouloient le prier de les laisser dans l'authorité de leurs anciens prédécesseurs, leur fit voir qu'il n'estoit pas moins considérable que les autres Gouverneurs. Pour cet effet, il obtint du Roy une commission pour faire revoir et examiner tout de nouveau les comptes des deniers d'octroy de la ville, et le sieur de la Haulle, en vertu de cette commission, vint à Dieppe, le 9 de mars 1612 ; mais les comptes de Mrs de ville ayans esté bien et dûment rendus, il en partit satisfait. Monsr de Villers-Houdan n'oublia pas cependant à se faire pourvoir de l'office de vice-amiral de Normandie. Dez lors qu'il en eut obtenu des lettres de provision, il alla en la juridiction de l'amirauté, et, s'estans assis en

(*a*) Le sieur Champlain, là même.

la chaire du juge, il se fit recevoir selon les formes ordinaires, mais je doute si ce fut cette année.

Au mois d'avril, Mr Renard, M^re des Requestes, et le sieur Jean-Antoine de Saint-Simon de Courtomer, commissaire de l'Edit de Nantes, vinrent à Dieppe, où, après plusieurs contestations, ils ordonnèrent, le 13 jour de ce mois, que le cimetière des prétendus Réformez seroit augmenté de soixante perches de terre aux dépens de la communauté de la ville, ou bien (comme M. Dablon a dit,) aux dépens du Roy. Mais les Religionnaires ayans esté traversez par M^r le lieutenant Soyer et par Mr de Grèges, propriétaire de cette terre, ne purent en prendre possession qu'au 13 de février de l'année 1613, après avoir obtenu trois arrests du conseil; et ils ne le firent clorre de fossez qu'au commencement de l'année 1614, tellement que ce cimetière, qui avoit eu son commencement l'an 1600, fut rendu cette année aussi grand et tel que nous le voyons de nos jours.

Les catholiques de leur part, prenant le soin de leur cimetière de Saint-Jaques, y eslevèrent cette année 1612 la belle et grande croix de pierre qui est près le pied de la grosse tour de cette église, et celle de bois qui avoit esté placée en cet endroit là fut transportée et plantée sur la plus haute arche du grand pont, où, depuis ce temps-là, la ville a toujours continué de mettre une neuve de temps en temps, pour marque de sa piété et de l'honneur qu'elle porte à ce signe salutaire. Comme cette croix de pierre estoit grande et bien travaillée, et ornée et enrichie d'images fort bien dorées elle contribua en quelque manière à la solennité de la feste suivante.

Monsr le comte de Soissons, Gouverneur de la Normandie, s'estans mis en chemin pour venir à Dieppe,

Mrs de ville, qui en eurent avis, se mirent en devoir de luy faire une réception aussi honorable que le temps et la commodité leur permirent. Ils firent dresser un portique de bois à l'entrée de la porte de la Barre, et ils le couvrirent de feuilles de lierre. Les armes du Roy, de Mr le comte et de la ville en firent le plus bel ornement. Il est vray que l'éclat en fut rehaussé par cette devise, escrite en lettres d'or :

AMABITUR QUI AMAVERIT.

Et par ce quatrain, lequel y fut adiouté :

D'une servante main, et fidèle et facile,
Je vous offre aujourd'huy toutes les clefs d'icy ;
Mais, en prenant les clefs, prenez les cœurs aussi,
Les cœurs des habitans sont les clefs de la ville.

On fit aussi eslever au carrefour du Puits-Salé un autre portique, dont la grandeur et la perfection fut empeschée par une grosse pluye qui surprit les ouvriers et dura l'espace de 24 heures. Tout ce que l'on put faire de mieux furent les armes du Roy et celles de Mr le comte, et cette devise escrite en lettres d'or :

NEC VINCI POTIS EST, NEC FRANGI REGIA VIRTUS.

Et cet autre quatrain :

Plaindre vos ennemis sous vos pieds abbattus,
Ou vaincre vostre honneur qui surpasse les nues,
Les Dieux ne pourroient pas ; d'autant que vos vertus
Ne se verront jamais ni peintes, ni vaincues.

Au devant de la Maison de Ville on fit encore un portique, lequel fut achevé et assez beau. Le navire des prix (1) dont nous avons fait mention sur l'an 1609, fut

(1) Des prix donnés aux arbalétriers; voir page 129 du présent volume.

employé à sa décoration, aussi bien que plusieurs devises et quelques pièces de poësie (*a*).

On en fit autant à l'entrée de la maison de la Vicomté, qui luy devoit servir de logis.

Ce ne fut pas tout, on embellit encore l'entrée du château par un autre portique, qui fut très bien concerté (*b*). La devise et les vers suivants qui y furent peints en lettres d'or ne furent pas les moindres ornements :

MARTI, etc.

Prince, dont le renom les plus braves étonne,
Et qui donnez la loi au reste des humains,
Quittez ces clefs de fer indignes de vos mains,
Et recevez les cœurs que le peuple vous donne.

Le samedy 15 jour de septembre, les capitaines des bourgeois, ayant esté informez que M[r] le comte de Soissons devoit arriver ce jour là à Dieppe, firent défiler leurs compagnies et les rangèrent en sorte (suivant l'ordre qui leur en avoit esté donné) qu'elles formèrent une haye, qui commença à la porte de la Barre et continua tout le long de la Grande-Rue, et ensuite dans les autres par où ce prince devoit passer. Les magistrats, qui s'estoient assemblez en corps, sortirent bientost après de la ville pour aller au devant. Les officiers de la jurisdiction d'Arques, en robe et bonnet, s'avancèrent jusqu'au delà du Mont-à-Caux ; ceux du bailliage, aussi en habit de cérémonie, allèrent jusqu'à ce mont ; et chaque corps luy fit sa harangue au lieu où il l'avoit attendu. Mais le corps de ville, qui s'estoit arrêté à la porte de la Barre, non seulement s'aquitta de ce devoir, mais aussi luy présenta un poesle de velours incarnat cramoisy, que quatre

(*a*) Selon le Pollelon Relig. -- (*b*) Selon M. Dablon.

des plus anciens eschevins portèrent jusqu'à l'église de Saint-Jaques.

Le lendemain, les officiers du magazin à sel furent le saluër. Mr du Bequet, curé de Saint-Remy, qui estoit très docte et un très habile controversiste, le harangua à son tour au nom du clergé. Les ministres en firent autant de la part des Religionnaires. Mais, parce que dans leur harangue ils parlèrent plusieurs fois de leur Religion, luy donnant seulement le nom de ***Réformée***, sans y adiouter celuy de ***Prétendüe***, ce prince leur tourna le dos (*a*), sans vouloir les entendre davantage, et il se retira, afin de leur apprendre à parler à propos et conformément aux Edits du Roy (*b*).

Après midy, Mr le comte de Soissons alla voir le fort du Pollet, ce qui fit juger à bien des gens, que c'estoit à dessein de le faire clorre de murailles. On n'en eut pourtant point de nouvelles certaines pendant environ trois jours qu'il demeura à Dieppe, non pas même après qu'il fut arrivé en cour.

Deux mémoires ont dit qu'une syrène parut par deux fois à quelques hommes en des endroits voisins de Dieppe. Mais comme l'un a dit que ce fut à l'embouchure de la rivière de Saënne, qui est au delà de la pointe de l'Ailly, et que l'autre assure que ce fut à l'embouchure de la rivière de Scie, près de Pourville, et qu'il ne nous parlent pas si ce fut cette année ou la suivante, je n'en fais icy mention que pour manière d'aquit et en passant.

Pour ce qui est des mémoires du sieur Policien, ils nous apprennent que, le jeudy dernier jour de janvier de l'année 1613, Monsieur de Cures, qui avoit eu commis-

(*a*) M. D. et le P. R. -- (*b*) *Nota* que dans les Edits de Nantes le mot de *Prétendüe* est toujours adiouté à celui de *Réformée*.

sion de la Reine de visiter les ports de mer de France, arriva à Dieppe, et qu'il y proposa de faire une jettée de pierre à l'entrée du port, au lieu de celle qui estoit de bois, et qu'après avoir fait espérer que la Reine donneroit dix mille escus pour la construction de cet ouvrage, il partit de cette ville le samedy ensuivant. M. le maior de Dieppe, ensuite d'une assemblée de ville, alla bientost après luy en cour pour tascher d'obtenir cette somme; mais il en retourna sans en avoir eu la satisfaction. De sorte que l'on se contenta de la jettée que la ville avoit faite de grosses pièces de bois, laquelle estoit large de seize pieds par le bas et longue de plus de 350, afin d'arrêter les galets qui venoient de l'aval, et tenir par ce moyen l'entrée du port nette et libre.

Cette jettée fut appellée Grande, à la différence des trois autres, dont une qui fut construite l'an 1605 et estoit vis-à-vis d'elle, en sorte que, luy estant parallèle et un peu plus avancée vers le port, elle rendoit son entrée plus profonde et plus facile. Une autre, que Mr Dablon a appelée *Epi* ou simple jettée, estoit placée au delà et estoit presque parallèle à la précédente; elle servoit à rompre les vagues qui venoient du costé du Nord. Une troisième, qui avoit esté bâtie l'an 1609, du costé du Pollet, au vent d'Ouest Sud-Est, servoit à faire passer le courant de la rivière vers l'Ouest, et maintenir l'entrée du port en cette disposition, ainsi que l'on avoit toujours souhoitté. Mais cette jettée ayant esté imparfaite et trop foible, une forte marée la faussa lorsque l'on y pensoit le moins, et le flux et reflux de la mer, aussi bien que les eaux de la rivière, prirent leur cours du costé du fort du Pollet, selon que nous dirons sur l'an 1616.

En ce temps-là, que l'on prenoit tant de soin pour

rendre l'entrée du port aussi commode et seure qu'il estoit possible, les Dieppois firent tant d'heureuses expéditions de mer, que Mr Dablon n'a pas fait difficulté d'avancer que pendant deux ou trois années les prises furent rendues familières et communes au grand dommage des Portugois. Et même que, par une hardiesse tout à fait surprenante, un capitaine, nommé Terrier, qui s'estoit mis en mer avec une petite barque, attaqua et prit une caravelle de Portugal chargée de sucre, encore qu'elle fut très bien munitionnée et qu'il n'eut que six ou sept hommes dans son bord.

Les habitans de Dieppe y faisans continuellement des embarquemens, pensèrent plus sérieusement que jamais à faire donner commodément à leurs vaisseaux des provisions de lard et de chairs salées. Pour cet effet, ils s'avisèrent de présenter une requeste au Roy, et Sa Maiesté eut la bonté, en considération de leurs fidèles services, de leur accorder au mois d'aoust l'établissement d'un franc-marché dans cette ville, et toutes les autres grâces dont la patente suivante fait le dénombrement.

Louys, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Sçavoir faisons que, désirans gratifier et favorablement traitter nos chers et bien aimez habitans de nostre ville de Dieppe, en considération de leurs fidèles services et de la bonne affection que nous avons seu que le feu Roy Henry-le-Grand, de très heureuse mémoire, nostre très honoré seigneur et père, que Dieu absolve, leur portoit, et leur donner contentement sur la très humble prière et supplication qui nous a esté faite par nostre cher et bien aimé cousin, le cardinal de Joyeuse, archevesque de Rouen et comte dudit Dieppe, de leur vouloir accorder un franc-marché, tous les premiers jeudys de chaque mois, en ladite ville. Nous, pour ces causes, après avoir fait venir en

nostre conseil la Reine Régente, nostre très honorée dame et mère, présenté l'information faite de l'avis à nous sur ce donné par nos amez et féaux conseillers, les trésoriers généraux de France establis à Rouen, suivans le renvoy à eux fait de la requeste à nous pour ce présentée par lesdits habitans de Dieppe, le tout icy attaché sous le contre scel de nostre chancellerie. De l'avis de nostre dite dame et mère, la Reine régente, et celuy de nostre dit conseil, avons de nostre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, créé ordonné et establi, créons et establissons par ces présentes (signées de nostre main), en nostre ville de Dieppe, un marché franc, tous les premiers jeudys de chaque mois, ausquels jours nous voulons dorénavant, perpétuellement et à touiours, qu'il soit tenu, et qu'en icelle, tous les marchands et autres puissent amener, vendre, acheter, troquer et eschanger, ou autrement débiter, toutes sortes de marchandises licites et permises, et jouissant de telles et semblables exemptions, privilèges, droits, franchises et libertez dont ils jouissent, ès francs-marchez de nostre ville d'Abbeville et Bourgs de Blangy, Gammaches et autres lieux circonvoisins et qui y ont esté attribuez lors de la création et établissement d'iceux, à la charge que la séance et police, jurisdiction, droits et pleine connoissance dudit franc-marché demeurera à nostre dit cousin et à ses officiers, ainsi que des autres jours des marchez ordinaires, pourvu toutesfois qu'à quatre lieues à la ronde de ladite ville de Dieppe, il n'y ait à pareil jour autre franc-marché auquel le présent puisse préjudicier. Si nous donnons et mandons à nos amez et féaux conseillers et gens tenans nostre Cour de Parlement à Rouen, Bailly de Caux ou son lieutenant, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à entériner, faire lire et enregistrer, etc.

Suivant qu'il est plus amplement porté dans cette patente qui fut donnée à Paris au mois d'aoust, et vérifiée et enregistrée à la Cour de Parlement de Rouen, le 14 de juin de l'année 1614, sur la requeste que les habitans

de Dieppe représentèrent pour avoir la jouissance de ce privilége. En sorte que le franc-marché (selon Mr Dablon) fut tenu le premier jeudy du mois de juillet ensuivant, ou au plus tard (selon le sieur Policien) le jeudy second jour d'octobre. Le même Mr Dablon adiouste que l'establissement en fut fait par Mr le Bailly de Dieppe en la grande place du port d'Ouest, où se tenoit (dit-il) la foire de Saint-Denis, dont les priviléges sont rapportez dans le Chartrier.

Monsieur de Villers-Houdan, voyans que la mer estoit avantageuse et la fortune favorable aux Dieppois, fit équiper un navire dont il donna la conduite au capitaine La Chesnaye, lequel, après un voyage de neuf à dix mois, retourna à Dieppe, accompagné d'une prise qu'il avoit faite sur les Espagnols, estimée à plus de cent mille livres. Ce même capitaine s'estans mis de rechef en mer, courut le bon bord, et il fut si heureux qu'il prit, peu de temps après son départ, une caravelle portugaise entièrement chargée de sucre, laquelle il amena au port de Dieppe au bout de six à sept semaines. Mr Dablon a encore remarqué que le sieur La Chesnaye fit plusieurs autres prises, desquelles Mr l'Amiral accorda main levée après avoir examiné les rapports que les capitaines luy firent de leurs voyages.

Mr le Gouverneur de Dieppe, ayant encore fait mettre en mer un vaisseau, apprit quelque temps après qu'il avoit rencontré et pris un navire espagnol. S'il eut de la joye d'une si bonne nouvelle, il eut du déplaisir de la mauvaise qui luy fut apportée bientost après de la part des Dieppois, lesquels se plaignirent qu'ayans esté contraints de relascher en Angleterre, les Anglois avoient fait arrêter le vaisseau, dont ils s'estoient rendus les

maistres. Mais Mons[r] de Villers-Houdan, voulans réparer le tort et l'injustice que ceux de ce pays là lui faisoient, arrêta au mois d'aoust une grande quantité de marchandises que les Anglois avoient à Dieppe. L'ambassadeur d'Angleterre en eut avis, et il se plaignit au Conseil du procédé de M[r] le Gouverneur de cette ville ; mais il fut trouvé si équitable, que l'on ordonna que les Anglois rendroient sa prise et ses marchandises.

Lorsqu'une partie des Dieppois cherchoient ainsi sur la mer les occasions de s'enrichir et de se signaler, d'autres, qui estoient animez de zèle envers la religion catholique, s'efforcèrent de la maintenir et de l'augmenter dans Dieppe, y appelans les Pères Capucins, et parlans en leur faveur d'autans plus volontiers que ces religieux estoient bien aises de pouvoir s'y establir. Dez l'année 1612 et 1613, on avoit proposé de les recevoir ; mais ceux qui avoient plus d'authorité dans la ville n'ayans pas voulu leur accorder ce bien, ces bons Pères ne purent l'obtenir qu'en celle-cy, que leurs adversaires changèrent de résolution, et que M[r] de Gueutteville les fit venir à Dieppe, après avoir fait le marché d'une place de jardin qu'une bonne et pieuse femme, nommée Marguerite Gosse, veuve de Michel Canu, leur acheta au Pollet, par le prix de douze cents livres. De sorte que, le cinquième jour de juin de la présente année, les Pères Capucins en prirent possession d'une manière bien solennelle et bien dévote.

Un mémoire porte (*a*) que l'on fit une procession générale par la ville, et qu'une grande multitude de peuple y assista avec M[rs] les Curez des deux paroisses, accom-

(*a*) MS. du sieur Policien Religionnaire.

pagnés de leur clergé et de quelques-uns des villages voisins. Le sieur Dartenay, qui pouvoit estre de la partie, nous assure que les maistres et les frères des quatre Charitez de Dieppe marchèrent devant le clergé des paroisses, et qu'ils conduisirent tous de compagnie les RR. PP. Capucins jusque sur le grand pont, où le sieur curé du Pollet vint les recevoir pour les accompagner jusqu'à leur nouvelle aquisition, de laquelle ils prirent possession, y posant le pied d'une grande croix de bois, au bruit des boettes et du canon, tant du château que de la tour de la porte du Pont et de la Tour aux Pigeons. Le fort du Pollet, estans dez lors assez bien clos et remparé de terrasses, et muni (selon que j'estime) de quelque artillerie, ne manqua pas de tenir sa partie en ce concert.

Quelqu'un a écrit (*a*) que les Pères Capucins firent bientost après dresser une chapelle avec d'autant plus de diligence et moins de frais, que ce fut seulement avec des planches de sap, en sorte que, non-seulement elle en fut close, mais même couverte. Néantmoins, Mr Dablon a remarqué que cette chapelle fut faite dans un petit bâtiment que ces religieux trouvèrent sur le lieu, et que, dez le mercredy onzième de juin, ou (selon le sieur Dartenay) le 12, auquel tomboit le jour de l'octave du Saint-Sacrement, le Père Ange de Raconis y célébra la messe. Ces Pères, qui estoient bien moins gens d'édification par la construction de leur nouvelle église que par l'innocence de leurs mœurs et par l'austérité de leur vie, gagnèrent tellement les affections des habitans de Dieppe, que, non-seulement les sieurs Sore, Terrien, du

(*a*) Le sieur Policien.

Buc et du Pont (alors conseillers en charge) donnèrent à ces religieux la cloche qui servoit à la porte du pont pour avertir le monde au temps que le portier estoit prest de la fermer ; mais aussi que plusieurs leur firent tant d'aumônes, qu'ils eurent au mois de décembre, le moyen d'augmenter leur possession jusqu'à la valeur de six mille livres. Mais qu'est-ce que cela en comparaison de ce dont ils jouissent présentement, soit que l'on ait égard à leur grande église, soit que l'on considère la vaste estendue de leur jardin et la beauté de leur couvent, dont la plus grande partie fut construite, environ l'an 1630, des pierres que ces religieux firent tirer des ruines du château de Hautot, après en avoir eu la permission de M[r] le duc de Longueville.

Ce qu'il y eut encore de nouveau en la même année 1614, fut (*a*) que l'on commença à paver une partie du fauxbourg de la porte de la Barre, depuis la cohuë où se tient la jurisdiction d'Arques jusqu'aux degrez de la porte du presche. Les mémoires qui en parlent disent que ce fut aux dépens du Roy et que l'espace du pavé estoit de la largeur de six pieds, mais que l'édit ayant estimé que cette distance estoit trop estroitte, les Religionnaires le firent élargir de trois pieds. M[r] Dablon adiouste que le sieur Morand, trésorier de l'Epargne, envoya une commission à M[re] Estienne Chauvin, avocat, pour faire bailler cet ouvrage par justice, et qu'il ne fut commencé qu'au mois d'aoust.

Le même M[r] Dablon a encore remarqué que, le 22 du mois de juillet, cinquante Suisses vinrent à Dieppe, tambour battant, à dessein de renforcer la garnison du

(*a*) Le sieur Policien Relig.

château, et qu'ils furent logez dans les cabarets et chez quelques bourgeois ; mais ce ne fut pas pendant un long temps, car un mémoire porte (*a*) qu'ils furent logez dans la grosse tour de l'ancienne église de Saint-Remy, que Mr de Villers-Houdan avoit, dez le mois d'avril, fait réparer couvrir d'ardoises et diviser en plusieurs estages en forme de chambres, où il avoit fait construire des cheminées et mettre les meubles nécessaires. Sans parler des réparations que Mr le Gouverneur fit en quelques autres endroits du château ni de la construction de quelques autres ouvrages, entre lesquels un certain a compté la porte de pierre qui est au haut de la montée de cette forteresse, je diray avec Mr Dablon que ces Suisses n'en sortirent qu'au mois de juillet de l'année 1620, par l'ordre du Roy, qui estoit alors à Caen.

A peine les Pères Capucins furent establis au Pollet, que les Pères de l'Oratoire prirent possession de la plus belle maison de Dieppe, Monsr le cardinal de Joyeuse, archevesque de Rouen et comte de Dieppe, lequel avoit bâti et doté plusieurs églises, ainsi qu'a escrit le sieur Dadré (*b*), avant l'aquisition de cette maison, leur avoit acheté, au mois de septembre, par le prix de sept mille livres (selon un mémoire) et (selon un autre) par le prix de dix mille, qui furent payées à Mr de Gueutteville, qui l'avoit eue de Mr le commandeur de Chaste, qui l'avoit eue de Messire Nicolas de Brebant, qui l'avoit eue du sieur Gabrielle de Bures, qui l'avoit eue du sieur Jean Ango, qui l'avoit fait bâtir avec la magnificence dont nous avons fait mention dez l'an 1535.

Les Pères de l'Oratoire ayant fait une chapelle de la

(*a*) Le MS. du sieur Policien Religionnaire. -- (*b*) Le sieur Jean Dadré, théologal et pénitent, en sa *Chronologie des Archev. de Rouen.*

haute salle qui regarde le quay, le Père Hiérome de Bauquemare, parent du sieur Jean Ango, son bisayëul, et supérieur de cette nouvelle maison, eut l'honneur et la satisfaction d'y célébrer la première messe, le 31 jour d'octobre. Le Révérend Père de Berulle, général des Prestres de l'Oratoire de France, et depuis cardinal du Saint-Siége de Rome, estoit venu ce même mois à Dieppe, et parce que, pendant qu'il y séjournoit, il avoit proposé à Mr le Gouverneur et aux principaux habitans de cette ville que, si elle vouloit fonder trois classes pour y enseigner les humanitez, le Père Estienne Brice, parisien, et prestre de sa congrégation (qui avoit esté auparavant auditeur des comptes à Paris), donneroit une somme suffisante pour la fondation de trois autres, à sçavoir pour celle de théologie, pour celle de philosophie et pour celle qui seroit destinée pour apprendre aux enfans à lire et à escrire, messieurs les eschevins firent estat d'un si louable dessein ; et, pour y correspondre, tinrent une assemblée de ville, et, après avoir délibéré sur un avis de cette importance, ils prirent la résolution, au commencement de novembre, de faire le raquit des rentes que la Maison de Ville devoit au denier dix, et d'en prendre au denier quatorze, suivant l'Edit du Roy, afin que la somme de six cents livres de rente qui devoit estre gagnée par ce moyen fut appliquée au payement des Régents des trois classes que l'on souhoittoit pour la perfection d'un collége. Quoyqu'un certain ait voulu dire (*a*), un registre de la Maison de Ville (*b*) fait mention, conformément à ce que je viens de remarquer, d'un acte de l'assemblée de ville, du 2 de novembre de la

(*a*) Le Polic. Relig. -- (*b*) Le Reg en forme d'invent. des Escrits de la M. de V.

présente année 1614, et d'une patente donnée au mois de décembre ensuivant par le Roy Louys le Juste, lequel permit aux habitans de Dieppe (ce sont ses propres termes) de prendre et constituer, au profit de la congrégation des Pères de l'Oratoire de cette ville, quinze cents livres au denier quatorze sur les deniers communs et octroys, et de prendre, après les rachats faits, six cents livres par chacun an, pour estre employez à l'entretement du collége. Il y avoit lieu d'espérer qu'une telle diligence auroit un prompt et avantageux succez, néantmoins (ainsi que le sieur Policien a écrit), bien que le zèle de quelques-uns eut paru en l'exécution de cette entreprise, la froideur de quelques autres la fit avorter, de même qu'il estoit arrivé dez l'an 1610, que les habitans de Dieppe s'assemblèrent, et même se cotisèrent, pour y fonder un collége sous la régence des Pères Jésuites. M. Dablon, qui a fait cette remarque, témoigne que l'on eut le même dessein l'an 1611.

Monsr de Villers-Houdan, ayans entrepris, au mois de décembre, de faire construire un moulin à l'eau au quartier de la ville lequel en porta le nom, son dessein ne put non plus estre exécuté, soit que les eaux des rivières d'Arques et d'Eure (1), fussent trop foibles ou trop esloignées des murailles de la tuërie, soit que le flux et le reflux de la mer fussent trop rapides. De manière qu'il fut obligé de faire cesser ces ouvrages et de les abandonner, ainsi que l'on avoit fait auparavant, car Mr Dablon nous assure que (selon qu'il est dit dans le chartrier de la Vicomté) il y avoit eu autresfois en cet endroit là des moulins à l'eau. Ce qui m'a fait penser que la forte

(1) Il faut lire évidemment : d'Arques et d'*Eaulne*.

muraille que l'on découvrit à fleur de terre, et dont on tira, à la fin du mois d'aoust et de septembre 1678, le parement de grez, pour l'employer aux piliers du 2 pont-levis de la porte de la Barre et ailleurs, fut peut estre construite pour faire un des costez du saut de ces moulins, si toutesfois ce n'a esté pour retenir les vases qui venoient du batardeau et pouvoient boucher l'ouverture des escluses, ou bien pour résister à la violence du flux de la mer, qui pouvoit se faire passage au pied de la tour aux Pigeons, au lieu de courir par celuy que l'on a voulu luy donner du costé de la chapelle de Bonnes-Nouvelles. Quoyqu'il en soit, cette muraille, qui avoit environ dix pieds de largeur et environ cent de longueur, commençoit au bord de l'ouverture des escluses, et tiroit vers le haut de la rivière. Après tout, si l'on n'a pu faire en ce quartier là, cette année, un moulin à l'eau, au moins a-t-on pu, environ l'an 1614, en bâtir un à vent sur la voûte des escluses.

En janvier 1615, selon nostre style, les Religionnaires commencèrent à faire paver la cour de leur presche (*a*). Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne fut que d'un mois ou environ, les ministres exhortèrent le peuple d'y contribuer selon que leurs facultez pouvoient leur permettre, et quelques malveillans ayans estimé que les anciens laissoient dans le Consistoire l'argent qu'ils avoient reçu, y entrèrent par la couverture, la nuit qui précédoit la feste des Roys ; mais, au lieu d'argent, ils n'y trouvèrent pour tout butin que les trois robes des ministres.

Les fermiers de l'escu pour tonneau n'ayant voulu

(*a*) Le sieur Policien.

prendre 20 solz, conformément à un arrest du Conseil qui avoit esté obtenu par les habitans du Havre de Grâce, et à l'accord qui avoit esté fait avec eux trois ans auparavant, un commis fut envoyé à Dieppe avec un huissier du Parlement de Paris pour y commencer son establissement et y recevoir les deniers de ce droit ; ils arrivèrent en cette ville (selon le sieur Policien) le lundy 19 de février, ou (selon un autre) le 20 jour de ce même mois. Le lendemain, ils montèrent au château et montrèrent leur commission à M[r] le Gouverneur. Cependant, plusieurs gens de la populace et de marine s'assemblèrent et allèrent de compagnie jusqu'à la porte du château pour les demander, et, ainsi qu'ils disoient insolemment, pour les prendre et les jetter dans la mer. Mais Mons[r] le Gouverneur ayans pris peine de les appaiser de la meilleure manière qui luy fût possible, il les renvoya dans la ville. Néantmoins, ils se tinrent au bas de la montée pendant un long temps et sans faire bruit, de sorte que le commis et l'huissier, estimans qu'ils se fussent retirez paisiblement ailleurs, sortirent du château, où ils furent presque aussitost obligez de retourner parce que les mutins, qui avoient aperçu le commis, s'avancèrent vers luy avec beaucoup de précipitation et de fureur. Mais, sur le soir, ces deux officiers sortirent du château, estans accompagnez de M[r] de Saint-Jean et de M[r] de Sauqville (1), lesquels les conduisirent jusques dans le logis de la Barbe-d'Or, tenans leurs espées nuës, qui n'empeschèrent pas pourtant, non plus que la hallebarde du sergeant du château, que le commis et l'huissier ne reçussent un grand nombre de coups de

(1) De Sauqueville.

pelottes de neige, et qu'après le départ de Mr le Lieutenant du château et de Mr le maior de la ville, les mutins ne vinssent en cette hostellerie, à dessein d'en forcer la porte. Ce qui toutesfois ne fut pas exécuté, par l'addresse et l'humeur accorte de la maîtresse du logis, qui se présenta et les exhorta à la paix de si bonne grâce, que, bien loin de passer plus outre, ils se retirèrent paisiblement chez eux. Si bien que le commis et son compagnon eurent le temps d'assurer leur vie, par la prompte retraitte qu'ils firent où ils trouvèrent bon d'aller, le lendemain de grand matin. Mrs de Ville, de leur part, estans fachez de ces désordres, auxquels on n'avoit pu remédier, en informèrent la Cour, et en demandèrent par leurs députez un pardon général.

Le 16 de may, le sieur Guérard, procureur en la Cour de Parlement de Rouen, arriva à Dieppe (*a*), en qualité de procureur spécialement fondé par les religieuses Carmélites pour leur acheter la maison de Jean de Blosseville, appellée *le Grand-Turc*, et pour leur en faire un couvent. Mr Dablon a remarqué qu'il vint en cette ville dez le 24 jour d'avril, et non pas le 4 (ainsi que porte un mémoire) et que l'on commença au mois de juin d'y travailler, avec une telle diligence, que ce monastère fut mis en estat d'y recevoir les religieuses, qui vinrent y entrer et s'y enfermer le samedy premier jour d'aoust, à dessein d'y faire le jour suivant célébrer la première messe. Madame du Vieil-Rouen, sœur de Mr le premier président Sevin, fonda ce monastère (*b*).

Le dimanche 26 de juillet, Messire Henry, duc de Montmorency, amiral de France et lieutenant général de la province du Languedoc, arriva à Dieppe (*c*), à la lueur

(*a*) Le sieur Policion. — (*b*) M. S. — (*c*) Le Polic. Relig. — M. D.

des flambeaux. Il y fut reçeu par les huit compagnies des bourgeois, qui s'estoient mises sous les armes, et rangez depuis la porte de la Barre jusqu'à l'église de Saint-Jaques, où il alla descendre, et d'où il sortit bientost après pour aller au château. Le lendemain, il passa une grande partie du jour à se promener au bout du quay, où ces mêmes compagnies marchèrent en ordre de bataille et passèrent devant luy jusques sur les perrays par le bout de l'ancienne jettée, pour rentrer ensuite dans la ville par la prochaine porte. Mais, sur le soir, il partit de Dieppe pour aller à Basqueville et de là à Paris. Avant son départ, il pourvu le nommé Guerard (1) de l'office de commissaire examinateur des pilotes (*a*). Il semble qu'il avoit aussi donné les ordres de faire la garde à Dieppe, car les bourgeois la commencèrent dez le soir du samedy 8 jour d'aoust, afin d'empescher (suivant le commandement qui leur en avoit esté fait) qu'il n'arrivât des troupes à Dieppe sans le consentement du Roy, qui se disposoit à partir de Paris, pour aller au devant de madame Anne, Sérénissime Infante d'Espagne, laquelle luy avoit esté promise et luy devoit estre amenée en Guyenne. On n'envoya toutesfois chaque nuit qu'une compagnie au corps de garde de la Maison de Ville, mais on la séparoit au matin, et l'on en envoyoit une partie à la porte du Pont et l'autre à la porte de la Barre. Sa Maiesté, connoissant assez l'importance de cette ville, et que (comme disent les mémoires du sieur Policien et ses histoires) plusieurs princes de France, qui ne trouvoient pas ce mariage agréable, s'estoient

(*a*) M. S.

(1) Sur ce professeur d'hydrographie, Cf. Ch. de Beaurepaire, *Rech. sur l'Instruct. publ.*, tome III, p. 199.

retirez de la cour et levoient des troupes à dessein de s'emparer des places qu'ils pourroient prendre, en écrivit à Mr le Gouverneur et à Mrs les eschevins, et leur recommanda de luy bien garder la ville de Dieppe pendant son voyage. Les lettres de ce monarque furent luës, le jeudy 20 du mois d'aoust, en l'assemblée qui fut exprez convoquée en la Maison de Ville par Mr de Villers-Houdan, tant pour en donner la satisfaction aux bourgeois que pour les faire résoudre (selon que j'ay estimé) à monter en garde à la citadelle et au fort du Pollet. Néantmoins (si nous en croions le sieur Policien) la plupart des bourgeois refusèrent de faire la garde ailleurs que dans l'enclos de la ville, ce qui fut cause que, de son authorité absolue, il fit commencer le samedy ensuivant, et continuer pendant tout le mois de septembre d'y faire travailler par quartiers au retranchement de la citadelle, qui fut alors divisée en grande et petite, parce qu'estant en son entier, elle ne pouvoit pas estre assez bien gardée par la garnison qui estoit à Dieppe. D'où il est évident que l'autheur d'un mémoire s'est trompé, quand il a écrit que Mr de Sigongnes avoit fait cette division et ce retranchement, lequel a esté un peu plus haut et un peu plus escarpé que celuy que l'on a vu de nos jours. Ces travaux estans achevez, M. le Gouverneur fit destruire le bâtiment de briques que le capitaine Desmoulins, autresfois enseigne de Mr de Chastes, avoit fait construire dans la grande citadelle, et il le fit ensuite restablir dans la petite cour, où il subsiste encore (*a*), et où il envoya de nuit une partie de la compagnie qu'il avoit reçeüe, dispensans par ce moyen les bourgeois d'y aller,

(*a*) Ce bâtiment de briques fut démoli l'an 1690, quand on ruina les fossez de la citadelle, etc. (Voir l'Appendice à la fin de ce volume.)

ainsi qu'il avoit souhaitté. Mais ceux du Pollet montèrent toutes les nuits dans le fort, et de jour ils travailloient à le remparer.

Ce ne fut pas tout, il fit dresser une plate-forme au haut de la montée du château, et l'ayant fait revestir de planches de navires, afin qu'elle fut plutost en estat de deffence, y fit dresser une baterie de canon. Il est vray que cet ouvrage est revestu de maçonnerie, mais ce n'a esté qu'au temps de son successeur, Messire Guillaume de Montigny. Il fit aussi construire dans la basse-cour du château un bâtiment de briques pour servir d'escuries. Toutesfois, M[r] Dablon, qui en a fait mention, veut que ce fut l'an 1617. Enfin, après avoir mis le château en très-bon estat, tant par les fortifications dont nous venons de parler que par la construction du petit pont-levis et de la galerie, qui est vis-à-vis de l'édifice que M[r] de Sigongnes avoit fait construire, il garnit de paux (1) toutes les brêches des murailles de la ville et des rampars de la citadelle. Cependant, les bourgeois se plaignirent de ce qu'ils alloient trop souvent en garde et de ce que plusieurs jeunes hommes et les gens de justice en estoient exempts, mais il les appaisa, érigeant deux nouvelles compagnies, dont une eut M[re] Pierre Guilbert, lieutenant criminel au siége d'Arques, pour son capitaine, le sieur Bailly Caron pour son lieutenant, et le sieur Picot, receveur de l'escu pour tonneau, pour son enseigne ; l'autre eut pour chef le sieur Duplis, lieutenant de M[r] le Bailly de Caux, pour lieutenant le sieur Vandart, receveur du Domaine, et pour enseigne le sieur Susenne, élu d'Arques. Un mémoire (*a*) porte que

(*a*) M. S.

(1) Pluriel de *pal*.

les Religionnaires ne furent enrolez en ces compagnies et que les députez qu'ils avoient envoyez vers Mons[r] de Montbason, qui estoit alors à Rouen, luy en firent de grandes plaintes, lesquelles ne produisirent aucun effet, si ce ne fut la froide réception que M[r] le Gouverneur leur fit à leur retour. Au reste, ces compagnies commencèrent à marcher le vendredy 3 jour d'octobre. Elles continuèrent touiours avec le même nombre d'hommes. . . . . (1).

Mons[r] le Gouverneur, non content d'avoir si bien disposé toutes choses, tant au château qu'en la citadelle et en la ville, porta ses pensées sur ce qui estoit à faire à ses avenües et particulièrement à la cavée qui est devant le Mont de Caux. Comme il avoit observé qu'elle estoit trop profonde et que l'ennemy, en cas de siége ou de surprise, pourroit aisément s'en prévaloir avant presque qu'il fut apperçu, trouva bon de la faire remplir par les paysans qu'il fit venir de villages voisins au commencement du mois de décembre.

Après tant de soins et de travaux si utilement employez au bien et à l'avantage des affaires publiques et temporelles, ce sage Gouverneur voulut s'appliquer aux spirituelles qui regardoient en particulier le salut de son âme. Pour cet effet, il fonda une messe que les religieux Minimes s'obligèrent de dire tous les jours au château, moyennant trois cents livres de rente. Le contract en fut fait le 13 d'octobre de la présente année, et l'Hôtel-de-Ville fut chargé d'y satisfaire, après qu'il eut raquitté de son propre bien autant de rentes que cette ville en devoit à des particuliers. Un mémoire dit que

(1) Phrase absolument illisible.

cette grande action de piété fut suivie de celle d'une charité fort remarquable qu'il exerça le même jour, faisant distribuer aux pauvres cent mines de bled, après qu'il les eut fait inviter au son du tambour à monter au château pour y prendre part. Un autre a dit que ce fut le premier jour d'aoust, mais, parce que j'estime qu'il y a de l'erreur en son calcul, je n'en tiens pas ligne de compte.

La jeunesse estoit alors privée de la commodité d'apprendre les bonnes lettres et ainsi presque rendue incapable des charges tant ecclésiastiques que séculières ; mais la Providence divine remédia à un si grand mal, permettant la fondation d'un collége en la ville de Dieppe le huitième jour de janvier de l'année 1616. Mrs les eschevins en passèrent le contract avec le Révérend Père Bourgoin, supérieur de la congrégation des Pères de l'Oratoire et depuis leur général, après le déceds du R. P. Gontran, qui avoit succédé à l'éminentissime cardinal de Bérule, leur fondateur en France. Mr Dablon adiouste que ce fut en vertu du pouvoir que les habitans en avoient donné à l'assemblée, laquelle avoit esté tenuë pour ce suiet en l'Hôtel-de-Ville, et que le dimanche 10 de ce mois l'ouverture de ce collége fut faite par une messe que l'on célébra dans leur chapelle et par les harangues que l'on déclama dans leur sale (1).

En ce temps-là ce collége consistoit en une classe de théologie dont le R. P. Bourgoin estoit professeur, ainsi que le R. P. Jean-Baptiste l'estoit de celle de philosophie. Il y avoit encore trois classes, la première, la troi-

(1) Sur la fondation et l'histoire du Collége de Dieppe, Cf. Ch. de Beaurepaire, *Rech. sur l'Instruct. publique dans le diocèse de Rouen*, tome II, pp. 103-125.

sième et la cinquième, où les humanitez estoient enseignées par autant de Régens, lesquels (à ce que dit Mr Dablon) n'estoient pas de l'Oratoire, mais qui estoient sous la conduite des Pères de cette congrégation. Il dit aussi que Mr Véron, Dieppois et conseiller ecclésiastique, avoit fondé une de ces trois classes, et qu'il y avoit une sixième où des escrivains apprenoient aux petits escholiers les élémens de la grammaire. A ce propos je diray en passant que toutes ces classes se tenoient de nostre temps dans des sales basses, et dans les chambres des bâtimens de la troisième et dernière cour de la maison de ces Pères, aussi bien que la seconde qui fut érigée l'an 1634. Mais environ l'an 1642, on fit changer la face de ce collége par la construction de quelques nouveaux édifices et plus beaux et plus commodes, et par la destruction tant des anciens, qui estoient entre les deux dernières cours, que de ceux de la prison qui estoient à costé.

En la première année du collége de Dieppe, on compta jusqu'à 4000 escholiers (1), sans y comprendre ceux qui apprenoient à lire et à escrire, aussi fut-il ouvert à tout le monde. Mais quelqu'un des Religionnaires y ayant envoyé ses enfans, les ministres et les anciens du presche luy en donnèrent du blâme et ils luy firent défense de les laisser aller prendre part à un bénéfice qui leur devoit estre commun avec les catho-

(1) Ce chiffre inexplicable, eu égard à la population dieppoise, est cependant confirmé par tous nos anciens chroniqueurs, et nous devons en outre remarquer qu'Asseline suivait les cours des oratoriens moins de 20 ans après cette première année dont il fait ici mention.

En 1642, le Collége comptait seulement de 500 à 600 élèves, comme le témoigne, d'après des pièces authentiques, M. Ch. de Beaurepaire. *Recherches sur l'Instr. publ. dans le diocèse de Rouen avant 1789*, tome II, p. 117.

liques, suivant l'art. 22 de l'Edit de Nantes; et selon qu'ils avoient tant désiré, l'an 1614, auquel (ainsi que le sieur Policien a avoué) les anciens, pour augmenter de plus en plus le royaume du fils de Dieu, ce sont ses propres termes, firent une tentative pour dresser un collége au milieu de la ville, chacun d'eux ayant en son quartier exhorté le peuple à s'efforcer de contribuer, soit en deniers, soit en rentes, à une œuvre si charitable et si nécessaire.

Après tout, ce collége a esté, depuis son établissement, gouverné par de si bons Régens, que la ville, qui a vû avec bien de la joye que sa jeunesse et celle des environs faisoit des progrez dans les sciences et dans la piété, a pris le soin de le maintenir et même d'obtenir de nostre grand monarque Louis XIIII, que les rentes deues aux Pères de l'Oratoire, montant à chacun an à la somme d'un mille un cent quatre vingt dix neuf livres, cinq solz, trois deniers, leur fussent accordées, attendu leurs destinations, et pour leur donner moyen d'avoir touiours nombre suffisant de personnes de piété et de doctrine dans Dieppe, tant pour le collége que pour les prédications et les controverses (*a*). Pour ce qui est du collége qui estoit autresfois à Dieppe, selon la remarque de Mr Dablon, il consistoit (ce me semble) seulement en certains maistres qu'il appelle Régens, lesquels sçavoient si bien instruire la jeunesse, qu'après lui avoir appris les humanitez et les bonnes lettres, elle alloit à Paris achever le cours de la philosophie qu'elle avoit commencé. Le même adiouste que ces maistres estoient très bien versez en la langue grèque et qu'ils en faisoient deux leçons par jour.

(*a*) Selon le règlement donné, et imprimé l'an 1667.

Il semble qu'il seroit maintenant à propos de parler des enfans de Dieppe qui ont esté eslevez dans ces colléges et qui se sont rendus recommandables et illustres par la connoissance des bonnes et des belles lettres et par la grandeur de leurs emplois tant ecclésiastiques que séculiers. Néantmoins, en attendant un endroit plus commode que celuy-cy, je passeray de ces colléges en celuy des Religieuses Ursulines de cette ville. Car, conformément à la bulle de l'institution donnée par le pape Paul cinquième, le 22 de septembre, à Madame de Sainte-Beuve, fondatrice de leur premier couvent à Paris, elles voulurent tenir escole ouverte pour l'instruction des filles, ce qui fut (sans doute) un bien d'autant plus considérable qu'il estoit très nécessaire que ce sexe (qui ne contribue pas moins que les hommes à l'éducation des enfans et à la conduite des familles) fut instruit de ses devoirs.

Le lundy premier jour de février, la demoiselle Marie Des Marais, fille de demoiselle Jeanne du Motet, aumôna la somme de 2,800 livres pour faire l'aquisition de la maison nommée vulgairement *le Jeu de Paulme Broutille*, pour y loger de ces religieuses, et M[r] de Villers-Houdan en stipula l'achapt, à condition que la demoiselle Des Marais auroit une chambre dans cette maison pour s'y retirer toutes les fois qu'elle viendroit à Dieppe. M[r] Dablon a témoigné que ces religieuses prirent cette maison à fieffe, mais que, le 22 jour d'avril, un arrest de la Cour fut lu aux Assises, par lequel elle faisoit deffence d'establir de nouveaux ordres sans sa permission. De sorte que (comme dit un mémoire) (*a*) ces religieuses furent empeschées d'exécuter leur dessein jusqu'au mois

(*a*) M. S.

de septembre qu'elles vinrent à Dieppe et qu'elles y furent reçeues ensuite de l'aggrément de la Cour. De manière que (selon une autre remarque) (*a*) il semble que l'on commença le 23 jour d'octobre à célébrer la messe dans ce nouveau couvent.

Ces religieuses n'y estans pas logées assez commodément, taschèrent de suppléer à ce qui leur manquoit (*b*). Entre autres choses, elles y firent venir un filet d'eau de la fonteine de la rue d'Escosse, d'autant plus aisément que cette fonteine estoit devant leur maison. Néantmoins, parce qu'elles furent trop à l'estroit et qu'il ne leur estoit pas possible d'augmenter leurs demeures et leur jardin à cause de plusieurs grandes maisons qui les bornoient, elles se résolurent de quitter la place après qu'elles en eurent acheté une autre au bas de la même rue, où elles eurent moyen de se loger à l'aise avec assez de facilité et en peu de temps, cet endroit là n'estant occupé que par des maisons de médiocre valeur, et la pluspart estans assises sur le bord de la même rue, laissoient derrière elles, vers le midi, un terrain vaste et des jardins spacieux. Quelques-uns de ces bâtimens furent destinez pour en faire leur église et les autres furent réservez pour en former leur couvent. Ce ne fut pas toutesfois sans qu'elles fussent obligées d'y en adiouter d'autres et d'en ruiner quelques-uns, soit parcequ'ils estoient trop anciens, soit parce qu'ils estoient trop irréguliers. Les plus grands et les plus beaux que ces religieuses ont fait construire sont ceux qui consistent en la grande infirmerie qui est vers les ramps et qui est faite de brique et de pierre de taille et couverte d'ardoise, et en celuy où elles logent et qui est fait de semblables matériaux,

(*a*) M. D. -- (*b*) Le sieur Polikien.

mais qui est d'une grandeur bien différente de celle de l'infirmerie, car il contient plusieurs estages et plus larges et plus hauts et est de six vingt pieds de longueur, outre l'espace que couvre l'infirmerie qui y aboutit et forme un angle de telle manière, que de même qu'elle regarde l'Occident, il regarde le Midy, se monstrant comme le plus grand et le plus beau qui soit de ce costé là. Aussi ces édifices, qui furent faits l'an 1659, n'ont pas cousté moins de quarante mille livres, suivant l'estimation que l'on en a faite.

Une autre sorte d'ouvrage assez surprenant et assez avantageux fut fait au mois d'avril de nostre année 1616, sans qu'il en cousta rien (ainsi que Mr Dablon a dit) et sans main d'homme ; une grande marée ayant travaillé seule en une nuit, et lorsque l'on y pensoit le moins, à faire l'ouverture du port, vers le pied de la falaise du Pollet, après avoir rompu l'espy ou jettée simple qui estoit du nombre de celles dont nous avons parlé sur l'an 1613. Néantmoins, comme les mémoires de Mr Dablon disent en quelqu'autre endroit, qu'à force de perrays et de terre que l'on jetta entre ces jettées, la marée fut contrainte depuis de prendre son cours vers la falaise, reconnoissons que ce fut un effet de la nature, des éléments, et de l'industrie des hommes, qui avoit conspiré et concourru à l'exécution du dessein qu'ils avoient formé quelques années auparavant. Ce qui paroit assez évidemment, en ce que le Policien a témoigné qu'au mois de septembre 1614, Mr de Villers-Houdan et Messieurs les Conseillers de ville firent commandement aux bourgeois d'aller par quartiers vuider les immondices et les terres du bout du quay, et de les porter ensuite vers la jettée, au pays conquis sur la mer, et cet

ouvrage (dit-il encore), ayant cessé en décembre à cause du froid, fut repris au printemps de l'année suivante par une huitième partie de la ville qui y travailloit chaque jour, ce à quoy s'accorde très bien ce que quelqu'un (*a*) a remarqué, escrivant qu'en cette année 1614 on remplit les fosses de l'ancien canal qui avoit esté depuis plusieurs siècles le long de la grande jettée et les murailles de la ville, ainsi que nous avons dit ailleurs.

Un tel changement ayant donné lieu de faire valoir environ deux cent cinquante pas de terrain qu'il y a depuis la Tour-aux-Crables jusques sur le bord du gallet, on entreprit l'an 1620 (*b*) et 1621 d'y bâtir une tannerie des voiles et des cordages, tant des navires que des bateaux, et une maison sur un endroit que Mrs de ville fiéffèrent à un particulier nommé Belleteste. En la même année un autre y fit construire une maison et plusieurs autres en ayant fait bâtir beaucoup d'autres, d'années en années, ont enfin formé un petit fauxbourg a qui l'on a donné le nom de Petit Veules, depuis qu'environ l'an 1640 un grand nombre de pêcheurs du bourg de Veules sont venus s'y retirer pour y vivre un peu plus commodément (1). Les cordiers en ont fait autant après qu'ils furent contraints, par les malheurs de la guerre, d'abattre, au mois d'avril 1674, toutes les maisons et les corderies qui avoient esté édifiées sur la chaussée de la mer, si bien qu'ils augmentèrent le nombre des bâtimens, des habitans et des rues de ce Petit Veules, dont le terrain est borné des murailles de la ville par un bout,

(*a*) M. S. — (*b*) M. D.

(1) D'après la *Chronique de Veules*, par M. Lebay, curé, manuscrit rédigé au commencement de ce siècle et conservé au presbytère, cette émigration des habitants de Veules se serait produite à diverses reprises.

et partout ailleurs par les gallets ou perrays que le courant des marées a jettez sur le bord du rivage ; en sorte toutesfois que la mer s'estant retirée laisse vers l'embouchure du port, aussi bien que vis-à-vis de la ville, une grande estendue de sable, où l'on peut prendre le plaisir de la promenade d'autant plus agréablement que la foule des pas y demeurant doucement emprainte ne fatigue point le corps, et que l'on y jouit d'un air frais qui réveille les esprits et rend les membres plus vigoureux, et qu'entre autres divertissemens, on voit sur le rivage une admirable diversité d'un nombre presqu'infini de petites pierres et les vaisseaux qui arrivent à la rade pour y attendre la commodité d'entrer au port par les endroits qui leur sont marquez par un ou deux barils attachez et flottans sur l'eau.

Ces barils estant ordinairement appelez *balises*, celuy qui en a le soin en est dénommé *balisier*. Mr Dablon a remarqué que Mr l'amiral le pourvoit de cet office, dont les profits sont assez considérables. Il adiouste qu'il est tout à fait nécessaire qu'il y ait un balisier à Dieppe, parce que l'entrée du port est suiette à tant de changemens qu'elle n'est presque jamais pendant huit ou quinze jours en un même estat, à cause des différentes agitations des perrays qui s'amassent et forment des monceaux que les gens de marine nomment des poulliers ; en sorte que l'embouchure est quelquefois vers le Nord et quelquefois vers l'Ouest, ou bien vers le vent qui est au milieu d'eux, et quelquefois aussi presque bouchée par ces perrays. A quoy néantmoins l'on a remédié depuis que l'on a fait, par l'ordre de nostre grand monarque, la longue et forte pallissade dont nous parlerons en temps et lieu. Il n'en a pas esté de même du canal

qui est au dessus de cette embouchure, car ayant esté creusé dans la marne et rendu plus profond que n'estoit l'ancien, que l'on avoit fait vers le pied de la Tour-aux-Crables, il s'est touiours très bien maintenu, et le flux de l'Océan y a poussé des marées plus rapides et plus hautes. D'où il est arrivé que, depuis qu'il a esté fait, au lieu de petits navires d'environ six vingt tonneaux, on en a fait entrer dans le port de Dieppe qui estoient de trois, de quatre et même de cinq cents, témoin le vaisseau dit le *Dragon*, qui s'y réfugia, au mois d'octobre 1666, et en sortit à la marée du mois de mars de l'année suivante, ainsi que nous verrons ailleurs.

Je trouve que le premier de ces grands vaisseaux de Dieppe fut le *Montmorency*, lequel estoit de 360 tonneaux, et après avoir esté destiné pour faire le voyage des Moluques, que les Dieppois avoient déià fait, selon que j'ay remarqué sur l'an 1529, sortit du port de cette ville, le samedy 16 jour d'avril (*a*), estant commandé par le sieur Augustin de Beaulieu, Rouennois, et le sieur de Caën son lieutenant, et fortifié de deux cents hommes et de vingt quatre pièces de canon. Il fut ainsi appelé parce que Mons[r] de Montmorency, qui en fut le parrain, luy donna ce nom lorsqu'on en fit la bénédiction ; mais avec tant de joye et de magnificence, que ce seigneur, ensuite de cette cérémonie, jetta à pleines mains, sur le peuple qui s'y trouva, des quarts d'escus et d'autres pièces de monnoye, jusqu'à la somme de mille livres. Un vaisseau, mais plus petit que luy, l'accompagna dans ce voyage, avec le succez que nous verrons l'an 1618.

Je ne parleray pas de plusieurs embarquemens et débarquemens qui se firent au port de Dieppe, après le

(*a*) Le sieur Policien.

départ du *Montmorency*, parce qu'ils n'avoient rien d'extraordinaire, mais je diray seulement qu'au mois de juillet, le millord Hex, seigneur Ecossois et ambassadeur extraordinaire du Roy d'Angleterre, mit pied à terre en cette ville (*a*), et qu'il y fut apporté avec ceux de sa suite, qui estoient magnifiques et en grand nombre, du bord de deux grandes ramberges, qui avoient mouillé les anchres à la rade. Mr le Gouverneur l'ayant reçeu fort honorablement, le conduisit au logis de Mr d'Ancourt, en la rue du Haut-Pas ; mais ce seigneur, après quelques jours, en partit le samedy ensuivant et alla à Paris, d'où le millord Edmont, qui y résidoit en qualité d'ambassadeur ordinaire, retourna en diligence, en sorte qu'estant arrivé à Dieppe, le 1er jour de février 1617, il s'embarqua dez le lendemain. Il est vray qu'il y revint, le 24 de may, mais deux jours après, il retourna à Paris pour y ménager les affaires de son maistre.

Le 6 de décembre, un capitaine du Hâvre de Grâce, appelé Fleury, amena à Dieppe une prise qu'il avoit faite sur les Espagnols (*b*), et Mr le Gouverneur, ne voulans pas que ces étrangers, tant hommes que femmes, missent le pied à terre dans cette ville, il les fit passer jusqu'au batardeau et ensuite détenir prisonniers dans le jardin de Monsieur. Quant au capitaine, il fit étroittement emprisonner le nommé Suarez, qui se disoit sergeant Maure à Marignan, lequel y avoit assisté les Espagnols dans le combat qu'ils y eurent contre les François. Ce qui fut exécuté en vertu de la main-levée que ce capitaine obtint de Mr l'Amiral, et de la sentence donnée sur icelle en l'amirauté de Dieppe, jusqu'à ce que le Roy en eut autrement ordonné. Les autres furent ensuite renvoyez.

(*a*) Le sieur Policien. — (*b*) M. D

à Dunkerque, à la réserve de quatre, que Fleury retint avec Suarez d'autant plus soigneusement qu'ils avoient (à ce qu'il disoit) massacré en cette rencontre quelques-uns de ses parents. Au reste, le sieur Policien a estimé que cette prise fut amenée à Dieppe l'an 1620, plustost qu'en la présente année 1616, si bien que, selon sa supposition, il faudroit rapporter ce trait d'histoire en cette année là.

Ce qu'il y eut encore de remarquable fut que le 12 de décembre de la même année 1616 (*a*), le sieur Pierre Duchesne, procureur syndic de Dieppe, et le nommé Planquois, maistre fonteinier, passèrent le contract de la fieffe d'une place dite vulgairement *les Puits communs de la ville*, laquelle estoit située en la haute rue, au bas de la montée du château, d'où elle a esté nommée la rue des Petits-Puits dont nous avons parlé ailleurs.

Mais au mois de septembre 1617 (*b*), les sieurs Jean Sore, Guillaume Terrien et Charles Masse estans eschevins, Mons[r] le Gouverneur fit bailler à fieffe quelques autres places du costé des marais à ceux qui avoient des maisons en ce quartier là. Il prit aussi le soin de faire construire dans le fort du Pollet une maison pour y loger Mons[r] de Limermont, qui en estoit gouverneur. Mais voicy quelque chose de plus considérable et plus digne de nostre souvenir. Le Roy Louys-le-Juste, de triomphante mémoire, ayant, après la mort du marquis d'Anchre, fait rappeller auprès de sa personne tous les Princes et les anciens ministres de son Estat et entrepris de venir à Rouen (où il arriva le vendredy 24 de novembre), les estats des notables, Mons[r] le Gouverneur de Dieppe et les sieurs Jean Sore, Olivier Gueroult,

(*a*) Selon le Reg. des Esc. de la M. de Ville, en forme d'inventaire. — (*b*) Le Polic. relig.

David Asseline et Jaques Baudouin, alors eschevins en charge, et le sieur Pierre Duchesne, syndic de la ville, se mirent en devoir de faire travailler en diligence aux préparatifs d'une réception aussi honorable et aussi magnifique que celle que nous allons voir et qu'ils voulurent faire à Sa Maiesté, qui devoit venir à Dieppe (*a*).

Pour cet effet, non-seulement ils firent bâtir une mignarde et magnifique galère, à dessein de porter sur l'eau le Roy et toute sa Cour, et le régaler d'un si rare et si agréable divertissement (*b*); mais aussi ils firent construire un rocher devant l'Hôtel-de-Ville. Quoyque les mémoires que j'ay vus ne m'ayent pas appris ni la matière ni la forme de ce rocher, je ne laisseray pas de témoigner qu'il estoit des plus beaux que l'on puisse s'imaginer, estant composé (selon qu'il est à croire) d'une quantité de rares pourcelaines, de très précieux vignots et d'un très grand nombre de rocailles très bien choisies et très bien appliquées. Un mémoire porte (*c*) qu'il enfermoit une fonteine artificielle que le sieur Isaac de Caux, Dieppois et ingénieur (1), avoit si bien inventée, que l'eau qui couloit d'une cuve placée au haut de la Maison de Ville, et tomboit, par certains canaux, dans le corps de plusieurs oyseaux de terre, non seulement leur faisoit chanter un ramage tout à fait surprenant, mais même que par le moyen d'un autre tuyau, elle eslevoit admirablement une pomme et une

(*a*) Le M S. du sieur Gouye. -- (*b*) M D. – (*c*) Le sieur Polision.

(1) Sur cet ingénieur dieppois, V. Ed. Frère, *Man. du Bibl. Norm.*, tome I, p. 202, et la *Galerie Dieppoise*, p. 319.

La plupart des machines indiquées dans ce passage sont décrites et expliquées dans le célèbre ouvrage de Salomon de Caus sur *les Raisons des forces mouvantes*, mis au jour à Heidelberg en febvrier 1615.

couronne en l'air jusqu'à ce que venant à manquer, l'une et l'autre qui avoient esté suspenduës descendoient alors au lieu d'où elles avoient été transportées (*a*).

On dressa des portiques en divers endroits (*b*) comme à l'endroit de la porte de la Barre, comme à l'entrée de celle du château, de celle du logis du Roy et de celle du bout du quay par où Sa Maiesté devoit passer lorsqu'elle iroit visiter le port.

Bien davantage on fit un théâtre en la place nouvellement conquise, selon que nous avons dit (*c*), et un feu d'artifice y fut mis en estat de jouer et de donner à ce grand monarque le plaisir d'en voir de beaux effets; et pour joindre à ces feux les foudres des canons, on y apporta la plus grande partie de ceux que l'on trouva tant dans la ville que dans les vaisseaux et on les rangea sur les bords de cette place.

Le Roy, qui s'estoit cependant disposé pour le voyage de Dieppe, partit de Rouen le matin du 27 jour de novembre (*d*) et vint disner à Tôtes, village distant de six lieuës de l'une et de l'autre de ces deux villes. Après son repas, il se remit en chemin et continua sa marche jusqu'au bourg de Basqueville pour y coucher. Monsr le Gouverneur en eut avis, et dez le lendemain matin il monta à cheval et, avec quatorze ou quinze cavaliers et quelques bourgeois qui l'accompagnèrent, alla saluer Sa Maiesté, laquelle sortit bientost après de Basqueville avec Monsr le duc d'Orléans, son frère unique, Monsr de Mayenne, Monsr le duc de Nemours, Monsr de Rohan, Monsr de Candale, Mr de Vitry, Mr de Saint-Paul, Mr de Luines, M^rs^ les marquis de Cœuvres et de Vernueïl, les

(*a*) Le même et M. D. — (*b*) Le M. S. du sieur Gouye. — (*c*) Le même et le sieur Jacques Le Ber. — (*d*) Le sieur Policien. — M. D.

deux fils de Mr de la Force et plusieurs autres princes et Seigneurs.

Les dix compagnies des bourgeois, qui s'estoient mis sous les armes, furent au-devant de ce monarque jusques aux hayes de Janval et elles y formèrent un bataillon quarré que Sa Maiesté regarda avec plaisir, continuant cependant touiours sa marche vers Dieppe, où enfin elle arriva sur les trois heures après midy. Messrs de Ville et et quelques-uns des plus considérables habitans qui l'avoient attendue à la porte de la Barre s'acquittèrent de leur devoir, la recevant avec tout le respect possible et luy témoignant par la bouche du sieur syndic, que Mr de Luines luy avoit présenté, la joye que toute la ville avoit de son arrivée, et l'obéissance et la fidélité qu'elle luy avoit conservée et vouloit touiours luy conserver inviolablement, selon que je peux juger. Au reste (selon la remarque du sieur Policien), le Roy escouta attentivement la harangue de Mr le Syndic, et n'ayant pas voulu en entendre d'autres, comme Mr le Gouverneur le témoigna de sa part, entra dans la ville au bruit des descharges de toute l'artillerie du château, de celles de la porte du Pont et des navires du port, et alla par la Grande-Rue pour y voir la machine et le rocher que l'on avoit préparé devant la Maison de Ville (*a*). Sa Maiesté y estant arrivée les regarda longtemps avec bien de la satisfaction, mais parce qu'il luy falloit prendre du repos, elle fut obligée de passer outre et de se rendre en la grande et belle maison de Mr d'Ancourt dont nous avons parlé. Deux sales basses, voisines de cette maison qui fut depuis surnommée *le Logis du Roy*, servirent de

(*a*) Le sieur Gouye. -- Le sieur Policien.

corps de garde, où deux compagnies de François et deux de Suisses entrèrent chaque jour à dix heures du matin.

Le lendemain matin, les corps de justice furent à leur tour saluer le Roy (*a*), chacun d'eux luy ayant esté présenté par Mons[r] de Luines, alors gouverneur de la province, et Sa Maiesté, après leur avoir donné audience, alla visiter le château. Après midy, elle alla au Pollet et en visita le fort, d'où elle eut le plaisir de voir à loisir et à l'aise voguer la galère à rames et à voiles à la portée d'un coup de mousquet hors du port et ensuite dans le port même, pendant un assez long temps.

Sa Maiesté, touiours curieuse et d'humeur à se divertir cette journée-là, fut aussi voir *la Cité-de-Limes* que des Seigneurs qui l'accompagnoient nommèrent le *Camp-de-César*, pour les raisons (ce semble), lesquelles j'ay rapportées dans les préliminaires (*b*). Le Roy estant satisfait d'avoir vu cette place, descendit sur le bord du rivage et ayant trouvé que la mer s'estoit retirée en sorte que les parcs estoient découverts, voulut s'y arrêter et se divertir tant en la pesche qu'il fit faire qu'en celle qu'il fit luy-même (*c*), mais avec tant d'ardeur, qu'encor bien que le froid fut assez aspre, il ne laissa pas, non plus que les Seigneurs qui l'accompagnoient, d'entrer si avant dans l'eau, que ses bottes en furent couvertes, et même de continuer cet exercice jusqu'au temps que chacun fut obligé de quitter la place et de retourner à Dieppe et y souper, avec autant d'appétit que l'air de la mer en excite ordinairement en ceux qui la hantent. Dez que le Roy eut pris son repas, il voulut prendre le divertissement du feu d'artifice du bout du quay. Il y alla,

(*a*) M. D. — (*b*) Voyez ce que j'ai rapporté dez le commencement dans les préliminaires de ce livre. (Tome 1, p. 25 et suiv.) — (*c*) Le sieur Policien.

bien accompagné sur les 9 à 10 heures de nuit, et estant monté sur la *Tour-aux-Crables*, on commença aussitost à luy faire produire des effets assez surprenans (*a*). Le grand nombre de canons fit ensuite un autre feu, mais qui, pour tout effet, produisit un effroyable tintamarre qui porta bien loin la nouvelle de ce qui se passoit en cette occasion.

Le lendemain, jour de la feste de Saint-André, les capitaines de Dieppe, n'ayans pas eu lieu de faire leur harangue au Roy, allèrent s'aquitter de ce devoir (*b*), mais le sieur de Saint-Martin qui portoit la parole ayant supplié Sa Maiesté de les anoblir, elle remit l'affaire au temps qu'elle seroit retournée à Rouen. On a remarqué qu'ensuite de cette audience elle eut dessein d'aller à Arques pour voir le château et le lieu du fameux combat de son père Henri-le-Grand, mais que ce voyage ayant esté rompu par l'addresse de quelques-uns, qui appréhendoient que les clameurs des habitans de ce bourg ne fissent tant d'impression sur son esprit, qu'ils en obtinssent le retour et le rétablissement de leur jurisdiction, elle changea de dessein et alla de rechef se divertir au port et aux parcs du petit village de *Puits* (*c*), qui est au pied de la Cité-de-Limes.

Le vendredy premier jour de décembre, le Roy partit de Dieppe sur les huit heures du matin, accompagné de toute sa cour, et retourna à Basqueville, d'où il partit le lendemain pour se rendre à Rouen et y faire l'ouverture de l'assemblée des Notables. Estant arrivé en cette capitale de nostre province, [il] confirma (selon qu'il l'avoit fait espérer) les priviléges que son père avoit accordez aux habitans de Dieppe, selon que dit simplement le Registre

(*a*) Le MS. du sieur Gouye. -- (*b*) M. D. -- (*c*) Le Policien Relig.

en forme d'Inventaire des Escritures de la Maison de Ville.

Soit que la charge et l'effort du grand nombre de cavalerie et des charettes, qui passèrent sur le pont de la porte de la Barre lorsque le Roy entra à Dieppe ou lorsqu'il en sortit, en eussent rompu une partie, soit que n'étans que de bois (de même que le corps de garde qui estoit à costé, et soutenu seulement de gros arbres dont le pied estoit posé dans le fossé de la ville, ainsi que j'ay vu vers l'an 1626), il fut trouvé trop foible et prest de tomber en ruine, on le fit vers la fin de la dite année construire et vouter de pierre en la manière qu'il l'est encore aujourd'hui (a).

Monsr le Gouverneur et M^rs les Eschevins exécutèrent un autre dessein. Ayans estimé que la maison, où de tout temps (comme dit le sieur Policien) les pauvres de l'hôpital avoient esté logez, estoit incommode et sans jardin, délibérèrent de faire construire un nouveau bâtiment et un autre hôpital dans un grand jardin qui appartenoit aux pauvres et estoit situé vers le midy, le long du rempart de la ville. Pour fournir à la despense de ces ouvrages de piété, ils s'avisèrent de dresser une blanque de la valeur de neuf mille livres et de quinze mille livres de billets. Comme elle consistoit en vaisselle d'argent, en tableaux, en ouvrages de soye et en une grande diversité de merceries, deux bourgeois, qui estoient eslus chaque semaine, en prenoient soin et, suivant leur commission, recevoient l'argent des billets que l'on y tiroit. Il seroit maintenant question de sçavoir les profits que l'on en retira et jusques à quel temps elle dura, c'est néantmoins dont on ne nous a appris aucune

(a) Le sieur Policien Religionnaire.

chose, si ce n'est (ainsi que nous dirons incontinent) que l'on entreprit l'année suivante de travailler à cet hôpital et d'y conduire, l'an 1626, les religieuses et les pauvres.

Les habitans de Dieppe ayans eu cependant avis que messire François de Harlay, archevesque de Rouen, devoit venir en cette ville, Mr le Bailly et Mr le Procureur fiscal allèrent à la ville d'Eu, pour le saluer de la part du corps de leur jurisdiction et apprendre de luy de quelle manière il souhaittoit y estre reçeu ; après le retour de ces officiers, Messieurs de ville ayans esté informez de ses intentions se contentèrent de placer ses armes sur la porte du Pont et sur celle de la maison de Mr de Gueutteville, où il devoit loger, et lorsque ce vénérable prélat, qui partit de la ville d'Eu le jeudy 17 de may de la présente année 1618, approchoit de Dieppe, Mr le Gouverneur, escorté d'une bonne troupe de gens de cheval, s'avança jusqu'au village de Neuville pour le saluër. Mrs les officiers du bailliage furent en corps et en habit de cérémonie à sa rencontre jusques au haut du mont qui est entre ce village et le Pollet, et Mr le Bailly, qui l'avoit attendu en cet endroit-là, luy fit sa harangue aussitost qu'il y fut arrivé.

Monsieur l'Archevesque estant venu au haut du Grand-Pont sur lequel les compagnies du sieur Crucifix et du sieur Vandart s'estoient rangées, les maistres des Charitez luy firent leur harangue par la bouche de Mr le lieutenant Le Moine. Mais lorsqu'il fut arrivé à la porte de la ville, il y fut reçeu par Messieurs les Eschevins et le sieur Syndic, lesquels luy présentèrent un daiz que ce grand prélat refusa, et ensuite de leur harangue, Mrs de Ville luy en présentèrent les clefs. Le clergé y estant survenu, Mr le Curé de Saint-Remy fit sa harangue en latin et Mr l'Ar-

chevesque y respondit sur le champ en la même langue. Quant à Mr le Curé de Saint-Jaques, il s'aquitta de ce devoir à la porte de son église, et ce docte prélat, après l'avoir entendu, monta incontinent en chaire pour y prescher, non pas tant sur le suiet de sa venue que sur celuy du sacrement de la Confirmation qu'il conféra le lendemain 18 jour de may, ce qui n'empescha pas qu'il ne fut le même jour disner au château, ni qu'en estant retourné en son logis, il ne donna audience aux juges royaux qui y allèrent en corps et en habit de cérémonie pour le saluër et luy faire leur harangue que Monsr Guilbert, lieutenant criminel, prononça.

Le lendemain samedy, 19 jour de may, Monsr l'Archevesque posa la première pierre du bâtiment du nouvel hôpital que l'on avoit entrepris derrière la rue d'Escosse, et sur les quatre heures après midy, il partit de Dieppe et alla coucher en l'abbaye de Saint-Victor (*a*).

Ceux du presche, pensant à ce qui les touchoient de plus près, commencèrent en ce même mois de may à travailler aux murailles et aux portes de la clôture de leur temple, selon qu'ils s'y estoient obligez envers le sieur de Veules, par le contract fait entre eux lorsqu'ils firent l'aquisition de leur place. Mais la muraille qui soutenoit les terres du sieur de Veules estans trop foible et trop mal faite, tomba l'hyver ensuivant, de sorte que les Religionnaires furent obligez d'en faire construire une autre. Pour ce qui est de la principale porte de cette clôture, comme elle estoit preste de tomber en ruine, on la démolit l'an 1679 et on édifia en sa place celle qui subsiste à présent (*b*).

(*a*) Le sieur Policien et M. D. -- (*b*) Mais qui a esté détruite, aussi bien que le presche, même par l'ordre du Roy, un peu avant le bombardement des Anglois et des Holandois, arrivé l'an 1694.

En ce temps-là, Mr de Villers-Houdan, qui ménageoit touiours de nouvelles commoditez au château, y fit conduire l'eau de la source de Saint-Nicolas-de-Caudecoste (*a*). Le nommé Moyse Planquois, fonteinier de Dieppe, entreprit cet ouvrage et il l'exécuta heureusement, après avoir fait une profonde tranchée depuis ce lieu là jusqu'au château, où (selon un autre) (*b*), l'eau de cette fonteine commença à couler au mois de décembre ensuivant. Un mémoire témoigne que le marché en fut fait pour huit cents escus, que le Roy fit donner à ce fonteinier, tant pour son travail que pour la despense qu'il avoit faite en tuyaux et autres choses nécessaires pour l'exécution de cette entreprise. Ainsi le château, au lieu de l'eau de puits dont la garnison se servoit auparavant, eut en abondance celle de cette fonteine. Il ne faut pas douter que Monsr le Gouverneur témoigna la joye qu'il en avoit à M. le premier président, qui vint le voir au château, le 2 jour de juin (*c*). En ce même mois, les RR. Pères Jésuites vinrent aussi à Dieppe, mais ce fut en forme de mission et pour faire leur résidence en cette ville. Quelques-uns de ses principaux habitans ayans eu connoissance de leur dessein s'y opposèrent fortement, mais comme la peste moisonnoit le peuple, deux de ces Pères s'exposèrent au péril pour l'assister en cette extrémité, et cette charité, qui avoit esté assez forte pour leur faire ainsi risquer leur vie pour la conservation de celle de l'âme et du corps des Dieppois, fut assez puissante pour gagner les cœurs et les affections de leurs ennemis et lever toutes les difficultés et les contradictions qu'ils formoient contre leur establissement. Il est vray que (selon le sieur Policien)

(*a*) Le même. — (*b*) M. S. — (*c*) M. D.

la peste ne commença qu'au mois d'octobre et de novembre de l'année 1619, ainsi que je diray, mais parce qu'il est vray aussi qu'il parle seulement d'un Père Jésuite, lequel assista les pestiferez, tenans au moins pour constant que ces Pères estoient résidents dans Dieppe dez l'année présente, et qu'ils demeurèrent en la petite maison qu'ils avoient prise à louage, presque derrière le presbytère de Saint-Jaques, jusqu'au temps qu'ils en sortirent pour se loger en la grande maison qu'ils avoient auparavant achetée au quartier du port d'Ouest et qu'ils augmentèrent par l'aquisition de quelques autres, au lieu desquelles ils ont édifié leur chapelle, l'an 1625, sur le bord de la rue.

En juillet et en aoust, on planta une jettée à l'entrée du port, du costé de Dieppe, et on la prolongea vers la mer, un peu plus avant qu'on n'avoit fait celle qui fut démontée l'année précédente (*a*). Si bien que le vaisseau dit le *Montmorency* estant retourné trouva ce port, le 6 jour d'aoust, en meilleur estat qu'il ne l'avoit laissé lorsqu'il en sortit pour aller aux Moluques, d'où après un voyage de deux ans, il vint à bon port, chargé (dit un mémoire) (*b*), de girofle, de poivre et de tant d'autres sortes de marchandises de grand prix, que plusieurs eurent envie de l'entreprendre, et que le Roy luy-même, voulant conserver la traitte des isles des Moluques, en écrivit aux eschevins de Dieppe la lettre qui fut leüe en l'Hôtel-de-Ville, le 17 de décembre (*c*), pour les exhorter d'y tenir la main et leur témoigner qu'il souhaittoit d'y contribuer de sa part. Bien davantage, Sa Maiesté invita toutes ses villes d'apporter de leur costé ce qu'elles pourroient pour l'augmentation de ce négoce.

(*a*) Le sieur Polrien. — (*b*) M. S. — (*c*) Le Pourien Roiig

De si puissantes exhortations furent (sans doute) bien pressantes pour faire continuer ce commerce et faire mettre en mer plusieurs grands vaisseaux pour cet effet. Quant à Messieurs de Ville, ils firent curer le quay pendant plusieurs jours consécutifs, à l'endroit appelé la *fosse aux barges*, par le moyen de quatre ou cinq châloupes et des machines dont on se sert à prendre les huitres, ce qu'ils trouvèrent bon d'exécuter afin de la rendre plus seure et la disposer à recevoir plus commodément les deux grands navires que l'on avoit achetez en Holande à dessein de les envoyer aux isles des Moluques avec le *Montmorency*.

Cependant, Mr le Gouverneur, quoyqu'âgé de plus de soixante ans, ayant pensé à se marier, alla voir, avec des plus notables bourgeois de Dieppe, une jeune dame, le 13 jour d'octobre, et l'ayant espousée bientost après, il l'amena en cette ville le jour de la feste de saint Simon et saint Jude. Elle estoit dans un carosse qui estoit suivi de deux autres et de plusieurs gentilshommes à cheval, et après qu'ils eurent passé entre deux hayes que les deux compagnies des bourgeois avoient formées, depuis la porte de la Barre jusqu'au canton (ou carrefour) de la cavée qui descend du pied du Mont-à-Caux, elle fut saluée de leur mousqueterie et de l'artillerie du château pour témoigner qu'elle estoit la bien venue.

Si les Religionnaires prirent part à cette joye, ils eurent (sans doute) des sentimens bien contraires, quand Mr le Gouverneur envoya hors de la ville leurs maistres d'escoles, et quand il empescha leurs mariages au temps deffendu par l'église catholique, et quand il réduisit à un petit nombre de personnes les convois de leurs baptêmes et de leurs enterremens. D'où le sieur Policien a pris

suiet de former un jugement téméraire, ayant estimé que ce fut un effet de la haine que Mr le Gouverneur portoit à ceux de son parti, depuis (dit-il) qu'il avoit esté blessé et laissé pour mort en la défaite de Saveuse, le 18 de may 1589, par le sieur de Chatillon ; ou bien depuis qu'il avoit esté establi en sa charge. Néantmoins, le juge d'Arques (ainsi qu'il dit encore) espaula ce dessein, ordonnant qu'ils n'iroient plus aux enterremens, etc., qu'avec un petit nombre de personnes. Les Religionnaires n'en estans pas d'avis, se pourvurent au conseil (après qu'ils eurent réitéré leurs plaintes) qui députa Mr le colonel d'Ornano, alors lieutenant au gouvernement de Normandie, les sieurs de Bailleul, de Melleville et Le Doux, maistres des requestes, lesquels estans arrivez à Dieppe, le 29 de novembre, donnèrent plusieurs réglemens et ordonnèrent, entre autres choses, qu'il y auroit 25 ou 30 personnes aux enterremens, outre les six ou huit porteurs, et que l'on ne pourroit outrepasser la permission de Mr le Gouverneur. Ils ordonnèrent aussi que ce seroit depuis six heures du matin jusqu'à huit, et depuis six heures du soir jusqu'à huit, au temps qui est compris entre Pasques et la Saint-Michel, et qu'en celuy qui est compris entre la Saint-Michel et Pasques, ce seroit depuis sept heures jusqu'à huit heures du matin, et depuis trois heures et demye jusqu'à cinq heures du soir. Pour ce qui estoit des convois, des baptêmes, il fut dit qu'ils ne seroient que de quinze ou vingt personnes, si toutesfois ils n'estoient de gens de qualité ; que les presches ne se commenceroient qu'à dix heures du matin pendant toute l'année, tant au dimanche qu'aux autres jours, et à une heure après midy, précisément afin d'éviter la rencontre des processions.

Il y eut encore plusieurs autres règlemens, par lesquels les libertez des Religionnaires furent beaucoup diminuées, à quoy toutesfois (à ce que dit le sieur Policien) on adiousta pour les endormir et leur faire avaler la pilule que, suivant l'Edit, ils seroient admis aux charges honorables lorsqu'ils y seroient eslus; mais (à ce qu'il dit encore) que l'on y pourvut si bien qu'ils ne pourroient y estre nommez au temps des élections. Et c'est de là que le sieur Policien a esté tellement fasché, qu'il a osé dire que cette queue fut adioustée, à la réquisition de Mr de Villers-Houdan, pensant que les Religionnaires luy donneroient quelque collier ou quelques autres joyaux pour sa nouvelle maistresse. Mais au lieu de se laisser ainsi emporter au gré de son indignation, il devoit bien plutost juger que Mr le Gouverneur le faisoit par raison d'Estat, ainsi que nostre incomparable monarque Louys-le-Grand a fait depuis, donnans d'autres beaux règlemens sur ces mêmes suiets, l'an 1662 et 1664.

Le sieur Policien, touiours passionné contre les ennemis de sa créance, n'épargna pas non plus la réputation de maistre Nicolas Dablon, lieutenant général au Bailliage, écrivant qu'il avoit esté déposé de sa charge de syndic, sans dire en suite que ce fut au temps ordinaire d'une nouvelle élection de Messieurs de Ville, tant des eschevins que du procureur-syndic. D'où il est aisé de juger qu'il luy a donné très mal à propos ce coup de dent en haine de ce qu'il se plaignit à Mr d'Ornano que les Religionnaires contrevenoient aux édits, dans la remonstrance qu'il fit à ce seigneur, en qualité non pas de syndic, mais de conseiller de la Protection de la Foy Catholique en la ville de Dieppe (*a*). Car les maistres en

(*a*) Selon le M. S. de feu maistre Nicolas Dablon a qui nous sommes redevables d'une grande partie de nos remarques.

charge des quatre Charitez et leurs prévosts, ayans renouvellé en ce temps-là leurs anciens règlemens et leur zèle, éleurent plusieurs officiers de cette protection à sçavoir : trois syndics, assistez d'un sous-syndic, deux conseillers, un avocat, un procureur et quatre commissaires généraux, assistez de seize commissaires particuliers, lesquels, comme les yeux de ce grand corps, veilloient continuellement sur tout ce qui se passoit au préiudice de la Religion Catholique dans les quatre quartiers de la ville qui leur avoient esté marquez. En quoy ce Religionnaire a fait voir qu'il a confondu mal à propos les conseillers et syndics de la ville avec ceux des Charitez.

Quant à Mrs les eschevins Jean Sore, Olivier Gueroult, David Asseline et Jacques Beaudoin, ils s'appliquèrent alors aux moyens de faire venir dans Dieppe l'eau d'une source que l'on découvrit cette année, à la moitié du chemin des voûtes des fonteines de cette ville. Ils furent excitez à l'exécution de ce dessein tant à cause que l'eau en estoit plus légère et plus pure que celle de toutes les autres fonteines, qu'à cause que cette source estans bien avant cachée dans la terre, elle estoit hors de danger d'estre empoisonnée. Ces considérations les ayans fait résoudre à faire valoir ces avantages, et un devis en datte du 10 de novembre ayans esté fait, ils convinrent avec le nommé Planquois que, moyennant la somme de mille sept cent trente livres, il feroit venir cette eau jusqu'en la place de l'Abreuvoir, où il devoit construire un réservoir ou cisterne (*a*). Néantmoins, ce marché n'ayans pas esté tenu, le dessein de Mrs de Ville ne fut pas entièrement exécuté, puisqu'on se contenta de faire couler

(*a*) Le sieur Policien.

l'eau de cette nouvelle source dans le fossé de la ville au mois de may, de juin et de juillet de l'année 1619, de quoy (sans doute) les habitans du fauxbourg de la porte de la Barre ne furent pas fachez, non plus que ceux qui leur succédèrent en la jouissance d'un si grand bienfait.

Ce qu'il y eut encore de nouveau et de remarquable en cette année 1619, fut que Messire Guillaume de Montigny arriva à Dieppe, le lundy 2 jour de septembre, sur les deux heures après midy, et que deux heures après il alla en l'Hôtel-de-Ville faire lire en pleine assemblée ses lettres de provision en la charge de Gouverneur de cette ville, de la citadelle, du château et du fort du Pollet, sous l'authorité de Monsieur le duc de Longueville. La cause de ce changement fut que le Roy, ayant gratifié Messire Charles d'Albert, sieur de Luines, du gouvernement de Picardie, dont Mr de Longueville jouissoit, donna à ce prince celuy de Normandie et pour le lieu de sa retraite le château de Dieppe, avec la permission d'en disposer, moyennant toutesfois une récompense de deux cent soixante et dix-huit mille livres, ou (selon Mr Dablon) de deux cent quatre-vingt mille, qui furent payez à Mr de Villers-Houdan, et la somme de vingt et deux mille qu'il donna à son lieutenant, Monsieur de Saint-Jean, en la place duquel Mr de Buceaux fut subrogé.

Monsieur de Longueville, qui estoit alors absent, ne différa pas longtemps de venir à Dieppe, car il y arriva dez le 25 de septembre sur les 7 heures du soir et entra dans le château par la citadelle, au lieu de passer par la porte de la ville, ayans voulu par cette surprise empescher les frais d'une entrée magnifique et solennelle que

les Dieppois eussent bien voulu luy faire. Mais le lendemain Messieurs de Ville, les ecclésiastiques, les officiers de la justice, les capitaines des bourgeois et enfin les députez des Religionnaires allèrent à leur tour et en corps saluër ce prince, lequel, après les avoir tous écoutez favorablement, sortit du château et alla à bord du *Montmorency*, qui estoit alors à la rade et estoit prest de mettre les voiles au vent pour faire le voyage des Moluques, selon que nous dirons incontinent. Ensuite de cette promenade qui fut faite sur mer et en chaloupe, avec une escorte de beaucoup d'autres, Son Altesse voulut en faire une sur terre le même jour et visiter le quay et le fort du Pollet, et le lendemain partir de Dieppe.

Au commencement de ce gouvernement, les Religionnaires conçurent quelques espérances de parvenir aux charges honnorables, après avoir esté seulement appellez aux onéreuses de Policien et de Trésorier des pauvres. Pour cet effet, ils donnèrent commission aux sieurs Jacques Le Noble, escuyer, sieur de La Leau, Jean Le Forestier, Antoine Le Monnier et Jaques Faucon d'en faire les demandes en l'assemblée de ville, qui se devoit tenir à la Saint-Michel de l'année 1620, avec charge de protester de nullité l'élection qui s'y fairoit et d'en demander acte et le renvoy au conseil, ainsi que nous dirons sur cette année-là.

Le 2 jour d'octobre, le *Montmorency*, qui s'estoit jusqu'alors tenu à l'anchre en la rade de Dieppe, mit enfin les voiles au vent ce jour-là, sous le commandement du sieur Augustin de Beau-Lieu, estant accompagné de deux autres, dont un qui avoit esté acheté en Holande eut pour capitaine un Dieppois, le nommé Ridel,

et le second, qui fut équippé au Havre-de-Grâce, eut le nomme Du Buc (*a*).

A peine les habitans de Dieppe avoient perdu de veüe ces vaisseaux qu'ils aperçeurent que la peste, qui avoit affligé plusieurs endroits de la France, s'estoit communiquée à huit ou dix maisons de cette ville (*b*). Ce fléau devint si violent, qu'il fallut bientost après le mois d'octobre et de novembre faire aux pestiférez des loges avec des planches sur le bord des prairies et du fossé de la ville et même d'establir le pont de bois qui le traversoit et avoit esté rompu, l'an 1589, à l'occasion des guerres civiles.

Les sieurs Thomas Vasselin et Antoine Daniel, Policiens catholiques, entreprirent, aussi bien que les sieurs François Diel et Guillaume Duval, Policiens Religionnaires, de remédier à ce mal pour l'estouffer en sa naissance. Mais ce fut en vain, puisqu'il contiuua d'affliger cette ville non-seulement pendant cette année, mais même pendant les 8 ou 9 années suivantes, sans aucune relasche. De sorte que l'on fut contraint de faire bâtir un très grand nombre de loges dans les prairies et dans les tranchées du Mont-à-Caux. Le sieur Policien a aussi témoigné qu'un Père Jésuite s'exposa le premier au danger de la peste, pour assister ceux qui en estoient malades et que les Religionnaires de leur part posèrent un consolateur pour ceux de leur créance.

Cependant un navire de Dieppe, estant de retour de son voyage de Guinée, ne laissa pas d'entrer dans le port de cette ville (*c*) et d'y descharger ses marchandises et un éléphant qui estoit vivant, ainsi que celuy duquel nous avons pu faire mention sur l'an 1590.

(*a*) Le capitaine Jean Le Tellier, Dieppois, en son livre du *Voyage fait aux Isles Orientales*, où il voulut aller luy-même, pour joindre la pratique à la théorie. -- (*b*) Le sieur Policien. — (*c*) M. S.

Pour le regard du *Montmorency* et des deux autres navires qui l'accompagnèrent, ils continuèrent leur route et cinglèrent assez heureusement jusqu'au 12 d'avril 1620, qu'ils prirent des eaux en la *Baye-de-la-Table* et qu'ils y furent battus d'une si furieuse tempeste, qui s'esleva le 15 du même mois et dura pendant 36 heures, que le *Montmorency* y perdit sa compagnie (*a*). Si bien que, s'il est vray (ainsi que porte un mémoire,)(*b*) que les deux navires qui l'escortoient furent perdus en ce voyage, il faudroit dire que ce malheur arriva alors selon toutes les apparences. Au reste, le sieur Le Tellier nous assure que le *Montmorency,* ayant passé le samedy 15 jour d'octobre ensuivant à 15 lieues de l'*Isle de Zelan,* ou *Ceilan,* alla au travers de *Mont-dely* en la coste de Mallabar et qu'il aperçut, au vent de luy, un navire d'environ six vingt tonneaux, vers lequel il envoya aussitost pour le reconnoistre 22 hommes de son équipage dans son bateau de nef, sous la conduite du sieur de Montcuvier. S'en estans approchez, l'équipage de ce vaisseau étranger, leur donna des signes d'amitié et de bienveillance, et même les accueillit dans son bord. Mais à peine y furent-ils entrez, qu'elle les saisit et les massacra en même temps, à la réserve toutesfois de cinq ou six qui s'eschapèrent et se jettèrent dans la mer pour s'y sauver à la nage et gagner (ainsi qu'ils firent) le bord du *Montmorency*, où ils rapportèrent que ce carnage avoit esté fait par des hommes Mallabarres, qui retournoient de vendre leur poivre au pays de la Mer Rouge et en rapportoient plus de 80,000 livres en médicaux.

(*a*) Selon le sieur Jean Le Tellier, en son livre en forme de *Journal* de ce voyage des Indes Orientales, que ce capitaine Dieppois a réduit en tables propres pour trouver la variation de l'aimant, la longitude des Indes et autres endroits du monde, dont le nommé Nicolas Le Bon, aussi capitaine Dieppois, estoit curieux observateur, ainsi qu'il est dit dans la préface de ce livre. — (*b*) MS. du sieur Policien.

Ce qui se passoit dans Dieppe estoit beaucoup plus déplorable, car la peste, quoyqu'elle se fut un peu modérée, ne laissoit pas d'y faire des ravages (*a*); [cette peste] et la guerre que les Princes de France vouloient soutenir pour les considérations dont l'histoire fait mention, réduisirent cette ville presqu'à deux doigts de sa perte. Selon le sieur Policien, Mons[r] de Longueville avoit non-seulement formé dans Dieppe un corps de cinq mille hommes, tant de pied que de cheval, lesquels il logea chez les bourgeois, mais même disposé toutes choses pour s'y bien défendre et s'y maintenir. Néantmoins, lorsque Son Altesse voulut faire monter à la citadelle la compagnie du sieur Duplys pour y faire la garde, il se refusa. Le sixième jour de juillet, le sieur Vandart, son lieutenant, fut de son sentiment, mais Mons[r] Suzenne, enseigne de la même compagnie, en ayant eu la conduite, ne fit pas difficulté d'obéir.

Le Roy voulant couper pied à tant de remerciemens, sans différer longtemps d'en empescher les mauvaises suites, se mit en chemin et tira vers Rouen. Les approches de Sa Maiesté alarmèrent bien fort les habitans de Dieppe. Mais ne voulans pas, dans cette circonstance, dégénérer de la fidélité de leurs ancestres, tinrent une assemblée de ville et ils y résolurent, mêmes de l'avis de Son Altesse, d'envoyer des députez vers Sa Maiesté pour l'assurer de leur fidélité et de leurs services. Ils partirent donc de Dieppe et ils allèrent en diligence à Rouen, d'où, après qu'ils y eurent salué Mons[r] l'Archevesque qui leur fit un favorable accueil et leur presta son carrosse, ils allèrent au-devant du Roy jusqu'à la descente du mont de Sainte-Catherine seulement, parce que ce fut en cet

(*a*) Le sieur Policien.

endroit-là qu'ils le rencontrèrent, et que s'estans jettez à ses pieds avec des sentimens d'une très-profonde humilité, ils tirèrent de la bouche de ce monarque ces aimables paroles : « *Servez bien le Roy. Que si vous m'estes un peuple fidèle et obéissans, je vous serai aussi bon prince.* » Après quoy Sa Maiesté changea de dessein et prit bientost après le chemin de Caen au lieu de celui de Dieppe, où ces députez retournèrent le dimanche 12 jour de juillet, avec la satisfaction que l'on peut s'imaginer.

Cependant, Mons[r] de Longueville ne se tint pas en repos. Au contraire, il ne cessa d'augmenter ses forces et de donner des ordres partout, afin de se maintenir avantageusement dans ses postes, et le vendredy dixième de ce mois, ayans appris du sieur de Saint-Aubin, lieutenant général au bailliage de Rouen, et du sieur du Mesnil, gouverneur du Vieux-Palais, lesquels estoient venus à Dieppe, que le Roy avoit fait enlever du canon du Pont-de-l'Arche, fit aussitost redoubler ses gardes et marcher ce jour-là même deux compagnies de bourgeois, ne sçachans pas quel chemin Sa Maiesté devoit prendre. Bien davantage Son Altesse fit dresser des barricades aux avenües de la porte de la Barre et aux cavées voisines, elle fit aussi travailler au fort de Chatillon, qui est sur le mont du Pollet, et aux tranchées du Mont-à-Caux, et construire un corps de garde avec de la planche, pour la commodité des soldats qu'elle y faisoit monter chaque nuit ; elle fit, outre tous ces ouvrages, bâtir un pont-levis au milieu du pont de la porte de la Barre, et même eslever par son ingénieur, nommé Le Vasseur, une fortification au-delà du Mont-à-Caux, en forme de tenaille, qui s'estendoit depuis la grande

cavée qui en est proche jusqu'au chemin d'Epinay. Les paysans des villages circonvoisins furent contraints d'y venir travailler, mais la moisson les ayans empeschez de continuer cet ouvrage, on se contenta de leur faire payer deux solz pour livre de la somme qu'ils payoient pour leur taille et de les distribuer aux soldats qui y furent employez lorsqu'ils n'estoient pas de garde.

Un de ceux qui estoient en garde en la citadelle ayans aperçû, sur les onze heures de nuit du dimanche 2 jour d'aoust, quelques-uns qui marchoient dans le fossé, troubla le repos de bien des gens ; car après avoir crié : « Qui va là ? » et tiré son coup de mousquet, trois autres sentinelles, qui estoient sur la même courtine qui est vers la mer, tirèrent aussitost et causèrent une telle alarme que Mons[r] de Longueville, qui estoit couché au château, sauta promptement du lit et alla visiter les sentinelles et faire la ronde, pendant que les soldats de la citadelle se mettoient sous les armes, que les tambours battoient et que la compagnie du sieur Dubois, qui estoit logée au fauxbourg de la porte de la Barre, et qu'à leur exemple ceux du fort du Pollet en faisoient autant. Les bourgeois, s'estans éveillez à ce bruit, coururent aussi aux armes ; mais ce ne fut que pour voir au point du jour que ce n'estoit qu'une terreur panique qui avoit ainsi troublé le repos de la ville et des fauxbourgs, aussi bien que du château et de la citadelle.

Il semble que ce ne fut pas tant un effet de la crainte de ces soldats comme de leur fierté, laquelle, lorsqu'ils n'avoient pas d'ennemis à combattre, leur faisoit à chaque bout de champ prendre les armes les uns contre les autres. En sorte que, pour empescher leurs duels, on fut contraint, le 3 jour d'aoust, sur les 4 heures après

midy, de faire planter une potence au marché de Dieppe, à dessein de les en détourner par la grandeur de ce châtiment. Mais ce gibet pouvoit-il faire peur à des gens qui osoient à chaque moment affronter la mort même? Il est vray qu'ils en eurent de l'horreur, mais elle excita en eux une telle audace, que plusieurs ayans pensé qu'il avoit esté fait pour punir un soldat qui avoit voulu tuer son capitaine d'un coup de mousquet, plus de trois cents furent l'arracher et le portèrent dans la mer. Monsr de Longueville en fut fort indigné; néantmoins, ces insolens ne furent châtiez d'autre peine, que de celle qu'il leur fallut souffrir le lendemain lorsqu'ils virent planter une potence au même endroit, en la présence de quatre compagnies rangées en bataille, et dresser ce même jour une estrapade en la place du Portduët, à costé de l'Abreuvoir.

Comme il falloit ne pas manquer à donner la solde à ces gens de guerre, ce prince fit estat d'y pourvoir. Il envoya pour cet effet ses carrabins par les villages pour y faire commandement aux paysans d'apporter à Dieppe un quartier de leurs tailles, et ce fut avec tant de menaces, que ces villageois y vinrent bientost après, de peur de souffrir des logemens des gens de guerre. Les sommes qu'ils fournirent n'ayans pas esté suffisantes pour payer ses troupes, Son Altesse fut contrainte d'en chercher ailleurs, parce qu'elle en avoit d'autant plus de besoin, qu'elle entretenoit environ 3,500 ou 4,000 hommes de pied bien armez et 3,000 hommes de cheval, et qu'elle devoit payer toutes les semaines à chaque soldat cinquante-sept solz sans y manquer, après leur avoir fait venir de Holande des mousquets, des casques, des corselets et des piques. Il est vray que ce prince

avoit déià auparavant establi un contrôle dans la ville pour la visite de toutes les marchandises que l'on y apportoit, de manière que les marchands luy en firent des plaintes, mais il est vray aussi que, sur la remonstrance qu'ils luy firent que cette nouvelle imposition fairoit cesser le commerce, il leur promit qu'il fairoit seulement lever l'ancien droit, et qu'ainsi il ne leur cousteroit pas davantage. Néantmoins, ce contrôle subsista pendant trois semaines ou un mois, c'est-à-dire depuis le commencement de cette guerre intestine jusqu'après la conclusion de la paix, qui fut accordée au pont de Cé, l'onzième jour d'aoust de la présente année 1620. Car en ayant reçeu des nouvelles le samedy 15 jour de ce même mois, Son Altesse congédia toutes ses troupes dez le lendemain, à la réserve de ses gardes de corps à cheval et de la compagnie de Mr de Montigny, laquelle fut destinée à la garde du château de Dieppe. Quant aux bourgeois, ils ne cessèrent point de faire la garde chaque jour; mais ce fut seulement avec une de leurs compagnies et jusqu'au 10 ou 12 jour de septembre, auquel ils eurent ordre de pendre les armes au croc (*a*).

Les Religionnaires estimèrent alors qu'ils pourroient obtenir plus aisément, qu'ils n'avoient fait l'an 1619, que l'on changeroit la manière d'esline les eschevins et le procureur-syndic et que, par ce moyen, ils pourroient aussi bien que les catholiques estre élevez à ces charges. Mais Monsr de Buceaux, qui présidoit à l'assemblée de ville en l'absence de Mr le Gouverneur, présenta un expédient qui estoit que, sans changer l'ordre usité des billets, chacun seroit libre de nommer telles autres per-

(*a*) Le même.

sonnes qu'il voudroit, encore bien qu'elles n'y fussent pas comprises. Des députez des Religionnaires le trouvèrent bon et restèrent pour procéder à l'élection que l'on devoit faire ; mais les autres dirent que leur commission ne portoit pas si avant et qu'ils devoient se retirer, ainsi qu'ils firent incontinent, emmenans avec eux plusieurs autres de leur parti. En un mot, dez aussitost que l'on eut proposé un autre expédient, on ne laissa pas de faire des élections selon que l'on avoit accoustumé, sans que pas un des Religionnaires parvint à la charge et à l'honneur pour qui ils avoient tant de passion.

S'ils en furent mortifiez, ils le furent beaucoup davantage, lorsque, suivant les ordres du Roy, qui estoit bien informé des assemblées et des remuëmens des Rochelois, Mons[r] de Montigny fit reprendre les armes aux habitans de Dieppe, le 6 de janvier 1621, et que Mons[r] de Longueville, qui y arriva le 2 de may, fit saisir les armes de tous ceux de leur parti. Ce prince, pour l'exécution de ce dessein, ayant fait appeler au château les capitaines catholiques, leur donna ordre, le 9 jour de ce même mois, de faire marcher leurs compagnies, sous prétexte du différent qui estoit à desméler entre le sieur de Varicarville, etc. Et environ sur les 10 heures, et lorsque les Religionnaires estoient au presche, il fait fermer les portes de la ville, il pose des compagnies de bourgeois en l'Hôtel-de-Ville, il en envoye d'autres sur les rampars et ayant commandé à la noblesse de monter à cheval, elle se sépara en diverses troupes pour marcher par les ruës et empescher les désordres que des rebelles auroient pû causer. Il fit aussi plusieurs bandes, chacune desquelles estoit composée de trois hommes dont un estoit de ses

gentilshommes, le 2 estoit de la justice, et le 3 de la religion prétendue réformée, et il leur donna ordre d'aller par les quartiers de la ville et d'ouvrir les maisons des Religionnaires, ce qui fut exécuté, en sorte qu'après y avoir dressé des inventaires de leurs armes ils les firent transporter au château par des portefaix et des camions de brasseurs. Ce désarmement ayant duré jusqu'à sept heures du soir, les Religionnaires, qui avoient demeuré cependant hors les portes, ne purent rentrer dans la ville et dans leurs maisons qu'après ce temps-là, qui leur sembla bien fâcheux. Néantmoins Monsr de Longueville voulut bien leur témoigner pour leur consolation que le Roy luy avoit commandé de se saisir de leurs armes, mais que l'on n'empescheroit pas leurs exercices de religion, et qu'il avoit donné ordre au sieur de Guitry de faire marcher sa compagnie de chevaux-légers par la ville pendant la nuit, de peur qu'il n'y arrivât du désordre. Les Religionnaires n'en furent pourtant pas appaisez; car dez que ces gendarmes eurent commencé leur marche, bien loing de demeurer chez eux en repos, ils se laissèrent inquiéter par des soupçons si ombrageux et par des appréhensions si vives de quelque traittement plus rigoureux que celuy qu'ils venoient de ressentir, qu'ils se préparèrent à se bien deffendre lorsque l'on entreprendroit de les attaquer dans leurs maisons. Il y en eut même plusieurs qui se disposèrent à mettre le feu à celles qui estoient jointes aux maisons des catholiques, afin de les faire périr dans un commun embrasement. De sorte qu'il semble que Son Altesse ayant fait cesser cette ronde fut elle-même étonnée d'une si furieuse et d'une si désespérée résolution, ce qui n'empescha pas toutesfois de faire publier

le lendemain, à son de tambour, le commandement que l'on fit à ceux qui n'avoient pas esté entièrement désarmez d'apporter leurs armes au château. On a remarqué qu'ils n'y manquèrent pas et que Mons[r] de Longueville, estant satisfait de leur soumission et de leur obéissance, partit de Dieppe le samedy 13 jour de may, et alla à Rouen où il fit aussi désarmer les Religionnaires le 24 de ce mois, et ensuite peu de temps après à Caen, au Havre-de-Grâce et à plusieurs autres places dont les Religionnaires furent traittez d'une semblable manière. Mais revenons à Dieppe, et disons que ce fut en cette année que Mess[rs] les eschevins firent bâtir le petit pont de pierre de la porte de la Poissonnerie, au lieu d'un autre qui n'estoit que de bois et qu'ils en firent autant à la porte du Portduët (*a*).

Le Roy, par une déclaration donnée à Niort, le 17 de may de la présente année (1621), ayans ordonné à tous ceux de la religion prétendue réformée de comparoir depuis l'âge de quinze ans aux greffes des bailliages en dans 8 jours pour les présens, et pour les absens en dans 15 à compter du jour de la publication, et d'y déclarer, jurer et signer qu'ils désavouoient tout ce qui s'estoit passé, fait, traitté et conclu en l'assemblée de la Rochelle où ailleurs par les Religionnaires, etc., les ministres de Dieppe en furent tellement alarmez, aussi bien que tous ceux de deçà la Loire, qu'ils aimèrent mieux quitter la place plutost que de se soumettre aux conditions de la déclaration de Sa Maiesté. Ce qu'ils firent avec tant de peur et de précipitation, qu'à peine (ainsi que le sieur Policien a témoigné) se donnèrent-ils le loisir de demander congé aux chefs des familles. Un

(*a*) Le même.

mémoire (*a*) porte que le troupeau de ces ministres estans privé de la pasture ordinaire, les anciens taschèrent de suppléer à leur défaut par la lecture qu'ils luy firent de quelques histoires de la Bible qu'ils terminoient par ces mots : *Recevez, comme enfans de l'Eternel, la divine parole que son esprit vous donne pour la prédestination de vos âmes*. Plusieurs autres Religionnaires voulans aussi se retirer ailleurs, deux chaloupes sortirent de Dieppe et allèrent le long de la coste pour y accueillir ceux qui les attendoient et souhoittoient passer de nuit sans passe-ports dans le bord du bateau d'un nommé Hurel, qui devoit les porter à Douvres secrettement et à petit frais.

Un mois après la fuite des ministres de Dieppe (*b*), les Religionnaires de Paris, voyans que la province estoit presque destituée de pasteurs et que l'on pourroit contraindre ceux de leur créance de faire baptiser leurs enfans et célébrer leurs mariages dans les églises des catholiques, y envoyèrent le ministre Drelincourt, lequel vint à Dieppe et y baptisa plusieurs enfans. En ce temps le sieur Delosses, ministre de Gisor et de Saucourt, appréhendant d'estre recherché pour n'avoir pas voulu signer la déclaration du Roy, alla par manière de visite chez la dame de Vitanval, sœur de la dame de Saucourt, et ayant trouvé que les Religionnaires de Luneray avoient esté abandonnez du ministre de la Balle, entreprit d'y baptiser, d'y prescher et d'y faire les fonctions du ministère. Chorin, ministre de Mante et de Gadencourt, arriva à Dieppe au mois de juillet, et le 2 jour d'aoust il y fit le presche, etc.; le nommé Le Tellier, ministre de Calais, vint aussi à Dieppe, et ayant esté prié d'aider le

(*a*) M. S. — (*b*) Le sieur Policien.

ministre Chorin, ils exercèrent leurs fonctions sans oser faire leurs prières en public.

Monsieur le duc de Longueville, qui estoit parti de Rouen, le dimanche vingt cinquième de juillet, avec son train ordinaire, vint le lendemain coucher à Dieppe. Ayant fait assembler ses habitans en l'Hôtel-de-Ville, [il] leur représenta la nécessité de mettre des navires de guerre en mer pour courir sur ceux de la Rochelle et empescher la prise de ceux de Dieppe. Comme il falloit un fond de vingt mille livres pour venir à bout de ce dessein, les eschevins en offrirent six mille au nom de la ville et, suivant la résolution qui en fut prise, le reste devoit estre levé sur les bourgeois, tant catholiques que Religionnaires. Les sieurs Paul Dubuc et Guillaume Terrien, de la part des premiers et les sieurs Jaques Mel et Jaques Faucon, de la part des derniers, furent nommez pour cueïllir cette somme, et le sieur Mathieu de Clieu aussi catholique, fut choisi avec le sieur Boucheret, Religionnaire, pour payer les frais de l'équipement d'un navire et d'une barque qui furent trouvez propres à entreprendre ce que l'on avoit résolu. Le navire estoit d'environ 150 tonneaux et la barque de 50 à 55. Mais parce qu'il y eut changement d'avis, ce navire, qui avoit esté destiné auparavant pour le Cap-de-Vert, fut envoyé cette année au Sénéga, si bien qu'il n'y eut que cette barque qui courut le bon bord sous la conduite du capitaine Planterose. Cependant on ferma de maçonnerie la porte de la mer appellée de Sailly et celle qui est vers le Moulin-à-Vent, mais elles furent ouvertes au mois de juin de l'année 1623.

Le port n'estant pas alors dans un assez bon estat, le sieur Le Fabre, ingénieur du Roy, signa, le 22 de mars

de l'année 1622 (a), le proceds verbal qu'il en avoit dressé touchant ce qu'il falloit faire pour le rendre meilleur. Et le 7 jour de may, Mr de Longueville retourna à Dieppe sur les sept heures du soir. Le ministre Chorin et quatre anciens furent le saluër le mercredy matin (b). Mais ce prince, qui leur avoit témoigné que leur visite luy avoit esté agréable, leur dit à son départ que les catholiques ayans fait seuls la garde, il falloit que ceux de leur créance contribuassent au payement des 40 hommes à dix solz par teste pour chaque jour. Bien que cette demande fut raisonnable, ils ne voulurent pas pourtant y acquiescer, attendu (dirent-ils suivant qu'ils avoient délibéré entre eux) qu'il n'apparoissoit aucun commandement du Roy et que Sa Maiesté, depuis leur désarmement, leur avoit fait signer une déclaration donnée à Niort, par laquelle elle leur permettoit de les tenir comme ses autres suiets sans aucune violence. Son Altesse n'estans pas satisfaite de cette response les exhorta de luy en donner une plus ample, le mardy ensuivant et bientost après alla à Rouen, où les Religionnaires, qui s'estoient encore assemblez pour ce suiet, députèrent le sieur Jaques Le Noble, sieur de La Leau, le sieur Richard de Bures, sieur des Barguettes, les sieurs Claude Le Balleur, Jaques de Caux et Guillaume Jourdain pour luy porter une response conforme à leur dernière résolution ou plutost un nouveau refus ; encor bien que Son Altesse leur eut témoigné qu'elle réduiroit à cinq solz seulement les dix qu'elle leur avoit demandez. Après le retour de ces députez, les Religionnaircs persistans dans la résolution de ne rien accorder à M. le duc de Longueville, s'avisèrent d'envoyer vers le Roy, qui estoit en son

(a) Selon l'Invent. des Escrits de la M. de V. — (b) Le sieur Policien.

armée aux environs de Bordeaux, le sieur de La Leau, le sieur François Moysant et le sieur Jaques Le Monnier, avocat. Ils partirent de Dieppe, le 24 de may, et allèrent à Rouen prendre congé de Son Altesse, qui eut la bonté de leur accorder un passe-port. Néantmoins après qu'ils furent arrivez au lieu où Sa Maiesté estoit, ils n'en eurent pas une meilleure composition, puisqu'avec la despense de plus de quartorze cents livres, il leur fallut payer chaque jour huit solz à chacun des hommes qui furent choisis pour faire la garde (*a*).

Comme les Rochelois équipoient des navires en guerre ils faisoient de jour en jour des prises et donnoient même aux Dieppois tant d'appréhensions de quelque descente, qu'ils firent eslever des terrasses en forme de forteresses aux ports et bayes de Saënnes, de Pourville et de Puits et autres semblables endroits de la coste, où toutes les nuits les paysans alloient en garde, sous le commandement des plus considérables d'entre eux, suivant le pouvoir qu'ils en avoient reçeu de Mons[r] de Sauqueville, maior de Dieppe, où Monsieur de Longueville arriva le dernier dimanche de juillet et fit entrer, le mardy et le mercredy ensuivant, six compagnies de gens de pied dont quatre furent logées dans cette ville et les deux autres au fauxbourg du Pollet. Mais les Religionnaires en furent d'autant plus alarmez que, le 22 de ce mois, ceux de Montpelier, que le Roy avoit assiégez, firent une sortie et tuërent une grande partie de ses gens, qui estoient dans les tranchées, entre autres le duc de Fronsac. De quoy (si nous en croions le sieur Policien) quelques catholiques de Dieppe conçurent tant de dépit, qu'ils formèrent le dessein de tuer tous les Religionnaires de cette

(*a*) Le même.

ville, mais que trente six des plus notables qui avoient signé et juré de les massacrer ayans découvert leur dessein aux capitaines de la garnison du château, un d'eux, nommé Debusq, gentilhomme ordinaire de la maison de Monsr de Longueville, s'en offensa et même s'y opposa, disant que ce n'estoit pas l'intention du Roy et qu'il estoit gentilhomme et soldat et non pas un bourreau. Si bien que si cette conspiration n'estoit pas imaginaire aussi bien que plusieurs autres dont nous avons fait mention, les Religionnaires furent extrêmement obligez à ce gentilhomme qui leur conserva la vie pour jouir bientost après de la paix que le Roy donna devant Montpellier à tous ses suiets de la religion prétendue réformée. En effet le paquet en fut apporté de la part du Roy à Mr de Montigny, le 22 jour d'octobre, et suivant les ordres de Sa Maiesté, M^r le maior et les eschevins de Dieppe allèrent le même jour remercier les bourgeois, qui estoient en garde aux deux principales portes, et défilèrent aussitost vers la Maison de Ville qu'ils saluèrent avant que de se retirer chez eux et faire des feux de joye devant leurs maisons.

Sur la fin de l'année, une petite armée navale arriva à la rade de Dieppe; elle estoit composée de trois navires de guerre, que les Estats de Holande avoient mis en mer pour escorter leur ambassadeur qu'ils avoient député vers la seigneurie de Venise, et de plusieurs autres navires qui se servirent de l'occasion de ce convoi pour venir à Dieppe avec plus de seureté. Ce ne fut pas toutesfois sans causer des alarmes à ceux de la coste, entre autres aux paysans du petit fort de Puits, que Monsr de Sauqueville fut contraint de visiter afin d'assurer ceux que l'on y avoit postez.

L'année suivante le sieur Duchesne, syndic de Dieppe, bailla à fieffe, le 30 de mars (*a*), à des particuliers deux places assises sur la banquée de la mer, et le 26 d'avril il en fieffà encore deux autres (*b*).

Le 1 jour du mois de novembre (*c*), les ministres et les anciens du presche ayans pris la résolution de le paver pour le rendre plus propre et plus net, exhortèrent le peuple de contribuer aux frais de cette entreprise, mais les catholiques s'occupèrent à faire eslever en plusieurs endroits de la ville des images de la Sainte Mère de Dieu (*d*). Le sieur Nicolas Blondel en fit mettre une sur la porte du Pont, elle estoit représentée dans un Ciel environnée des rayons d'un grand soleil, couronnée d'un diadème et de douze estoilles et soutenue du croissant de la lune selon qu'il est dit en l'Apocalypse. Un peu plus bas on attacha une aigle escartelée et telle que le sieur Blondel portoit en ses armoiries. De quoy (selon que quelqu'un a remarqué) (*e*) plusieurs des habitans murmurèrent, estans fachez de voir les armes d'un particulier sur cette porte de la ville. Mais il les appaisa, leur faisant response que la Vierge, qui avoit esté portée au Ciel par les anges, pouvoit bien l'être icy bas par une aigle, et cette armoirie, ayant esté laissée sous cette pieuse et vénérable représentation, n'a. pas tant esté une marque d'une vanité de ce Dieppois, comme un témoignage authentique de sa piété et de sa confiance envers la divine protectrice de la ville, selon qu'il est aisé de juger par ce quatrain que Mons[r] Dablon a fait et adiousté à ce bel ouvrage.

(*a*) Le même. -- (*b*) L'Invent. des Esc. de la M. de V. -- (*c*) Le sieur Policien. -- (*d*) M. S. -- Le sieur Policien. -- (*e*) M. S.

Vierge, ce pont, cette image, ces voutes,
Ce flux et ce reflux, ces portes et ces tours,
Ce sont des voix immortelles, qui toutes
Vont implorant l'heure de ton secours.

Le nommé Martin Duglé fit eslever une autre image de la Sainte-Vierge sur la porte de la Poissonnerie, mais ce fut avec beaucoup moins de dépense et de décoration.

Ensuite de ces obiets de piété, un obiet de pitié et d'effroy fut malheureusement exposé aux yeux des habitans de Dieppe, lorsque le navire du capitaine David Michel, dit le *Saint-Louys,* d'environ 160 tonneaux, fut embrasé au milieu du port de cette ville (*a*), la nuit du 2 jour de décembre. Ceux qui furent présents à cet horrible spectacle nous apprennent qu'il arriva par l'imprudence de ceux qui eurent la charge de faire du feu pour seicher les souttes, c'est-à-dire les endroits où l'on devoit conserver le pain nécessaire au voyage. On tient que les oyseaux sauvages, qui passoient alors selon leur coutume des pays du Septentrion aux contrées de l'Occident et du Midy, ayans pris pour un beau jour l'air lumineux et embrasé par les flammes de ce vaisseau, vinrent aussi bien que plusieurs autres s'y brûler, ainsi que les moucherons font à une chandelle allumée. Les maisons qui estoient vis-à-vis de l'embrasement se trouvèrent en si grand danger, que l'on fut contraint d'estendre devant leurs parois et dessus leurs couvertures des voiles mouillées, afin de modérer par ce moyen l'ardeur excessive de cet incendie. Pour ce qui estoit des vaisseaux du port, ils en furent préservez par la diligence et la hardiesse de certains Dieppois qui sautèrent dedans et, après en avoir coupé les cables, les escartèrent de cet infortuné vais-

(*a*) Le sieur Policien.

seau que l'on abandonna et qu'on laissa dériver au gré de la marée laquelle estoit alors assez haute.

L'an 1624, la muraille que le sieur Coquerel, eschevin de Dieppe, avoit fait commencer à costé de la butte des harquebuziers, sous le gouvernement de Mr de Chaste, fut au mois de mars prolongée de plusieurs toises et achevée à la fin de cette année (a).

Le 23 de juillet, Mr de Longueville arriva à Dieppe et il establit en la charge de lieutenant du château Mr de Villereau, gentilhomme de bonne et d'ancienne maison des environs de Compiègne. Monsieur de Hautenoc vint aussi à Dieppe, mais ce ne fut qu'au mois de novembre. Comme il avoit eu de Sa Maiesté une commission de réprimer les usures dans la province de la Normandie, il en fit des informations et condamna, pendant un an qu'il demeura en cette ville, à des amendes de 400 et de 500 livres, les bourgeois qui en furent convaincus, et, pour leur rendre ce crime plus odieux, il fit asseoir ces usuriers sur la sellette lorsqu'il prononçoit leur sentence.

Dieppe estoit cependant inquiétée par les remuemens et les entreprises des Religionnaires de France qui couroient les mers avec une telle audace, que, sous la conduite du sieur de Soubize, ils osèrent attaquer dans le Port-Louys les vaisseaux du Roy et y prendre avec eux trois navires de Dieppe que l'on avoit envoyez en ce port là pour aller servir au siége de la Rochelle. Ce qui fut cause que dez aussitost que Monsr de Montigny en eut appris la nouvelle, il fit encore boucher les portes de la mer à la réserve de celles de la Poissonnerie et du Portduët qui estoient les plus commodes et les plus

(a) Voir en l'appendice à la fin du présent volume l'indic. de la continuation de ces murailles du costé des prairies, et de la démolition de l'esperon etc.

assurés à cause de leur pont-levis. Il semble que ce fut encore à l'occasion de l'estat des affaires du royaume et de la rebellion des Religionnaires que l'on adiousta cette année aux deux murailles, dont nous avons fait mention l'année précédente, une autre forte muraille au bout de laquelle on fit le Ravelin ou Esperon, lequel régnoit dans les fossez de la ville et sur les prairies de la vallée d'Arques. Il est vray que ces ouvrages, qui furent entrepris par M[re] Jean Montfort, voyeur, ne furent rendus aussi parfaits qu'ils ont esté depuis. Mais cet esperon fut ruiné et cette muraille fut continuée ainsi qu'il est dit en l'Indic. de ce livre en la lettre M. (*a*).

Le Roy, ayant résolu d'assiéger la Rochelle, députa en Angleterre M[r] le marquis d'Effiat pour obtenir et faire équiper en ce pays-là quelques navires de guerre. Ce seigneur s'aquitta si bien de sa commission, qu'outre une grande ramberge du port de six cents tonneaux, dont Sa Maiesté Britannique fit présent au Roy très chrestien, sept autres vaisseaux luy furent accordez. Estans arrivez à la rade de Dieppe, le jeudy 3 jour de juillet, et les gens de la ramberge n'ayans voulu recevoir dans leur bord que cinquante hommes François au lieu d'un plus grand nombre que M[r] l'amiral de Montmorency leur vouloit bailler, les capitaines de ces vaisseaux, ensuite de plusieurs conférences tenües tant au château, avec Mons[r] l'Amiral, qu'entre eux à la rade de cette ville, firent lever les anchres dez la pointe du jour du lundy ensuivant, et allèrent à Douvres. Les ambassadeurs du Roy, bien faschez du procédé des Anglois, s'en plaignirent au Conseil d'Angleterre, lequel enfin ordonna à ceux qui avoient traitté avec l'ambassadeur de France de

(*a*) Voir l'Appendice de ce volume.

faire retourner à Dieppe les sept navires destinez pour le service de son maistre, à condition toutesfois que, si les Anglois qui estoient dessus ne vouloient pas faire la guerre contre les ennemis de Sa Maiesté Très-Chrestienne, ils laisseroient au moins leurs navires en sa disposition, après qu'elle auroit donné caution de la valeur des sept navires seulement, et non pas de la ramberge. Mons[r] d'Effiat, qui estoit retourné à Dieppe et avoit vu le refus des Anglois, voulut y demeurer pour tascher de trouver les moyens de les satisfaire. Pour ce suiet, il sollicite les sieurs Eschevins de Dieppe et M[re] Simon Dablon, qui en estoit le procureur syndic, de conspirer avec luy en l'exécution de son dessein ; et, dans l'assemblée qu'ils firent tenir en la Maison de Ville, le 15 jour d'aoust, il déclare (*a*) que les Anglois avoient fait refus de quitter aux François la libre disposition de ces vaisseaux, s'il ne s'obligeoit auparavant de faire en sorte que le Roy leur donnera caution de leur valeur dans quinze jours, en la ville de Londres, sur le pied de deux cent treize mille livres, à quoy ils avoient esté estimez en cas de perte. Il dit aussi qu'il avoit esté contraint de leur accorder et de leur promettre d'en faire passer un contract, que nonobstant cette promesse et l'intervention de caution des seigneurs de Chevreuse et de la Ville-aux-Clercs, ambassadeurs extraordinaires, beaucoup plus que suffisans pour la seureté des Anglois, qui n'avoient autre dessein que de traverser l'exécution des intentions de Sa Maiesté, [ils] luy avoient, le jour précédent au matin, envoyé un homme exprès pour luy déclarer, de la part des marchands anglois, que, si la communauté de cette ville de Dieppe

(*a*) Selon le mémoire lequel le sieur Pierre Estancelin m'a fait voir autresfois.

n'intervenoit caution de l'exécution de la promesse qu'il leur avoit faite, ils fairoient à la prochaine marée retourner leurs vaisseaux en Angleterre. Que cela estant, ils apporteroient un préjudice notable aux affaires de Sa Maiesté, à laquelle les habitans de Dieppe ne pouvoient et ne devoient refuser ce service tellement important et d'une si haute considération, quoy qu'il n'y eut aucuns ordres pour cet effet donnez de la part de Sa Maiesté, qui en seroit d'autant plus satisfaite et contente que les habitans de cette ville luy auroient rendu très-volontiers ce service dans l'occasion pressante et de leur propre mouvement. Enfin, qu'il offroit de donner aux habitans de Dieppe une indemnité, tant en son propre et privé nom qu'au nom des seigneurs de Chevreuse et de la Ville-aux-Clercs, en sorte qu'ils n'en auroient aucune perte ni aucun dommage pour la caution qu'il leur demandoit. Après cela, Messieurs de Ville, qui n'en demandoient pas davantage, furent bientost de son sentiment. De sorte qu'après avoir pris les avis des habitans de cette ville qui estoient présents, tant pour leur regard que pour le regard des autres qui estoient absens, ils arrêtèrent que la communauté s'obligeroit (ainsi qu'elle fit) envers les marchands Anglois, que le Roy et le seigneur ambassadeur fourniroient dans quinze jours en la ville de Londres les deux cent treize mille livres, en cas que les vaisseaux Anglois fussent pris ou perdus ; et que le seigneur d'Effiat passeroit une indemnité aux habitans de Dieppe, tant en son nom privé qu'au nom des seigneurs de Chevreuse et de la Ville-aux-Clercs. Les contracts en ayant esté passez par Mess[rs] de Ville (*a*), les navires Anglois, qui estoient retournez à la rade de Dieppe, furent

(*a*) Le sieur Policien.

mis en la possession des François, le mardy dix-neuvième d'aoust, et, le mardy premier jour de septembre, ils levèrent les ancres et cinglèrent en pleine mer, prenans la route de la Rochelle. Mais, bientost après, ces vaisseaux furent renvoyez aux marchands Anglois, le Roy ayans donné la paix à M. de Rohan et aux autres Religionnaires, et deschargé par ce moyen la ville de Dieppe, qui s'en estoit rendüe caution.

Un mémoire porte (*a*) que les marchands de cette ville y firent équiper cette année cinq vaisseaux pour les envoyer en Canada, et qu'ils estoient d'une différente grandeur ; car l'un, qui estoit nommé la *Sainte-Catherine*, estoit de trois cents tonneaux ; le second, qui estoit une fuste (1), n'estoit que d'environ 260 ; le 3e estoit de deux cents ; le 4e estoit de six-vingt seulement, et le 5e de quatre-vingt. Selon un autre mémoire, l'amiral de cette petite flotte fut commandé par le sieur de la Ralde, et le vice-amiral par le sieur Emery de Caën, cousin du sieur Guillaume de Caën, qui entreprit cet équipement afin d'entretenir en ce pays-là la traitte, qu'il avoit obtenüe de M. de Montmorency, et qu'il avoit commencée dez l'an 1621, et continuée l'an 1624. Le premier de ces deux mémoires a aussi fait mention de quatre Pères Jésuites et de trois de leurs frères, lesquels passèrent en Canada sur un de ces vaisseaux avec vingt hommes, qu'ils firent porter à leurs despens, pour y bâtir des maisons et défricher la terre.

Sur la fin de l'année 1625 (*b*) et au commencement de l'année 1626, Monsieur de Montigny fit construire la

(*a*) M. S. -- (*b*) Le sieur Policien.

(1) « Petit vaisseau long et de bas bord, qui va à voiles et à rames. — *Dict. de Trévoux.* » — Cf. Jal, *Glossaire naut.*, vo Fusta.

haute et forte muraille qui soutient les terrasses de la plate-forme du château qui est vis-à-vis de la place du Porduët ; et de l'autre costé, qui regarde la montée de cette forteresse, il fit eslever une autre muraille et la grande porte où cette montée aboutit. Mais le mardy dernier jour de juillet, on fit dans la ville des feux de joye, à cause de la naissance de Monsr le comte de Dunois, fils de Monsr le duc de Longueville, et l'allaigresse publique éclatta particulièrement par les descharges de toute l'artillerie du château et du fort du Pollet, et par les feux qui furent aussi allumez.

Dez le 2 jour de ce même mois de juillet, les habitans de Dieppe avoient vu un changement et une cérémonie bien pieuse et bien remarquable, car les religieuses et les pauvres de l'hôpital de la Vase furent conduits en celuy de la rue d'Escosse par messire Nicolas de la Place, abbé de Nostre-Dame de la Ville d'Eu et grand vicaire de Messire François de Harlay, archevesque de Rouen. L'autheur de cette remarque témoigne que ce fut processionnellement, et que les ecclésiastiques accompagnèrent les religieuses, lesquelles marchoient deux à deux, ainsi que les pauvres faisoient, à la réserve de ceux qui, ne pouvans se soutenir, furent portez en chaires par des hommes. Il dit encore que M^rs les Eschevins assistèrent à cette cérémonie, vestus de leurs robes et couverts de leurs toqües de velours noir. Ce qui fut exécuté d'autant plus agréablement, que cet eschange estoit tout à fait avantageux, tant pour le regard des religieuses que pour le regard des pauvres, en ce que ce dernier hôpital estoit d'autant plus considérable et commode qu'il estoit exposé au soleil et en bon air, qu'il avoit un plus grand nombre de bons bâtiments, qu'il

avoit une plus grande église (1) et une plus belle infirmerie ou sale des pauvres, et qu'il estoit accompagné d'un jardin très spacieux et très bien clos, tant par les murailles que Mrs de Ville luy firent construire du costé du midy, l'an 1622 (selon le sieur Policien), que par les édifices qui le bornoient de tous costez. De manière que l'on peut dire que ces bonnes filles y furent mises comme dans un des Paradis de la terre.

La peste, qui avoit continué jusqu'alors avec quelque modération, s'alluma tellement pendant les chaleurs de l'esté (*a*), que Mrs de Ville furent obligez de faire construire 15 loges avec des planches dans la prairie appellée le Champ du Pardon, parce que l'on y enterroit les pestiférez, et d'en faire plusieurs autres dans les fossez et les fortifications du Mont-à-Caux. Les Policiens, du nombre desquels estoit le sieur Guillaume Daval (*b*), à qui (selon que j'ay estimé) nous sommes redevables d'une partie de nos remarques (2), travaillèrent beaucoup pour empescher les funestes progrez de ce mal. Néantmoins (comme un mémoire témoigne) (*c*) ni leurs soins, ni leurs peines, ni les feux, ni les parfuns, ni les diverses sortes de remèdes des éventeurs qui vinrent exprez de Rouen, moyennant soixante livres que Dieppe devoit donner à chacun d'eux par mois, ne purent empescher les ravages de ce fléau, non pas même une désolation si universelle que plusieurs rues de cette ville furent couvertes d'herbes ; ce qui fit que ses habitans, ne trouvans

(*a*) M. D. — (*b*) Le Policien Relig. — (*c*) M. S.

(1) La chapelle de l'Hôtel-Dieu, qui subsistait encore et ne fut abandonnée qu'en 1860, a été démolie en 1873. — L'abbé Cochet, *Répert. archéol*, col. 20.

(2) Cf. tome I, page 272 (note), et tome II, page 66.

point des remèdes assez efficaces sur la terre, s'avisèrent de recourir au Ciel. Les Religionnaires se mirent en effet d'appaiser la colère de Dieu, par un jeusne qu'ils célébrèrent le 25 jour d'aoust. Les catholiques, de leur part, firent des exercices de dévotion avec bien de la ferveur, et, par un effet de la grande confiance qu'ils avoient en la Sainte Vierge, la patronne et la protectrice de Dieppe, ils eurent recours à elle à l'exemple de leurs prédécesseurs, afin d'obtenir de Dieu par son intercession la délivrance de leurs misères. Mr le Gouverneur et Messrs les Eschevins, concourant à même fin, furent inspirez de Dieu de luy faire vœu de porter au bourg de Liesse, distant de cinquante lieues de Dieppe, un navire d'argent, et de [le] luy présenter en la chapelle de Nostre-Dame de ce lieu-là, s'il luy plaisoit faire cesser un si grand fléau. Dieu agréa ce vœu, et il exauça leurs prières si favorablement, que ce mal, qui s'estoit si fort allumé, s'esteignit peu de temps après; et Messieurs de Ville, se voyans dans l'obligation de s'aquitter de leur promesse, députèrent quelques-uns d'entre eux pour faire le voyage de Liesse, où ils portèrent dans un carrosse la grande et belle barge d'argent, qui s'y fait aisément distinguer par sa beauté et par son prix d'avec tant de présents que l'on voit dans cette chapelle. Ensuite d'une faveur si divine, la pluspart des bourgeois, qui s'estoient retirez aux villages circonvoisins, ne tardèrent pas de retourner à Dieppe et de s'y restablir, après avoir réparé les désordres et les dommages qu'une si effroyable peste leur avoit causez.

Le samedy 24 d'avril de l'année 1627 (a), Mr de Tormoulins, conseiller d'Estat, arriva aussi en cette ville

(a) Le Policien Relig.

de la part du Roy pour en visiter les fortifications, les armes et les munitions, et apprendre le nombre des gens qui y estoient en garnison et quels capitaines on avoit postez le long de la coste. Ce fut aussi pour entendre les plaintes qui pouvoient estre faites contre les officiers de la marine, et pour donner des lettres de pourvoy à ceux qui en avoient besoin, et exercer les autres pouvoirs qui estoient compris dans sa commission. Enfin, comme il estoit chargé de s'informer du soin et de la diligence que l'on apportoit en la construction de six grands navires de guerre, il s'aquitta de ce devoir, et il en fut sans doute d'autant plus satisfait que l'on avoit entrepris d'en bâtir quatre au bout du quay.

Un mémoire porte (*a*) que, le 28 de ce même mois, quatre navires partirent de Dieppe pour porter des vivres à Quebec. Mais le sieur de Rocmont, qui en avoit la conduite, ne put exécuter ce dessein; car, après avoir esté rencontré des Anglois, et engagé dans un combat de 15 heures, et tellement rude et opiniâtre que, tant d'une part que de l'autre, mille volées de canon furent tirées; enfin, faute de poudres, il fut obligé de se rendre par composition.

La Rochelle, que quelqu'un a nommé assez à propos *Roche-Rebelle*, et les Religionnaires, ne cessoient de donner de la jalousie aux suiets du Roy; mais Sa Maiesté ne se lassoit pas de donner partout de bons ordres pour les assurer. Le mercredy septième de novembre (*b*). Mr de Longueville retourna à Dieppe pour ce suiet, et pour y faire commandement aux catholiques de reprendre les armes, à l'exclusion des Religionnaires de cette ville, auxquels Son Altesse demanda dez le lendemain le paye-

(*a*) M. S. du sieur Chrestien. — (*b*) Le sieur Pollicien.

ment de deux cent quarante hommes, afin d'augmenter les compagnies des autres bourgeois et leur aider à supporter les fatigues de la garde. Néantmoins (selon le sieur Policien) ce nombre fut réduit à vingt hommes pour chaque nuit, et les plus riches payèrent seulement six solz pour homme. Les Religionnaires qui n'estoient pas des aisez payèrent moins, parce qu'ils eurent des associez qui contribuoient au payement qu'ils devoient faire, suivant la cotization que dix des Religionnaires furent obligez de reigler. Au reste, Mons[r] de Longueville pourvut si bien à toutes choses, qu'avant son départ (qui fut le 12 de ce mois) il ordonna que quelques-unes des portes de la mer seroient closes de murailles ; ce qui fut exactement observé, aussi bien que tout ce que ce prince avoit donné ordre de faire, selon qu'il vient d'estre dit. De sorte que les habitans catholiques continuèrent à faire la garde jusqu'au huitième de septembre de l'année 1629, quoy que le Roy eut pris la Rochelle dez le premier jour de novembre 1628, et que, six jours après sa réduction, on eut rendu à Dieu des actions de grâces (*a*), tant par la procession générale des deux paroisses, à laquelle Mess[rs] de Ville assistèrent avec bien de la dévotion, que par le *Te Deum,* qui fut chanté solennellement, que par les feux de joye, qui furent allumez dans toutes les rues de Dieppe, et, par les descharges des canons du château et d'ailleurs, on eut donné des éclatantes marques d'une alaigresse extraordinaire.

Plusieurs habitans de Dieppe, voulans réparer les dommages et les misères que cette ville avoit souffertes les années précédentes et se vanger en même temps des

(*a*) M. S. du sieur Dartené (Dartenay).

perfidies des Anglois, mirent en mer des vaisseaux armez en guerre, et ce fut avec tant de bonheur et de générosité, que leurs entreprises eurent toujours les succez qu'ils avoient espérez. Entre autres, le nommé Jaques L'Anglois, capitaine d'une double chaloupe montée seulement de 35 hommes et de deux pierriers, ayant rencontré des vaisseaux anglois, les attaqua avec tant de vigueur que, malgré leur résistance, il les prit et les amena au port de Dieppe. Mais ce capitaine s'estans servi d'une de ces prises qui voloit à la voile (d'où peut-estre elle fut nommée *la Carosse*), et qu'il avoit munie d'environ dix pièces de canon et d'environ cent hommes bien résolus et bien armez, prit plus de vingt navires sur les ennemis, entre lesquels (à ce que quelqu'un m'a témoigné) (*a*) il y en eut deux qui furent estimez à plus de cent mille livres, et deux autres, que j'ay vus arriver au port de Dieppe en une même marée, qui estoient deux charbonniers, mais si grands et si forts que les marchands trouvèrent bon d'en faire le *Senegalois*, du capitaine Lambert, dont nous parlerons dans la suite, et le *Cap Verdien*, du capitaine Goubert, qui fit depuis au cap de Vert, plusieurs bons voyages.

Vers la fin de cette guerre, le capitaine Jacob Bontemps sortit du port de Dieppe et alla courir les mers, espérant y rencontrer des Anglois. Son vaisseau, qui estoit nommé le *Saint-Michel*, de trois cents tonneaux et de 24 pièces de canon, fut accompagné d'un autre d'environ 80 tonneaux et de six pièces de canon, et de celuy du capitaine Duproc. Ces avanturiers estans arrivés à la veue de la coste du royaume de Marroque, et ayans

(*a*) Le sieur Jacques Le Ber.

aperçu trois grands navires anglois à la rade d'Asaphi, dont un Dieppois fut le siècle précédent l'Alcaïde (1), c'est-à-dire capitaine ou gouverneur, et dont Florimond de Ramond a fait mention vers la fin du dernier chapitre du 7 livre de l'*Hist. de la naissance de l'Hérésie*, donnèrent aussitost dessus, mais deux de ces vaisseaux ennemis, qui voyoient bien à la contenance des Dieppois que leurs approches seroient redoutables et funestes, coupèrent leurs cables dessus l'escubier, et se sauvèrent avec toute la diligence possible, préférant ainsi une bonne fuite à une mauvaise attente, et abandonnant lâchement leur amiral, lequel, demeurant ferme, se prépara à se bien deffendre. Mais il fut bientost après si mal traitté par le canon du capitaine Bontemps, qui le perça de bande en bande, et par les gens de son équipage, qui non-seulement tirèrent incessamment leurs mousquets à brûle-pourpoint, mais aussi sautèrent dans son bord le sabre d'une main et le pistolet de l'autre, qu'il fut enfin forcé de se rendre. Le choq ayant esté très rude et le combat fort opiniâtre, il y eut bien du monde tué de part et d'autre. Le capitaine anglois fut de ce nombre, ainsi que le lieutenant du capitaine Bontemps, le sieur Vincent Sore, fils du sieur Sore, ancien eschevin de Dieppe. Cet avantage fut considérable et glorieux ; néantmoins ce capitaine dieppois n'en fut pas entièrement satisfait, soit qu'il eut esté averti par quelqu'un des Anglois qu'un autre grand navire de leur nation estoit à la rade de Senega pour y traitter, et qu'il pourroit s'en rendre le maistre, il y va à rames et à voiles, et en peu de jours il y arrive avec sa prise. L'Anglois, qui avoit

(1) *L'alcade.*

mouillé les ancres et traittoit avec les sauvages, le voyant arriver, en fut d'autant plus estonné qu'il se voioit surpris et embarrassé, et qu'il avoit à soutenir les efforts de deux puissans navires. Toutesfois, comme il avoit dans son bord environ 30 pièces de canon et un nombre d'hommes assez suffisant pour en soutenir le choq, son commandant les exhorta à une vigoureuse résistance, et chacun d'eux, après avoir essuyé les descharges des Dieppois, se mit en devoir de leur rendre la pareille. Mais les Anglois voyans les grands dommages et les carnages horribles qu'ils souffroient, et jugeant très bien par ces désordres qu'il n'y avoit que des coups à attendre et après tout une perte inévitable, ils se laissèrent prendre et amener avec les autres à la rade de Dieppe, où ces trois grands navires parurent dans un appareil très pompeux et très magnifique, tant à cause qu'ils estoient bien faits et parez de tous les ornemens propres pour le temps de la paix et de la guerre, qu'à cause que les figures peintes et dorées de leur avant et de leur arrière, aussi bien que des galleries de ces deux vaisseaux Anglois, brilloient merveilleusement aux yeux qui les virent. Ceux qui se sont occupez à apprendre le prix et les richesses de ces deux prises ont témoigné qu'elles valoient plus de trois cent mille livres. Ces vaisseaux néantmoins (dont le premier, appelé le *Jaques*, estoit de 300 tonneaux, et le second, nommé *la Bénédiction*, de Londres, estoit de quatre cents) furent tellement abandonnez au Pollet pendant plusieurs années, à cause des contestations des marchands d'Angleterre, qu'ils furent gastez et mis hors d'estat de retourner en voyage.

L'année suivante, je veux dire l'an 1629, les paroissiens de Saint-Remy, qui avoient eu jusqu'alors le

desplaisir de voir leur église imparfaite, prirent la résolution de se servir de tous les moyens possibles afin de luy donner toute la grandeur que la juste symmétrie de sa fabrique et la commodité du peuple demandoit (*a*). Pour cet effet, M[r] le curé alla à Paris, et ayans présenté une requeste au conseil, obtint la permission de lever dix-huit deniers pour livre du louage de chaque maison de sa paroisse. En sorte que les propriétaires devoient payer douze deniers et les locataires le reste, pendant neuf années. Les Religionnaires refusèrent de contribuer à cette cotization, mais ils y furent condamnez par le juge d'Arques. Il est vray qu'ils en appellèrent au Parlement, mais la Cour les renvoya, par arrest du 7 d'aoust, au conseil sur le principal, ordonnant que cependant leurs meubles, qui avoient esté saisis pour ce suiet, leur seroient rendus. Ce qui fut ainsi ordonné (à ce que dit le Policien) pour ne pas choquer l'Edit de Nantes, qui les affranchit de contribuer aux bâtimens des églises (*b*). Pour le regard des presches, ils eurent d'autres sentimens, car, le dernier jour d'aoust de l'année 1630, ils consentirent volontiers de fournir aux paysans du village de Luneray la somme de cent cinquante livres, pour leur aider à achever celuy qu'ils avoient entrepris de bâtir, et qu'ils ont esté obligez de démolir vers la fin de septembre et au commencement d'octobre de l'année 1681, par l'ordre du roy Louys-le-Grand.

Cette même année 1630, deux navires dieppois, lesquels alloient en Espagne, ayant esté rencontrez par une flote de navires turcs, furent pris et menés à Algier, et leurs hommes mis en captivité. De sorte que la ville de Dieppe souffrit de grands dommages, tant à cause de

(*a*) Le Policien Relig. — (*b*) Au 2 des articles particuliers.

la perte de ces vaisseaux qu'à cause des grosses sommes que ses habitans furent obligez de payer pour la rançon de ceux qui en eurent les moyens.

Cette ville eut encore un suiet de déplaisir, après que l'on eut appris que des Religionnaires avoient osé proférer des blasphèmes contre l'honneur et les prérogatives de la Très-Sainte Mère de Dieu. Mais, pour luy en faire réparation, Mrs de Ville firent eslever en son honneur au mois de décembre deux belles images, une desquelles fut posée sur la porte de la Barre avec cette devise : Orbis et urbis salus; et l'autre fut mise au-dessus de la grande porte de l'Hôtel-de-Ville avec l'inscription de Mater Dei. Plusieurs particuliers, qui prirent intérest en la cause de cette divine princesse des hommes et des anges, en firent placer beaucoup d'autres à leur imitation, sur les portes et sur les poteaux de leurs maisons.

Au mois de janvier de l'année 1631 (*a*), Monsr de Montigny fit construire le pavillon qui subsiste encore sur le bord de la plate-forme qu'il avoit fait revestir de murailles les années précédentes. Il fit aussi en ce même temps construire un autre bâtiment dans la seconde cour du château, laquelle fut voutée avec de la pierre par son ordre, après ne l'avoir esté jusqu'alors qu'avec du bois et de la planche.

Les deux années suivantes ne nous ayans donné de quoy faire une chronique, je passe à l'année 1634, et je dis (avec le sieur Policien) qu'un certain Jean Prumer avoit establi à Dieppe un impost de visiteur des draps, qu'il y posa un commis qui se fit payer six solz pour pièce de grande sarge, et que, si cet impost fut abattu, il fut relevé au mois de juin de la présente année, et ensuite

(*a*) Le même Policien.

encor abattu, par la contestation des drapiers, dont le principal employ consistoit (ainsi que Mr Dablon a témoigné) en sarges semblables à celles de Florence, lesquelles ils envoyoient à Rouen, à Paris, à Lion et à plusieurs autres endroits de la France. Ce qui faisoit (dit-il encore) qu'un très grand nombre de pauvres gens vivoient du mestier de la draperie, depuis trois cents ans qu'il s'estoit maintenu en crédit (selon qu'il en est parlé dans le Chartrier.) Quant à la halle aux draps, où l'on amassoit les draperies qui venoient d'Escosse, d'Angleterre et d'Espagne pour y être visitées, elle se tenoit auprès de la vicomté, au lieu même où les Pères de l'Oratoire ont depuis bâti leur église (1).

Jusqu'à présent le fort du Pollet n'avoit esté remparé que de terrasses assez hautes et ceint de fossez un peu profonds, sans qu'il eut d'autres murailles que celle de sa porte et celle qui soutenoit la moitié des terrasses de l'angle qui est vers la mer et à l'extrémité de ce poste. Mais Monsr de Longueville ayans trouvé bon de le rendre plus fort, entreprit cette année de le faire revestir entièrement de murailles et d'en élargir les fossez. Les années suivantes, un ingénieur, nommé Tissot, qui estoit gagé de ce prince, adiouta aux travaux du fort de beaux dehors et des glacis, afin d'en empescher les approches.

L'an 1635, Monsr de Montigny fit tenir, par l'ordre de Son Altesse, une assemblée de ville, le 24 jour d'avril, et il y fit lire une lettre que le Roy avoit addressée à ce prince. Comme elle portoit un commandement fait exprez, tant aux Religionnaires qu'aux catholiques de Dieppe, d'y faire la garde, six des plus considérables Religionnaires furent députez de la part du Consistoire vers Monsr de

(1) Aujourd'hui la chapelle du Collége.

Montigny, pour le prier de rendre leurs armes et de rétablir en leurs charges les capitaines qui estoient de leur créance et avoient survescu à leur désarmement; mais Mons[r] le Gouverneur leur ayant répondu qu'il ne pouvoit leur accorder ce qu'ils demandoient, et qu'il en escriroit à Son Altesse, il y en eut cependant qui furent obligez d'en chercher d'autres, et de marcher, dez le soir de la même journée, avec les deux compagnies des catholiques, qui commencèrent à faire la garde. Les autres en firent autant les jours suivans, après avoir acheté des armes d'autant plus volontiers que la guerre estoit déclarée contre l'Espagnol.

Quoyque cette guerre put empescher la liberté du commerce, et même estre très-funeste aux vaisseaux dieppois, les sieurs de Lolive et du Plessis ne laissèrent pas de sortir du port de Dieppe, le 5 de may (*a*), à dessein d'aller à l'isle de la Gardaloupe (1) et d'y establir une colonie de cinq cents hommes. Le capitaine Regimont partit aussi du port et de la rade de cette ville avec son vaisseau, qui estoit de trois cents tonneaux et de seize pièces de canon ; mais il prit la route de l'isle de Saint-Maurice, qui est vers l'embouchure de la mer Rouge, pour y couper et charger du bois d'ébène. Ce capitaine en avoit déjà fait le voyage avec tant de bonheur et de profit (*b*) qu'il voulut y retourner une seconde fois (2). Néantmoins, ayant reconnu lorsqu'il fut arrivé à cette isle qu'elle estoit occupée par les Espagnols ou Portugais, contre lesquels la guerre avoit esté déclarée, et, estant con-

(*a*) M. S. du sieur Chrestien. — (*b*) Selon le témoignage de sa femme et de son fils.

(1) La *Guadeloupe*.

(2) Le capitaine Régimont est nommé *Gilles Réximont* par le sieur de Flacourt, dans sa *Relation de la grande isle Madagascar*, où il est représenté comme un *capitaine bien expérimenté à la navigation* (p. 204 et suiv.).

traint de passer outre, il trouva bon de faire valoir son voyage aux dépens des ennemis de la France, lesquels navigoient ordinairement sur les mers du Levant, tant pour aller aux terres et aux habitations qu'ils avoient aux Indes Orientales, que pour en partir et retourner en Espagne et en Portugal ; comme il continuoit sa route et couroit le bon bord, il découvrit trois navires vers les costes de la Perse. Il donne aussitost dessus, en sorte que peu de temps après il en aborda un, d'environ quarante tonneaux, bâti et équipé à la façon de ceux que l'on nomme en ce pays-là des Joncs (1), parce que leurs voiles sont faites de nattes de joncs.

Les Dieppois s'en estant rendus les maistres, se mirent incontinent à le piller et à se saisir de tout ce qu'il y avoit d'or et d'argent, dont une partie estoit en barre et l'autre en monnoye de Perse et de Turquie, et en pièces de huit ou Patagons, qui estoient des pièces d'Espagne de la valeur de 58 solz. Ce qui se monta (selon que l'on a estimé) à plus de cent mille escus, que plusieurs marchands Turcs et Persans, qui estoient sur cette prise, avoient reçeue pour les raretez et les marchandises qu'ils venoient de vendre en la foire de Médine et de la Meke, où les Mahométans s'estoient rendus de toutes parts pour visiter ces lieux destinez à la vénération de leur faux prophète. Le capitaine Regimont, qui devoit avoir pour sa part la somme de trente six mille livres, à raison d'un seiziesme qu'il avoit dans son navire, en fut néantmoins privé, et enfin fait prisonnier en

(1) *Jonques*. — M. Jal fait venir ce mot du portugais *junco*. Une note marginale du manuscrit d'Asseline, note que nous croyons pouvoir attribuer à M. Jules Thieury, prétend qu'il vient d'un mot chinois que les Malais prononçaient *adjonc*, et qui signifie *vaisseau*.

la Bastille de Paris pendant plusieurs années, à faute d'avoir apporté dans son bord quelques-uns de ces étrangers comme autant de témoins de sa conduite. Mais quoy? le ciel le permit ainsi afin d'apprendre à ce capitaine, aussi bien qu'à tout autre, que les richesses avoient des espines de même que les roses, et que les unes et les autres piquoient vivement si on les prenoit inconsidérément et sans précaution.

Lorsque les Dieppois s'occupoient à courir et à butiner sur les mers du Levant, les Flamans, estans suiets du Roy d'Espagne, rodoient les mers du Nord et du Ponant. En sorte que les Dunkerquois spécialement prirent incessamment des navires de France. Il est à croire que les Dieppois furent du nombre de ceux qui en souffrirent plus de pertes et de dommages, parce qu'ils mettoient en mer beaucoup de bateaux et de navires, et qu'estans de grand profit, ces avanturiers les cherchoient partout et les poursuivoient même jusqu'à la rade et à l'embouchure du port de Dieppe, comme pour insulter à ses habitans et les braver. Mais une telle audace leur déplut si fort que, pour la réprimer et donner à leur tour la chasse à leurs ennemis, ils firent équiper, sur la fin de juillet (*a*), quatre navires de guerre, lesquels, toutesfois, ils ne purent entretenir longtemps en mer. Et environ ce temps-là, Mons[r] de Montigny fit construire un petit fort au pied du fort du Pollet, pour commander sur l'entrée du port et en repousser ces avanturiers. D'où est venu qu'il a esté depuis ce temps-là appellé le fort de Montigny. Ce brave Gouverneur, non content d'avoir ainsi fortifié le costé du Pollet, voulut aussi remparer

(*a*) Le sieur Policien.

celuy du château ; pour cet effet, il fit eslever un parapet de briques sur la muraille qui soutient les terrasses du pied des deux dernières tours du château et de l'extrémité de la falaise, et en même temps dresser en cet endroit-là, qui est au-delà des murailles de la ville, une plate-forme et une baterie, dont le canon peut aisément nettoyer la banquée de la mer et commander sur son rivage. Aussi a-t-on construit dans ce poste un corps-de-garde, parce qu'on avoit dessein de le faire valoir avantageusement en cas de besoin. Et d'autant que la Tour de Marne, dont nous avons parlé ailleurs (1), estoit presqu'entièrement ruinée, et qu'ainsi elle pouvoit estre aisément prise et servir ensuite comme de marche-pied pour monter sur les rampars de la ville, il la fit abbattre et razer à fleur de terre.

La guerre, qui causoit tant de remuemens, continuoit de ruiner le commerce, en sorte que les habitans de Dieppe (ainsi que le sieur Policien a témoigné) ne s'entretenoient ordinairement que des prises de leurs navires, de leurs bateaux pescheurs et de leurs hommes, que les Flamans enlevoient par un malheur qui fut extrêmement funeste à cette ville, car il y fit naistre tant de déplaisirs et de misères que le feu de la peste, qui sembloit estre esteint, se ralluma aux approches de ces nouvelles matières. Mais ce fut avec beaucoup plus de véhémence et de ravages qu'auparavant. D'où est venu (sans doute) qu'il ne se passa dans cette ville pendant les deux années suivantes aucune chose digne de remarque, si ce n'est l'embrasement et la perte entière du grand et du riche vaisseau du capitaine Thomas Lambert, laquelle arriva à la rade, l'an 1637, le jour de Saint Matthias.

(1) Tome I, p. 210.

Ce fâcheux et déplorable accident survint (à ce qu'on tenoit) par l'imprudence d'un matelot, lequel, s'estant approché des poudres lorsqu'il fumoit du tabac, y laissa tomber quelque charbon. Quoy qu'il en soit, je peux au moins assurer qu'une partie de ce vaisseau, appelé *la Marie*, du port de 300 tonneaux, monté de 18 ou 20 pièces de canon et d'environ 80 hommes, sauta en l'air en partie, et qu'en partie il coula au fond de la mer, en sorte toutesfois que le bout de son mast d'avant parut pendant plusieurs années dessus l'eau, comme pour servir d'un triste mémorial de la perte de quarante mille escus et d'un très-grand nombre de Dieppois, tant de l'équipage que de la ville, qui voulurent faire le lundy ou le mardy gras avec leurs parens et leurs amis, tandis que le capitaine le faisoit à terre avec sa famille. On a remarqué qu'encor bien que ce capitaine eut eu une bonne part de cette infortune, et qu'il prenoit son repas lorsqu'on luy en apporta la nouvelle, il ne se leva pas de table, mais le continua avec une fermeté et une constance extraordinaire, ayans considéré que le mal estoit sans remède.

Néantmoins, ce capitaine dieppois ayans pratiqué les années précédentes la traitte du Sénégal avec ce même navire, qui en fut surnommé *le Sénégalois*, les marchands de Rouen et de Dieppe (lesquels faisoient une compagnie de commerce) s'efforcèrent de l'entretenir et de l'envoyer en ce pays-là avec deux autres navires, dont l'un estoit chargé de provisions de bouche et de guerre, et l'autre d'ouvriers et de matériaux propres pour y bâtir une habitation, et faciliter par ce moyen le commerce qu'ils y avoient entretenu jusqu'alors avec beaucoup de dépenses et de pertes, ainsi que cette compagnie repré-

senta au Roy, qui eut la bonté de leur en accorder la permission, en faveur de Mr le cardinal de Richelieu, à l'exclusion de tous les autres marchands françois.

Comme ces vaisseaux furent équipez avec beaucoup de diligence et conduits avec bien du bonheur, ils arrivèrent en Sénéga, l'an 1638. D'abord, chaque Dieppois se mit en devoir de rendre ses services à la compagnie. Les uns firent monter sur la rivière des barques chargées de marchandises qu'ils devoient traitter avec les nègres. Les autres s'occupèrent à construire, avec des briques et d'autres matériaux qu'ils avoient apportez, une habitation pour la seureté des hommes et de ce qu'ils avoient de précieux. Mais cette habitation, qui fut la première que les chrestiens avoient faite en ce pays-là, ne subsista que jusqu'au temps que nous marquerons sur l'an 1661.

Cependant, le Roy ayans demandé à la ville de Dieppe un emprunt de 75,000 livres (a), qui furent enfin réduites à 30,000 par la faveur de Mr de Longueville, Mrs les Eschevins furent occupez à en faire la levée sur deux cents des plus notables bourgeois, auxquels cette ville fut obligée de payer plusieurs parties de rente, suivant la résolution qui en avoit esté prise et signée sur le registre de la ville, le 13 jour de mars.

Ce ne fut pas tout, car, l'an 1640, Monsieur Paris, Mre des Requestes et intendant de la province de Normandie, estant arrivé à Rouen, à dessein d'y lever un impost pour la subsistance des armées du Roy, la ville de Dieppe fut taxée à 30,000 livres. Messrs de Ville, pour trouver une telle somme, suivant la résolution qui en avoit esté prise en pleine assemblée, se mirent en devoir

(a) Le sieur Policien.

d'aller aux huit quartiers de cette ville, chacun d'eux estant accompagné de deux des plus notables bourgeois de l'une et de l'autre créance, pour apprendre et marquer les prix des louages des maisons, et en recevoir cinq solz pour livre, dont les locataires en devoient payer deux. Mais, après que l'on eut reconnu par cette recherche la suffisance des habitans de Dieppe, on trouva bon de changer d'avis et de faire la taxe sur le pied de leur revenu.

Lorsque ces Messieurs marchoient par la ville pour l'exécution de ce dessein, le sieur Jean de Clieu et le sieur Pierre Estancelin (tous deux fort zélez pour la religion et la patrie), firent une chose digne de remarque, en ce qu'ils s'avisèrent, pour contenter leur curiosité et celle de bien des gens, d'observer en cette occasion, avec les autres catholiques qui les accompagnoient, les biens des Dieppois et le nombre de leurs personnes, en sorte qu'après en avoir fait une supputation exacte, ils trouvèrent, contre l'opinion commune, qu'il n'y avoit à Dieppe qu'un Religionnaire contre six à sept Catholiques, et mêmes qu'autant que ceux-ci surpassoient ces autres là en nombre, ils les surpassoient autant en richesses, pourvu toutesfois que l'on joignit les biens de plusieurs Catholiques pour les comparer à ceux de quelques-uns des plus opulens Religionnaires, dont le party fut pour le moins autant humilié par la connoissance qu'il en eut que par la défense qui lui avoit esté faite, dez l'onzième jour de janvier, par Monsr le Gouverneur, de tenir leurs escholes dans Dieppe, suivant le commandement exprez qui leur en avoit esté fait, conformément à l'arrest donné pour ce suiet par Monsr le Chancelier, le 9 d'aoust 1639, à la sollicitation de M^r l'Archevesque de Rouen, et signifié

au sieur Jean Daval, qui estoit alors un de leurs anciens (*a*).

Les Pères Chartreux de Gaillon s'estans aussi servis de l'occasion, qui s'estoit présentée assez favorablement, Mons[r] le Chancelier estant alors logé au château de M[r] l'Archevesque, taschèrent d'obtenir un arrest pour faire démolir le presche, parce qu'il estoit bâti sur leur fief de Caude-Coste. Mais en ayant seulement obtenu un mandement pour faire appeler au conseil les Religionnaires de Dieppe, à qui il fut signifié le 17 jour du même mois de janvier 1640, le conseil ordonna, avant que de faire droit sur la définitive, que les Eschevins seroient ouys sur la commodité ou incommodité de ce temple, et que cependant les choses demeureroient en leur estat. Si bien que les catholiques de Dieppe n'eurent point de plus grande consolation que celle que la Providence Divine leur donna, au mois d'avril de cette année ou de l'année 1641 (selon certains mémoires) (*b*), à la venue des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie. La dame Magdeleine de Puche leur ayant donné mille livres de rente pour leur fondation, elles furent envoyées en cette ville par celles de leur couvent de Rouen. Elles furent logées en la grande maison de M[r] d'Ancourt, dans la rue du Haut-Pas, et, après y avoir fait disposer quelques chambres et une petite chapelle, elles y firent leurs exercices de piété jusqu'à l'an 1643, qu'elles en délogèrent pour s'installer au fauxbourg du Pollet, dans plusieurs maisons, dont ces religieuses firent en partie leurs demeures et en partie leur église.

Deux mois après la venue de ces bonnes filles, Messire Guillaume de Montigny se fit porter aux eaux de

(*a*) Le même. — (*b*) Le sieur Policien et des M. S.

Bourbon, espérant y trouver l'entière guérison de la paralysie dont il avoit esté atteint l'année précédente.

Mais au lieu d'y trouver un si souverain remède, il y rencontra la mort, au grand déplaisir de son illustre famille et de tous ceux qui connoissoient le mérite de ce brave gouverneur de Dieppe. Sa charge ayant esté presqu'aussitost donnée à Messire Philippes de Torcy, seigneur de la Tour, chevalier, seigneur et patron de Lindebœuf, le Torp et Druëil, conseiller du Roy, maistre d'hôtel ordinaire de sa maison, Gouverneur de la ville et château de Partenay, maistre de camp de dix compagnies entretenuës pour le service de Sa Maiesté, il vint en prendre possession, le mercredy 10 jour de juillet. Il y fut reçeu à la porte de la ville par deux compagnies de bourgeois et par M^rs^ les Eschevins, qui luy firent leurs complimens en cet endroit là, et le menèrent ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où un magnifique disné avoit esté préparé. Je laisse à penser à la joye des conviez et aux coups de santé que l'on y but, pour dire qu'après le repas, Monsr de la Tour fit lire ses lettres de provision et alla au château, où il demeura. Ce ne fut pas toutesfois pendant un long temps, car il fut obligé d'en partir peu de jours après, et d'aller, par l'ordre du Roy, à l'armée que Monsr le Grand-Maistre commandoit dans l'Artois. Mais Madame sa femme, qui n'estoit pas venue à Dieppe pendant qu'il estoit lieutenant en la place de feu Mr de Villerceau, arriva cette année en cette ville, et monta au château, après avoir esté reçeue à la porte de la Barre par une compagnie de bourgeois et M^rs^ les Eschevins, et elle y demeura avec bien de la satisfaction, jusqu'au temps qu'elle fut obligée d'aller à Arras pour y rester avec Monsr de la Tour, lequel avoit esté honoré de la charge

de Gouverneur de cet importante place, aussi bien que de celle de mareschal de camp ; de sorte que la charge de Gouverneur de Dieppe demeura alors vacante ; mais Mons[r] de Longueville y pourvût, et en gratifia bientost après Messire Philippes de Montigny, dont son Altesse connoissoit très bien les bonnes qualitez et les mérites. Et c'est tout ce que j'en peux dire pour le présent. Pour ce qui est de ce qui se passa encore de remarquable cette année en la ville de Dieppe, [ce] fut qu'au mois de juillet, d'aoust et de septembre, un nommé Charles Paris fit construire sur les voutes des escluses le moulin-à-vent que l'on y voioit, et qu'environ le mois d'octobre, le capitaine Thomas Lambert, qui estoit retourné depuis quelque temps du Senega à Dieppe, fit encore un voyage en ce pays-là pour y traitter avec les nègres et y faire achever l'habitation que les Dieppois avoient commencée l'an 1638 (1).

Ce capitaine ayans fait depuis un autre voyage en Senega avec le même navire, nommé le *Saint-Jean-Baptiste*, du port de 300 tonneaux et 24 pièces de canon

(1) Vers le même temps, quelques Dieppois s'étaient établis à Madagascar, à la suite du naufrage d'un navire de Dieppe commandé par le capitaine Goubert, « lequel avoit fait bastir une barque de quarante tonneaux, et s'en estoit retourné dedans en France, son navire estant coulé » à fond à l'Ance d'Itapère (près du cap de ce nom), soit par sa négligence, » soit par la malice de ses calfadeurs, soit par l'exprès consentement de » tout l'équipage ; car les capitaine et matelots avoient tant pris d'argent » avant que de partir de Dieppe, à soixante ou quatre-vingts pour cent » sur leur voyage, que la crainte de ne pas faire une charge bastante pour » payer l'argent qu'ils avoient tous emprunté, leur fit à dessein laisser » couler à fond leur navire, qui estoit encore assez bon, sur ses cables.... » Ils passèrent environ vingt-cinq dans la barque et arrivèrent à Dieppe » assez heureusement. Les François demeurez de l'équipage se mirent à » traister de la cire, des cuirs et autres choses, dans le pays, pour leur » compte. — *Relation de l'isle Madagascar*, p. 204-205. »

de même calibre, laissa non-seulement du monde dans l'habitation des Dieppois, mais aussi des marchandises propres pour la traitte, et fit voile ensuite vers les isles du Cap de Vert, à dessein d'y traitter celles qu'il avoit dans son bord. Néantmoins, comme il trouva que l'isle de Saint-Vincent estoit inhabitée, il y mit de ses gens avec une pièce de canon, laquelle ils placèrent sur une éminence pour mieux deffendre leur poste contre ceux qui eussent voulu leur en disputer la possession. Enfin, après ces expéditions et ces routes, ce capitaine prit celle de Dieppe, où il arriva heureusement, environ le mois d'octobre de l'année 1642 (*a*), et où, environ quatre mois auparavant, les sieurs La Thuy-Hallé et de Bretteville, conseillers du Roy au grand conseil de Sa Maiesté, estoient venus, pour y establir un siége présidial, un bailliage et une mareschaussée, suivant que le conseil avoit ordonné sur quelque requeste qui luy avoit esté faite.

Presqu'aussitost que ces Messieurs furent arrivez en cette ville, ils en firent donner avis aux officiers des jurisdictions d'Arques, du Neuchâtel, de Cany, de Caudebec, et à ceux des autres endroits qui devoient relever de ce nouveau présidial, leur enjoignant en même temps de se trouver à Dieppe, en habit décent, le mercredy cinquième jour de juin, auquel ces députez devoient en faire l'establissement dans la chambre de la Halle aux Draps. En effet on disposa dez lors tout ce qui estoit nécessaire pour l'exécution de ce dessein, et le jour qui avoit esté marqué estant venu, le sieur du Thuy-Hallé, accompagné du sieur de Bretteville, se rendit en ce lieu là, et, en la présence de plusieurs conseillers par com-

(*a*) Le sieur Policien.

mission, d'un avocat et d'un procureur du Roy, lesquels prirent leurs séances à l'imitation des officiers du Parlement, y fit une harangue à la louange de la justice et de ce présidial de Dieppe. Ces deux Messieurs, qui avoient esté députez pour faire cet establissement et tiroient chaque mois mille livres de pension, prirent le soin et la peine de remuer toutes choses à son avantage. Entre autres, ils firent de nouvelles ordonnances et donnèrent des règlemens, tant pour le regard de la police de cette ville que pour le regard de celle de la banlieue, au préjudice de Mons[r] le Bailly de Caux et de Mons[r] le Bailly de Dieppe (*a*). Ils firent venir devant eux les gardes des mestiers, et ils leur défendirent d'eslire des maistres et des gardes devant tout autre juge. Bien davantage, ils voulurent donner des gardes à des mestiers qui n'avoient jamais eu de Maistrises. Mais la ville s'y estant opposée, leur prétention fut sans effet. Ils ne laissèrent pourtant pas de faire valoir des lettres de Bulle, qu'ils accordoient aux catholiques qui désiroient estre maistres de quelque mestier.

Six mois ou environ après l'establissement de ce présidial (qui jusqu'alors avoit semblé estre au regard des autres jurisdictions ce qu'estoient les plumes de l'aigle au regard de celles des autres oyseaux, lorsqu'elles estoient mises ensemble), Monsieur du Thuy-Hallé installa en sa place M[r] de Gruchy, sieur de Robertot, gentilhomme voisin de Dieppe et conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Mets, et il partit de Dieppe au mois d'octobre ensuivant, ainsi que fit M[r] de Bretteville le vingt-deuxième de ce même mois. Mais le partisan

(*a*) Les *Chroniques de Paris* témoignent que les juges consuls créés à Paris par le Roy Charles 9 estoient pour juger les différents, mais entre les marchands.

resta en cette ville, attendant l'occasion de vendre les autres charges.

De même que Mons[r] de Robertot prenoit la qualité de lieutenant général au bailliage et siége présidial de Dieppe, ses sergeans se disoient exploitans par tout le royaume de France. Et (selon qu'il est à croire) ce présidial fut érigé avec les mêmes droits et les mêmes prérogatives que le Roy Henry II accorda à ceux dont l'histoire fait mention (*a*). Quoy qu'il en soit, au moins est-il certain qu'il subsista seulement jusqu'à l'an 1648 (*b*), auquel, par un arrest du Parlement de Paris, il fut interdit, et son parquet ayant esté démoli, le premier jour de septembre, par des officiers de la jurisdiction d'Arques, suivant la commission qu'ils en avoient eu de la part du Parlement de Rouen, chaque jurisdiction reprit ce qui lui appartenoit.

Ainsi le bailliage de Dieppe rentra dans les droits dont il avoit jouy depuis plus de cinq cents ans. Car (selon M[r] Dablon) la jurisdiction d'Arques ayant esté démembrée aprés l'eschange de Dieppe et d'Andely, une partie fut convertie en une haute justice laquelle eut deux degrez de jurisdiction, un (dit-il) de Sénéchal, et l'autre de Bailly Vicomtal, lesquels furent après réunis par Edit, et Mons[r] l'Archevesque fut remis en la possession de la grande chambre de la Halle aux Draps, où la jurisdiction du bailliage se tenoit autresfois, lorsque Mess[rs] les Archevesques logeoient, quand ils venoient en cette ville, dans l'ancien bâtiment de pierre appelé le ***Manoir seigneurial***, lequel, pour ce suiet, quelques-uns d'entre eux rendirent plus beau et plus commode, comme fit Messire Guillaume de Vienne, par la construction du large degré de pierre,

(*a*) Dupleix en Henry 2 sur l'an 1552 plutost qu'en l'an 1548. — (*b*) *Le sieur Policien.*

par le grand perron qui le termine à l'entrée de la haute sale de ce manoir, et par la porte de maçonnerie qui est sur le bord de la rue du costé du quay, sur laquelle on voit encore ses armes. Les successeurs de ce grand prélat y firent aussi d'autres ouvrages, jusqu'au temps du magnifique Georges d'Amboise, lequel y fit travailler, l'an mille cinq cents treize, et de l'illustre cardinal de Bourbon, qui embellit ce lieu, ou plutost ce palais archiépiscopal, par des peintures et par ses armes, qu'il fit attacher au devant de ce perron et à divers endroits des chambres de cet hôtel.

La guerre que le Roy avoit avec l'Espagne, l'Empire et leurs Alliez, consumoit du monde et de l'argent. De sorte que, pour réparer ces pertes, Sa Maiesté obligea la ville de Dieppe de payer le dixième denier du louage de chaque maison située en franc alleu, et donna en même temps des commissaires pour lever des soldats dans les pays étrangers, et spécialement dans l'Escosse, d'où, l'an 1643 (*a*), douze ou quinze cents hommes vinrent débarquer à Dieppe, au mois de septembre, d'octobre et de novembre.

Un peu auparavant, le capitaine Thomas Lambert estoit parti de cette ville et avoit pris la route de Senega, où enfin estant arrivé heureusement, il deschargea ses provisions de guerre et de bouche, et se résolut d'y demeurer et de fortifier son habitation d'une si bonne manière qu'il se mit en estat de ne plus craindre les insultes des nègres de ce pays-là. Pendant qu'il y fut, il fit touiours paroître combien il estoit résolu et brave en la guerre, et magnifique dans son habitation. J'ay appris de bonne part que, non-seulement il s'y faisoit servir en vaisselle

(*a*) Le sieur Policien.

d'argent, dont une partie consistoit en cinq ou six bassins de soixante ou soixante et dix livres chacun, mais aussi qu'il s'y faisoit voir vestu de riches habits, comme si, par cette conduite, qui estoit touiours accompagnée d'un port grave et maiestueux, il eut voulu trancher du petit souverain, et inspirer des sentimens d'estime et de respect à ses gens, et, aux sauvages qui l'approchoient, de la crainte et de l'admiration.

Cette humeur hautaine et ambitieuse que ce capitaine affectoit fut (ce semble) la cause qu'il refusa de payer les droits ou coutumes que certains Roitelets exigeoient des Dieppois lorsque leurs barques montoient sur la rivière et passoient devant leurs terres, et qu'il y en eut un qui entreprit d'attenter sur leur vie et sur leurs biens. Ce qu'il fit secrettement, venant de nuit, de plus de 20 lieues, avec 200 nègres, à dessein de surprendre le capitaine Lambert et mettre le feu à ses barques, ainsi qu'ils eussent fait, s'il ne se fut pas tenu sur ses gardes et ne les eut repoussez par le feu continuel de sa mousqueterie, qui tua plusieurs de ces barbares et obligea les autres de se retirer au pays d'où ils estoient venus. Ainsi ces Dieppois (de même que plusieurs autres avoient fait ordinairement et continuoient de faire dans la pluspart des pays étrangers), ménageoient la traitte de Senega avec toute l'application et la générosité possible. De sorte que, sous la conduite d'un si bon commandant, ils remplissoient leurs magazins de marchandises dont ils chargeoient les navires de Dieppe qui venoient de temps en temps, et dont les habitans de cette ville, aussi bien que ceux de Rouen, retiroient de très grands profits, et tout le royaume beaucoup de commoditez (1).

(1) « Le vingt-cinquiesme de mars de l'année mil six cens quarante-

Ce grand trafic ne s'exerçoit pas sans de fâcheuses difficultez, lesquelles naissoient entre les marchands et les engageoient dans de longues procédures, mais le Roy Louys-le-Juste, souhaittans que leurs différents et leurs proceds fussent promptement expédiez par le retranchement de ces procédures, députa M[r] de Gremonville, président au Parlement de Rouen, M[r] de Brinon, conseiller, et M[r] Le Guerchois, avocat du Roy, pour establir à Dieppe une jurisdiction de Prieur et consuls des marchands. Ils arrivèrent en cette ville le mardy 17 de may, le second jour d'après la feste de la Pentecoste, et, le lendemain, ils en firent l'establissement dans l'Hôtel-de-Ville. Ainsi, les marchands de Dieppe eurent la satisfaction de voir alors l'exécution des patentes que le Roy Henry-le-Grand avoit données pour ce suiet au camp d'Arques, au mois de septembre 1589, et celle des autres patentes données à Paris le 17 de septembre 1594 (a), pour faire vérifier les précédentes. A quoy néantmoins, selon que porte l'extrait et la déclaration du Parlement du 9 de septembre 1595, cette Cour ne put procéder, non pas mêmes l'an 1618, que M[r] l'Archevesque de Rouen, comte et seigneur de Dieppe, s'opposa à l'esta-

(a) Selon l'invent. des Esc. de la M. de V.

» quatre, partit un navire de France du port de Dieppe, appartenant » auxdits seigneurs de la Compagnie (Française de l'Orient), du port de » quatre cents tonneaux, qui portoit quatre-vingt-dix François passagers » pour demeurer en l'isle de Madagascar, et arriva en la baye d'Antongil » au mois de juillet, séjourna tant à ladite baye qu'à l'isle Sainte-Marie, » iusques au mois de septembre, et arriva dans le mesme mois à Mangafia et de là au Port-Dauphin » où il séjourna dix-sept mois. Ce navire s'appelait *le Royal* et son capitaine *l'Ormeil* ou *Lormelle*; il partit au mois de janvier 1646, chargé d'ébène, de cuirs et de cire, qu'il débarqua à Saint-Malo au mois de may de la même année. — *Relation de l'isle de Madagascar*, p. 209-210.

blissement de cette jurisdiction, aussi bien que M[r] l'Amiral. Le premier qui fut eslu prieur de cette nouvelle jurisdiction fut le sieur Jean-Baptiste Caron, ancien Eschevin de la ville ; les sieurs Pierre Martin et François Durant furent les premiers consuls, lesquels, après avoir presté serment entre les mains de M[rs] les Commissaires, exercèrent les premières fonctions de leur charge dans la grande sale de l'Hôtel-de-Ville. Quatre autres bourgeois furent choisis pour estre semainiers pendant un mois, deux desquels estoient catholiques et les deux autres Religionnaires. Ce qui fut ainsi arrêté jusqu'à ce que l'on y eut pourvu. Depuis cet establissement, cette jurisdiction a esté exercée, et M[rs] du Parlement de Rouen n'ont pas manqué d'envoyer des députez pour procéder à l'élection de nouveaux officiers.

Le bon ordre qui venoit d'estre donné pour la liberté du trafic et la paix des marchands fut suivi du désordre et du trouble que plusieurs escholiers excitèrent, estans indignez (je ne sçay pour quel suiet) contre le ministre Jean de Vauquelin, dont ils attaquèrent et battirent la maison à coups de pierre, à quatre heures du matin du jeudy 23 jour de juin de l'année présente. Le sieur Policien dit qu'ils voulurent enfoncer la porte, et même qu'il y en eut lesquels y entrèrent, et que le voisinage en prit une telle alarme que M[r] le Gouverneur fut obligé d'y envoyer des soldats pour arrêter l'insolence de ces mutins.

Les Religionnaires eurent encore quelques autres suiets de déplaisir l'an 1645 (*a*), car, vers la fin du mois d'avril, des malveillans entrèrent de nuit dans leur temple par une fenestre, et ils en emportèrent une horloge qui servoit

(*a*) Le même.

pour régler les heures des presches La nuit du 2 jour de may, ces voleurs entrèrent encore dans ce temple d'où, après qu'ils eurent pris et jetté au feu les livres des libraires, les psaumes de Marot et la Bible de Genève, ils se retirèrent avec les boëtes de cuivre dont les diacres se servoient pour recevoir les aumônes.

L'année suivante fit voir quelque chose de plus considérable en ce que, suivans les ordres du Roy, les Dieppois équipèrent en guerre dix barques en moins de quatre jours. Si bien qu'elles sortirent du port, environ le 4 jour d'octobre, et allèrent devant la ville de Dunkerque, laquelle estoit assiégée par l'armée de Sa Maiesté, alors commandée par Monsieur le Prince de Condé. Elles y furent conduites par le sieur Claude Dablon, fils unique du sieur Simon Dablon, premier Eschevin, et par des capitaines et des officiers de Dieppe, lesquels firent si bien leur devoir en cette occasion que M^r le Prince en eut tout le secours qu'il en avoit espéré, et qu'il avoit estimé si nécessaire, que (selon qu'il l'avoit témoigné au Roy) il ne pouvoit sans luy réduire cette ville-là.

Au commencement de juin de l'année 1647 (*a*), 1,500 Irlandois arrivèrent à Dieppe. Ils avoient esté levez dans leur pays, en partie pour la France et en partie pour l'Espagne. Mais les frégates qui les apportoient s'estans rencontrées, celle du parti de France attaqua l'autre, la prit et l'amena au port de cette ville. Le 20 de ce mois (*b*), un aussi grand nombre d'Irlandois arriva aussi à Dieppe, après avoir esté arrêtez par l'ordre du Parlement d'Angleterre et enfin relachez à la sollicitation de l'ambassadeur du Roy Très-Chrestien, Louis XIIII.

Sur l'avis qu'on reçeut à Dieppe que ce monarque

(*a*) Selon une relation publique. — (*b*) Selon une autre relation.

devoit y venir avec la Reine Régente sa mère (*a*), Mons[r] de Montigny, Gouverneur de cette ville, et le sieur Simon Dablon, montèrent à cheval, le 28 jour de juillet, et allèrent à Abbeville apprendre de Leurs Maiestez les ordres qu'ils devoient observer et les préparatifs qu'ils devoient faire pour leur entrée, et dez aussitost qu'ils eurent esté informez qu'elles se contentoient de leur bonne volonté, ne voulant pas engager la ville de Dieppe à la despense d'une entrée solennelle, ils y retournèrent; et le jeudy premier jour d'aoust, qui estoit celuy auquel Leurs Maiestez y devoient arriver, ils se mirent en devoir de faire marcher deux compagnies de bourgeois sur le grand pont, et d'eslever sur la porte qui en a pris sa dénomination les armes du Roy et de la Reine, parées de festons et de quelques autres marques de respect et de joye. Celles de M[r] le marquis de Beuvron, lieutenant général pour le Roy en la haute Normandie, furent posées sur la porte du logis du sieur eslu Mazier, où il arriva sur les 10 heures de ce même jour. Mais celles de M[r] le cardinal Mazarin, qui vint en cette ville sur le midy, accompagné d'un grand nombre de seigneurs, furent attachées sur la haute et belle porte du logis de Mons[r] de Sauqueville.

Un peu après l'arrivée de cette Eminence, Mons[r] le Gouverneur monta à cheval et alla, à la teste de plusieurs gentilshommes du pays et d'un grand nombre des plus notables bourgeois de Dieppe, au devant de Leurs Maiestez, lesquelles ils accompagnèrent et conduisirent iusques dans cette ville, où enfin elles arrivèrent le même jour sur les cinq à six heures du soir. Le Roy alla

(*a*) Selon l'imprimé fait à Dieppe et la relation publique de Paris.

descendre au logis de Mons[r] d'Ancourt, de la rue du Haut-Pas, et la Reine, sa mère, en celuy du magazin à sel. Mademoiselle d'Orléans alla en la belle maison de M[r] Parent, de la rue d'Escosse, M[r] le cardinal Barberin en celle de M[r] Mainet, de la rue de la Pellerie, et les princes et les seigneurs de la Cour en celles qui leur avoient esté destinées. L'artillerie du château faisoit cependant un tintamare extraordinaire par les descharges de tous ses canons, auxquels ceux du fort du Pollet répondirent, aussi bien que ceux que l'on avoit préparez sur le quay, sur la banquée de la mer, sur les rampars des marais et sur quelques autres endroits.

Mess[rs] de Ville, assemblez en corps et appelez les premiers par M. de Saintot, maistre des cérémonies, furent incontinent saluer Leurs Maiestez en leur logis et les ayans complimentez sur leur arrivée et sur la joye, qu'ils ressentoient de voir la ville de Dieppe honorée de leur présence, leur firent des présents de quantité de boëttes de confitures, de vins délicieux et d'hypocras, faits de sidre et d'autres liqueurs, dont le Roy les remercia, leur donnant des assurances de son affection. Ils s'aquittèrent aussi de leur devoirs envers Mademoiselle d'Orléans, envers M[r] le cardinal Mazarin et M[r] le cardinal Barberin, et les autres personnes de marque.

Les officiers du présidial de Dieppe, du bailliage, de la jurisdiction d'Arques et quelques autres firent les jours suivans leurs harangues à Leurs Maiestez qui les reçeurent avec les démonstrations d'une joye et d'une satisfaction entière.

Le 4 jour d'aoust (1), M[rs] du Parlement de Rouen firent

(1) Lisez: *Le 2 jour d'aoust.*

leurs complimens à Leurs Maiestez par la bouche de Messire Charles Faucon, premier président de cette cour, estant assisté d'un autre président et de plusieurs conseillers. Il leur témoigna que cette cour avoit bien de la joye, voyant que la province estoit honnorée de leur présence. Cette joye, néantmoins, fut meslée de tristesse par la défaillance et la mort qui surprirent M^r le premier Président dans la cour du logis de la Reine, qui eut la bonté de venir le voir et de l'assister elle-même avec une charité merveilleuse. Monsr de Plainboc vint à Dieppe et porta la parole à Leurs Maiestez de la part de la Chambre des Comptes, ainsi que fit M^r d'Hoqueville, premier président en la Cour des Aides.

Ce qui donna plus de satisfaction au Roy et à la Reine et à toute la Cour fut le combat naval dont M^r le Gouverneur et Mrs de Ville leur donnèrent le divertissement dez le lendemain de leur venüe. Il fut livré vers le rivage de la mer, vis à vis des chambres de Leurs Maiestez, entre deux navires dont un, qui alloit à voiles et à rames, estoit monté de 18 pièces de canon et commandé par le capitaine de Senes, et l'autre par le jeune du Quesne, et entre dix-huit barques, montées de quatre et de six pièces de canon, et divisées en deux petits corps d'armée, un desquels portoit la bannière de France et l'autre celle d'Espagne. Mais tandis que les frégattes et les moindres vaisseaux couroient les uns sur les autres et se battoient à coups de canon, les deux grands navires attaquèrent un vaisseau du Roy nommé *le Berger*, qui estoit venu de Suëde à la rade de Dieppe aussi à propos que s'il y eut esté mandé pour estre de la partie au jour et à l'heure qui avoit esté marquée. Comme il estoit très-grand et monté de 34 pièces de canon, il fit un grand feu

et se deffendit bravement, et partout ailleurs le combat fut tellement opiniâtre, que tous les autres vaisseaux allèrent plusieurs fois à la charge après avoir gagné le dessus du vent et donné sur leurs ennemis, tantost pour les aborder et les prendre de vive force, tantost pour les battre à la portée du canon et des mousquets, qui faisoient toujours grand bruit et beau feu ; surtout lorsque quelques-uns mirent le feu à deux des petits vaisseaux et que leurs gens furent obligez, pour se sauver du danger où leur embrasement les exposoit, de se jetter dans l'eau et nager vers la terre, vis à vis des chambres d'où Leurs Maiestez considéroient à l'aise tout ce qui se passoit en cette petite guerre.

On a remarqué que M^r^ le cardinal Mazarin et M^r^ le cardinal Barberin, qui estoient auprès de Leurs Maiestez, prirent une bonne part à ce divertissement, qui leur sembla extraordinaire. Mademoiselle d'Orléans, Monsr le duc de Joyeuse, Madame la duchesse de Montbazon, M^r^ le marquis de Ville-Roy, alors Gouverneur de Sa Maiesté, M^r^ le duc de Brienne, premier secrétaire, et plusieurs autres Seigneurs et Dames de la Cour y prirent aussi bien du plaisir.

Pour ce qui estoit des habitans de cette ville, ils coururent de toutes parts, les uns montèrent aux chambres et aux greniers des maisons voisines des rampars, les autres sortirent de la ville pour aller en foule, ou sur le bord des falaises, ou sur la banquée et sur le rivage de la mer, afin d'estre les spectateurs de ce combat, lequel dura trois heures et fut enfin terminé par la prise que l'amiral de France fit de l'amiral d'Espagne et par les témoignages de joye des navires françois lesquels allèrent à la rade ou entrèrent au port au son des fanfares, des

trompettes et des tambours entrecoupé de canonnades.

Le lendemain samedy, 3 jour d'aoust, Leurs Maiestez estans accompagnées de Mademoiselle d'Orléans et de Mr le cardinal Mazarin, allèrent visiter le château et la citadelle. A leur arrivée, elles y furent saluées par la descharge de tout le canon, et magnifiquement régalées par Monsr de Montigny. Et, par le bonheur qui suit ordinairement les desseins du Roy, tous ces divertissemens et toutes ces réjouissances furent agréablement continuées par la venue de cinq gros vaisseaux de guerre, que l'on attendoit de Suëde depuis quelque temps, et que Sa Maiesté découvrit, regardant sur la mer par les fenestres de la sale du château.

Ces vaisseaux, qui estoient de 500 tonneaux chacun et de 38 pièces de canon, estans arrivez à la rade, Monsr du Quesne et les autres capitaines de cette petite escadre se mirent en devoir de saluer Leurs Maiestez, qui prenoient bien du plaisir à considérer ces bâtimens, lesquels, comme autant de châteaux flotans, faisoient tonner et esclairer le canon d'une manière assez surprenante. Monsr le cardinal Mazarin ayant voulu avoir le plaisir de les voir de près, se fit porter le lendemain à la rade, et leur artillerie se fit encore entendre par les descharges dont ils saluèrent cette Eminence.

Ce qui se passa de bien remarquable dans Dieppe, un jour ou deux après l'arrivée de Leurs Maiestez en cette ville, fut qu'elles firent l'honneur aux bourgeois, par un témoignage de l'estime qu'elles avoient de leur fidélité, de leur confier la garde de leurs personnes et de leurs Louvres (1) et de renvoyer leurs gardes Françoises et

(1) *De leur habitation ;* allusion au lieu de la résidence habituelle du Roi et de la Reine dans leur capitale.

Suisses en certains lieux qui estoient sur le chemin de Paris, se contentans de faire monter en garde chaque jour pour leur seureté deux compagnies de Dieppois, dont une alloit devant l'hôtel du Roy, et l'autre devant celuy de la Reine.

Pendant le séjour que Leurs Maiestez firent à Dieppe, elles eurent la satisfaction de voir jouer *la Chasse* et le tout se passa selon que nous avons dit ailleurs (1).

Le lundy 5 jour d'aoust, estans résolues et prestes de partir de cette ville, ses habitans se mirent en devoir, non-seulement de remercier Leurs Maiestez de l'honneur qu'elles leur avoient fait, mais aussi de les supplier instamment de vouloir bien leur permettre de les conduire jusqu'à Paris. Mais elles se contentèrent de leur témoigner que ces offres leur estoient agréables, et qu'elles vouloient que les Eschevins, le syndic, le capitaine, les lieutenants et les enseignes de la ville fussent continuez dans la jouissance des exemptions et des prérogatives dont Mons[r] de Longueville les avoit jusqu'alors gratifiez.

Leurs Maiestez estans sorties de Dieppe par la porte par où elles y estoient entrées, prirent le chemin de la vallée et passèrent devant le château et le bourg d'Arques, au travers des tranchées que le roy Henry-le-Grand fit faire pour s'opposer aux Ligueurs, ainsi que nous avons dit en temps et lieu. Cependant les compagnies des bourgeois qui estoient de garde les suivirent jusqu'au-delà de la chapelle de Nostre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, faisant retentir l'air par de continuelles mousquetades.

(1) Tome I, p. 185.

Bientost après, je veux dire le 19 et le 20 de septembre, les Dieppois firent sortir de leur port 34 bateaux, pour aller à la pesche de Jarmouth, et parce que les Ostendois et quelques autres Flamens avoient touiours en mer des corvettes et des brigantins, avec lesquels ils ne cessoient de traverser leurs entreprises iusques dans la pescherie, ils mirent dans chaque bateau dix-huit hommes et douze mousquets, et dans quelques-uns des pierriers et des piques, à dessein de tirer, malgré les poursuites de leurs ennemis, des profits de cette pesche. Si ces bateaux eschapoient aisément à leurs ennemis, allans à voiles et à rames, leur charge au moins estoit beaucoup plus petite que celle des autres, appelez ordinairement *Drogueurs* (1), desquels on s'estoit servi auparavant en cette pesche des grandes mers du Nord et dont les marchands, qui les voioient inutiles dans les fosses du Pollet, à cause des courses continuelles des frégattes des Dunkerquois, qui se rendoient redoutables, firent enfin des navires qu'ils envoyèrent en Canada et à Terre-Neuve pour la pesche de la moruë, suppléant par ce moyen au défaut de ceux qui avoient esté pris les années précédentes et perdus, et mis hors d'estat de retourner en ces voyages et de continuer l'exercice de cette pesche, à l'imitation de ceux qui les avoient devancez, depuis l'an 1504, que le Canada, ou la Nouvelle France, fut découverte (selon le témoignage du sieur Vincent Le Blanc) (*a*) et fréquentée par les Bretons et par les Normans, c'est-à-dire par les Dieppois (ainsi que parle le sieur l'Escarbot) (*b*) et par les Malouïns, par les mari-

(*a*) Le sieur Vincent Le Blanc au chap. 6 de la 3 partie de son livre. -- (*b*) Le sieur l'Escarbot, au chap. 1 du 2 livre de son *Histoire de la Nouvelle France*.

(1) Cf. tome I. p. 131.

niers du Havre-de-Grâce, de Honfleur et des autres lieux, lesquelles fournissent de ce poisson presqu'à toute l'Europe, ou bien depuis un temps immémorial et (comme dit cet autheur) de toute mémoire èt non pas depuis plus de mille six cents ans, dont le fameux Guillaume Postel a fait mention, quand il a écrit : *Terra hæc ob lucrosissimam piscationis utilitatem, summa litterarum memoriâ, à Gallis adiri, et ante mille et sexcentos annos frequentari solita est ;* s'estant imaginé que cette terre avoit esté mesprisée à cause qu'elle estoit sans habitations, *eò quod* (a-t-il dit) *sit urbibus inculta et vasta, spreta est.*

Pour ce qui est de la moruë seiche, les Dieppois en firent le premier voyage, sous la conduite d'un certain nommé Ferrand (*a*).

Quelques-uns de ces *Drogueurs* dont le moindre estoit d'environ cent tonneaux, furent aussi équipez tant en guerre qu'en marchandise, et ils allèrent en plusieurs endroits de l'Amérique méridionale ; mais ce ne fut pas sans qu'il y en eut de pris ou de perdus.

Le *Saint-Jean-Baptiste* fut plus heureux cette année dans le voyage qu'il fit au Cap-de-Verd et en Senega. Deux autres grands navires, qui sortirent cette même année du port de Dieppe pour aller en l'isle de Madagascar (dite vulgairement l'isle de Saint-Laurens), en retournèrent aussi deux ans après avec beaucoup de bonheur et de bonnes marchandises. J'estime que ce furent les navires que les deux fils du sieur Jean Guerard, maistre et professeur de l'art de naviger, menèrent vers les Indes Orientales, et dont un, au lieu de l'inscription ordinaire du *Dieu conduise la*, etc., fit escrire en

(*a*) M. D.

grosses lettres d'or au derrière de son navire : *Dieu y pourvoira*, soit que l'on doutât qu'il fut assez fort pour faire un si long voyage, soit que l'on eut une grande appréhension de la rencontre des ennemis de la France, où estant retourné à bon port, il fit escrire que *Dieu y avoit pourvu.*

La guerre s'estoit cependant tellement allumée entre la France et l'Espagne, que les habitans de Dieppe n'eurent pas moins suiet de craindre du costé de la terre que du costé de la mer. Il est vray que l'on y donna si bon ordre (*a*) que toutes choses furent mises en estat de résister aux attaques de l'ennemy. On dressa des barricades sur le bord des terrasses du Ravelin du grand pont, on fit des fraises sur le milieu des faces de la citadelle, on raza même les fossez du cimetière des Religionnaires, et, pour le regard du Pollet, il avoit esté un peu auparavant clos du costé du midy par les murailles que l'on y voit encore, et que Mons[r] le duc de Longueville avoit visitées après son retour de Munster, où il avoit fait un traitté de paix en qualité de plénipotentiaire de France.

Si cette paix fut générale, ce ne fut que pour le regard de l'Ancienne France et non pas pour celuy de la Nouvelle; car les sauvages de Canada, lesquels sont appellez Hiroquois, continuèrent de faire la guerre aux François de ce pays-là avec tant de fureur que, le 4 jour de juillet de l'année 1649, ils vinrent les armes à la main fondre dans le bourg de Saint-Joseph, où d'abord ils percèrent de toutes parts à coups de flèches le R. P. Antoine Daniel, jésuite, qui venoit de célébrer la sainte messe, et exercèrent toutes sortes de cruautez sur les chrestiens de ce bourg, lesquels ce saint Religieux exhorta cepen-

(*a*) Le sieur Policien.

dant jusqu'au dernier moment de sa vie à mourir constamment pour la querelle de Jésus-Christ. Ce qui fut (ce semble) la cause que ces barbares se laissèrent transporter à une rage si excessive que de couper son corps par morceaux et de les jetter dans un feu. De sorte que l'on peut dire que cette année 1649 fut très-funeste à la ville de Dieppe, tant par la perte d'un si saint homme et des autres Dieppois qui s'y trouvèrent, que par les ravages que la peste fit en cette ville jusqu'au commencement de novembre de l'année suivante ; et par la perte d'un de ses navires, selon que nous allons rapporter suivant la relation qui en fut donnée au public (1).

Ce vaisseau, qui estoit de 300 tonneaux et s'en alloit à l'isle de Saint-Christophle, sous la conduite du sieur Courpon (a), avoit à peine quitté le port et gagné la rade, le 23 jour d'octobre, que la mer, ayant esté émeue par une furieuse tempeste, le fit eschouer presqu'à l'embouchure, en sorte que, pendant plus d'une heure qu'il demeura sur le galet et fut le jouet des vents et des vagues, les habitans de Dieppe, qui avoient intérest à ce grand vaisseau, se virent dans la crainte de sa perte et de son naufrage. Néantmoins, le vent s'estant changé, cet élément devint tranquille, et l'appréhension de ces spectateurs et intéressez se tourna en une joye d'autant plus grande que ce bon succez estoit le moins attendu.

Mais comme ce spectacle devoit faire un racourci

(a) Selon l'Extraordinaire (2) du 8 novembre 1649.

(1) Cette relation a été réimprimée en 1872 pour la *Société Rouennaise de Bibliophiles*, par les soins de M. Michel Hardy, sous ce titre : *Embrasement d'un vaisseau, arrivé en rade de Dieppe, le 26 octobre 1649.*

(2) On appelait *Extraordinaire* une sorte de supplément aux gazettes ordinaires, que l'on publiait après les grands événements pour en faire connaître les détails. Cf. *Dict. Trévoux*, voir Extraordinaire.

des affaires humaines, qui sont souvent près de leur ruine lorsqu'on les croit plus assurées, leur contentement ne dura guères, car la nuit du 26 de ce même mois fit renaistre le premier dueïl. Un matelot estant descendu dans le fond de ce vaisseau, sur les dix à onze heures, le trouva plein d'une fumée espaisse, laquelle s'estant vraysemblement retenue longtemps faute d'air, autant nécessaire à la respiration du feu qu'à celle des animaux, se convertit au premier souffle de l'air en flammes si véhémentes que, prenant aux cordages qui estoient entre le troisième et deuxième tillac et au gouldrou, il n'y eut aucun moyen de les arrêter.

Ceux donc qui commandoient dans le vaisseau en l'absence du capitaine, voyant croistre l'embrasement sans espérance de secours, l'épouvante empeschant plus de cinquante petits vaisseaux qui estoient proches de leur en donner, furent contraints de lever les anchres et tendre les voiles pour aborder à la coste au-dessous du château. Leur entreprise fut exécutée en peu de temps; mais le vaisseau s'estant arrêté aux roches, et la distance de la mer, qui estoit grosse et qui s'enfloit de plus en plus, ne pouvant estre passée à la nage, les passagers de tout sexe, de tout âge et de toute condition sortirent hors et s'attachèrent au flanc de ce vaisseau, qui estoit entièrement en feu au dedans, attendans en cet estat ou leur perte commune ou le secours des chaloupes, lesquelles pourtant n'osoient approcher, parce qu'elles redoutoient les descharges des canons de ce vaisseau embrasé, le mauvais effet des poudres et la foule des passagers qui, se jettans dans ces chaloupes, les eussent (sans doute) fait couler à fond.

Toutes choses estant ainsi presqu'entièrement déses-

pérées, le R. P. Le Juge, religieux de la compagnie de Jésus, se sentit obligé de se mettre à genoux sur la grève, où il estoit seul prestre ; et après avoir fait sa prière, il entra dans la mer avec ses habits, afin de se faire plus aisément reconnoître hors la presse et exciter par signes ces pauvres gens à produire des actes de contrition, à quoy chacun ayant témoigné répondre par d'autres signes, il leur donna l'absolution générale de leurs péchez. Ce bon Père n'en demeura pas là ; mais après avoir ainsi pourvu au salut des âmes, il tascha de conserver la vie de tant de corps qui estoient en très grand danger de se perdre. Il exhorta pour cet effet et coniura les matelots de cinq chaloupes, qui estoient aux environs de cet incendie, de secourir ces victimes qu'il alloit consumer. Il ne put toutesfois en obtenir ce qu'il en espéroit, parce que la frayeur les empescha touiours d'approcher et de donner assistance à d'autres qu'à ceux qui, se jettans à la nage, pouvoient aller jusqu'à eux, tandis que les plus faibles se noyoient à 30 et 40 pas de ceux qui estoient spectateurs de tant de funestes désordres, qui portèrent ce bon religieux à de nouveaux efforts que son zèle lui inspira dans une occasion si pressante, lorsque, pour intimider ces matelots (appelez vulgairement *Lamaneurs*) et les contraindre d'approcher du vaisseau ardant, il fit descharger sur eux deux coups de fusil sans bale, et qu'après le bon succez de cette louable ruse, qui les obligea d'approcher assez près du rivage, il se saisit de la corde d'une de ces chaloupes que le peuple tira à terre, en sorte que deux hommes y entrèrent l'espée nue à la main et firent si bien par leurs menaces que non-seulement ces lamaneurs approchèrent de ce vaisseau, mais aussi que ceux des trois autres cha-

loupes en firent autant à leur exemple et sauvèrent dans leur bord encore soixante ou quatre vingt personnes, qui s'estoient attachées du costé que le feu n'avoit pas encore pénétré. Mais ayant bientost après gagné la maistresse voile et contraint un homme de l'équipage à se jetter dans la mer, sa chute effraya d'autant plus le peuple, qu'elle se fit sur une jeune femme qui estoit enceinte, et sur une autre qui tenoit un enfant, et qu'ils furent tous noyez en la présence d'un frère et d'un mary que la douleur et le désespoir firent précipiter après elles. Tellement qu'ils couroient le même danger, s'ils n'eussent esté plus facilement secourus que beaucoup d'autres, dont la pluspart ayant esté peschez furent trouvez avec autant de vie qu'il en falloit pour recevoir l'absolution. Mais les poudres s'estans allumées achevèrent cette horrible et sanglante tragédie, faisant voler pesle-mesle des bras et des jambes, des testes et d'autres parties des corps de ces pauvres gens (qui avoient esté estouffez par la fumée ou brulez par le feu), et avec ces pitoyables reliques, des pistolets, des fusils et des boulets de canon plus haut que les falaises de la citadelle, où l'on en trouva aussi bien que sur celles qui sont à costé. Enfin, après une telle perte, qui fut estimée à plus de cent mille livres, il ne resta sur l'eau que quelques pièces de ce navire et les corps de plus de cent personnes.

Mais la mer, qui avoit esté alors si funeste à la ville de Dieppe, luy fut bientost après tellement favorable, qu'elle donna à cent cinquante bateaux pescheurs une abondance extraordinaire de harang à la coste de Picardie, à sa rade et un peu au-delà, je veux dire iusqu'à celle de Fescam. Car c'est seulement iusqu'à cet endroit que cette sorte de poisson, qui vient du Nord et passe dans

le canal par le Pas-de-Calais en grande compagnie et par barres, termine sa course d'une manière assez surprenante, en ce que, au lieu de nager plus outre le long de la coste de France, il gagne la haute mer par le presentiment et l'aversion qu'il a (à ce que l'on dit) de l'eau douce de la rivière de Seine, (*a*) et se retire directement vers la coste d'Angleterre, vis-à-vis de Warmouth, pour continuer ensuite sa route vers l'embouchure de la Manche ou canal, et de là monter vers l'Irlande, et enfin, après avoir passé derrière l'Escosse, retourner dans son premier lit, qui est dans les mers du Nord, à environ 200 lieues de Dieppe, où les grands bateaux de cette ville, appelez *Drogueurs* (desquels nous avons déjà fait mention), alloient quelquesfois au nombre de cent ou environ dez le mois de juillet, pour en pescher et saler dans des barils, mais en une si grande quantité que quelques-uns en apportoient jusqu'à 40 lests qui sont de douze barils chacun. Ce qu'ils exécutoient avec tant de courage et de diligence qu'ils revenoient de cette pescherie à la fin du mois d'aoust, à dessein d'entreprendre ensuite une seconde pesche, dit vulgairement de Jarmouth (ou Germuë), à environ 60 lieues de Dieppe, si bien qu'il y avoit bien moins de chemin à faire qu'en la première, mais les matelots ne laissoient pas d'y souffrir autant de mal et d'y demeurer autant de temps parce qu'ils n'en retournoient qu'au commencement de novembre.

Si le roy François premier donna autresfois des patentes en faveur des Drogueurs et de la Droguerie, l'an 1516, 1520, etc. (*b*); il est à croire que plusieurs de nos monarques qui l'ont précédé et suivi en ont fait

(*a*) Ce que toutefois l'expérience a contredit, estant arrivé vers l'an 1682, etc. que l'on en a pesché sur la coste du Havre-de-Grâce et dans la baye de la Seine mesme, où depuis l'on a presque plus pesché d'esperlan. -- (*b*) Selon l'*Invent. des Esc. de la M. de V.*

autant, ces sortes de pesches estans tout-à-fait commodes et avantageuses à la France, dont les provinces les plus éloignées font des provisions de cette sorte de poisson salé.

L'atlas de Mercator et de Hondius nous apprend, au discours de la Flandre, que le nommé Guillaume Bukelans, (*Bukeldius*), natif de Bieruliet, ville du pays de Waes, inventa la manière de saler les harancs en des caques et tonneaux ainsi qu'on le pratique encore aujourd'huy, et que c'est pour cela et les grands profits que les Flamans ont retiré et retirent encore, qu'ils ont révéré jusqu'à présent le nom et la mémoire de cet homme, qui mourut l'an 1397. Néantmoins je ne peux croire que les Dieppois luy soient redevables de cet invention, vu qu'ils exerçoient la pesche avant la naissance de ce Flaman, et que même ils avoient depuis longtemps auparavant (selon que nous avons remarqué sur l'an 1030) des salines et du sel chez eux et dans la vallée d'Arques, en telle abondance qu'il y estoit très commun, parce (sans doute) qu'ils s'en servoient ordinairement pour conserver leur poisson et faire valoir leur premier et principal mestier (1).

La pesche du haranc frais s'exerçoit après les deux précédentes, et elle continuoit (ainsi qu'elle fait encore aujourd'huy) iusqu'au mois de décembre. Mais parce qu'elle se faisoit sur nos costes et dans la Manche (ainsi que nous avons dit), les fatigues estoient d'autant plus

(1) Pour tout ce qui concerne les pêches maritimes, spécialement celle du hareng, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au remarquable ouvrage du Dieppois Noël de la Morinière : *Histoire générale des Pêches anciennes et modernes.*, Paris, Imprimerie Royale, 1815 ; grand in-4o. Le tome I seul a paru et fait vivement regretter que la mort de l'auteur nous ait privé du reste.

adoucies que les bateaux entroient ou bien envoyoient de jour en jour leur poisson dans Dieppe, où les marchands les vendoient en partie à des particuliers et en partie le saloient chez eux, et en partie aussi le sorissoient avec tant d'addresse et de succez qu'il estoit préféré à celuy des villes estrangères, tant à cause qu'il estoit d'un meilleur goust et d'une couleur plus agréable, ayant esté exposé au feu et à la fumée du bois de hestre, dont ceux de Dieppe se servent. D'où peut estre est venu qu'ils ont esté appelez à Paris, ordinairement à cause de leur excellence, des *appetits* et des *enfants de Dieppe* (1). Si toutesfois on ne veut dire que c'est parce que cette ville en fournit une plus grande abondance que tout autre lieu. Un autheur (*a*) a escrit que ce harang qui a esté roussi à la fumée s'appelle *Sor* du nom gothique *Sor* qui signifie *Roux*, d'où est venu le nom de *Sorisseur* et de *Roussable* (2).

Puisque nous sommes tombez insensiblement sur le discours des pesches et des pescheurs de Dieppe, adioutons qu'il y en a une autre sorte que l'on nomme la *Drège*, d'où les bateaux qui y sont employez ont eu le nom de *Drégeux*. On les met en mer au commencement du caresme. et ils vont vers les costes d'Angleterre pour y prendre le meilleur et le plus délicat poisson de la mer, comme sont les vives, les soles, les tombes et plusieurs autres sortes, que les pourvoyeurs du Roy et les chasse-marées transportent de Dieppe à Paris et ailleurs.

(*a*) Le sieur Jourdain Guibelet, docteur en médecine en son *Examen de l'Examen des Esprits*.

(1) Cette expression pittoresque est encore d'usage aujourd'hui.

(2) Chambre où l'on suspend le hareng pendant l'opération du *saurissage*.

Autresfois cette pesche se faisoit (selon M[r] Dablon) sur la coste de Normandie. Que si les Dieppois ont esté contraints d'aller vers la coste d'Angleterre, ce n'a esté (dit-il), que parce qu'ils ont ruiné le fond de leur mer avec des seines ou rets, dont les mailles, qui estoient trop estroites, prenoient et retenoient le petit poisson avec le gros; au lieu que les Anglois faisoient tout le contraire, et ont, par ce moyen, touiours conservé dans leur mer une merveilleuse abondance de poissón, dont ils ont eu tant de soin et de jalousie qu'ils n'auroient jamais voulu souffrir aucun pescheur étranger, si, à l'occasion du différent qui survint entre la France et l'Angleterre, ils n'eussent accordé que le Roy pourroit envoyer cinq bateaux sur leur coste, pour y pescher avec la *Drège*, ou filet appellé par les Latins *everriculum*, à condition que les pescheurs fairoient les mailles de leurs rets plus estroittes, et qu'ils auroient un congé du Roy. Néantmoins, après que les Gouverneurs de Dieppe furent faits vice-amiraux, ils les accordèrent aux marchands qui payoient pour chaque congé seulement deux testons (*a*) à leurs secrétaires, qui les escrivoient; mais, au retour des bateaux, ils faisoient présent du plus beau poisson à Mess[rs] les Gouverneurs.

Les cinq bateaux destinez pour la *Drège* ne furent pas touiours les mesmes, car tous les autres furent ensuite choisis et privilégiez pour y aller à leur tour. En sorte que les marchands participèrent à ce bénéfice jusqu'à l'an 1603, qu'un certain chasse-marée les en priva, ayant obtenu du Roy, par la faveur de M[r] de Sigongnes, tous les cinq congez, le 1 jour de septembre.

(*a*) Chaque teston valoit 19 sols, six deniers.

Les marchands, bien fâchez de ce qui se passoit à leur préiudice, en firent des plaintes. Néantmoins, après plusieurs poursuites qui furent faites, tant au Parlement de Rouen qu'au privé Conseil, le chasse-marée se fit enfin maintenir en la jouissance de ces congez. Il est vray que Monsr de Sigongnes, ayans reconnu qu'ils estoient de grand profit, obtint du Roy le pouvoir d'en disposer en faveur de ceux à qui il voudroit les distribuer. D'où vint qu'ils furent alors donné au plus offrant, et que le nombre en ayant esté augmenté de trois autres, il en tira des sommes considérables; mais elles furent beaucoup moindres que celles que Monsr de Villers-Houdan, son successeur, reçeut, car il en augmenta le nombre de sept ou huit autres, qu'il donna à autant de bateaux, et tira de chacun d'eux des prix si excessifs que l'on fut obligé de les modérer vers l'année 1650, en laquelle il est à propos de nous arrêter, pour représenter la fâcheuse conioncture où la ville de Dieppe se trouva après la détention de Monsr le duc de Longueville.

Ce prince ayant esté arrêté par l'ordre du Roy, sur les cinq heures du soir du 18 jour de janvier de la même année 1650, et mené du Palais Cardinal au bois de Vincennes (*a*). Madame la Duchesse sa femme partit de Paris presqu'aussitost, accompagnée seulement de dix cavaliers, et elle alla à Rouen et de là à Dieppe, où elle arriva le 22 de ce mois. Messire Philippes de Montigny l'ayant reçeue avec beaucoup de respect dans le château de cette ville, elle s'occupa à le faire fortifier et à mettre la citadelle au meilleur estat qui luy fut possible. Messrs les Eschevins, de leur costé, ne demeurèrent pas

(*a*) Selon la relation qui en fut donnée au public.

en repos, car ils députèrent vers Mr le premier Président et Mr le Procureur du Roy du Parlement de Rouen, et ils firent sans différer plus longtemps tenir une assemblée de ville. Son Altesse s'y estans trouvée tascha de sonder les intentions et les desseins des Dieppois. Et après qu'elle eut reconnu qu'ils estoient fermes et inviolablement attachez au service du Roy, elle dit, en sortant de l'Hôtel-de-Ville pour se retirer au château, qu'elle n'avoit aucune intention préjudiciable au service de Sa Maiesté, mais seulement celle d'y demeurer avec quelque sorte de seureté pendant la détention de son mary ; et qu'elle offroit de se mettre entre leurs mains, pourvu qu'il plut au Roy de faire sortir ses troupes hors de la province. Mais ce monarque, qui avoit envoyé, dez le 28 de ce même mois, des compagnies des gardes avec les fourriers des mareschaux de ses logis pour Rouen, bien loin d'accorder à cette princesse ce qu'elle demandoit, voulut y venir lui-même, et faire voir, en un âge destiné au repos et à la tranquillité du corps et de l'esprit, plutost qu'aux fatigues d'une fâcheuse campagne, qui devançoit de trois mois le temps ordonné par les maistres du mestier et de l'exercice de la guerre,

Que malgré les frimats, la neige et les glaçons,
Il estoit un héros de toutes les saisons.

Sa Maiesté ayans entrepris le voyage de Paris à Rouen, le lundy premier jour de février, le sieur du Caron, président en l'élection d'Arques et procureur-syndic de Dieppe, fut député avec huit des plus notables bourgeois de cette ville, pour aller au devant du Roy et de la Reine sa mère. Ils marchèrent avec tant de diligence qu'ils rencontrèrent Leurs Maiestez dans le bourg

d'Escouy, où le sieur du Caron leur fit sa harangue à genoux en ces termes :

« Sire. La fidélité des habitans de vostre ville de Dieppe a trop d'éclat en toute la France et parmi les nations étrangères pour manquer aujourd'huy à témoigner à Vos Maiestez les effets de leurs très humbles obéissances, et à vous donner des assurances certaines qu'encor bien que la disgrâce de Monsieur de Longueville, leur Gouverneur, et la retraitte de Madame sa femme en leur ville, les ait touchez d'un très sensible déplaisir, ils ne se départiront jamais de la fidélité et des devoirs que des véritables suiets sont obligez de rendre à leur Prince souverain. Les gratifications et les faveurs extraordinaires que ces habitans ont reçeu de Vos Maiestez, en leur confians la garde de vos personnes sacrées, sont trop obligeantes pour cesser de vous estre fidèles et de confirmer par leurs actions qu'ils s'estimeront tous très glorieux de sceller de leur sang la promesse que je fais pour eux aux pieds de Vos Maiestez, et de vivre et de mourir (Sire), de vostre Maiesté, les très humbles, les très obéissants et fidèles suiets. »

Ensuite de ce discours, le sieur du Caron se mit en devoir de monstrer à Leurs Maiestez l'acte de l'assemblée que l'on avoit tenüe en l'Hôtel-de-Ville, mais la Reine refusa de le voir, disant qu'elle se fioit mieux à leurs paroles qu'à leurs escritures ; tant il est vray que la sincérité de ce discours plut beaucoup à Leurs Maiestez et à toute la Cour, et que (de même que quelqu'un a dit) la naïve fidélité et les effets de bons bourgeois sont plus éloquents que le bien dire de beaucoup d'autres. Ces députez, qui avoient suivi la Cour iusqu'à Rouen, y complimentèrent Mr le cardinal Mazarin, et son Eminence loua grandement leur fidélité et celle de leurs concitoyens.

Deux autres députez de la part des habitans de Dieppe arrivèrent à Rouen, le 8 jour de février ; ils donnèrent

avis à Leurs Maiestez que, deux jours auparavant, quelques gentilshommes ayans tasché de surprendre les sentinelles et de se saisir des corps de gardes des deux principales portes de leurs ville, on en fut tellement allarmé que chacun fut obligé de se tenir sous les armes pendant la nuit, et d'entretenir des chandelles allumées aux fenestres des maisons. Ils adioutèrent que Son Altesse avoit menacé de faire battre la ville voyans la ferme résolution que les habitans avoient prise d'obéir seulement à Leurs Maiestez ; mais qu'ils avoient un assez grand nombre d'hommes pour se défendre, et qu'ils avoient besoin d'un chef tel qu'il plairoit au Roy leur donner.

Sa Maiesté, qui ne demandoit pas mieux que de se conserver cette ville, pourvut aussitost à de si pressantes nécessitez. En effet, elle y envoya dez le même jour Monsr du Plessis-Bellière, mareschal de camp, fort recommandable pour ses belles actions. Il arriva à Dieppe sur les huit heures du soir, accompagné de Monsr le marquis de Bournonville, de Monsr le vicomte de Gand, de Monsr de Saint-Agnan et de Mr du Quesne, estans suivis seulement de sept des gardes de Monsr le cardinal Mazarin, et des deux députez de Dieppe ayans esté envoyez devant pour faire prendre les armes aux habitans de cette ville. Monsr du Plessis-Bellière y estant arrivé, il y eut tant et de si grands cris de joye et de *vive le Roy*, que les soldats de la garnison en furent effrayez, en sorte qu'environ deux cent cinquante jettèrent leurs armes, et descendirent du haut des murailles pour se sauver ailleurs.

Après que ce commandant eut fait lire ses lettres en la Maison de Ville, il donna ordre à M^r le marquis de Bournonville et à M^r le vicomte de Gand de conduire

quatre compagnies de bourgeois et de marcher vers le château pour en fermer les avenües, ce qu'ils firent avec tant de diligence et de si bonnes barricades, que ceux de sa garnison qui se trouvèrent dans la ville n'eurent pas le temps d'y retourner, ni ceux qui estoient restez dans le château le pouvoir d'en faire des sorties. Cependant, trois autres compagnies commandées par Monsr de Saint-Agnan eurent ordre de prendre garde à ce qui se passeroit du costé du port, et trois autres furent destinez à la garde des portes et des places de la ville et au secours des postes qui en auroient besoin.

Madame de Longueville, voyant combien elle estoit pressée de près, pensa à faire une bonne retraitte, mais comme c'estoit par le moyen d'un vaisseau qu'elle fit tenir prest à la rade, Mr du Plessis-Bellière, qui fut informé de son dessein, envoya Mr du Quesne pour représenter au capitaine qui le commandoit le tort qu'il feroit à sa réputation, s'il entreprenoit quelque chose au préjudice du service du Roy, et même s'il n'amenoit au port de la ville tous ceux qui s'y seroient embarquez. Ce brave Dieppois s'estans aquitté de sa commission, le capitaine de ce vaisseau et tous ceux de son équipage luy promirent d'observer les ordres de Mr du Plessis-Bellière. Son Altesse en eut avis, et, voyant que la mer ne lui estoit pas favorable, se résolut de se sauver par terre. En effet, elle passa la nuit suivante au travers de la citadelle et alla à Pourville, accompagnée d'une demoiselle et de cinq cavaliers, qui lui aidèrent (quoyqu'avec danger) à passer à cheval la rivière de cette bourgade, d'où elle fut conduite par celui qui en estoit curé en divers endroits du pays de Caux.

Le lendemain, 9 jour de ce mois, Mr du Plessis-Bel-

lière, voyant qu'ensuite de cette retraite l'effroy s'estoit augmenté de plus en plus en l'esprit de ceux du château, entreprit, sur les huit heures du matin, de le forcer, d'autant plus hardiment que les bourgeois s'estoient merveilleusement fortifiez dans le dessein qu'ils avoient formé de le seconder dans cette entreprise. De sorte qu'il fit commandement aux habitans qui estoient capables de porter les armes de se tenir prêts et de marcher en diligence vers le pied du château. Mais lorsqu'ils s'y furent logez au nombre de trois mille hommes, en huit compagnies, sans y comprendre les deux de la jeunesse, et que tout estoit disposé pour l'exécution de son dessein, les Pères Jésuites de cette ville ayans interposé leur médiation, rapportèrent que Mr de Montigny estoit prest d'obéir au Roy, suivant l'ordre qu'il en avoit eu de Madame la Duchesse, mais qu'il demandoit du temps, jusqu'à ce qu'il eut eu réponse de la Cour, où il avoit quelques députez ; Monsr du Plessis luy accorda toutes ses demandes, et se contenta de luy envoyer en ostage le sieur de Monhut, lieutenant de la compagnie de Gromesnil, à qui Leurs Maiestez avoient commandé un peu auparavant de venir apprendre des nouvelles certaines de ce qui se passoit à Dieppe. Ce temps estant expiré, Monsr de Montigny, qui s'estoit préparé pour sortir du château, en descendit dez le lendemain avec ce qu'il avoit de gens, et cent quarante bourgeois armez y montèrent sous la conduite du sieur Sore, leur capitaine, qui estoit ancien Eschevin, et un des plus résolus habitans de Dieppe, selon qu'il le fit assez paroître quand, au temps que cette ville se trouva dans l'alarme et dans l'émotion dont nous avons parlé, il se fit porter, tout malade qu'il estoit, en la place du Marché, pour y commander sa com-

pagnie et l'animer par son exemple à se maintenir dans ce poste de la Maison de Ville et dans la fidélité qu'il devoit à leur souverain.

Le sieur Simon Dablon, alors premier Eschevin, alla avec sa compagnie, qui estoit de 60 hommes, se saisir du fort du Pollet. Et Monsieur le comte d'Harcourt, dont les troupes avoient esté auparavant commandées de faire alte lorsqu'elles s'avançoient vers Dieppe. vint l'onzième de ce mois en cette ville, accompagné seulement de cinquante chevaux. Aussitost qu'il y fut arrivé, il monta au château, où les principaux habitans furent le complimenter, après qu'il se fut arrêté dans la sale royale, laquelle je vis en cette occasion, aussi bien que Monsr le comte, qui leur témoigna combien il estoit satisfait de leur conduite et de leur fidélité, et leur dit enfin que le Roy s'en souviendroit. Et ce fut de quoy Sa Maiesté même voulut bien les assurer, dans la lettre qu'elle eut la bonté de leur faire tenir, selon la forme et la teneur que nous verrons après celle-cy, qui fut addressée à Mr du Plessis-Bellière, le 17 de février, en laquelle Sa Maiesté n'oublia pas de faire aussi mention de la satisfaction et du souvenir qu'elle avoit des services des Dieppois en cette occasion.

Monsieur du Plessis-Bellière. La fidélité que les habitans de ma ville de Dieppe ont touiours témoignée à mon service mérite une reçonnoissance proportionnée à leur effet. Je leur écris cette lettre, que vous trouverez icy jointe, et vous fais celle-cy par l'avis de la Reine Régente, Madame et mère, pour vous dire que vous ayez à leur rendre en pleine assemblée de ville, afin que chacun sçache, la satisfaction qui me demeure des services que lesdits habitans m'ont rendus en la dernière occasion qui s'est présentée en ma dite ville, pour la conservation d'icelle en mon obéissance; et que j'en con-

serve la mémoire pour les en reconnoître en tout ce qui s'offrira pour leur bien et leur avantage. Sur ce, je prieray Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Plessis-Bellière, en sa sainte garde.

Signé : LOUYS, et plus bas PHELIPEAUX.

Voicy la lettre que ce monarque adressa aux habitans de Dieppe :

Lettre du Roy Louys XIIII aux habitans de Dieppe.

Chers et bien aimez. Il vous est ordinaire de donner des marques de vostre fidélité au bien de cet Estat, et d'aquérir par ce moyen autant de mérite que d'honneur, qu'il nous semble aussi difficile de prétendre autre chose de vostre part que de vous donner de la nostre de nouvelles preuves de l'affection que nous vous portons. Nous ne laissons pas pourtant, bien que les Roys, nos prédécesseurs, ayent esté libéraux de leurs grâces envers ceux qui les ont bien méritées, de conserver le souvenir de ce que firent vos pères, lorsque nostre ayeul combattit pour sa gloire, pour sa vie, et enfin pour le salut de la France, aux environs de vos murailles, et nous voyons par la suite de vos actions, que, comme vous avez esté héritiers de leurs biens, vous l'avez aussi esté de leur zèle au service de vostre souverain, qui, ayant succédé à la couronne de son père, a pareillement succédé à l'amour qu'il vous portoit. Comme vous avez fait voir en la dernière occasion qui s'est depuis peu présentée en nostre ville de Dieppe que vostre fidélité est à l'espreuve de tous les artifices de la corruption et qu'il est impossible d'arracher de vos cœurs les respects que vous devez à vostre Roy, nous avons résolu, pour vous témoigner la satisfaction qui nous en demeure, de vous faire jouir pleinement de vos priviléges, de vous les confirmer et de les augmenter, s'il vous en reste le désir, afin que la postérité sçache que nous avons esté aussi reconnoissans en vostre endroit que les Roys nos ancestres et que vous n'avez pas moins mérité de nous que les vostres ont fait d'eux. Vous conserverez en vos archives

cette lettre, que nous vous faisons de l'avis de la Reine Régente, nostre très honorée dame et mère, afin que vos enfans, la monstrans aux monarques qui nous succèderont, elle les excite à les avoir en la même considération que nous vous avons et que vous l'avez mérité. Cependant, nous vous assurons que durant le cours de nostre règne, nous serons soigneux de vous départir les effets de nostre bienveillance et toutes les faveurs qui pourront contribuer à vostre avantage et à l'accroissement et richesses de vostre ville.

Donné à Rouen, le dix septième de février mille six cents cinquante.

Signé : LOUYS, et plus bas PHILYPEAUX.

Ensuite de ces glorieuses marques de reconnoissance, le Roy, adioutans les bienfaits aux promesses, gratifia (selon qu'on m'en a assuré) les habitans de Dieppe de la somme de huit mille livres à prendre sur la subsistance de l'année 1649, et il la réduisit pour l'avenir à dix mille livres. Outres ces grâces, qui sont générales, Sa Maiesté en accorda de particulières aux Eschevins, au syndic et aux capitaines, leur donnant des lettres de noblesse.

Quant à Mr du Plessis-Bellière, il fut fait gouverneur de Dieppe, au grand contentement de tous les habitans, qui le reçeurent le 22 jour de mars avec applaudissement. Ce brave Gouverneur voulans contribuer de sa part au contentement et à l'avantage des Dieppois, fit, au commencement du mois d'avril, équiper deux frégates, pour rendre libre et entretenir l'exercice de la pesche. Lorsque, pour l'exécution de ce dessein, elles voguoient vers les mers du Nord, elles rencontrèrent des pescheurs d'Ostende, et, se servant de l'occasion, elles donnèrent dessus avec tant de vigueur qu'elles en prirent quatre, qui furent amenez à Dieppe, le 13 d'avril, avec 20 de leurs matelots. Mais on n'en demeura pas là,

car, une de ces prises ayans esté armée en guerre, elle fut courir le bon bord avec les deux frégates.

Comme Mons[r] le comte d'Harcourt estoit alors gouverneur de la province de Normandie, il y donnoit ses ordres pour la maintenir sous l'obéissance du Roy, et, vers le mois d'aoust, il envoya Mons[r] de Quincé à Caen, et Mons[r] le marquis de la Ferté-Imbeaux à Dieppe, où il demeura jusqu'au commencement de l'année 1651, en laquelle Mons[r] le duc de Longueville, dont l'innocence avoit esté reconnuë, suivant qu'il est dit dans la déclaration du Roy, vérifiée au Parlement le 25 de février, fut rétabli dans toutes ses charges, lesquelles il exerça bientost après à son ordinaire, tant en cette province qu'en la ville de Dieppe, laquelle ce prince vint visiter le 21[me] jour de juin, après y avoir esté reçeu avec l'honneur et l'appareil dont il faut maintenant parler.

M[rs] les Eschevins ayans eu avis que Son Altesse approchoit de cette ville (*a*), firent mettre sous les armes les huit compagnies des Bourgeois. Et après les avoir fait défiler et ranger en haye depuis la porte de la Barre jusqu'au hameau de Janval, ils montèrent jusques au sommet du Mont à Caux, accompagnez d'environ trente des plus anciens et des plus considérables habitans, afin d'y attendre ce prince, et de lui faire une harangue de la part de la ville. En effet, aussitost qu'il se fut avancé jusqu'à cet endroit-là, le sieur Simon Dablon s'aquitta de ce devoir, au défaut du sieur Caron, qui en estoit alors syndic, mais qui n'avoit osé paroitre en cette occasion. Mons[r] de Longueville estans enfin arrivé à Dieppe, monta droit au château, et les bourgeois, voulans lui donner des marques de leur affection et de leurs respects, outre le beau feu

(*a*) Le sieur Policien.

de joye qui fut allumé devant l'Hôtel-de-Ville et salué par plusieurs descharges de leurs mousquets, en firent un très-grand nombre devant leurs maisons particulières. Les corps de justice, tant du bailliage de Caux que de celuy de Dieppe, furent le lendemain le complimenter, aussi bien que Messieurs les curez des deux parroisses de cette ville. Les ministres et leurs anciens allèrent à leur tour luy rendre leurs devoirs. Quant à Son Altesse, elle reçeut ces corps avec une modération et une sagesse dignes d'une mémoire éternelle, et, pendant le séjour qu'elle fit à Dieppe, elle s'occupa à donner ses ordres partout, et à régler toutes choses (selon qu'elle avoit accoutumé) pour le bien et la paix de cette ville.

Que s'il semble qu'il y eut peu de temps après du trouble, il faut croire que ce fut seulement dans l'esprit des Religionnaires, lorsque des Escholiers entreprirent, par un effet de légèreté ou de zèle indiscret, de ruiner la porte de leur cimetière, le 16 jour du mois de juillet. Comme elle estoit faite de maçonnerie, il y avoit beaucoup à travailler. Néantmoins, ils en vinrent à bout et la razèrent à fleur de terre en très-peu de temps, sans pourtant avoir entamé le moins du monde la pierre de taille où les armes de France estoient gravées. Car, au grand étonnement de bien des gens, ils la tirèrent avec tant de respect et d'honneur qu'après avoir exécuté leur dessein, ils la portèrent comme en triomphe jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le sieur Policien a remarqué que ces mutins retournèrent le lendemain à ce cimetière, et qu'au temps qu'ils s'efforçoient d'en abattre les fossez, le sieur Simon Dablon, premier eschevin, estant survenu et leur ayant fait défense de continuer, ils furent si insolens que de ne pas vouloir désister de leur entreprise. Mais Mr Dablon

s'en estant plaint à Mons[r] de Dampierre, qui avoit esté establi par M[r] de Longueville pour commander dans le château, ce gentilhomme en fit prendre deux, qui furent mis en prison et firent sauver les autres. De sorte que, s'il y eut une assemblée de ville le 28 de juillet, ce ne fut pas tant pour délibérer sur ce désordre comme ce fut pour recevoir dans Dieppe des religieux de l'ordre des RR. PP. Carmes deschaussez et les laisser s'y establir, suivant les expéditions que Mons[r] le duc de Longueville, qui estoit retourné à Rouen, avoit signées de sa main et fait passer, le 20 jour de ce mois, à la sollicitation du Père Maximilian de Jésus et du Père Laurens de la Visitation (*a*). Ce qu'ils poursuivirent d'autant plus volontiers, que les religieux de cet ordre de la province de Paris avoient désiré depuis longtemps de faciliter par ce moyen les missions qu'ils ont, non-seulement en Angleterre, en Holande, et qu'ils espéroient avoir en l'isle de Madagascar, conformément au don qui leur en avoit esté fait depuis par le Pape Urbain VIII, mais aussi en la Palestine, en Perse et à Goa.

Ces Religieux, estans venus à Dieppe, prirent à louage une maison nommée *la Syrène*, en la rue de la Pelterie, et ils s'accommodèrent si bien et en si peu de temps qu'ils y firent célébrer la première messe, dez le 10 jour d'aoust ensuivant, par Mons[r] le curé de Saint-Remy. Mais l'acte de la prise de possession de cette fondation fut signé le 17 de ce mois, en la présence de Mons[r] de Dampierre et de plusieurs des plus notables bourgeois. Néantmoins ces bons Pères ne demeurèrent pas long-

(*a*) Selon un Extrait des *Annal. des PP. Carmes deschaussez de France*, composées par le R. P. Louys de Sainte-Thérèse, visiteur général de cet ordre, en la page 545, au chap. 98, sur l'an 1651.

temps en cette maison, à cause qu'elle leur estoit incommode, et qu'ils trouvèrent l'occasion d'acheter de Mess[rs] Jean, prestres de Saint-Jaques, une maison, une cour et un jardin, situez au lieu même de l'ancienne maison de pierre dont nous avons fait mention ailleurs, et que, l'aquisition en ayant esté faite le 22 du mois d'aoust de la même année, ils y entrèrent bientost après. La première messe n'y fut pourtant célébrée solennellement que le dimanche 24 de décembre, par le même curé de Saint-Remy.

Messire Philippes de Montigny, qui avoit pendant les troubles de Dieppe ménagé les affaires et les esprits avec une si sage et si merveilleuse conduite qu'il put contenter le Roy et mériter de Son Altesse de Longueville son rétablissement en sa charge de Gouverneur, assista à cette cérémonie, estant accompagné d'un grand nombre de gentilshommes et des principaux de Dieppe. Et, comme il y avoit des prières de 40 heures, le peuple de cette ville vint en foule visiter la chapelle de ce nouveau couvent les trois jours suivans.

Cette chapelle ayant esté faite au lieu des boutiques qui estoient sur la rue par où la pluspart du monde, des charettes et des chevaux entroient en la ville ou en sortoient, et les chambres qui estoient dessus servans de cellules aux Pères, ils eurent bientost après le déplaisir de s'y voir troublez et interrompus, tant en leurs exercices particuliers qu'en ceux qu'ils faisoient en public. De sorte qu'ils furent obligez d'appliquer un puissant remède à un si grand mal ; et c'est ce qu'ils firent, batissans des lieux de retraitte dans l'enceinte de leur jardin et une autre chapelle dans la cour, ou plus tost une grande église, dez lors qu'ils eurent fait provi-

sion de matériaux pendant plusieurs années, et qu'ils en eurent creusé les fondemens vers l'an 1674. Mais comme on y posa plusieurs pierres où l'on avoit gravé plusieurs belles inscriptions, il est à propos de les représenter à ceux qui seront bien aises de les voir.

Sur la première et la principale de ces pierres, qui fut placée par Monsieur le Gouverneur et Messieurs les Eschevins, estoit escrit :

D. O. M.
Clemente X Pontifice Maximo,
Illustrissimo et Reverendissimo Francisco de Medavy
Archiepiscopo Rothomagensi,
Invictissimo Ludovico Magno regnante,
Nobilissimus D. D. Philippus de Montigny, Eques,
Regi a consiliariis, nec non a dapibus,
Urbis Dieppensis et arcis nec non Castri Polletensis
Protoparcha (a),
Nobilissimus vir Nicolaus de Connain, Dns de Radiole,
Regi a consiliariis in Caletensi foro,
vice-comitatus Arquensis primarius prætor,

ET DOMINI

G. Le Pellé, Regi a consiliariis in Caletensi foro,
vice-comitatus Arquensis fisci patronus,
Idemque huius urbis ædilis primarius,
C. Sevault, grammatæon collator, urbis ædilis,
N. Guerard, ædilis et municipalis cohortis centurio,
P. Martin, ædilis et municipalis cohortis centurio,

ET DOMINI

J. Sevault, causidicus,
huius urbis prosenator et municipalis cohortis centurio,
P. Pollet, Eques, urbis consiliarius,
P. Estancelin, urbis consiliarius
et municipalis cohortis centurio,

(a) N. — Que Polydore Virgile fait mention de plusieurs de ces dignitez de ville, et de beaucoup d'autres de la ville de Londres et des autres Citez d'Angleterre au livre 14 de son histoire.

ET DOMINI
C. LE VASSEUR, EQUES,
FISCI URBIS PATRONUS ET PROCURATOR,
P. LE VASSEUR, URBIS QUÆSTOR,
N. VINCENT, PATRONUS, IDEM QUE URBIS TABULARIUS,
EX QUIBUS OMNIBUS CONFLATUS EST
AMPLISSIMUS HUIUSCE URBIS DEPPENSIS SENATUS,
QUI IN JACIENDIS FUNDAMENTIS HUIUS ECCLESIÆ,
QUAM DEO ET SANCTIS JOSEPHO ET ELIÆ PROPHETÆ
PP. CARMELITÆ DISCALCEATI DEDICANT CONSECRANTQUE,
HUNC PRIMARIUM LAPIDEM SUFFUNDAVERE,
HENRICO HUVIER, SACRÆ THEOLOGIÆ DOCTORE
ET ECCLESIÆ SANCTI REMIGII PASTORE VIGILANTISSIMO,
EX COMMISSIONE ILLUSTRISSIMI ET REVERENDISSIMI
D. ARCHIEPISCOPI ROTHOMAGENSIS BENEDICENTE,
DIE 19 JUNII, ANNI 1674.

Cette pierre fondamentale estant posée, on travailla le reste de cette année et pendant la plus grande partie de l'autre à eslever les murailles de cette église, dont le corps ne fut fait et formé qu'après que l'on eut eslevé les deux chapelles qui sont à ses costez sur les fondemens que l'on entreprit de creuser au mois d'octobre de l'année 1675, et où l'on mit aussi deux pierres, dont une, qui fut assise, dans les fondemens de celle qui est vers le château, par Monsieur le marquis de Manneville, le 27 de ce même mois, contenoit cette inscription :

D. O. M.
TITULUM HONORIS ET OBSEQUII PERPETUI,
SS. JOSEPHO ET ELIÆ MONUMENTUM DEVOTIONIS ET GRATITUDINIS,
LAPIDEM HUNC EREXERUNT
D. D. DE MANNEVILLE, HUIUS NOMINIS MARCHIO,
EJUSQUE CHARISSIMA CLARISSIMAQUE CONJUX ANNA D'ALIGRE
CUM UTRIUSQUE NOBILISSIMA PROLE
D. D. JOS. COMITE DE MANNEVILLE,
ANNO DOMINI 1675, DIE VERO OCTOBRIS 27.

L'autre, qui fut posée dans les fondemens de la chapelle qui est opposée à celle dont nous venons de parler, par Monsieur de Rassen, gentilhomme de mérite, seigneur d'Archelle et gouverneur du château d'Arques, contenoit un semblable monument de piété et de réputation.

Cette église a esté entièrement faite de briques, mais d'une manière qui semble grossière et massive. Il est vray que, depuis que ses murailles ont esté au dedans enduites de plastre et embellies de piliers, de corniches, de moulures, de frises et d'autres sortes d'ouvrages d'architecture faits d'une semblable matière, elle paroit assez dégagée et assez belle, surtout si l'on a égard tant aux platsfonds de son lambris qu'à la délicate et hardie charpente de son dome rentrans et de la lanterne à huit angles qui est au-dessus de la croisée de son comble.

La première messe y fut chantée, le dimanche 19 jour de juillet de l'année 1676, à l'occasion de la béatification du bienheureux Jean de la Croix, encor bien que cette église fut alors sans toit et sans la perfection qu'elle a eue depuis. Aussi cessa-t-on d'y célébrer les sacrez mystères, jusqu'au jour de la Pentecoste de l'année suivante, que les Pères Carmes y firent tout de nouveau leurs exercices de piété et de Religion, pour les continuer (ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent) sans aucune interruption.

L'an 1652, Monsieur l'abbé de Chanvalon, ayant esté élu et fait archevesque de Rouen, vint à Dieppe, le 3 jour de may, sur les six heures du soir. Messieurs de Ville, ayans eu avis de son dessein et de sa marche, donnèrent ordre à six compagnies de bourgeois de prendre leurs armes et de défiler vers le grand pont pour y former

deux hayes. Le clergé des deux parroisses, qui s'estoit mis en devoir d'aller au devant de ce grand archevesque, passa au-delà de la barrière et il l'attendit à l'entrée du Pollet. Y estant arrivé, la jurisdiction d'Arques alla le saluer, mais les Eschevins et les plus notables de la ville se contentèrent de le complimenter sous la dernière porte, comme firent aussi Messrs les curez Quant à M^r le Bailly, il fit sa harangue sur le pont, et le clergé, qui s'estoit cependant avancé vers la ville, conduisit cet illustre prélat en l'église de Saint-Jaques, au bruit de dix ou douze coups de canon, qui furent tirez tant du costé du quay que du haut de la tour de la porte du pont. Estant sorti de cette église, il alla chez Monsr Osmont, Bailly de Dieppe, et il y demeura seulement jusqu'au lendemain après midy, qu'il en partit pour aller coucher à Torcy et de là à Rouen.

Environ ce temps-là (selon que quelqu'un a remarqué) un navire Holandois, de quatre cents tonneaux et de vingt et deux pièces de canon, entra dans le port de Dieppe ; mais, l'onzième de septembre, on eut une beaucoup plus grande satisfaction, lorsque l'armée navale du Roy arriva à la grande rade de cette ville (1). Car elle estoit composée de l'*Amiral*, qui estoit de 800 tonneaux et de 50 pièces de canon de fonte, de 36, de 24 et de 18 livres de bale; du *Vice-Amiral*, qui estoit de 600 tonneaux

(1) Voyez sur cette expédition A. Jal, *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, tome I, p. 202 et suiv. Le récit de cet auteur, appuyé sur des documents nombreux et authentiques, est plus complet que celui d'Asseline et difficile à concilier avec celui-ci sur plusieurs points de détail, où cependant il n'est guère admissible que le chroniqueur dieppois ait pu se tromper; comme par exemple le retour en rade de Dieppe du *Berger*, que A. Jal assure être rentré directement au Havre pour y être désarmé.

et de 46 pièces de canon de fonte, du *Grand Suédois*, de 600 tonneaux et de 46 pièces de canon de fonte; d'un autre, nommé *le Berger*, de 32 pièces de canon; de deux autres de 36 pièces et de six autres de 20 à 30 pièces; de deux frégates et de douze brûlots. Mons[r] le duc de Vandôme, qui en estoit général, en ayant eu avis, partit de Compiègne, et vint avec tant de diligence à Dieppe qu'il y arriva sur le soir de ce même jour. Le lendemain, il fit sortir du port de cette ville un bateau de 30 tonneaux, quatre barques, deux doubles chaloupes et douze chaloupes hunées (1), qui allèrent en rade, où elles restèrent jusqu'au 13 de ce mois, qu'il en fit partir le *Vice-Amiral* et neuf navires de guerre avec cinq brûlots, et tous ces petits vaisseaux de Dieppe, avec ordre de prendre tous ensemble la route de Calais et de joindre le secours que l'on avoit dessein de faire entrer dans Dunkerque. Ce que toutesfois ils ne purent exécuter, parce qu'ils furent rencontrez de l'armée Angloise, qui les attaqua et les prit, à la réserve de quelques-unes des barques Dieppoises, lesquelles, pour estre légères et avoir costoyé le rivage, eschappèrent à leurs ennemis et se sauvèrent à Calais. Mais *le Berger*, qui s'estoit tiré de la meslée et n'avoit osé passer outre, retourna à la rade de Dieppe. Et c'est tout ce que nous pouvons remarquer sur cette année.

Pour ce qui est des suivantes, elles nous apprendront ce que nous allons voir, tant pour le regard de ce qui se passa sur mer, que pour le regard de ce qui se passa sur terre, dont on doive conserver le souvenir.

L'an 1653, on célébra un jubilé, le 2 jour de mars. Si

(1) M. Jal, qui désigne ces navires par le nom de corvettes, fait observer qu'ils n'avaient rien de commun avec nos corvettes modernes.

ce fut avec tant de piété et d'édification que plusieurs Religionnaires de Dieppe en furent touchez; un ministre en fut si fort indigné qu'il escrivit un livre, que Mess[rs] de la justice firent brûler en plein marché par la main du bourreau. Les catholiques eurent alors bien de la satisfaction, mais ils n'en eurent pas moins le 22 jour d'aoust, lorsqu'ils virent que quatorze religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, deux prestres et deux missionnaires s'embarquèrent sur un Heu de Hambourg pour aller à Danzith, selon le désir de la princesse Marie, femme du Roy Casimir, laquelle les avoit demandées, et vouloit les establir dans ses Estats d'une manière aussi belle et aussi avantageuse qu'estoit celle dont on a parlé dans la relation qui en fut donnée au public vers le mois d'aoust de l'année 1654 ; presqu'au même temps que deux grandes flustes Suédoises, de 300 tonneaux chacune, entrèrent dans le havre de Dieppe, chargées de sel, qui fut d'autant plus nécessaire et plus précieux que les bateaux de cette ville y apportèrent cette année, avec l'aide de ceux du Tréport, environ deux millions deux cent cinquante milliers de maquereaux frais (*a*), suivant la supputation d'un certain Dieppois qui hantoit ordinairement le port, et qui (de même que les Athéniens faisoient autresfois) se divertissoit à débiter ou à escouter des nouvelles des bons ou des mauvais succez des voyages.

L'an 1655, Mons[r] l'Archevesque de Rouen retourna à Dieppe, et le lendemain il bénit la chapelle qui avoit esté dressée depuis peu au bout de la chambre du conseil de la Maison de Ville. Pendant que ce prélat en faisoit la cérémonie, une compagnie de bourgeois s'estoit rendue à la place du Marché, où, après que cette sainte action

(*a*) Selon le MS. que quelqu'un a laissé.

eut esté achevée, elle se mit en devoir de la solenniser par la descharge de leurs mousquets et de six petites pièces de canon que l'on y avoit préparées.

Le 5 jour de may de l'année 1656, le colonel Lokart, envoyé de la part de milord Cromwel, qui avoit esté élu Protecteur d'Angleterre et d'Escosse et d'Irlande, arriva à Dieppe ; ayant esté reçeu fort honnorablement par Monsr de Montigny, M^rs les Eschevins furent le complimenter.

Le lendemain sixième jour de ce mois (selon le Père Dom Pierre de Saint-Romuald) (*a*) ou bien seulement le 2 jour (selon la relation qui en fut donnée au public) plusieurs habitans de cette ville furent extrêmement surpris de ce que, sur les cinq heures après midy, un gros tourbillon de feu estant tombé dans la mer, elle enfla de sept pieds plus qu'à l'ordinaire et emporta par son impétuosité plusieurs bateaux qui estoient dans le port.

Mais, le 15 jour d'aoust, on vid à Dieppe un autre spectacle, qui fut d'autant plus agréable qu'il ne monstra que des choses très précieuses et très saintes, dont la translation fut aussi magnifique et aussi pompeuse que nous allons dire (*b*).

Tout estant préparé pour une si célèbre cérémonie dans le couvent des Pères Minimes de Dieppe, à qui les corps de saint Victor et de sainte Pauline avoient esté accordez par Sa Sainteté, et Monsr l'Archevesque de Rouen, en suite des proceds-verbaux qui se font en pareilles occasions, ayant ordonné qu'elle se feroit le jour de l'Assomption de Nostre-Dame par Monsr le Curé de Saint-Remy, son député en son absence, on transporta, à quatre

(*a*) Dom Pierre de Saint Romuald, religieux fueillant en son livre des *Ephémérides* ou *Journal Chronologique et historique* — (*b*) Selon l'Imprimé qui en a esté fait et débité un peu après cette cérémonie.

heures du matin, dans la chapelle de Nostre-Dame-de-Bon-Secours, les chasses dans lesquelles on devoit mettre les précieuses reliques de ces saints; et sur les huit heures, pour éviter la confusion et le désordre du peuple, elles y furent portées secrettement, afin d'y estre enfermées en présence de M^r le Curé de Saint-Remy qui s'y rendit avec son clergé, de Monsr le Gouverneur et de plusieurs autres personnes de considération.

Alors le Père Correcteur de ce couvent présenta toutes les attestations, lettres, proceds-verbaux et la députation, dont la lecture ayant esté faite à haute voix, Monsr le Curé procéda à la bénédiction des chasses avec les cérémonies ordonnées par l'Eglise, pendant que la musique entonnoit des motets très mélodieux en l'honneur de ces saints, dont les corps furent laissez en dépost dans cette chapelle jusqu'à l'heure de leur translation.

Sur le midy, Monsr le Gouverneur envoya des soldats pour garder aux portes des maisons, où plusieurs enfans de familles, qui devoient honorer cette solennité, se préparoient pour se ranger sous le chef de leur troupe, et, à deux heures après midy les tambours commencèrent à battre la marche de quarante de ces enfans, qui estoient avantageusement vestus en soldats, et qui se rendirent au château pour y attendre l'heure de la procession, tandis que les haut-bois allèrent prendre trente jeunes filles pour les conduire en une maison proche de la chapelle, et qu'une troisième troupe, composée de seize jeunes garçons vestus en Anges, se rendirent, aux fanfares de leurs trompettes, dans le lieu où les corps saints avoient esté laissez.

Sur les quatre heures, le clergé des deux parroisses de Dieppe, avec les Pères Capucins et les Pères Minimes,

se trouvèrent dans la chapelle de Nostre-Dame-de-Bon-Secours, et, aussitost que les portes furent ouvertes, seize prestres, revestus d'aubes et de dalmatiques de velours rouge chamarré de passement d'or, se présentèrent pour charger sur leurs espaules ces sacrez dépôts, huit de la parroisse de Saint-Remy ayans reçeu la chasse de Saint-Victor, et un pareil nombre de ceux de la parroisse de Saint-Jaques celle de sainte Pauline.

A peine furent-ils hors de la chapelle, que l'on vid partir du château un petit escadron de soldats, l'enseigne déployée et en très bel ordre, la troupe des filles sortit aussi du lieu où elles estoient demeurées et elle prit son rang en la cérémonie. Les premiers, estans venus au son des tambours, marchèrent devant la chasse du saint et les autres devant celle de la sainte, au chant des airs pieux que les hauts-bois faisoient retentir.

Mais toutes les bannières et les croix des Charitez et Confrairies de la ville, au nombre de plus de quarante, marchèrent les premières, et précédèrent les Pères Capucins, qui estoient suivis d'un jeune garçon habillé en Ange, tenans une trompette qu'il embouchoit de temps temps, pour avertir le peuple de rendre le respect qui estoit dû aux saintes Reliques de ces deux glorieux martyrs. Deux autres alloient sur ses pas, aussi richement ornez que le premier, et portoient un flambeau allumé, accompagnans le chef d'un saint, précieusement enchassé et porté par deux autres Anges habillez de même que les précédents.

Les Pères Minimes les joignoient, ayans au milieu d'eux un autre chef porté par deux Anges, qui estoient accompagnez de deux autres, qui estoient suivis de la bande des hauts-bois, dont les airs mélodieux rendoient

cette marche très agréable. Après eux, les croix et le clergé des deux parroisses parurent en la manière et en l'ordre que nous avons représentez ailleurs, à l'occasion de la grande fête de la ville. On y vid ensuite la bannière de sainte Pauline, représentans d'un costé l'image de la sainte et son martyre de l'autre. Elle estoit portée par une jeune fille vestue de taffetas blanc, et assistée de deux autres, habillées de même estofe, à dessein de luy ayder tour à tour à porter ce pieux estandart. Une jeune fille parée en Reine se fit voir un peu après, ayans une couronne sur la teste et un laurier en la main, garni d'une grande quantité de rubans de toutes couleurs. Pour ce qui estoit de ses vestemens, ils estoient enrichis de perles et de diamans dont l'esclat estoit merveilleux. Elle avoit à ses costez deux petites filles, qui tenoient sa robe, et elle estoit suivie d'une autre qui estoit des mieux parées, et, dans ce pompeux appareil, elle marchoit à la teste de la mignarde troupe des filles, lesquelles alloient deux à deux, tenans un laurier en la main entrelacé de rubans, et estans si joliment vestuës qu'il ne se pouvoit rien adiouter à la beauté et à la magnificence de leurs habits, non plus qu'à leur bonne grâce et à leur modestie, qui attiroient également les yeux d'un chacun. De sorte qu'avec une contenance si convenable à celle de la sainte, elles précédèrent sa chasse, laquelle estoit soutenue et portée par les ecclésiastiques de la parroisse de Saint-Jaques, et accompagnée de quatre Anges, qui tenoient des flambeaux allumez.

La bannière de saint Victor venoit après. Comme elle représentoit d'un costé ce généreux chevalier Romain, elle faisoit voir son martyre de l'autre. Aussi estoit-elle portée par un petit soldat qui avoit un casque en teste,

chargé de toutes sortes de rubans disposez en forme de panache. Il estoit suivi de quarante autres, qui estoient la pluspart habillez à la Romaine, et couverts de toiles d'or et d'argent, et ornez d'une prodigieuse quantité de rubans de diverses couleurs. Ils avoient aussi le casque en teste, paré d'aigrettes et de plumes, le bouclier en une main et l'espée nüe en l'autre, monstrans une mine maiestueuse, et spécialement leur jeune chef. Quant à leur enseigne, il se faisoit distinguer tant par cette devise : CHRISTUS REGNAT IN SUIS, écrite en lettres d'or sur son estandart, que par son addresse à le bien manier.

Ensuite de tout le clergé et de tant de belles troupes, qui conduisoient les Reliques de saint Victor et de sainte Pauline comme en triomphe par les rues de Dieppe, Monsr le Gouverneur marchoit, estans accompagné de Messrs de Ville, qui estoient en habits de cérémonie, et suivis d'une foule extraordinaire de peuple qui termina une si solennelle procession, dont la marche fut saluée par un grand nombre de coups de canon, de mousquetades et de boettes, qui furent tirées, tant au Marché que sur la porte du Pont, sur le quay et sur les vaisseaux du Port.

Enfin après que l'on eut achevé le tour de la ville et fait six poses, pendant lesquelles on chanta en musique des motets au suiet de cette feste, la procession se rendit dans l'église des Pères Minimes, où les corps saints furent mis sur deux tables devant le grand autel, et où des voix, qui furent agréablement meslées avec des instruments, chantèrent le *Te Deum Laudamus*.

Après ce cantique de louanges et ces actions de grâces, M^r le curé de Saint-Remy, ayant chanté l'Oraison accoutumée en telle occurence et fermé la solennité par la

bénédiction du Saint-Sacrement, fut conduit en sa parroisse par les Religieux de ce couvent. Chaque compagnie des enfans le fut aussi en la maison de leur chef, avec cette différence que celle des soldats s'en retourna au bruit des tambours, celle des filles au son des hautsbois et les Anges aux fanfares des trompettes. Et le tout se fit à la veuë d'un concours de peuple aussi grand qu'il avoit esté au temps de la procession.

Quant aux Pères de l'Oratoire de Dieppe, ils s'efforçoient d'achever la nouvelle église qu'ils avoient entrepris de bâtir depuis quelques années sur les ruines de la Halle-aux-Draps, que Monsr l'Archevesque leur avoit accordée. Si bien qu'après beaucoup de soin et de diligence, l'ayant rendue en estat d'y célébrer les sacrez mystères et le service divin, le Père supérieur de leur maison (suivant la permission qu'il en avoit obtenue) en fit la bénédiction au mois de novembre, et, le jour de la Saint Martin, il y chanta la première messe. Les murailles de cette église sont faites de pierres de taille ; elles sont hautes et bien percées, et leur comble, qui est couvert d'ardoise, est fort et eslevé. Monsr le duc de Longueville en posa la première pierre avec les cérémonies accoutumées, tandis que des musiciens entonnoient des motets très bien concertez et très agréables. On a observé que le premier corps que l'on y a enterré a esté celuy du père Clerel, Dieppois. Et c'est tout ce que je peux dire, n'ayans pû trouver sur cette année, non plus que sur la suivante, aucune chose digne de remarque.

Mais l'année 1658, une gelée extraordinaire estant survenue, quelques-uns nous ont donné suiet d'en parler. Elle commença le 23 de décembre de cette même année, et continua jusqu'au 19 de février de l'année 1659, avec

une aspreté si extrême, qu'elle rendit (au temps que la marée estoit basse) l'eau du port assez ferme et assez solide pour soutenir plusieurs personnes, qui la passèrent et repassèrent à pied sec vis-à-vis de la porte de la Vase. Ce ne fut pas tout, elle fit mourir un très-grand nombre de poissons dans le sein de la mer, laquelle, ne pouvans les souffrir non plus que les autres corps morts, les jetta bientost après sur les bords de son rivage. Cette excessive rigueur du froid mortifia seulement les oyseaux de passage et de rivière aussi bien que ceux de la campagne, mais ce fut de telle sorte qu'ils perdirent tous beaucoup de leur vigueur naturelle, et qu'à faute de cœur, ils se laissèrent approcher et tuer aisément par les chasseurs. Une prodigieuse espaisseur de neiges couvroit cependant le pays voisin, où il y eut beaucoup de désordres et de dommages; car le temps s'estans adouci et modéré et le chaud ayans succédé au froid, elles produisirent des déluges d'eaux, dont les inondations emportèrent des maisons, des bestiaux et tout ce qui s'opposoit à leur cours violent et précipité.

Le reste de cette année 1659, bien loin d'estre fatal, fut grandement favorable à la ville de Dieppe aussi bien qu'à toute la province, en ce qu'après que Mons[r] de Longueville eut présenté à Leurs Maiestez Mons[r] le comte de Dunois et Mons[r] le comte de Saint-Pol, ses enfans, ils en reçeurent toutes les marques d'estime et d'affection, le 5 jour d'avril, et qu'ils prestèrent entre leurs mains le serment pour le gouvernement de la Normandie.

Son Altesse, très-satisfaite des avantages et de la gloire de ces deux jeunes princes, trouva bon de venir à Dieppe, le mercredi 18 jour de juin, et de faire sçavoir à son

arrivée qu'ils s'y rendroient aussi le 24 de ce mois. Messieurs de Ville, profitans de cet avis, se mirent aussitost en devoir de travailler aux préparatifs d'une aussi honorable et aussi magnifique réception que le temps pourroit leur permettre. Entre ce qu'ils firent de plus considérable fut la compagnie de soixante et dix jeunes cavaliers des meilleures familles de Dieppe, laquelle ayant monté en bon ordre au château et fait monstre en sa première cour en la présence de Son Altesse, fut trouvée fort leste et sa cornette blanche assez belle, tant à cause de son estofe qu'à cause de cette devise écrite en lettres d'or : OMNIA SECUM.

Le 24 jour de ce mois, les bourgeois eurent ordre de se ranger sous leurs capitaines, lesquels, aux approches des princes, qui avoient couché au Neuchâtel, conduisirent, à une heure après midy, six de leurs compagnies auprès du village d'Estran, où Mons[r] de la Boissière, gentilhomme d'une très ancienne et très vertueuse noblesse et maior de la ville de Dieppe, leur fit former deux bataillons de mille hommes chacun. Cependant deux autres compagnies gardoient les deux principales portes de cette ville.

Sur les deux heures, Mons[r] de Montigny monta à cheval et marcha, à la teste de plus de cinq cents gentilshommes, jusqu'au village de Martin-Eglise, à dessein d'y rencontrer et saluer les princes, qui venoient en carrosse en cet endroit là. La compagnie des jeunes cavaliers dont nous avons parlé sortit bientost après de la ville, et continua sa marche jusqu'à ce qu'elle eut fait rencontre du carrosse des deux princes. qu'elle suivit, après que son capitaine, qui mit alors pied à terre, leur eut témoigné ses respects et leur eut fait offre de sa

troupe et de sa personne avec des paroles proportionnées au suiet. Le corps de justice sortit à trois heures de la ville et alla au Pollet. Le clergé des deux parroisses et les Pères Minimes en firent autant. Mais le corps de ville s'arrêta à la barrière, ayans un daiz de velours cramoisi, paré des armes des princes, et un carreau de même estofe, sur lequel on avoit attaché avec un cordon d'or et de soye six clefs de la ville, lesquelles estoient d'argent.

Lorque Monsr le comte de Dunois et Monsr le comte de Saint-Pol passèrent vis-à-vis du château d'Arques, Monsr de Rassent, qui en estoit gouverneur, les fit saluer de plusieurs coups de canon ; mais après qu'ils furent sortis de Martin-Eglise et qu'ils eurent commencé de marcher à cheval le long de la rivière, ils eurent le plaisir d'y voir voguer la galiote de Monsr de Rassent et un petit navire de Dieppe, qui saluèrent ces princes de temps en temps par les descharges de leurs petits canons de fonte. Ce divertissement ayant continué jusqu'au lieu où les bataillons s'estoient postez, ils firent l'honneur aux princes de les escorter jusqu'au Pollet. Lorsqu'ils furent arrivez en ce fauxbourg, le sieur Aveline, lieutenant au siége de l'Amirauté, leur fit un discours pendant plus d'un quart-d'heure. Mais parce qu'il estoit malade et qu'il s'estoit efforcé pour se présenter le premier, son mal augmenta de telle sorte qu'il mourut presqu'en la même heure.

Les eslus et les officiers du magazin à sel, joints ensemble, complimentèrent Leurs Altesses par la bouche de Monsieur l'élu Susanne. Monsr Dablon, lieutenant général au bailliage, s'aquitta ensuite de ce devoir, en qualité de juge de la jurisdiction du bas de Hotot, dont Monsr le duc de Longueville estoit le propriétaire. Mon-

sieur le Curé de Saint-Remy, filleul de Son Altesse (1), porta la parole pour le clergé, lequel entra dans la ville avec les corps de justice.

Cependant les princes s'estans approchez de la barrière qui est à costé du Ravelin du grand pont, le corps de ville se présenta pour les recevoir et leur offrit le daiz ; mais ils le refusèrent et Mons[r] de Montigny leur ayant offert les clefs, Mons[r] le comte de Dunois les prit et les bailla au sieur de Bretteville, capitaine, qui estoit capitaine des gardes et marchoit derrière Leurs Altesses, à costé du sieur de la Hoquette, leur Gouverneur. Le sieur Simon Dablon, premier Eschevin, les salua et leur fit une harangue au nom de tous les habitans de Dieppe, où chacun se rendit en cet ordre.

La compagnie de la cavalerie de la jeunesse marchoit la première. Les gardes de Son Altesse venoient ensuite et précédoient les ecclésiastiques que Mess[rs] de Ville suivoient, accompagnans d'un costé et d'autre le daiz, qui estoit porté par quatre Eschevins, un peu devant les princes montez à l'avantage (2), et suivis des sieurs de la Hoquette et de Bretteville, de Mons[r] de Montigny et de la noblesse. Tout ce beau monde estant devant l'Hôtel-de-Ville y entendit plusieurs concerts de voix et d'instruments et vid trois grands tableaux que l'on y avoit exposez. L'un estoit celuy de Son Altesse de Longueville, au-dessus duquel on avoit représenté les armes du Roy, et au-dessous celle de la ville, avec cette devise :

FIRMIOR TUIS.

(1) C'était M[e] Henry Huyrer, docteur en théologie, curé de Saint-Remy depuis 1651, et sur lequel M. l'abbé Cochet donne une courte notice dans ses *Eglises de l'Arrond. de Dieppe*, p. 49, note.

(2) « En terme de *manége*, on dit qu'un homme est monté *à l'avantage* pour dire qu'il monte un bon cheval. » — *Dict. de Trévoux*, V. Avantage.

A son costé droit estoit le second, qui représentoit un jeune conquérant et une nymphe qui luy offroit un cœur ; sa devise estoit :

NIL AMPLIUS.

Au costé gauche estoit le troisième, qui représentoit un autre jeune conquérant, qui estoit monté à l'avantage, et l'Amour, qui sortoit du Ciel, luy apportant un rameau d'olivier. Il avoit pour devise :

TE STANTE VIREBIT.

De là les princes allèrent à l'église de Saint-Jaques, où Monsr le Curé, en surplis et en chappe, les reçeut avec les cérémonies accoutumées et leur fit une belle harangue, après laquelle il les conduisit dans le chœur, où le *Te Deum* et le *Domine Salvum fac Regem* furent chantez en deux chœurs de musique. Les cloches y tinrent leur partie, et donnèrent à connoitre par leur carillon combien cette feste estoit grande et solennelle.

Les cérémonies estant achevées, le clergé demeura en cette église, mais les princes en sortirent et allèrent au château, où Monsr de Villers, qui en estoit lieutenant et avoit fait mettre la garnison sous les armes, les reçeut avec tout l'honneur et tout le respect possible.

Cependant les compagnies des bourgeois, ayans eu le temps de rentrer dans la ville, allèrent se ranger en bataille dans la place du Port d'Ouest, et, le château ayant commencé de saluer les princes, leur mousqueterie luy répondit par des descharges réitérées. Les canons que l'on avoit à ce dessein disposez sur les rampars, tant du costé [de la vallée] que du costé de la mer et en plusieurs autres endroits, en firent autant ainsi [que] ceux du fort du Pollet. De sorte que les princes, qui considéroient du

château tout ce qui se passoit dans la ville, en eurent bien de la satisfaction et de la joye.

Après tout, Messrs de Ville prirent congé de Leurs Altesses, mais Monsieur de Montigny les retint et leur donna à soupé, aussi bien qu'à une partie de la noblesse. Monsr de Villers se comporta de la même manière envers ceux qui voulurent rester avec luy. L'Hôtel-de-Ville et les habitans firent bientost après esclater leur joye par un très grand nombre de feux et de lanternes qu'ils allumèrent sur les 9 heures. Ils firent aussi voler dans les airs plusieurs belles fusées, dont l'effet donna bien du plaisir aux Princes.

Le lendemain mercredy, 25 de juin, le corps de ville et ceux des jurisdictions furent au château pour y saluer Leurs Altesses. Les capitaines y montèrent aussi avec leurs lieutenants et leurs enseignes. Les ministres du presche en firent autant au nom des Religionnaires, et les princes, ensuite de tous ces devoirs, descendirent en la ville, et furent entendre la messe en l'église des Pères Jésuites, d'où ils retournèrent au château. Sur les 3 heures après midy, ils allèrent à pied en l'Hôtel-de-Ville, estans accompagnez de six Eschevins et de la jeunesse, qui marchoit après leurs gardes. Lorsqu'ils y furent arrivez, le premier Eschevin les complimenta et les mena en la chambre du conseil, où ils demeurèrent jusqu'à ce que les habitans fussent assemblez en la grande sale. Cependant on déchargea plusieurs pièces de canon que l'on avoit rangées pour cet effet en la place du Marché.

Les habitans s'estans assemblez en la grande sale, les princes y entrèrent et s'assirent sur deux fauteuils d'une hauteur égale, que l'on avoit placez dans le bureau entre les chaires de Monsr de Montigny, de Monsr de Villers

et de Mess[rs] les Eschevins, et Mons[r] le comte de Dunois, faisant l'ouverture de l'assemblée, dit, en la présence d'un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois, qu'il estoit venu avec son frère pour prendre possession du Gouvernement comme par survivance, suivant les lettres du Roy, lesquelles avoient [esté] leuës en ce lieu, dont ils avoient obligation à Sa Maiesté et à Son Altesse leur père, et qu'il assuroit la ville de leurs bonnes volontez. De quoy le sieur Simon Dablon leur fit de très-humbles remerciemens au nom de toute la ville.

Le même jour, Mons[r] de Montigny fit présent aux princes d'un cheval barbe et d'un petit navire très bien équipé et armé de quatre petites pièces de canon de fonte. Mons[r] le comte de Dunois, ayans laissé le cheval à Mons[r] le comte de Saint-Pol, se contenta du vaisseau, qui fut mis à l'eau le lendemain 26 du mois, et exposé à la marée de trois heures du matin, afin d'en donner à Mons[r] le duc de Longueville, qui estoit retourné à Dieppe le soir précédent, et aux princes ses enfants, le divertissement que nous allons voir.

Comme ce vaisseau estoit seul sous ses voiles assez avant vers l'eau, un brigantin, qui le découvrit, vint sur luy pour le reconnoitre. Mais s'en estant approché, ce petit vaisseau luy lascha sa volée et l'obligea de se retirer. Quelque temps après, on vid paroitre une flote de douze vaisseaux qui portoient des pavillons othomans et faisoient leur route pour arriver en rade, et, comme si c'eut esté par un bonheur assez surprenant, une autre flote de dix vaisseaux, qui estoit dans le port et attendoit le temps de la marée, en sortit avec les pavillons françois et alla défendre le vaisseau que ses ennemis avoient fait attaquer par un de leurs brigantins, qui donna

dessus et le contraignit d'approcher de terre pour une plus grande seureté, ce qui n'empescha pas qu'il n'y eut plusieurs descharges de part et d'autre, tant de leur canon que de leur mousqueterie. Mais cependant, nostre capitaine françois, qui estoit digne de son employ, donna ordre à un autre petit vaisseau d'aller en diligence soutenir celuy qui estoit de son parti. De sorte que l'ennemy ayant fait de même, le combat se donna entre quatre vaisseaux d'une manière plus rude, assez proche du rivage.

L'escadre ennemie s'estant mise au-dessus du vent, vint bientost après à la charge et tira sa bordée de canon et sa mousqueterie sur les François, qui leur rendirent la pareille avec toute la vigueur et l'addresse possible. Ce combat, qui dura au moins quatre heures, fut d'autant plus obstiné que l'amiral de la flote ennemie faisoit paroitre qu'il estoit bien expérimenté ; mais l'amiral des François, qui avoit gagné le vent avec beaucoup de peine et d'addresse pendant la chaleur du combat, poursuivit et pressa tellement l'amiral des Othomans, qu'après l'avoir abordé, ses gens y sautèrent l'espée à la main et l'obligèrent de se rendre. Ainsi, le vaisseau du prince fut secouru et sauvé du péril d'estre pris ou coulé à fond par ses ennemis, lesquels eurent un de leurs vaisseaux brûlé, mais non pas tellement consumé qu'après que les matelots et les soldats qui estoient dessus eurent esté sauvez et favorablement accueillis par les vainqueurs, il n'en restât une partie que les vagues jettèrent sur le bord de la mer, où elle continua de brûler, comme si c'eût esté le feu de joye de cette victoire.

Les princes ayans esté satisfaits jusqu'à un tel point que l'on n'a pu nous l'exprimer, employèrent le reste

de la journée à se promener sur la chaussée de la mer et à voir de près tous les vaisseaux qui venoient de se battre. Mais le vendredy au matin, ils firent leurs dévotions dans l'église de Saint-Remy, et l'après-midy ils allèrent à l'hôpital, dont ils visitèrent les religieuses et les pauvres, et de là ils furent au fort du Pollet. Le samedy se passa en visites et en divertissemens ; mais le dimanche ils furent voir le château d'Arques. Le lundy, dernier jour de ce mois, après avoir esté régalez dans la ville, ils furent chez les Pères de l'Oratoire, à dessein d'y voir représenter la *Mort du Grand Maurice*, et Mons[r] de Longueville partit de Dieppe pour aller à Rouen.

Les princes ne restèrent pas longtemps dans Dieppe après le départ de Son Altesse, car dez le lendemain ils en sortirent, accompaguez d'un grand nombre de gens de cheval, et retournèrent au Neuchâtel, après avoir esté régalez par Mons[r] de Villers, lieutenant du château, dont il fit tirer toute l'artillerie, pour continuer avec autant d'esclat que de respect ses déférences et leur dire un solennel *à Dieu*.

Vers la fin du mois de may de l'année 1660, environ cinquante ministres de la religion Pret. Réf. vinrent de divers endroits à Dieppe, pour y tenir une assemblée synodale. Comme ce fut au temps que les catholiques se disposoient à célébrer à leur ordinaire la feste du Saint-Sacrement, on jugea que c'estoit à dessein de traverser cette sainte solennité. Mais ils en furent punis en ce qu'un de leurs valets, ayant souhaitté de contenter son infâme passion, fut trompé par un garçon habillé en fille, et ensuite exposé à la risée de ceux de son logis, et bientost après à celle des habitans de la ville. Il semble qu'ils en furent encore punis à l'occasion d'un autre

accident, que quelqu'un a appellé une autre sorte de miracle. Des escoliers avoient appris depuis peu qu'un des ministres ayant avancé dans quelqu'un de leurs presches des choses ridicules ou des propositions contraires au bon sens, avoit esté rendu muet dez aussitost qu'un gentilhomme eut prononcé les mot de *Hust* par dédain et par mépris, comme s'il eut voulu dire : *Nous en tenons*, ou bien : *On nous en fait bien à croire*. Et en ayant informé leurs camarades, firent retentir par la ville ce mot de *Hust* de telle manière, que les artisans, aussi bien que ces escoliers, y prenoient plaisir et le reprochoient en toutes rencontres aux Religionnaires, et même l'écrivirent en gros caractères, tant aux portes de leurs presches qu'à celles de leurs maisons. Mais parce que le procédé de ces jeunes gens leur sembla fort mauvais et fort iniurieux, ils en furent fort affligez. Néantmoins, ce ne fut pas pendant un long temps, car peu de jours après, Monsr le Gouverneur, à qui ils en avoient fait des plaintes, interposa son authorité et fit défense d'user de ce terme, exhortant un chacun de vivre paisiblement, suivant les ordres du Roy. Il n'en fallut pas davantage pour appaiser les escoliers et calmer l'orage qu'ils avoient excité, si bien qu'il y avoit lieu de croire qu'il n'y avoit plus rien à craindre de ce costé-là. Toutesfois, dez le lundy ensuivant, quelques-uns des escoliers ayans esté, au sortir du collége, iniuriez par les Religionnaires et même menacez, en donnèrent avis à leurs camarades, lesquels en furent si fort irritez, qu'ils coururent au presche, au nombre d'environ deux cents, qui en rompirent les portes, les vitres, les bancs et les chaires. Il y en eut qui, n'estans pas satisfaits de tous ces désordres, allèrent en commettre d'autres dans le Consistoire, mais ils ne

furent pas comparables à ceux dont nous venons de parler, car ils n'y prirent que des mémoires et des livres, tant pour en faire voir les méchantes figures que pour en faire des allumettes, dont ils se servirent pour mettre le feu aux bancs du presche, au milieu duquel ils avoient esté attisez en forme de bûcher, un peu avant que Monsr le Gouverneur y fut arrivé pour y donner ordre et dissiper (ainsi qu'il fit) les entreprises de ces factieux. Il est vray que, s'ils furent obligez de céder à la force, ils ne laissèrent pas pour cela d'entretenir leur passion et de chercher l'occasion de la contenter. Ce qui fit que s'estant offerte dez le lendemain, lorsque douze ministres sortoient de la ville pour aller au Pollet et de là aux endroits d'où ils estoient venus, ils les poursuivirent si vivement jusqu'au bout du pont, qu'ils eussent esté très maltraittez à coups de pierres, si Monsr Dablon, qui estoit de garde ce jour-là, ne se fut opposé avec sa compagnie à cette violence et arrêté ces mutins. Néantmoins ils n'en demeurèrent pas là, car le même jour ils retournèrent au presche, mais, parce que l'on y avoit mis des soldats du château pour le garder, ils se virent obligez de rentrer dans la ville et d'y demeurer en repos.

Au reste, quoyque les ordres que l'on donna pour maintenir la tranquillité publique furent plus que suffisans de rendre le calme aux esprits des Religionnaires, ils furent pourtant (à ce qu'on tenoit) agitez nuit et jour par des soupçons et des inquiétudes qui leur firent prendre ombrage de tout ce qu'ils voyoient faire aux catholiques comme s'ils eussent coniuré leur perte, surtout après qu'ils eurent esté avertis que plus de deux cents ecclésiastiques, tant curez que simples prêtres du

pays de Caux, accompagnez de plusieurs gentilshommes, portans des surplis et suivis d'un très grand nombre de peuple, s'estoient mis en chemin pour venir processionnellement à Dieppe. Mais tout ce monde estant arrivé en cette ville, le 8 jour de juin, ils eurent bientost après suiet de s'assurer, voyans qu'ils ne s'y estoit transporté que par une piété et un zèle extraordinaires, et que, bien loin de se faire craindre, il désiroit se faire aimer, puisqu'il estoit sans armes, qu'il n'avoit en ses mains que des livres de prières et des chapelets, et qu'il accompagnoit avec beaucoup de modestie et de dévotion le Très-Saint Sacrement, que Mr Gaulde, grand vicaire de Monsr l'Archevesque portoit pompeusement et comme en triomphe (1).

Aux approches de cette procession, qui estoit venüe ce jour-là d'Ouville-la-Rivière, où elle avoit fait la dernière station d'une marche de plus de huit lieuës, le clergé de Saint-Jaques alla joindre celuy de Saint-Remy, et estans en corps et en chappes, furent la recevoir au-delà de la porte de la Barre, et la conduisirent, au chant des hymnes et des cantiques qui avoient esté composez en l'honneur du Saint-Sacrement, jusqu'en l'église de Saint-Remy et de là en celle de Saint-Jaques, après avoir passé par la Grande-Rue, que le clergé occupa depuis le carrefour du Puits-Salé jusqu'à la fontaine du Marché. De sorte que l'on peut dire que ce fut la plus grande procession que l'on eut jamais veuë dans la ville de Dieppe.

(1) Sur cette grande procession du Saint-Sacrement à travers le pays de Caux, voyez l'abbé Cochet, *les Eglises de l'Arr. d'Yvetot*, tome II, p. 142, où la procession même dont il est ici question est décrite par un chroniqueur Dieppois anonyme, dont nous espérons un jour mettre en lumière le travail excellent; et l'*Almanach liturgique du diocèse de Rouen*, pour 1866, p. 61.

Au commencement de juillet, on entreprit la construction de la porte qui est à l'extrémité de la clôture du Pollet et au pied du fort Chatillon. Sa maçonnerie a esté presqu'entièrement faite de pierres de taille très tendre. D'où est venu que, bientost après qu'elle a esté achevée, elle a commencé de tomber en ruine en divers endroits, qui ont esté faits trop mignardement, ce semble, pour une porte que l'on a bâtie en la manière de celles que l'on voit aux villes de guerre, je veux dire d'une moyenne grandeur, avec un pont-levis, un guichet et des herses.

Le 20 jour de ce même mois, les principaux habitans de Dieppe, ayans eu des nouvelles du mariage de nostre Invincible monarque Louys-le-Grand, avec la Serenissime Marie-Thérèse d'Austriche, fille unique de Philippe IV, Roy d'Espagne, en firent rendre à Dieu des actions de grâces par un *Te Deum* qui fut solennellement chanté dans l'église de Saint-Jaques, en la présence de tous les corps de justice et de toutes les personnes les plus considérables de cette ville. Et pour en témoigner leur joye, ils firent allumer trois grands bûchers devant l'Hôtel-de-Ville, au bruit des descharges du canon du château et de quelques autres endroits, et de la mousqueterie des huit compagnies des bourgeois, qui estoient rangez en bataille, et qui firent ensuite des feux devant leurs maisons. Ce ne fut pas tout, puisque les ruës, qui furent pendant trois jours embellies par des festons et d'autres marques d'une joie extraordinaire, furent aussi éclairées pendant trois nuits par des luminaires que l'on entretint anx fenestres.

Peu de temps après une si grande joye, les Dieppois eurent suiet de déplaisir, en ce qu'un vaisseau, dont l'ar-

mement avoit esté fait à Dieppe, enleva cette année, ou au plus tard l'année suivante, plusieurs nègres de la coste Emanegueta (a) et fit, par cette entreprise, que depuis ce temps-là les sauvages de cette coste de l'Afrique ont eut une haine si implacable et si funeste contre les François, qu'ils en massacrèrent plusieurs lorsqu'un de leurs vaisseaux y aborda.

Le 8 jour de janvier de l'an 1660, on eut avis qu'un autre fâcheux accident estoit arrivé à un autre navire qui estoit parti de Dieppe au mois de may de l'année précédente pour aller à Madagascar. La relation qui en fut donnée au public portoit que, le 10 jour de juin ensuivant, il fut rencontré par trois corsaires d'Algier, et qu'après un combat de trois heures, une bale de canon mit le feu à ses poudres, en sorte que le vaisseau même, six recolets de la province de Paris et les gens de l'équipage furent brûlez à la réserve de dix-sept, tant matelots que passagers, lesquels se sauvèrent de cet embrasement et tombèrent entre les mains des barbares.

Le *Saint-Louys* fut plus heureux, car il arriva en Senega et retourna à Dieppe le 7 d'octobre, chargé de 30 tonneaux de gomme, dont le cent valoit cinquante livres. Outre le grand nombre de cuirs qu'il avoit dans son bord, il apporta des plumes, du morfi (1), de l'ambre, de l'or et 200 perroquets et 16 guenonnes. Lorsque ce vaisseau partit de Senega, il laissa l'habitation des Dieppois en très bon estat, sous la conduite du sieur Louys Caullier, commis de la compagnie des marchands de

(a) Selon le sieur Delbée, dans le *Journal* qu'il a composé au sujet du voyage fait en Guinée, l'an 1669.

(1) *Morfi*, *Morfil* ou *Marfil*, c'est le nom qu'on donnait aux dents d'éléphant non travaillées, ni débitées, telles qu'on les achetait des nègres de la côte.

Dieppe, de Rouen et d'ailleurs. Je diray en passant que cette habitation estoit dans une petite isle de la rivière de Senega, à une lieue de la mer, et que les Dieppois avoient esté contraints de s'y establir et d'y retirer leurs marchandises, voyans que la mer avoit percé la barre de l'embouchure de cette rivière et qu'elle renversoit les bâtiments de l'habitation que le sieur Caullier avoit fait construire environ l'an 1658, après que celle du capitaine Lambert, dont nous avons parlé ailleurs, eut esté sapée par les vagues de cet élément et tombée en ruines un peu après sa mort.

L'heureux retour de ce vaisseau apporta de grands profits à Dieppe; mais Monseigneur le Daufin, estant venu au monde le premier jour de novembre, causa bien de la joye à cette ville, qui se mit, peu de jours après, en devoir d'en donner des marques, tant par le *Te Deum* qui fut chanté solennellement par les orgues et la musique de Saint-Remy, que par les descharges réitérées de la mousqueterie des huit compagnies des bourgeois, rangez en bataille, et par le grand feu de toute l'artillerie du château et des autres endroits, qui luy répondirent de la bonne sorte.

Mais que ne devoit-on pas faire,
Quand ce Prince en son Orient,
Parut dessus nostre hémisphère,
De même qu'un soleil riant,
De qui la bénigne influence,
Fait espérer qu'une abondance
De ce qu'elle a de précieux
Comblera de biens ce bas monde,
Et rendra la terre féconde,
La [réchauffant] partout en parcourant les cieux.

Une autre sorte de bonheur vint à Dieppe du costé de la mer, où les pescheurs de cette ville (selon que quel-

qu'un a remarqué) prirent aux mois de may et de juin de l'année 1662 une si grande abondance de maquereaux, que vingt bateaux en apportèrent en certaines marées, en chaque bord, le nombre de trois et de quatre mille, ce qui fit que le cent de ce poisson ne valoit que 40, 50 et 60 solz, encor bien qu'il fut gros et de bonne nourriture ; en quoy on reconnut évidemment que c'estoit une manne que la divine Providence envoyoit au pauvre peuple de Dieppe et du pays voisin, dont une partie fut en très grand danger de mourir de faim, parce qu'alors le bled estoit très rare et très cher, et qu'il n'avoit le moyen d'en acheter. Cette pesche, qui fut si avantageuse, ne se fit pas pourtant sans une grande agitation, ni même sans péril, parce que cette sorte de poisson ne se prend que pendant un gros temps, d'où vient que l'on dit ordinairement qu'*il demande la mort de son maistre*. En effet, les vents furent environ ce temps-là si furieux qu'ils enlevèrent deux lames de plomb du clocher de Saint-Jaques. Néantmoins ce mal causa un bien, en ce que les marguillers de cette église, ayans apperçu les cloux de ces lames, jugèrent qu'il ne falloit différer davantage à visiter sérieusement et de près ce clocher, afin de remédier promptement au mal que l'on y découvriroit. Ils y furent donc, et ayans trouvé qu'une partie des principales pièces estoit entièrement gastée, et que mêmes il estoit prest de tomber en ruine, on prit la résolution de le démolir et de faire construire en sa place celuy qui subsiste à présent (1) et qui répond si bien à la grandeur et à la beauté de cette église parroissiale.

Le sieur Pierre Estancelin, qui exerçoit depuis un an

(1) Ce nouveau clocher fut détruit dans le bombardement de 1694.

la charge de marguiller, en donna le modèle, et, sans attendre plus longtemps, fit mettre généreusement la main à l'œuvre au mois de juillet, quoyque le Trésor de Saint-Jaques eut alors très peu d'argent et qu'il n'y eut pas grande apparence que le peuple y put contribuer par des aumônes, à cause de la cherté des vivres. Mais Dieu, qui avoit eu la bonté d'avertir qu'il estoit temps d'exécuter cette entreprise, y pourvut si bien, qu'ayans permis le remboursement de quelques rentes, qui estoient deuës à cette église, et inspiré plusieurs personnes aisées et pieuses de donner des sommes considérables, on travailla incessamment à ce grand ouvrage, en sorte qu'il fut achevé l'année suivante. J'ay remarqué qu'il a esté fait de grosses poutres de bois de chesne, dont les liaisons sont très bonnes et le nombre si grand que l'on pourroit dire qu'il contient une petite forest. Il est construit en forme d'une pyramide à huit angles, mais d'autant plus merveilleuse qu'elle est percée à jour en autant d'endroits, à cause des deux lanternes qui la composent et sont eslevées l'une sur l'autre, à la hauteur de la grosse tour; ce qui fait que le globe, qui est sur le toict de la dernière et au pied de la croisée, paroit petit, bien qu'il soit assez grand pour contenir deux hommes. Au reste j'ay appris que la dépense de ce clocher s'est montée à plus de quatorze mille livres, sans y comprendre les sommes qui furent tirées des matériaux de celuy que l'on avoit détruit, et que l'on avoit bâti d'une manière grossière et massive pour mieux résister à l'impétuosité des vents. Je pourrais adiouster que le bon ménage, tant du sieur Estancelin que du sieur Guerard, qui lui avoit succédé en la charge de marguiller, a esté beaucoup estimable.

Pour le regard des paroissiens de Saint-Remy, ils furent occupez (suivant l'ordre de Monsr de Montigny) à célébrer un service solennel pour l'âme de Son Altesse Henry d'Orléans, duc de Longueville et Gouverneur de la province de Normandie. Cette cérémonie se fit le 23 jour de may, en la présence de Monsr de Montigny, de Messrs de Ville, de tous les corps de justice et d'une grande partie de la noblesse du pays voisin. Le Père Alexandre du Moucet, jésuite, y prononça avec succez l'oraison funèbre.

L'année suivante, le Parlement de Rouen s'estant assemblé le 9 de septembre sur le suiet de deux déclarations du Roy pour l'establissement d'une compagnie de commerce des Indes Orientales, plusieurs de ses officiers y souscrivirent, etc. Et, le 14 de janvier de l'année 1665 (*a*), deux navires de la Compagnie des Indes Occidentales partirent du port de Dieppe et prirent la route de ceux qui les avoient devancez un peu auparavant par l'ordre des principaux marchands de Rouen, lesquels composoient une des directions particulières de cette Compagnie. La relation de Paris, qui en a fait mention, porte aussi que l'on préparoit quatre autres vaisseaux pour les faire partir au commencement de février.

Mais, Monsieur le duc de Montausier ayant succédé à Monsr le duc de Longueville en la charge de Gouverneur de la Normandie, fit son entrée à Dieppe le 28 jour de may. Ce seigneur, qui estoit dans un carrosse à six chevaux, estoit précédé par 26 gardes et suivi de 16 autres et de six valets de pied. A son arrivée, il fut complimenté par Mrs de Ville et salué de deux volées de canon de 15 coups chacune. Et les bourgeois, qui estoient

(*a*) Selon la relation de Paris.

sous les armes au nombre de quatorze cents, y répondirent de la belle manière par les descharges de leurs mousquets. Bientost après, les corps de justice furent s'aquitter de leurs devoirs, en sorte que Mons[r] le Duc, qui partit ensuite de Dieppe avec son train et un nombre considérable de noblesse, en fut très satisfait.

Peu de temps après, je veux dire vers la fin du mois de juin (*a*), un autre navire arriva au port de Dieppe. Si bien que ce fut au temps que Mons[r] Colbert, secrétaire d'Estat, assura le sieur Guillaume Denis, prestre de Saint-Jaques (1), par une lettre escrite de sa part, qu'il ne perdroit aucune occasion de faire valoir son appliquation au Roy ; après luy avoir témoigné, par une autre lettre du 18 de may, qu'il continuoit d'apprendre avec plaisir qu'il enseignoit le pilotage aux jeunes gens et qu'il les mettoit en estat de rendre service au Roy et à leur patrie, et qu'employant ses soins pour le même suiet, il pouvoit croire qu'il se mettroit en estat à son tour de mériter les grâces de Sa Maiesté, à quoy il contribueroit de tout son cœur, pour luy donner ainsi occasion de les luy départir. Ce ne fut pas tout l'honneur et le bonheur dont nostre Dieppois fut comblé, car ayant pris peine de satisfaire en toutes manières à Mons[r] Colbert, ce seigneur, passant des promesses aux effets, non-seulement luy fit délivrer, le 12 de juin de la présente année, la somme de six cents livres de gratification, mais aussi il l'assura,

(*a*) Selon la même relation.

(1) Sur Guillaume Denys, Cauderon, et tout ce qui concerne l'école d'Hydrographie, Cf. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'Instr. publique*, tome III, pp. 197 et suiv. Voyez aussi Ed. Frère, *Manuel du Bibl. Norm*, aux articles Denys, Cauderon.

Les ouvrages de G. Denys, cités plus loin par Asseline, furent imprimés à Dieppe, par Nicolas Du Buc.

par une lettre du 25 de ce même mois, qu'il auroit par an douze cents livres de gages ; néantmoins qu'il le coniuroit de réunir son zèle pour en faire un bon usage, et former un plus grand nombre de pilotes qu'il luy seroit possible.

Ce même seigneur fit, le même jour, addresser une lettre à Messrs de Ville pour leur témoigner que le Roy (qui employoit tous les moyens que Dieu luy avoit mis entre les mains, afin d'establir le commerce et rendre la navigation florissante) avoit reçeu avec joye la proposition qui luy avoit esté faite d'establir une Escole d'Hydrographie dont chacun recevroit les leçons gratuitement, et qu'en conséquence Sa Maiesté avoit choisi le sieur Denis, prestre, qu'ils connoissoient, auquel elle fairoit donner des appointements raisonnables pour pouvoir subsister. Il adiousta qu'il les invitoit, pour répondre à une occasion si favorable d'exciter leurs enfants de faire, par ce principe et la succession de quelque temps, que la ville de Dieppe put de nouveau aquérir cette réputation qu'elle s'estoit touiours conservée pour les voyages de long-cours et la connoissance des mers. Messieurs de Ville, ayans esté si bien informez du désir et du dessein du Roy, en eurent bien de la joye, et pour en donner avis aux habitans, ils en firent une déclaration authentique en l'assemblée qu'ils tinrent le 29 de septembre, ensuite de laquelle le sieur Denis fit, dez le lendemain, l'ouverture de son escole publique et royale, dont le brevet, qui fut signé par le Roy le 22 de novembre, fut expédié par Monsr Colbert le 24 de ce même mois.

Je diray à ce propos que Monsieur le duc de Vandome, grand-maistre, chef et sur-intendant général de la navigation et commerce de France, fut le premier qui fit

esclater la capacité du sieur Denis, luy donnant, le dix-huitième de mars de l'année précédente, la commission de pilote-examinateur ou de professeur en l'hydrographie, et luy donnant la louange d'avoir aquis une grande expérience dans les sciences mathématiques (ce sont ses propres termes) auxquelles il avoit (dit-il encore) donné ses soins et son appliquation, principalement en ce qui regarde l'hydrographie ou l'art de naviger, selon qu'il en estoit informé par le rapport qui luy avoit esté fait de sa personne, et par les témoignages des ouvrages qu'il avoit mis au jour sur cette matière digne de l'approbation publique. En effet, ses livres ne laisseront pas lieu d'en douter le moins du monde, si l'on veut faire la lecture, soit de celuy des *Tables de la déclinaison du soleil et des principales estoiles du firmament*, imprimé l'an 1663, soit de celuy de l'*Art de naviger, perfectionné par la connoissance de la variation de l'aimant, ou le Traitté de la variation de l'aiguille aimantée*, imprimé l'an 1668 ; soit celuy du discours sur les *Tables de la Déclinaison du Soleil et des principales et plus connoissables Estoilles du firmament, nouvellement supputées et corrigées*, imprimé l'an 1669 ; soit, enfin, l'*Art de naviger, dans la plus haute perfection, ou le Traitté des Latitudes*, imprimé l'an 1673 ; desquels on a fait tant d'estime qu'on les a transportez de Dieppe et débitez dans les meilleurs ports de France. Tellement que nous pouvons dire encore aujourd'huy, comme a fait autresfois le fameux pilote Lucas Jants (*a*), que Dieppe est l'*Escole de la navigation françoise*, et que, si le nommé Jean Denis, capitaine normand, lequel découvrit (selon qu'un bon

(*a*) Le sieur Lucas Jants en l'épitre liminaire de son livre dit le *Trésor et le Cabinet de la Navigation*.

autheur a remarqué) (a) la Nouvelle France, n'a pas esté un enfant de Dieppe, cette ville peut au moins se glorifier d'avoir un Denis qui forme des capitaines et des pilotes capables d'y faire des voyages et en toutes les autres parties du monde. Après tout, on peut dire qu'encor bien que les ouvrages du sieur Denis soient des plus difficiles, il semble néantmoins qu'ils luy tenoient lieu de divertissement, et qu'il les a faits avec tant de facilité qu'ils n'ont pu l'empescher de donner des leçons à ses escoliers ni des instructions aux pieuses personnes qu'il avoit sous sa conduite, afin de faire arriver les uns et les autres aux ports où ils prétendoient surgir heureusement. De sorte que l'on pouvoit à juste titre luy attribuer ces trois devises :

DIRIGIT ILLE POLO
DIRIGIT ILLE SOLO
DIRIGIT ILLE SALO

Cependant, le nommé Matthieu de Bruges pratiquoit si avantageusement l'art de naviger dans les armées navales du Roy, sous Mons[r] de Beaufort et, après la mort de ce prince, sous Mons[r] le comte d'Estrées, qu'il mérita la qualité de Pilote Maior.

Un autre Dieppois, nommé Cauderon, qui avoit esté prestre et compagnon des estudes et même de la profession du sieur Denis, n'eut pas un sort pareil au sien, parce qu'il prit une conduite différente et presque entièrement contraire, en ce qu'au lieu de maintenir son escole et composer des livres en sa maison, il s'appliqua à réformer les anciennes cartes marines et en former de nouvelles, et aller pour cet effet visiter les costes de

(a) Dom Pierre de Sainte-Catherine en ses cartes chronologiques.

Guyenne, du Poitou et de Bretagne ; où, après avoir esté connu et enfin reconnu par Mons[r] de la Mailleraye, qui en estoit Gouverneur, pour un habile mathématicien et un excellent maistre en l'Art de naviger, il monta, à sa sollicitation, sur un des vaisseaux que ce seigneur envoya aux Indes. Mais le sieur Cauderon n'alla pas bien loing, car, lorsqu'il commençoit de voguer en pleine mer, il tomba dans l'eau et il y périt malheureusement. Ce qui modéra le déplaisir de sa famille fut que le frère du deffunt, qui avoit beaucoup profité sous un tel maistre et hérité des cartes marines et des planches de cuivre qu'il avoit laissées, devint à son tour maistre d'hydrographie à la Rochelle. Mais il n'en tint escole ouverte que jusqu'au temps qu'il fut obligé d'accepter une charge considérable dans un des principaux navires de l'armée du Roy.

Vers l'an 1685, le sieur François Gaulette, natif du Pollet, tint, par ordre du Roy, une escole pour instruire en l'art de naviger les officiers de son armée navale, à l'exclusion des autres gens de marine et même des habitans de Toulon, où cette escole estoit ouverte et où il eut de très bons gages. Il est vray qu'après les leçons de cette escole chacun pouvoit y venir pour s'y faire instruire, d'où sans doute il aura tiré beaucoup de profits.

Pour ce qui est des cartes marines, je diray avec Mons[r] Dablon que le sieur Pierre des Cheliers (1), prestre à Arques, a eu la gloire d'avoir esté le premier qui en a fait en France. Aussi estoit-il un si habile géographe et astronome, qu'il fit une sphère plate au milieu de laquelle

(1) Pierre Des Cheliers, Des Celiers, Descellers, Deschelliers d'après un acte authentique de 1537 (Arch. de la Seine-Inférieure, F. de Charlemesnil), ou Descaliers suivant l'appellation populaire. Cf. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique*, tome III, p. 197.

on voioit un globe qui représentoit toutes les parties du monde (1). J'adiouteray à cela, à la louange de nos Dieppois, que le sieur Pretot, surnommé *le Sçavant*, excelloit en la pratique des globes, et que le capitaine Coussin, qui estoit habile à les construire, ne l'estoit pas moins à fabriquer des sphères. On tient qu'il en fit une dans un œuf d'autruche, avec tant d'industrie et de justesse que cet ouvrage imitoit les mouvemens des Cieux. Ce qui me fait souvenir de la machine du nommé Méniel, lequel y avoit enfermé un grand globe qu'il faisoit rouler par des ressorts imperceptibles, en sorte que l'on y voioit que le Ciel du soleil et celuy de la lune régloient leurs mouvemens avec une cadence si juste, que ces deux luminaires ne manquoient à s'approcher ou se reculer au temps destiné pour faire le croissant, ou la pleine lune, ou la nouvelle, et même les éclipses de ces deux astres. Comme je sçay que le nommé Pierre Desliens fut un excellent géographe et qu'il fit, par l'ordre de Monsr de Guise, un plan universel de toutes les forests de France; comme je sçay encore que le nommé Charles Blous a fait de rares quadrans, dont un s'appelle equinoxial ou universel, un autre azimutal, et un autre silindre, je voudrois faire icy mention de leur construction et de leurs usages, s'il n'estoit plus à propos de témoigner que le sieur Adam fait aussi profession d'enseigner l'art de la navigation, mais c'est sans autre récompense que celle qu'il a de ses escoliers. Pour le regard de celuy qui a esté domestique et disciple de Mr Denis, et que Messrs de

(1) Cette carte est aujourd'hui à la bibliothèque de Padoue, la description en a été donnée par M. de Challage dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, et reproduite dans la *Vigie de Dieppe* du 15 février 1853.

Bayonne ont mandé et reçeu honorablement pour y tenir escole ouverte, il a six cents livres de gages.

Avant que le sieur Denis et le sieur Cauderon eussent connoissance des mathématiques, le nommé Du Pont enseignoit à Dieppe l'art de naviger, ainsi que le nommé Jean Guerard faisoit avant luy, en qualité de commissaire examinateur des pilotes, selon qu'il est dit sur l'an 1615; et c'est le dénombrement que je fairoy de tout ce qu'il y y a eu d'habiles professeurs d'hydrographie et de très expérimentez pilotes, tant à cause que je n'ay pas connoissance des autres, qu'à cause que, les Dieppois estans ordinairement nez pour l'exercice de la marine et curieux de l'art de naviger, le nombre en seroit trop grand, aussi bien que celuy de tous leurs voyages.

Voyons maintenant ce qui se fit de remarquable à Dieppe pendant le reste de l'année présente. Le vaisseau dit l'*Hermine*, du port de 500 tonneaux, monté de 36 pièces de canon et commandé par le chevalier de Sourdis, estant arrivé le 6 d'octobre à la rade de cette ville avec le vaisseau nommé *l'Hirondelle*, de 400 tonneaux et de 32 pièces de canon, et une frégate de dix pièces, on leur porta deux gros canons de fonte de 18 livres de bale et du poids de 4,200 livres chacun. De sorte que le château fut privé de ces deux pièces qui avoient esté faites à la Haye par Conrad Antoni, et apportées en cette forteresse l'an 1595. On leur en porta aussi huit de fer de 3,000 et 3,500 livres, et de 10 et 12 livres de bale.

Quant aux terre-neuviers et aux pescheurs de Dieppe, ils apportèrent bien du profit et de la joye en cette ville. Mais l'année suivante (1666), cette ville eut de la tristesse, apprenant la mort de la Reine mère, qui fut une des plus

sages et des plus saintes princesses que la France eut couronnée. Peu de jours après le 18 de janvier, auquel elle trépassa, on célébra en l'église de Saint-Remy un service solennel, en la présence de Mons[r] le Gouverneur, de Mess[rs] les Eschevins et des corps de justice. Le Père Prevost, Dieppois, de la Congrégation des PP. de l'Oratoire, prononça l'Oraison funèbre, avec l'éloquence et la bonne grâce qui luy estoit ordinaire lorsqu'il parloit des plus esclatantes vertus et des plus belles vies.

Mais Mons[r] de la Gallissonnière, intendant de la province, et M[r] Berrier, secrétaire du conseil, estans venus à Dieppe, le 2 jour d'aoust, à dessein d'ordonner les travaux qui estoient nécessaires au Port et Havre de cette ville, firent chanter le *Te Deum* pour la prise de Courtray en l'église de Saint-Jaques, où ils s'estoient rendus avec Mons[r] de Montigny et Mess[rs] les Eschevins. A l'issue de cette cérémonie, à laquelle les corps de justice assistèrent, on mit le feu au bûcher, qui avoit esté dressé devant l'Hôtel-de-Ville, et, avec les cris de *Vive le Roy,* on fit retentir les descharges de tout le canon, tant du château que des vaisseaux du port. Au soir, on alluma beaucoup d'autres feux dans les rues ; mais un magnifique festin ayant esté préparé dans la Maison de Ville par l'ordre de Mons[r] de la Gallissonnière, Mons[r] le Gouverneur et Mess[rs] les Eschevins y furent régalez, et les santez du Roy, de la Reine et de Monseigneur le Daufin furent saluëes tant par les conviez que par plusieurs coups de canon.

Le 15 de septembre, Mons[r] de la Gallissonnière retourna à Dieppe, et le même jour, la moitié des gardes du Roy, des gardes du corps et des grands et petits mousquetaires arrivèrent aux villages voisins de cette

ville, où Mons[r] le duc de Montausier vint le lendemain et fit mettre en mer la nuit suivante deux doubles chaloupes, pour aller découvrir l'armée navale du Roy, que Mons[r] de Beaufort devoit conduire vers les costes du pays de Caux iusques à la rade de Dieppe. Néantmoins elle ne commença à se faire voir à son horison qu'au soir du 23 de ce même mois, et enfin à la grande rade le 24 jour.

Elle estoit composée de 15 gros vaisseaux de guerre et de quelques brûlots et pataches. Son Amiral, dit le *Saint-Philippe*, estoit de 1200 tonneaux et de quatre-vingt douze pièces de canon de fonte, sur trois rangées de chaque bord. Il estoit commandé par Mons[r] le duc de Beaufort et monté par mille hommes, entre lesquels il y avoit 200 volontaires. Les autres gros navires estoient d'une grandeur et d'une force différente ; il y en avoit de 50 pièces de canon, de 54 et de 60. Il y en avoit aussi huit autres de 36 et de 40 pièces.

Lorsque cette armée partit de Belle-Isle, elle estoit forte de cinquante-cinq voiles, mais l'escadre de M[r] le commandeur Pol (1), qui en estoit vice-amiral, et qui montoit le vaisseau dit le *Vandôme*, de 80 pièces de canon de fonte et de 800 hommes, n'ayant pu doubler à l'entrée du canal que l'on appelle vulgairement la Manche, elle

(1) Le commandeur Paul, de l'ordre de Malte, était un orphelin d'origine inconnue qui conquit tous ses grades à la pointe de l'épée. Ce qu'on raconte de sa naissance et de ses premières années tient plus du roman que de l'histoire ; M. Jal doute également de l'authenticité des documents sur lesquels on s'appuie pour fixer au 18 octobre 1667 la date de sa mort.

Quoi qu'il en soit, il sut se distinguer entre les meilleurs capitaines de la marine française, à l'époque où elle a compté le plus grand nombre d'officiers de mérite.

Cf. A. Jal, *Abraham Duquesne*, tome I, p. 169 ; et la *Biographie universelle* (1823), tome III, p. 183.

parut à la rade de Dieppe avec le petit nombre de vaisseaux que je viens de marquer. Monsr Colbert, capitaine des petits mousquetaires, frère de Jean-Baptiste Colbert, controlleur général, et neveu de Monsieur Colbert, secrétaire d'Estat, partit de Dieppe et se fit porter à bord de l'*Amiral ;* et Monsieur de Beaufort, ayant à son arrivée mandé tous les capitaines de l'armée, tint conseil, où il fut arrêté qu'elle retourneroit en Brest. De sorte qu'ayant mis les voiles au vent, elle en prit la route, la nuit du 25 de septembre. Ce qui fut exécuté d'autant plus promptement qu'elle n'estoit pas assez forte pour résister aux Anglois, qui n'en estoient pas bien éloignez, et que l'armée des Estats des provinces unies, qui devoit joindre celle de France pour aller de concert attaquer leur commun ennemy, n'estoit pas venüe à la veüe de Dieppe, selon que les Estats avoient fait espérer.

Le jour précédent, c'est-à-dire le 24 de septembre, les chevaux-légers, les gendarmes et les mousquetaires Daufin firent monstre derrière le fort du Pollet, avant que de s'embarquer (selon le dessein qu'ils en avoient) sur les vaisseaux de Monsr de Beaufort. Ils estoient au nombre de huit cents hommes, bien faits et bien forts, et si bien armez, qu'outre leur espée, qu'ils portoient à leur costé, ils avoient le pistolet et la dague à la ceinture et le mousqueton sur l'espaule. Si bien qu'on ne pouvoit voir des gendarmes plus terribles et plus déliberez de jouer des couteaux. Mais ils n'en furent pas à la peine, car, l'armée estant retournée d'où elle estoit venue, ils furent aussi obligez de reprendre le chemin de Paris.

Les jours suivans, plusieurs vaisseaux de l'escadre du commandeur Pol arrivèrent les uns après les autres, en divers endroits de la coste de Normandie. Le *Dragon*,

du port de cinq cents tonneaux, et monté de 300 hommes et de 34 pièces de canon, dont 16 estoient de fonte, estant arrivé à la rade de Dieppe, le 1 jour d'octobre, fut obligé d'y entrer, encor bien qu'il fut bâti d'une manière qui luy faisoit tenir autant d'eau qu'il en falloit pour quelques-uns des plus grands vaisseaux de l'armée; ce fut aussi ce qui estonna la cour, et donna au Roy tant de contentement qu'il en sçut bon gré aux habitans de Dieppe, dont la force et l'industrie servirent beaucoup en cette occasion, et qu'il prit la résolution, non-seulement de rendre son hâvre plus commode et plus seur, mais aussi de la remettre en la splendeur que l'on verra les années suivantes.

Comme la guerre continuoit, on continuoit aussi de donner partout de bons ordres. Monsieur le duc de Montausier, estant à Dieppe, la divisa en douze quartiers, à chacun desquels il assigna une compagnie de bourgeois, après qu'il en eut formé quatre nouvelles pour les adiouster aux huit anciennes.

Le premier quartier comprend la rue du Haut-Pas, et l'islet qui est entre cette rue et la Grande et entre la petite rue de la Poïssonnerie et le vieil Hôpital (1).

Le 2 commence en la rue qui conduit à la porte Sailli, et s'estend jusqu'au bout du quay (2).

Le 3 comprend tous les islets qui sont entre la rue des Cordonniers et entre la Grande-Rue, le Marché, la rue Escuyère et celle de la Boucherie (3).

(1) La rue du Haut-Pas, la Grande-Rue, la rue de l'Ancienne-Poissonnerie et la rue Duquesne. L'ancien Hôpital est aujourd'hui remplacé par la Gendarmerie.

(2) De la rue Duquesne au bout du quai.

(3) Rue Lemoyne, Grande-Rue, Place Nationale (qui était alors bâtie). La rue Escuyère conduisait de la Grande-Rue au cimetière (ou aitre) de

Le 4 est depuis la Porte de la Barre jusqu'au Presbytère de Saint-Remy et jusqu'à la rue du Trou, à la place du Portduët, et à l'islet des maisons qui sont au pied du Château (1).

Le 5 comprend les islets des maisons qui sont entre la rue Férinette et la rue à l'Avoine, et entre la porte de la Halle et la petite rue des Pères Jésuites (2).

Le 6 comprend tous les islets qui sont depuis la rue de Saint-Jean jusqu'à la rue du Bœuf, la porte neuve du quay et celle qui est vis-à-vis de la maison dite du *Porc-Epi* (3).

Le 7 a les islets qui sont entre la rue à l'Avoine et la rue de la Poissonnerie, la rue de l'Espée et la Grande-Rue (4).

Saint-Jacques; le nom de rue de la Boucherie était donné à la partie de la rue Saint-Jacques qui s'étend de l'église de ce nom jusqu'à la rue Lemoyne, dite alors aux Cordonniers.

(1) La rue du Trou correspondait à la partie de la rue des Bains comprise entre la rue de la Barre (autrefois la Grande-Rue) et la rue Saint-Remy; elle se prolongeait, sous le nom de rue des Trois-Boises, jusqu'à la place du Portduët, maintenant de la Comédie. Le presbytère de Saint-Remy occupe donc le même emplacement qu'au XVIIe siècle.

(2) La rue Férinette ou plutôt Farinette, prolongée sous le nom de rue de la Truye-qui-file, est devenue la rue de La Martinière, et la rue à l'Avoine porte le nom de La Morinière; ces deux rues seules peuvent déterminer le quartier dont il s'agit, la porte de la Halle et la petite rue des Pères Jésuites ayant disparu. Cette dernière était sans doute un prolongement de la rue Farinette (de la Martinière), longeant ou à peu près la cour de l'Hôtel-de-Ville, construit sur l'emplacement qu'occupaient les Pères Jésuites, peut-être aussi celle que Guillaume Tieullier nomme la rue Marage, et que remplace aujourd'hui le cul-de-sac du Jeu de Paume.

(3) Rue Saint-Jean, quai Duquesne, rue du Bœuf et rue du Mortier-d'Or, derrière le chœur de Saint-Jacques. Peut-être faut-il remonter jusqu'à la rue Pecquet, en face le portail méridional de Saint-Jacques, ou même jusqu'à la rue de l'Oranger.

(4) Rue de la Morinière, de l'Ancienne-Poissonnerie, de l'Epée et Grande-Rue.

Le 8 contient l'islet qui est entre la Grande-Rue et la rue de la Pelterie, le Puits-Salé et la rue des Cordonniers; il contient aussi l'islet qui est entre la rue des Maillots et la rue du Cimetière de Saint-Jaques (1).

Le 9 contient les islets qui sont entre la rue de Saint-Jean, la rue Escuyère, la Grande-Rue, le quartier de la Cache, et l'islet qui est entre la rue du Petit-Monde, la rue de Prison et celle de la Vase (2).

Le 10 comprend tout l'islet qui est entre la rue des Maillots, la rue de la Pelterie, la rue d'Escosse d'un costé, et d'autre jusqu'au couvent des Pères Minimes (3).

L'onzième est entre la place du Port-Duët, la petite rue des Pères Jésuites, la rue du Trou, la rue Ferinette, et le costé de la Grande-Rue qui est depuis le Presbytère de Saint-Remy jusqu'au couvent des Pères Minimes (4).

Le 12 contient les islets qui sont entre la rue du Bœuf, la porte neuve du quay, la Tuërie, la rue de la Trinité, le Moulin-à-l'Eau, la rue d'Escosse et des Maillots, et le derrière du Presbytère de Saint-Jaques (5).

Le mémoire d'où j'ay tiré ces remarques témoigne que la compagnie du premier quartier entra en garde le premier jour de novembre, que celle du 2 quartier y entra le 2 jour, forte d'environ cinq cents hommes, et que les dix autres en firent autant à leur tour.

(1) Grande-Rue, rue Saint-Jacques, place du Puits-Salé, rue Lemoyne.

(2) Rue Saint-Jean, côté est de la place Nationale, Grande-Rue, rue Ango, rue Descaliers, place de la Bourse.

Le quartier de la Cache était probablement situé entre l'ancien Hôpital (la Gendarmerie) et la rue du Petit-Monde (Ango).

(3) Rues des Maillots, Saint-Jacques, d'Ecosse et le Tribunal.

(4) Place de la Comédie, la Plage, cul-de-sac du Jeu de Paulme (?), rue de la Martinière, rue de la Barre, rue des Bains.

(5) Rue du Bœuf, quai Duquesne, rue d'Ecosse, rue des Maillots, rue du Chêne-Percé.

Cependant le navire dit le *Dragon* estoit encore dans le Havre de Dieppe, mais le sieur de Préaux-Mercey, qui en estoit capitaine, l'ayant mis en estat d'aller joindre l'armée navale du Rey, Monsr de la Gallissonnière et Monsr de Montigny firent davantage ouvrir le port, que les galets avoient presque fermé. Monsieur l'archevesque de Rouen estant venu à Dieppe, se transporta sur le lieu, et fit si bien par sa présence que les matelots de cette ville avancèrent leurs travaux, en sorte que le *Dragon* sortit aisément du port, le dixième jour d'avril 1667, auquel tomboit la feste de Pasques et l'on avoit la plus haute marée que l'on pouvoit espérer.

Ce vaisseau, qui avoit dans son bord trois cent soixante hommes, tant soldats que matelots, fut tiré en rade par douze chaloupes, et suivi de trois barques, qui devoient aller à la découverte des navires Anglois dont la rencontre estoit à craindre, parce qu'ils estoient forts et qu'ils croisoient dans le canal. La première de ces barques s'appelloit la *Judith*, et estoit armée de six pièces de canon ; la 2e, qui s'appelloit le *Saint-Pierre*, et la 3e, qui estoit nommée la *Bénédiction*, n'en avoient que quatre pièces dans chaque bord ; mais elles y avoient 40 bons hommes, armez aux despens de la ville, et elles furent suivies d'une barque bretonne équipée en brûlot. Enfin elles firent si bien leur devoir que le *Dragon* arriva heureusement au Havre-de-Grâce, d'où elles retournèrent, par l'ordre du sieur de Préaux, qui se disposa pour aller en Bretagne avec quelques autres navires de l'armée, à sçavoir : le *Bourbon*, le *Mazarin*, le *Triomphe* et deux brûlots.

Ensuite de cette expédition de mer, voicy ce qui se passa à terre. Le mardy dernier jour de may, Mr Gaulde,

vicaire général de Mons[r] l'archevesque de Rouen, et Père spirituel des religieuses de la Visitation, establies au Pollet, vint exprez à Dieppe pour commencer la cérémonie de la canonisation de saint François de Sales leur patriarche. Il fut accompagné d'un clergé nombreux et illustre ; car, comme son zèle pour la gloire de ce grand saint et son affection pour le monastère l'avoient porté à témoigner partout le dessein qu'il en avoit, les principaux et les plus considérables curez de la campagne s'y trouvèrent, aussi bien que ceux de la ville, dans un très bel appareil. Le Saint-Sacrement ayant esté exposé, les vespres et les complies furent chantez par une excellente musique, à plusieurs chœurs, et M[r] le grand vicaire revestu de chappe, assisté de tous les ecclésiastiques, vestus de même, donna la bénédiction du Saint-Sacrement à toute l'Assemblée, qui estoit composée de beaucoup de seigneurs et dames de qualité. Sur la fin de cette cérémonie, pendant que l'on chantoit les hymnes du Saint-Sacrement, Mons[r] de Montigny signala sa piété et fit connoître la singulière vénération qu'il avoit pour la mémoire de ce saint prélat, ayans donné ordre que six cents hommes se missent sous les armes et se rangeassent devant cette église, pour y faire la descharge de leurs mousquets et apprendre par leur esclat à tout le pays que la joye de cette feste ne devoit pas estre particulière aux religieuses de ce monastère. Le bruit des canons et des boëttes, qu'il avoit fait placer sur le ravelin du grand pont, se fit entendre bientost après, aussi bien que celuy de l'artillerie du château, qui luy répondit et apprit bien mieux à toute la contrée que cette solennité estoit extraordinaire. Plusieurs vaisseaux du port suivirent un si bel exemple, ce qui produisit un effet si surprenant qu'en un

moment tout le monde fut rempli et transporté du désir de rendre des honneurs particuliers au saint dont on publioit si solennellement la gloire. Le tintamarre des canons recommença lorsque l'on fit des prières pour le Roy et pour toute son auguste maison. Sur les huit heures du soir, on entendit sonner toutes les cloches des parroisses de la ville, lesquelles, par un carillon très long et très agréable, donnèrent suiet de coniecturer que le lendemain devoit estre plus solennel, puisque Mrs les curez avertissoient ainsi leurs peuples de s'unir à eux pour la célébration de la feste d'un des plus grands saints.

Après qu'ils eurent informé les Religieuses du dessein qu'ils avoient d'aller en leur église d'une manière très solennelle, et que toutes choses eurent esté prestes pour faire la procession, chacun sortit de sa parroisse dans le plus bel ordre qu'il pût. Le clergé de Saint-Remy sortit le premier, et il fut joint sur sa marche par celuy de Saint-Jaques, par les Pères Minimes et les Pères Capucins, et par un très-grand nombre d'ecclésiastiques et de curez de divers endroits. Enfin on voioit en cette procession, non-seulement tout ce qui paroit dans les plus solennelles, mais aussi tout ce que je vais descrire, selon les termes et le style d'un imprimé qui en fut fait par un de mes amis (*a*).

On y voioit triompher les vertus de saint François de Sales par un grand nombre de figures, qui représentoient très spirituellement les grandes victoires qu'il avoit remportées durant sa vie sur le démon, sur le monde et sur l'hérésie. Toutes ses conquestes apostoliques y estoient dépeintes avec les principales vertus qu'il employoit dans cette divine milice. Son humilité, sa prudence, son

(*a*) M. Rest. P.

zèle, sa charité, sa doctrine et sa sagesse, avec un grand nombre d'autres admirables qualitez dont son âme estoit enrichie, y estoient représentées par des symboles très ingénieux, dans plus de cinquante beaux estandars, enrichis de perles et de diamans, portez par autant de jeûnes enfans des premières maisons du pays, lesquels estoient tous lestement aiustez et marchoient dans un ordre tout-à-fait charmant. Outre ce grand nombre d'estandars mystérieux, il y avoit trois belles bannières, qui estoient faites des plus précieuses estofes, et estoient portées par trois ecclésiastiques vestus de riches tuniques. Une de ces bannières faisoit connoître la conformité que ce saint avoit eue avec saint Charles-Boromée; ils estoient comme ravis dans la considération de ces divines paroles: *Vive Jésus*, que chacun sçait leur avoir esté très familières. La 2e bannière tendoit à faire connoître que sa doctrine estoit toute divine. Après ces marques d'honneur et de triomphe il ne restoit plus qu'à faire connoître que Dieu avoit mis au rang des Anges cet homme céleste; aussi fut-ce l'estat où le représenta une grande et excellente peinture de la troisième bannière. Un des estandars estoit porté à la teste de la troupe des enfans dont nous avons parlé, un autre devant les confrères de l'association de ce grand saint, et un troisième devant le clergé, chacun estant accompagné de deux petits Anges, qui en tenoient les cordons d'une main et de l'autre un flambeau de cire blanche.

Après tous ces trophées, on appercevoit au milieu du clergé, composé de plus de cent cinquante ecclésiastiques, l'image d'argent, qui enferme tout ce que les religieuses avoient des reliques de leur saint patriarche. Elle estoit sur un brancart couvert de velours cramoisy,

bordé d'une grande dentelle d'argent et porté par des plus considérables curez du pays. Elle estoit environnée d'un grand nombre d'ecclésiastiques, lesquels estoient revestus de tuniques très riches et tenoient des flambeaux de cire blanche, si bien qu'ils faisoient un cercle très pompeux et très dévot tout ensemble ; et le tout estoit terminé par Mons[r] le Gouverneur, qui estoit accompagné des plus considérables du pays et suivi d'une multitude prodigieuse de peuple.

Cette magnifique procession marcha en bel ordre par les rues de la ville où elle pouvoit esclater davantage, et prit le chemin de la porte du Pont, qu'elle passa au milieu de deux hayes de bourgeois, qui s'estoient mis sous les armes et rangez, par l'ordre de Mons[r] le Gouverneur, depuis cette porte jusqu'à celle de l'église des religieuses de la Visitation. Il n'est pas possible d'exprimer le plaisir que donnoit cette union sacrée de tous les ordres et de tous les corps, qui conspiroient à rendre les plus grands honneurs à la mémoire glorieuse de saint François de Sales, puisqu'une sainte alaigresse se faisoit voir sur le visage de tout le monde, et que la piété dont le peuple estoit touché tiroit les larmes des yeux des plus indifférents, selon que l'on a pu remarquer. Mais ce qui embrasoit principalement les cœurs, c'estoit le meslange du bruit des tambours et des fifres avec le chant des psaumes et des hymnes sacrez de l'église.

Au reste si on veut sçavoir ce qui pouvoit ainsi exciter M[rs] de Dieppe à témoigner une si sensible joye de la gloire de cet homme apostolique, je diray qu'estans fort affectionnez à la religion catholique et grands ennemis de l'hérésie, ils s'efforcèrent de luy rendre ces devoirs comme à leur invincible défenseur.

La procession estant entrée dans l'église des religieuses, Monsr le curé de Saint-Remy, après avoir adoré le Saint-Sacrement, qui y estoit exposé, rendit à la supérieure le sacré dépost des Reliques qui lui avoient esté confiées, et bientost après il entonna le *Te Deum*, qui fut continué par l'orgue et la musique. Le *Te Deum* fini, Monsr le grand vicaire commença la sainte messe, qui fut célébrée avec les plus solennelles cérémonies et chantée par une excellente musique. Cependant le peuple de Dieppe donna un témoignage d'une piété bien considérable, car l'église estant trop petite et ne pouvant contenir que très peu de monde avec le clergé, qui estoit extraordinairement nombreux, une grande multitude des habitans de Dieppe demeura devant cette église, et entendit dans la rue la messe à genoux, avec autant de piété que si elle eut esté au pied de l'autel. Les sacrez mystères estans achevez, chacun se leva et s'en retourna avec le clergé, dans le même ordre qu'il estoit venu, et avec une satisfaction incroyable.

Sur les 4 heures après midy, Monsr Gaulde fit la prédication avec son éloquence ordinaire, et, le panégyrique du saint estant achevé, une excellente musique commença à chanter les vespres, alternativement avec un nombre considérable d'ecclésiastiques en surplis dans l'enclos de l'autel. Les vespres et les complies estant finis, on chanta les litanies et divers motets et des hymnes du Saint-Sacrement, dont Monsr le curé de Saint-Remy donna la bénédiction.

Voilà ce qui remplit la première journée, et ce qui continua dans cette église pendant les autres jours de l'Octave de cette grande feste. Mais avec un si grand concours de peuple, que l'on ne vid jamais venir à Dieppe

tant de pèlerins de divers endroits, ni tant de processions des villages et des bourgs voisins. Il y eut des jours qu'il y arriva vingt-cinq paroisses jointes ensemble. Un autre jour il y vint la plus grande partie des curez d'un doyenné. Quelquefois aussi une parroisse y venoit seule. Enfin on n'avoit point encore vu de solennité en ces quartiers où les peuples eussent paru plus dévots et plus attendris qu'ils parurent en cette feste. Dez les 3 heures du matin, les prestres, aussi bien que les religieux, se trouvèrent en si grand nombre pour offrir le Saint-Sacrifice de la messe, que plusieurs estoient obligez de s'en retourner sans pouvoir contenter leur dévotion. Néantmoins il y eut des jours que l'on célébra dans l'église des religieuses de la Visitation de sainte Marie plus de quatre vingt messes. L'autheur de la relation des solennitez de cette feste a témoigné qu'il n'y eut guères de maladies ni de besoins spirituels qui ne furent recommandez à l'intercession de leur saint patriarche, et que plusieurs malades, qui furent animez d'une assez grande foy pour passer les journées entières dans sa chappelle, en furent heureusement récompensez, les uns par le soulagement, les autres par la guérison miraculeuse de leurs maladies. Ce que je trouve encore de remarquable dans les dévotions que les Dieppois ont euës envers ce saint prélat, c'est qu'ils ont eu l'honneur d'avoir fait en ce royaume la première association qui l'a reconnu pour son père et son protecteur, car ils la formèrent aussitost que le Pape Alexandre VII luy eut accordé le titre de *Bienheureux*, et donné la permission aux fidèles de luy rendre des honneurs publics. Elle fut establie en la parroisse de Saint-Remy, et composée de cinquante ecclésiastiques et de soixante et douze laïques, qui vont tous les ans en

procession en cette église du Pollet, le 29 de janvier, pour assister à la messe que Mons[r] le curé de cette parroisse a continué d'y célébrer ce jour là, depuis que l'on a commencé d'y solenniser, le lendemain de la dernière feste de la Pentecoste (suivant l'ordre de Mons[r] l'Archevesque de Rouen), le premier jour de la feste de la canonisation dont nous venons de faire le récit, sans toutesfois avoir fait mention de la décoration et des particularitez extraordinaires de l'église de ces religieuses, bien qu'elles fussent très dignes de remarque et qu'elles méritassent quelque endroit, selon que l'on pourra voir en celuy-ci que je leur destine.

Un très-grand nombre de personnes de toutes les conditions ayans envoyé aux religieuses de la Visitation leurs plus riches tapisseries et leurs meubles les plus précieux, pour orner leur chappelle, elles taschèrent, par ce moyen et ce qu'elles avoient pu faire, de la mettre dans un appareil qui satisfit les yeux et la dévotion de tout le monde.

La nef fut tendue d'une très belle verdure qui se terminoit à l'entrée du sanctuaire. Au-dessus de cette verdure, immédiatement sur son extrémité, estoit une corniche très bien travaillée, portée sur six pilastres où se voioient autant de pyramides toutes couvertes de sculptures depuis leurs bazes jusqu'au sommet et parfaitement bien agencées, lesquelles s'eslevoient jusqu'au lambris et l'esclairoient d'un grand nombre de cierges, dont elles estoient chargées entre ces belles pyramides. Sur la corniche estoient rangez plus de cent chandeliers, les uns dorez, les autres argentez, avec autant de cierges et plusieurs grands vases pleins de fleurs placez où l'ordre les demandoit parmi ces chandeliers. Outre cela,

sous les deux premières pyramides, les armes de saint François de Sales estoient d'un costé attachées aux architraves des pilastres, et de l'autre celles du Pape Alexandre VII.

Sous les secondes se voioient celles du Roy et de Mons[r] l'Archevesque, et sous les troisièmes celles de la ville de Dieppe et de la Visitation, toutes sur de beaux cartouches entourez de festons très bien travaillez. Au-dessous de ces cartouches, estoient autant de bras dorez avec de gros flambeaux de cire blanche, et entre deux plusieurs grands lustres, plusieurs tableaux à quadres dorez de grandeur égale, des plaques d'argent et divers autres agrémens. Le tout, estant placé avec beaucoup de symmétrie et sans aucune confusion, faisoit une ceinture très riche et très agréable. L'espace, qui restoit entre la corniche et le lambris estant tendu d'une haute lice, récréoit fort les yeux par la quantité de soye dont elle estoit rehaussée. Sur cette riante tapisserie se voioient les plus riches tableaux du pays, tous à quadre doré, et dans les endroits où l'on avoit remarqué que les réflexions des objets pouvoient relever la magnificence de cette décoration, on y avoit placé, au rang des tableaux, de très grands miroirs dont les quadres et les couronnemens, tous pleins de sculptures, estoient aussi dorez, afin qu'ils produisissent ce merveilleux effet.

Le lambris de la chapelle, qui estoit simplement peint de blanc, fut tendu d'une tapisserie de la Chine tout à fait jolie et presque toute pleine de soye. Dix grosses lampes d'argent estoient attachées à ce lambris et chacune estoit remplie d'un cierge à quatre branches, et au milieu de toutes ces lampes pendoit un grand chandelier de bois doré.

Le sanctuaire, estant plus digne, estoit aussi incomparablement mieux orné. Ce qui le rendit très esclattant ou (si nous l'osons dire) charmant aux yeux de tout le monde, fut que l'on commença de voir, en ces jours solennels, un rétable et divers ouvrages de peinture faits depuis peu. Les colonnes de ce rétable estoient de l'ordre Ionique dorées aux bazes, aux chapiteaux et aux corniches, et le reste en blanc, selon qu'il se pratique aujourd'huy. D'un costé estoit la statuë de saint François de Sales, dans une niche entre deux colonnes, tenant en sa main ces mots au milieu d'un soleil : *Vive Jésus !* et de l'autre estoit celle de saint Augustin, avec un cœur embrazé.

Ces deux images, qui sont restées dans cette église, sont des plus grandes que l'on fasse, et leur dorure estant très riche, on peut dire, sans exagérer, qu'elles sont des plus belles pièces que l'on voye.

Pour les peintures de ce sacré lieu, c'estoit un platfond très brillant, où l'on voioit dans un ciel saint François avec ses habits pontificaux, et à l'entour de luy des troupes d'Anges sur divers cartouches tenans des devises. Enfin il y avoit de grands festons, qui descendoient sur les costez de la grille du chœur et sur d'autres endroits pour y donner l'agrément nécessaire. Il y avoit aussi une grande arcade en forme d'arc triomphal eslevé sur le balustre, au sommet de laquelle paroissoient les armes de l'illustre maison de saint François de Sales, entre des festons, des cornes d'abondances et des fleurons à confusion (1). Sur les costez, en descendans estoient dépeints deux grands Anges à demy couchez, qui invi-

(1) *Confusion* comporte ici le sens de *profusion*.

toient à la célébration de cette auguste feste, l'un avec ces paroles : *Venite et videte solemnitatem*, l'autre avec celles-cy : *Quoniam mirificavit dominus sanctum suum.*

Tous ces ouvrages ainsi nouveaux, et qui (comme on peut penser) envoioient un esclat très vif, servirent au reste de l'ornement de l'autel et de tout le sanctuaire d'un fond très beau. L'ordre de tout ce que l'on employa pour le relever fut qu'au lieu du tableau ordinaire du retable, on mit sur un beau fond, fait d'un très riche ouvrage argenté, celuy de ce grand saint, dont le quadre estoit non seulement doré, mais encore embelli de plusieurs guirlandes et fleurons d'un travail très délicat. On lui donna pour accompagnement deux grands lustres de vermeil doré, quatre tableaux à ovale aussi dorée et plusieurs autres gentillesses, dont l'agrément joint à l'esclat que le fond d'argent jettoit, et au feu que faisoient une infinité de cierges, qui estoient devant, faisoient paroître ce bienheureux comme au milieu d'un empyrée. Ce tableau, avec tout ce qui l'accompagnoit, estoit sous un grand pavillon de brocard d'or doublé de toile d'argent qui sortoit du fond d'un grand cartouche qui estoit sur l'architrave du retable, avec le chiffre de la Visitation, et venoit rejoindre les deux premières colonnes. Sous les replis de ce pavillon sortoient des bras de vermeil doré apportant plusieurs lumières, des chandeliers de chrystal et des lustres qui redoubloient admirablement l'esclat de toutes ces choses.

L'autel avoit tout l'ornement que peuvent produire les plus beaux chandeliers d'argent et de vermeil doré, meslez avec des vases de même façon, et plusieurs beaux reliquaires, en forme de statuës, placez dans l'ordre que nous dirons. Mais ce qui en relevoit merveilleusement

la magnificence, c'estoit une niche de bois doré qui n'avoit pas encore parû et dont le dessein estoit fort beau et le travail aussi rare qu'on en puisse voir. Sa largeur estoit de 28 pouces, sa hauteur et ses autres dimensions estoient à proportion. Elle contenoit, au fond, un lustre de même grandeur, qui servoit à renvoyer aux yeux plusieurs agrémens, comme une petite couronne de sculpture fort délicatement faite, qui pendoit sur le soleil, comme des chérubins et autres figures qui estoient au dedans de la niche, pour luy donner la forme d'un petit paradis, lesquels surprenoient d'autant plus en paroissans que l'on ne voioit point l'endroit d'où ils partoient. Cette niche avoit trois pans, les colonnes en estoient torses et selon l'ordre de Corinthe. Sur les tors il y avoit une vigne très joliment représentée. Les colonnes estoient garnies de leurs chapiteaux, architraves, frises et corniches. De l'architrave sortoit un nœud très bien fait, où estoient attachez deux petits agrémens qui retomboient sur les colonnes et remplissoient le rond de la niche. Au-dessus de la niche, estoit une couronne impériale, autour de laquelle des tresfles et des fleurs de lis estoient rangées. Les courbes de la couronne estoient chargées de feuilles d'acanthe et aboutissoient à une grande fleur de lis couverte des mêmes feuillages. Les festons et les guirlandes, qui y estoient, avoient toute la gentillesse que l'on pouvoit souhoitter. Mais ce qui la rendoit digne de l'estime des plus habiles, c'est qu'il paroissoit une si grande délicatesse de travail dans tout cet ouvrage, qu'avec l'artifice de la dorure qui la couvroit entièrement, elle ressembloit plutost à une pièce d'orfévrerie qu'aux ouvrages de sculpture ordinaire. C'estoit dans ce petit paradis que le Saint-Sacrement estoit exposé.

au milieu d'un beau soleil enrichi d'un grand nombre de perles et de pierres. Cette belle niche estoit posée sur le tabernacle, eslevé d'un escalier de cinq marches, sur la dernière desquelles, à costé du tabernacle, estoient deux gradins montans chacun de sept degrez jusqu'à la hauteur de la corniche de l'impériale. Des derniers degrez de ces gradins sortoit un demy cercle, qui se levoit par derrière autant que son impériale et qui, par le moyen de plusieurs cierges dont il estoit chargé, esclairoit merveilleusement le tableau de saint François, que l'on voioit au-dessus, avec l'ornement qui a esté décrit. Sur ces degrez des gradins, estoient entremeslez de très beaux chandeliers d'argent cizelez et des Anges dorez. Le devant des mêmes gradins estoit couvert de riches tableaux, de la hauteur de pied et demy, à cadre très bien ouvragé et très bien doré, lesquels se rendoient justement à costé d'un magnifique canon à fond d'azur et à lettres d'or, dont le cadre estoit ovale. doré et enrichi d'une guirlande très bien travaillée, au sommet duquel il y avoit un grand fleuron, d'où sortoit un feston avec tout l'agrément possible, le tout d'une sculpture autant recherchée qu'il falloit pour mériter d'estre le centre de cet autel.

Les cinq marches estoient garnies de quantité de chandeliers d'argent et de vases de pareil métal, dont le bel ordre formoit une agréable perspective, dans laquelle on voioit deux grands reliquaires faits de caret, c'est-à-dire d'une sorte d'escaille, qui est la plus belle de celles que l'on apporte de l'Amérique, et dont on fait en la ville de Dieppe de très beaux ouvrages. Ces reliquaires sont des chefs-d'œuvres en cette sorte de travail, la beauté de la dorure jointe à celle de l'escaille les rendans tout à fait

esclattans. Aux deux costez de ces chasses, estoient placées deux statuës d'argent d'une hauteur très considérable.

Il n'est pas possible de s'imaginer l'effet que toutes ces richesses produisoient et un grand nombre d'autres que je passe sous silence, parce que la relation, qui en a esté donnée au public peu de jours après cette solennité, en a fait un assez ample récit et que je ne veux pas estre ennuyeux.

Le dehors de cette église n'estoit pas sans embellissemens. On tendit devant son portail une verdure, sur laquelle on exposa le tableau du saint dans un fort joli cadre porté par des Anges et environné d'un magnifique trophée, composé de plusieurs symboles qui représentoient ses saintes actions. Il estoit aussi composé de ses armes, de celles du pape Alexandre VII, de celles du Roy, de celles de Monsr l'Archevesque de Rouen, de celles de la ville et de celles de la Visitation.

Cependant, la guerre, qui estoit entre la France et l'Angleterre, continuant encore, chaque parti mettoit incessamment des navires en mer pour exécuter des nouvelles entreprises sur son ennemy. Le sieur de Circé, chevalier de l'ordre de Nostre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et commandeur des vaisseaux armez en guerre par le grand maistre des chevaliers de cet ordre pour le service du Roy très chrestien, partit, le 3 de juin, avec tous ceux de son escadre, de la rade de Dieppe, sur les neuf heures du soir. Ayant fait voile vers l'Angleterre et ayant rencontré sur sa route un navire ennemy, qui donnoit la chasse à quelques marchands françois, alla aussitost dessus. D'abord il l'attaqua avec tant de fureur qu'il le réduisit à l'extrémité ; mais,

lorsque le sieur de Circé l'accrocha et voulut s'en rendre le maistre, il fut blessé d'une grenade qui luy creva les yeux et emporta une de ses mains, et bientost après il fut tué d'un coup de mousquet, dont il fut frappé à la teste. Et le navire anglois, à la faveur de ce funeste accident et de celuy qui arriva par le feu qu'une autre grenade mit à la chambre du sieur de Circé, eut le loisir de couper l'amare, qui le tenoit attaché, et de se retirer (comme il fit à toutes voiles) dans un des ports d'Angleterre. Ce ne fut pas toutesfois sans avoir perdu en cette occasion plus de soixante de ses hommes. Du costé des François, outre le commandeur, il y eut près de trente hommes qui furent tuez ou blessez, entre lesquels fut trouvé le chevalier de Villemor, selon que l'on apprit de l'équipage de leur vaisseau qui entra dans le port de Dieppe.

Cette guerre ne dura pas longtemps après une si sanglante rencontre, car, le 9 d'octobre, la publication de la paix fut faite en cette ville au son des trompettes et des tambours et au bruit des descharges des canons du château, des vaisseaux du port et de la mousquetterie des douze compagnies des bourgeois, qui s'estoient rangez en la place du Marché, d'où ils saluèrent par trois fois le feu qui avoit esté allumé devant l'Hôtel-de-Ville par Mons[r] de la Boissière, maior de cette ville et gentilhomme de race très vertueuse et très ancienne, selon que j'ay déjà dit.

Les habitans de Dieppe prirent une bonne part à l'allaigresse que cette paix causa à la France, et pour en donner des marques esclattantes, ils allumèrent, sur le soir de ce jour-là, des feux dans les ruës et des chandelles aux fenestres de leurs maisons et les deux nuits suivantes.

Le Roy, (dont la merveilleuse prudence applique ses soins infatigablement au temps de la paix aussi bien qu'en celuy de la guerre) se souvenans des bons services des Dieppois et de la favorable entrée de son vaisseau dit le *Dragon*, voulut leur en donner des témoignages d'estime et de bienveillance. Pour cet effet, Sa Maiesté ordonna en son Conseil d'Estat, le 27 d'octobre de l'année présente 1667, que l'on exécuteroit de point en point, selon sa forme et teneur, le règlement qu'elle y fit sur les choses contenuës dans le proceds verbal, qui avoit esté dressé, le 21 de mars dernier, par messire François de Harlay, alors archevesque de Rouen, par Monsr Barrin, marquis de la Gallissonnière et Monsieur Berrier, conseillers du Roy en ses conseils, etc., et par luy nommez pour connoître l'estat des affaires de la ville de Dieppe ; pour y maintenir les officiers et habitans dans une bonne union ; pour choisir quelques-uns d'entre eux de probité et d'expérience, et capables de servir à la Maison de Ville ; pour examiner les moyens d'aquiter ses dettes ; pour y establir le commerce et les manufactures, augmenter le nombre des gens de marine, les disposer à entreprendre, comme ils ont fait par le passé, les navigations et les voyages de long-cours, visiter les murailles, les portes et les ponts-levis de cette ville ; pour connoître ce qui estoit nécessaire afin de mettre en bon estat le quay, le port et son entrée ; pour voir à la bonté et seureté des rades et en faire pescher les anchres, establir des pilotes, des baliseurs et autres officiers capables d'en faciliter l'entrée avec assurance à ceux lesquels y arriveront ; pour examiner aussi ce qui se pouvoit faire, tant pour bannir de Dieppe et de ses fauxbourgs l'oysiveté et la fainéantise par l'establissement d'un Hôpital-Général,

que pour remettre la ville en sa première splendeur. Ce qui fut fait les années suivantes.

Pour l'exécution de ces grands desseins, il fut aussi ordonné qu'entre autres choses la Maison de Ville seroit à l'avenir composée de Mons[r] le Gouverneur, ou, en son absence, du Lieutenant pour Sa Maiesté au gouvernement de la place, de Mons[r] le Lieutenant-Général de la justice d'Arques, ou de Mons[r] le Bailly de la justice ordinaire de Dieppe, lesquels serviroient alternativement, chacun une année, sans que d'autres officiers desdits siéges pussent prétendre de remplir la place, et de quatre eschevins et quatre conseillers, d'un syndic et d'un greffier. Quant aux autres assemblées publiques et à celles des processions, Sa Maiesté voulut que les officiers de ville tinssent toujours la droite et le premier rang, et les officiers royaux la gauche, avec ceux de la Justice ordinaire et ensuite les officiers de l'Election, du Grenier à Sel, de l'Amirauté et des traittes foraines.

Les officiers de la Maison de Ville devoient avoir la connoissance de toutes les affaires ordinaires. De plus ils devoient faire les règlemens, qu'ils jugeroient à propos, pour la police et pour le nettoyement tant de la ville et fauxbourgs que du quay et du port. Selon le même règlement, l'on devoit tenir en la Maison de Ville une assemblée générale des habitans, le dimanche qui précède la feste de Saint-Michel (ainsi que l'on avoit accoutumé), pour y nommer et choisir, à la pluralité des voix des mêmes habitans, un eschevin et un conseiller pour entrer en la place de ceux qui devoient en sortir. Et le lendemain du jour de la nomination de ces officiers, les employs de la ville devoient estre distribuez en quatre classes ou colléges, composez d'un eschevin et d'un

conseiller, afin que chacun eut soin des affaires de son département, pour en faire rapport au bureau de la ville, le régler à la pluralité des voix.

Outre les marchez que Sa Maiesté fit faire de tous les ouvrages dont nous venons de parler, elle donna ordre à Mons[r] de la Gallissonnière de procéder, le 2 jour de juillet, à l'adiudication au rabais des palissades qui sont à l'entrée du port, depuis le petit fort de Montigny jusqu'à la teste de l'ancienne jettée que l'on appeloit le *Casquais*. Néantmoins, comme il y avoit déià au milieu de cet espace, depuis environ l'an 1637, une jettée d'environ 45 toises, les pallissades que l'on entreprit cette année furent plantées aux extrémités de l'ancienne. Mais elles furent beaucoup plus longues, tant du costé de la mer que du costé du Pollet, et incomparablement plus belles et plus fortes. Car (selon le devis qui en fut fait par le sieur Thomas Gouye, maitre charpentier de la ville et adiudicataire de ces nouveaux ouvrages) la palissade ou jettée, qui est vers le rivage de la mer et au-delà du *Casquais* ou *Casquet* (par comparaison aux testes des rochers que les Flamans appellent *Kiscassen* et nos François *Casquettes*), est double et longue d'environ 50 toises et haute de 30 pieds, sur 24 de largeur par le bas et de 14 par le haut. En sorte que son premier étage, qui est de douze pieds, sert de baze au second qui est entièrement fait de grosses pièces de bois de chesne, à la réserve de deux solles longueraines. Les pointes et les couples sont seulement esloignez l'un de l'autre de six pieds, mais toutes les autres pièces sont plantées coste à coste entre ces couples et ces pointes. L'autre pallissade, qui a esté jointe à l'autre bout de l'ancienne du costé du Pollet, est de 85 toises. Les pointes sont de six pieds en

six pieds, et entre chaque pointe sont posez quatre faux-pouls de 16 pieds de longueur et de 6 et de 12 poulces de grosseur. En sorte que toutes ces pièces de bois se joignent, avec toute la justesse possible et toute la fermeté que donne la fermeture à tenon, dans une solle grosse de dix et douze poulces et assise sur la roche, aussi bien que celle de la grande jettée, qui est vers l'embouchure. Ces travaux, qui sont aussi beaux et aussi hardis que l'on puisse voir, ne furent pourtant achevez qu'après que le Roy en eut donné la commission l'an 1675.

Suivant le même règlement, que Sa Maiesté donna cette même année 1667, un Hôpital-Général devoit estre establi dans Dieppe où dans ses fauxbourgs, et pour en faciliter l'establissement et l'enfermement des pauvres, les rentes, qui estoient deues à l'Hôtel-Dieu de cette ville, devoient estre continuées sur le pied sur lequel elles avoient esté payées auparavant aux receveurs de cet Hôtel-Dieu. Mais lorsque l'on appliquoit ses soins à mettre Dieppe dans le bon estat et le bon ordre que le Roy avoit souhaitté, cette ville souffrit des désordres et des misères extrêmes dont la peste l'affligea l'an 1668.

Ce mal contagieux, qui avoit esté apporté de Rouen par une femme de Dieppe, s'y prit et s'y fortifia tellement, que, peu de jours après son retour, il donna la mort à son mary, à la fin du mois d'aoust, et à trois de ses enfans, au commencement de septembre, et quelques jours après à quatorze autres personnes. Ceux qui ont observé ce qui se passa alors à Dieppe, ont remarqué que 105 personnes moururent de ce mal au mois d'octobre et qu'en novembre il y en eut 104 et plus de 40 ou 50 maisons infectées.

Au mois de janvier de l'année 1669, la peste, au lieu de s'amortir et de cesser (ainsi qu'il arrive ordinairement pendant les froidures de l'hyver) en devint, ainsi que fait le feu, plus violente et plus embrasée. De sorte qu'elle estouffa plusieurs personnes et gasta six maisons ce même mois. Elle fit de semblables ravages aux mois de may et de juin ; mais, au mois de juillet, elle infecta 40 maisons en huit jours, tant au quartier du Portduët qu'en celuy du Moulin-à-Vent, où il y avoit plus de menu peuple. La misère et le peu de propreté de ceux du Pollet furent une grande disposition à recevoir et entretenir le mal ; aussi, depuis le 15 de juin jusqu'au 15 de juillet, cinquante de leurs maisons en furent gastées. En un mot, cinq cents catholiques de Dieppe moururent de ce mal en ce même mois de juillet, selon le témoignage des chapellains et des clercs des Charitez. Pendant le mois d'aoust, cette maladie contagieuse fit de plus grands ravages, tant en cette ville qu'au fauxbourg de la porte de la Barre et qu'au hameau d'Epinay. Le Registre de la Charité de Sainte-Magdeleine porte qu'il y mourut 312 catholiques et cent ou six vingt Religionnaires. Une si effroyable désolation ayans touché sensiblement M[rs] de Ville fit qu'ils informèrent dez le même mois M[r] Colbert, secrétaire d'Estat, et que ce seigneur, en ayans compassion, leur envoya (outre les trois mille livres qu'ils avoient déjà reçeuës) l'ordre de recevoir une pareille somme qu'il avoit obtenue du Roy, pour subvenir à la nécessité la plus pressante des pauvres habitans.

Les six premiers jours de septembre, la Charité du Saint-Sacrement porta 104 corps en terre, dont 39 moururent en un même jour. Le 9 de ce mois, 28 maisons furent prises, et le douzième 40 personnes moururent,

entre lesquelles on compte 18 Religionnaires. Mais le 12 de ce même mois, onze cents soixante et quatre personnes furent mises tant dans l'hôpital de la prairie que dans les huttes et les cabannes des environs. Et (selon que quelqu'un a dit) 776 des habitans moururent dans la ville, 34 dans le fauxbourg de la porte de la Barre, et 270 dans celuy du Pollet, entre lesquels il y avoit 403 Religionnaires. Messieurs de Ville, estans extrêmement estonnez de voir Dieppe affligée au point que nous venons de marquer, se mirent en devoir d'en écrire, le 7 et le 9 de ce même mois, à Mons[r] de la Vrillière, secrétaire d'Estat, et de le prier instamment de représenter au Roy le grand besoin que cette ville avoit d'estre secourue de ses libéralitez. Ce qui réussit d'une manière d'autant plus consolante et avantageuse, que Sa Maiesté eut la bonté d'envoyer cette lettre à Messieurs de Ville, avec cette addresse :

A nos chers et bien amez les Maire, Eschevins, Officiers et Habitans de nostre ville de Dieppe.

Chers et Amez, Nous apprenons, avec bien du déplaisir, non-seulement la continuation de la maladie contagieuse en nostre ville de Dieppe, mais encore l'augmentation de jour à autre. Et comme il est à propos de ne rien négliger pour en arrêter le progrez et d'employer toutes les précautions nécessaires à cet effet, Nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner très expressément de suivre ponctuellement les avis que le sieur Inard, qui est très expérimenté au mal, vous donnera, soit pour le traitement et soulagement des pauvres pestiférez, soit pour la conduite de ceux qui décéderont, en faisant observer ponctuellement les ordres de police qui ont esté et seront rendus cy-après, vous assurant que de nostre part Nous vous donnerons tous les secours que faire se pourra en ce rencontre. Ne faites donc faute d'accomplir nostre intention, car tel est nostre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 13 de septembre mille six cents soixante et neuf.

Signé : LOUIS, et plus bas Philipeaux.

En quoy ce grand monarque, qui avoit donné ordre de faire distribuer deux mille escus, outre les mille qu'il avoit auparavant envoyez pour la subvention des pauvres, tant malades que sains, fit bien voir sa compassion et son amour envers la ville de Dieppe et la conservation de ses habitans, lesquels en furent d'autant plus à propos soulagez, qu'il y eut au mois d'octobre une plus grande désolation et que, de 1,500 personnes qui furent à l'*Event* (1), onze cents furent nourries par ces grandes charitez de Sa Maiesté, et par celles que plusieurs personnes de qualité envoyèrent de Paris, de Rouen, d'Amiens et du Havre-de-Grâce. Plusieurs gentilshommes des environs de Dieppe, prenant part à la misère de ces habitans, contribuèrent aussi à les faire subsister. L'air estoit cependant tellement corrompu, qu'en certains jours, 20, 25, 30 et 35 maisons en estoient infectées. De sorte que, depuis le 18 d'octobre jusqu'au 26 de ce mois, non-seulement il y en eut 192, mais aussi il y eut dix-huit cents personnes qui en moururent. Il est vray que, les deux premières semaines de novembre, la peste se modéra, mais elle ne laissa pas de gaster 50 ou 60 maisons chaque semaine et d'oster la vie à plus de sept cents personnes, tant en la ville et en l'hôpital de la prairie, qu'au fauxbourg du Pollet et aux lieux de l'*Event*. Et ce fut le dernier effort de ce redoutable fléau, dont la justice divine se servit pour punir et purger la ville et

(1) *Event*, lieu en plein air où l'on purifiait, à l'aide de parfums, les personnes venant d'un pays infecté de la peste.

ses fauxbourgs des ordures et des péchez de leurs habitans, et spécialement des libertins et des filles mal eslevées; car la pluspart de ces sortes de gens fut atteinte d'épidémie, ou mal populaire, et enfin fut privée de la vie à la fleur de son âge, après en avoir abusé avec une insolence publique et scandaleuse. Si bien qu'en cela l'on a vu la vérité du sentiment d'un sçavant homme, Tertulien, lequel a dit, il y a longtemps, que la peste estoit *tonsura insolescentis generis humani.*

Ce mal, qui avoit esté jusqu'alors aussi violent que nous avons vu, se modéra les deux mois suivans et, le 27 de février de l'année 1670, il cessa entièrement (Dieu le voulant ainsi) de faire ses ravages, par l'effet d'une froidure excessive et d'une gelée extraordinaire, qui commencèrent deux jours avant la feste de Noël et continuèrent jusqu'à la moitié de janvier, et qui recommencèrent depuis le troisième de février jusqu'au 27 de ce même mois. Mais ce fut avec tant d'aspreté, que cette froidure non-seulement surpassa celle du grand hyver (dont on parle tant) mais aussi l'industriè et l'expérience des plus habiles éventeurs de Rouen, puisqu'elle purifia le butin et les maisons des pestiférez et l'air corrompu de la ville incomparablement mieux qu'ils n'avoient fait avec leurs feux et leurs parfums. Chacun ayant vu un changement si subit et si surprenant, fut obligé d'avouer que c'estoit une faveur très particulière de Dieu et qu'il estoit juste de luy en rendre solennellement des actions de grâces. Néantmoins Mess[rs] de Ville trouvèrent bon de différer à s'aquitter de ce devoir, parce qu'ils eurent appréhension que ce mal ne fut pas tellement amorti, qu'il ne put encore se communiquer et faire de nouveaux progrez, de même qu'il avoit

fait l'année précédente, en laquelle Monsr de Montigny fit au mois de juin le voyage de Nostre-Dame-de-Liesse, avec Monsr de la Boissière et M^rs les Eschevins, pour accomplir le vœu que la ville avoit fait d'y présenter son image, faite d'argent, en reconnoissance de ce que, par son intercession, la peste avoit cessé quelque temps en cette année là. Mais quoy? l'Ange exterminateur n'avoit pas encore eu ordre de remettre son épée dans le fourreau ; la justice divine n'ayans pas esté satisfaite, ainsi qu'elle le fut en celle-cy, par la mort de sept mille neuf cents et dix sept personnes, sans y comprendre plus de cent autres, qui s'estoient réfugiées dans les villages voisins.

En effet, depuis le mois de février jusqu'au mois d'avril, il n'y eut (ce semble) aucune personne qui fut prise de ce mal contagieux. D'où Messrs de Ville jugèrent très bien qu'il y avoit lieu d'espérer plutost la continuation d'un si favorable intervalle, que de craindre le retour d'un si funeste mal, et qu'il estoit à propos (sans différer plus longtemps) d'en remercier Dieu. Dez qu'ils en eurent formé le dessein, ils en informèrent Monsr l'archevesque de Rouen, et cet illustre prélat non-seulement leur écrivit qu'il ne sçavoit assez louer leur zèle et leur piété, mais aussi qu'il avoit une joye toute singulière de ce que Dieu les avoit délivrez du mal contagieux, ayans compati à leurs maux avec toute l'affection possible, comme estans très sensible au bien et aux disgrâces de la ville, etc. Pour ce qui estoit du jour auquel ils s'aquitteroient de ces saints devoirs, il leur marqua le dimanche de Quasimodo, qui estoit le 13 jour d'avril. Si bien que le clergé des deux parroisses, les Pères Minimes et les Pères Capucins joints ensemble, firent ce jour-là

une procession générale, où Mess[rs] de Ville et presque tout ce qu'il y avoit d'habitans catholiques assistèrent avec bien de la dévotion.

Peu de jours après, plusieurs navires de Dieppe allèrent trafiquer dans les pays étrangers, entre autres le *Saint-Jean-Baptiste*, lequel, estant retourné de Canada, entra dans le port de cette ville, le 1 jour de décembre, et la *Bergère*, qui en fit autant le 3 jour de ce même mois, estant retournée de la Martinique, d'où elle apporta le nommé Matthéo Loppez, qui estoit député-ambassadeur du Roy d'Ardres vers le Roy de France (*a*), afin d'estre informé de la puissance de Sa Maiesté et de la faire assurer de ses services.

Cet ambassadeur (dont la charge estoit au pays d'Ardres ce qu'est celle de secrétaire d'estat en France) ayans mis pied à terre au bout du quay, on le reçeut dans un carrosse avec ses trois femmes et ses trois fils, et on le porta dans une des maisons de la ville, au son de sa trompette, qui estoit en forme d'un gros vignot percé par le bout, qu'un nègre qui marchoit devant embouchoit pour faire seulement retentir *Tou Tou*, trois ou quatre fois de suite. Cependant quatre autres nègres suivoient le carrosse et servoient de valets de pied.

Il resta quelques jours à Dieppe, où il fut défrayé par le sieur Jaques, l'un des directeurs-généraux de la compagnie des Indes Occidentales, lequel se trouva par hazard en cette ville. Lorsque Matthéo Loppez y séiournoit, il alla en l'église de Saint-Jaques; au commencement de la messe qu'il y entendit, il se mit à genoux et tira de son col un chapelet assez grand pour y faire

(a) Le sieur Delbée en l'histoire du nouveau voyage fait en Guinée.

trois tours en la manière d'un triple collier. Il me souvient que lorsqu'il estoit en cette posture et qu'il rouloit son chapelet, il jetta sa veuë sur une image de Saint-Michel et qu'après qu'il eut apperçu sous ses pieds la représentation du diable, qui avoit un visage noirâtre, ridé et affreux, il le regarda deux ou trois fois avec étonnement et (sans doute) avec autant de déplaisir que le sieur Delbée en eut, quand le grand Marabou (qui semble estre la seconde personne du Roy d'Ardres) luy fit voir, au coin de la sale de ses femmes, une idole du diable de la hauteur d'un enfant de quatre ans, de couleur blanche, parce (disoit-il) qu'il l'avoit ainsi vû plusieurs fois.

Cet ambassadeur ne demeura à Dieppe que jusqu'au huit de ce même mois qu'il en partit pour aller à Paris, suivant l'ordre que le sieur Jaques avoit eu de la Cour, à qui il avoit donné avis de son débarquement. Laissant à part tout ce dont une Relation, qui fut donnée au public, a appris de remarquable touchant la conduite et la fonction de cet étranger, je me contente de dire que, comme ce fut un capitaine dieppois qui l'apporta en France, ce fut aussi un capitaine dieppois qui le reporta en son pays l'an 1671. Il est vray que son embarquement se fit au Hâvre-de-Grâce.

Le vaisseau, dit le *Saint-Jean-Baptiste*, de 300 tonneaux, dont nous avons parlé l'année précédente, partit encore de Dieppe en celle-cy, sur la fin du mois de juin, pour Quebec qui est une des habitations de Canada. Il y porta le sieur de la Bouteillerie, jeune gentilhomme du pays de Caux, lequel avoit deux charpentiers, deux maçons et quatre manœuvres, pour défricher les terres que le Roy luy avoit données jusqu'à la concurrence de mille

arpens, situez entre les Trois-Rivières et Montréal. Il porta aussi en ce pays-là cent hommes et six vingt filles, qui furent amenées de Paris, dix asnes et anesses, cinquante moutons et brebis, des draperies, des merceries, des couvertures et beaucoup d'autres choses commodes à ceux de la Nouvelle-France, et propres pour la traitte de ce vaisseau, lequel en rapporta à Dieppe, le 10 de janvier de l'année 1672, dix mille livres de peaux de castor, à 4 francs et demy la livre, quatre cents peaux d'orignal, des pierres, du bois, de la poix et beaucoup d'autres choses rares, entre lesquelles il y avoit un orignal vivant et âgé d'environ six mois, un renard et douze grandes outardes, que le sieur Lusson vint présenter au Roy. En ce même mois (selon un certain Journal) (*a*), outre le vaisseau dieppois qui chargeoit des eslans et des nappes de cerfs à Rufisque, principale ville du Cap-Vert, il y avoit une longue barque, armée de douze pierriers de fonte et montée par cinquante cadets bien armez et commandez par le sieur du Mesnil de Dieppe, qui cotoyoit le bord de la mer pour découvrir et pour sonder les endroits dangereux ou aisez de la coste de Malabar.

Le 18 d'avril, un fort beau Heu, doré et monté de huit pièces de canon de fonte, apporta à Dieppe Mons[r] le duc de Monmouth, fils naturel du Roy d'Angleterre. Ce prince venoit en France, pour y servir le Roy dans ses armées, en qualité de général de toutes les troupes angloises, escossoises et irlandoises, lesquelles estoient déjà auparavant descendues à Dieppe et avoient défilé vers les lieux qui leur avoient esté marquez.

(*a*) Le *Journal* d'un voyage fait aux Indes Orientales depuis l'an 1671 jusqu'à l'an 1672.

Au mois de may, Mons[r] Colbert, secrétaire d'Estat, vint à Dieppe ; à son arrivée il y fut reçeu et harangué par Messieurs de Ville. Les ministres et les anciens du presche se mirent aussi en devoir de luy faire leurs complimens, mais lorsqu'ils furent en sa présence et qu'il eut avis qu'ils estoient Religionnaires, non-seulement il ne voulut pas les escouter, mais même il leur tourna le dos, leur disans qu'ils ne faisoient pas un corps. Le même jour, ce seigneur alla au bout du quay et, après avoir passé au Pollet par le moyen d'un bateau, il fut visiter de près les pallissades dont nous avons fait mention. Le lendemain, il alla voir le havre depuis un bout jusqu'à l'autre, et ayant passé par la porte du Pont et par le Pollet, monta au fort qui en porte le nom, à dessein d'en observer l'assiette aussi bien que l'entrée du port, qui se trouva alors traversée par un amas de gallets que l'on appelle *Pouïllez* vulgairement. En sorte qu'il trouva bon de faire adiouster, au bout de la pallissade la plus avancée vers la mer, le détour et la teste qui la terminent et qui ont produit des effets aussi avantageux que l'on souhaittoit, tant pour le regard de l'embouchure du port, que pour le regard des *Pouïllez*, après que, par l'ordre du Roy, ce dessein eut esté exécuté l'an 1675 ou 1676. Ce grand homme ne manqua pas de considérer s'il y avoit lieu de faire un canal au travers du Pollet et un bassin dans le havre de Dieppe, pour y recevoir les vaisseaux du Roy, selon le dessein que Sa Maiesté avoit formé dez l'an 1666, qu'elle envoya en cette ville Monsieur Berrier, conseiller de Sa Maiesté, Monsieur le chevalier de Clerville, commissaire-général des fortifications de France, et Monsieur Du Quesne, chef d'escàdre et depuis lieutenant-général des armées navales de

France et l'un des plus braves enfans de Dieppe. Enfin, ensuite de ces visites et d'un léger repas, Mons[r] Colbert partit de Dieppe et alla le même jour coucher à la ville d'Eu.

Ce qui se passa encore de remarquable à Dieppe fut que, vers la fin de cette année, deux Pères Jésuites, qui avoient fait une celèbre mission pendant l'espace de deux mois, la terminèrent par la solennité de la canonization de saint François de Borgia, laquelle fut commencée par une procession que les deux parroisses firent par la ville au bruit du canon du château. La bannière du saint y fut portée, et en toutes les autres qui furent réitérées tous les jours de l'octave avec beaucoup de dévotion, spécialement en la dernière, en laquelle le Saint-Sacrement fut porté, estant accompagné de plus de 80 prestres revestus de chappes, précédé de toutes les confrairies de la ville et suivi de Monsieur le Gouverneur, de tous les corps et d'une très grande foule de peuple. A quoy les panégyriques, qui furent prononcez chaque jour, contribuèrent sans doute beaucoup, aussi bien que les beaux et les forts sermons des missionnaires.

Le vaisseau, dit le *Saint-Louys*, estoit cependant en mer, mais comme le Roy avoit déclaré la guerre aux Estats généraux des provinces unies des Pays-Bas, tant par mer que par terre, et enjoint à tous ses suiets de courir sus, etc., selon son ordonnance qui fut publiée à Paris, le 7 d'avril 1672, les ennemis se mirent aussi en estat d'en faire autant aux suiets de Sa Maiesté. De sorte que trois frégates Holandoises ayans rencontré le *Saint-Louys*, qui alloit à l'isle de Saint-Domingue, elles l'attaquèrent avec toute la vigueur possible ; mais ce vaisseau Dieppois se deffendit si bravement, que les frégates qui

estoient de 18, de 12 et de 8 pièces de canon et avoient bien du monde, furent néantmoins contraintes de se retirer, avec perte de plusieurs de leurs gens, et de laisser le *Saint-Louys* qui continua sa route et enfin arriva en cette isle, d'où il retourna après au port de Dieppe, le 9 de septembre 1673, chargé de 8,000 roles de petun, de 1,300 cuirs et de 14,000 bastons de bois de campige.

L'année suivante, les Estats généraux des provinces unies des Pays-Bas eurent dessein d'exécuter une entreprise beaucoup plus avantageuse, lorsque, pour faire que la France fut le théâtre de la guerre, ou du moins détourner de leurs provinces les armes du Roy, ils mirent en mer (au temps que nous marquerons) une armée navale, sous la conduite du lieutenant-amiral Ruïter et du lieutenant-amiral Tromp, qui estoient leurs plus expérimentez capitaines. Elle estoit forte de 60 navires de guerre de 80, 70, 60, 50, 46, 40 et 32 pièces de canon, et de cinquante-deux autres vaisseaux, tant galiotes que brûlots et autres bâtimens, destinez pour transporter environ mille bons soldats du comte Horne, et cent chariots qu'on avoient construits pour couvrir la cavalerie en rase campagne. Mais il arriva (selon que nous verrons dans la suite) que cette grande levée de boucliers fit plus de peur que de mal, le Roy ayans donné de bons ordres partout et fait mettre les frontières en estat de se bien deffendre avec ce qu'elles avoient de forces. Pour le regard de Dieppe et des lieux des environs, je diray que l'on y fit faire des reveuës ; la première fut celle des trois compagnies des habitans du Pollet, lesquels se trouvèrent au nombre de 400 hommes, qui commencèrent, environ le 18 ou 20 d'avril, à monter

au fort de ce fauxbourg. La 2 fut celle des bourgeois de Dieppe, lesquels se trouvèrent au rendez-vous au nombre d'environ trois mille hommes seulement, tant à cause que l'on avoit rempli de gens de mer trois barques et trois chaloupes armées en guerre, pour donner la chasse à une frégate d'Ostende, qui avoit osé venir à la rade et y poursuivre, à la veuë de cette ville, les navires de ses habitans, qu'à cause que plusieurs autres estoient dispersez de tous costez, afin d'aider à sauver les biens de leurs amis que les ennemis de l'estat vouloient piller. Le dimanche 29 du même mois, une autre reveüe fut faite des paysans des 28 villages voisins. Comme ils avoient esté destinez pour garder la coste, ils furent envoyez, chacun à leur tour, aux embouchures des rivières et aux autres endroits, où l'on avoit suiet de craindre quelque descente.

Monsieur le duc de Roquelaure, un des premiers seigneurs de la Gascongne, ayant eu ordre du Roy de venir commander en la Normandie, en l'absence de Monsr le duc de Montausier, qui en estoit Gouverneur, arriva à Dieppe le lendemain, accompagné de Monsr de Montigny, qui avoit esté à sa rencontre avec ses gardes à cheval et environ soixante et dix tant gentilshommes que bourgeois assez bien montez. Ce seigneur estoit dans un beau carrosse, tiré par huit bons chevaux, suivi d'un chariot et de six grands mulets de bagages, de six gardes, couverts de casaques rouges garnies de galon d'argent, et de six valets de pied, couverts d'estofes de cette couleur. Presqu'aussitost qu'il fut entré dans la ville, entre les huit compagnies de bourgeois, il se mit en devoir d'en visiter la situation, les murailles, les tours et les châteaux, et le tout luy ayant semblé bien

avantageux et assez bien remparé, il témoigna que cette ville estoit capable de résister aux ennemis et qu'il en avoit vû de moins fortes, lesquelles avoient soutenu les efforts de ceux qui avoient entrepris de les attaquer. Néantmoins, parce que la *boquée*, ou chaussée de la mer, estoit occupée depuis un bout jusqu'à l'autre, en partie par les corderies et en partie par les jardins de certains particuliers, il commanda de les faire abbattre, suivant que le Roy l'avoit ordonné dez l'an 1667. Si bien que les propriétaires de ces maisons et de ces jardins furent contraints de les démolir et de les ruiner, et de donner lieu par ce moyen à Messieurs de Ville de faire aplanir la chaussée en forme de glacis.

Au reste, on s'appliqua tellement à mettre la ville dans un meilleur estat, que, pendant la plus grande partie du mois de may, six cents hommes furent employez, non-seulement aux glacis, dont nous venons de faire mention, mais aussi à réparer certains endroits des murailles, à y faire des embrâsures, à fermer de certaines portes avec de la maçonnerie du costé du quay et du costé de la mer, à couvrir d'une demye tour la porte de la Halle et celle du pied du Moulin-à-Vent, à porter du canon sur les rampars de la mer et des marais, sur le ravelin du grand pont et dans le petit fort de Montigny, qui commande sur l'embouchure du port, à vuider les fanges du fossé, qui est vers les prairies, et à clorre de ce costé-là, avec une forte pallissade, l'espace du rampart qui estoit sans muraille depuis l'esperon jusqu'au corps de garde.

Pour ce qui est des pallissades qui furent faites sur le bord du fossé, du costé de la mer, elles furent plantées, depuis la porte du Moulin-à-Vent jusqu'à la porte Sailly, devant laquelle, aussi bien que devant les quatre

autres qui sont de ce costé là, il y en eut deux qui formoient un angle saillant. Mais pour faire ces derniers ouvrages et satisfaire au pressant besoin que l'on en avoit, il fallut, sans aller plus loing, couper tous les beaux arbres du grand jardin de la ville, vulgairement appellé le *Jardin-Monsieur*, où l'on tira, l'an 1609, le grand prix, et où les bourgeois alloient autresfois se divertir agréablement. Ce qui fit que l'on entreprit tous ces travaux avec tant de chaleur, furent les avis que l'on eut que la flote des Estats se rendoit de jour en jour redoutable et se disposoit à se mettre en mer, et qu'un certain nommé La Tréaumont et ses complices avoient traitté avec les ennemis de l'Estat et promis de leur livrer des places en Normandie et même de la faire révolter. D'où vint que, pour l'exécution d'un si détestable dessein, quelques-uns des séditieux affichèrent aux portes de Nostre-Dame de Rouen un placart, qui exhortoit les habitans de cette ville à se révolter, sous promesse d'aide et de liberté de conscience et de quelques autres prétendus avantages. D'où vint aussi que, pour le regard de Dieppe, il y en eut (selon les avis que la Cour en donna avec beaucoup de louanges à Monsr de Montigny), lesquels, sous prétexte de venir luy rendre visite, devoient l'assassiner dans son château et se rendre ensuite les maistres de la ville de Dieppe. Toutesfois, ce fut en vain, car l'on prévint les factieux, et Monsr le marquis de Beuvron, alors gouverneur du Vieux-Palais et lieutenant du pays de Caux, estant venu à Dieppe, le 18 jour de may, pour y commander, en la place de Monsr le duc de Roquelaure, qui en estoit parti pour assurer la basse Normandie par sa présence et sa valeur, non-seulement poussa à bout les travaux dont nous avons parlé, mais

aussi fit faire monstre le vingtième du même mois aux paysans des villages circonvoisins, auprès de la chapelle de Saint-Nicolas-de-Caude-Coste, où ils estoient venus au nombre d'environ mille hommes, assez mal armez.

Mais le 25, Monsieur de Beuvron fit la revcüe de la noblesse de trois ou quatre lieues des environs de Dieppe, entre les villages de Janval et du Jardin. Cent soixante et six gentilshommes qui s'y estoient rendus formèrent, avec leurs valets à cheval, quatre esquadrons considérables. Le premier de ces esquadrons estoit composé de la noblesse du duché de Longueville et se montoit au nombre de 46, conduits par Mons[r] du Catelier, qui avoit pour son lieutenant Mons[r] de Roiville et pour son enseigne ou cornette Mons[r] de Catteville. Le 2 estoit composé de la noblesse qui demeuroit depuis Dieppe jusqu'au Bourdun et il avoit 40 maistres, qui estoient sous la conduite de Mons[r] d'Avremesnil. Le 3 estoit composé de la noblesse qui estoit depuis Dieppe jusques à Bures, elle avoit Mons[r] de Dampierre pour chef, mais elle ne consistoit qu'en 34 gentilshommes. Le 4 estoit composé de 46 gentilshommes venus du costé de la Picardie sous la conduite de Mons[r] de Catteville. Mons[r] de Montigny, ayant voulu estre de la partie, alla au rendez-vous avec Mons[r] de Rassen, gouverneur du château d'Arques, et un esquadron ou compagnie de 80 bourgeois à cheval. Mons[r] le Bailly de Longueville s'y trouva aussi, avec une compagnie de 46 hommes à cheval, laquelle estoit composée de la pluspart des officiers de la jurisdiction de ce bourg. Quant aux communes de Saint-Valery-en-Caux, elles firent un corps de 3,000 hommes.

Le 26 jour du mois de may, l'armée ennemie (à ce que l'on disoit) estoit en mer et alloit au rendez-vous des

Willingues, et la nouvelle estant venue qu'elle s'avançoit dans le canal, on sonna l'alarme, la nuit du 28 et du 29 jour de ce même mois, dans tous les villages des environs de Dieppe, où pourtant on n'apperçut qu'une frégate, qui vint à la rade de cette ville et retourna presqu'aussitost vers le gros de l'armée des Estats, qui partit des Perrays, le 2 jour de juin, et arriva le lendemain à l'Isle de With, d'où elle continua sa route jusqu'à Belle-Isle. Au son de cette alarme, 500 paysans prirent les armes et vinrent dans la citadelle de Dieppe. Mille autres se postèrent sur le Mont-à-Caux, sept cents furent à l'embouchure de la vallée de Pourville, et soixante gentilshommes montèrent à cheval, ainsi que plusieurs autres bons hommes de la campagne. Du costé de la Picardie, deux mille hommes armez s'avancèrent jusqu'auprès du Pollet et jusqu'aux petits ports de Puits, de Belleville et de Bruneval. Mais deux compagnies de piétons, qui avoient esté depuis peu de temps levez et incorporez aux régimens de Navarre et de Rambure, estans arrivez à Dieppe dez le 29 de may, furent mis dans le fort du Pollet et au bout du quay.

Le premier de juin, 600 hommes de Rouen vinrent à Dieppe, sous la conduite de Mons[r] d'Arques; ils faisoient dix compagnies dont les officiers estoient bourgeois de cette capitale de notre province. Le même jour, cent des habitans du bourg de Basqueville, qui estoient choisis et bien armez, vinrent en bon ordre se porter dans la citadelle. Mais le 6 jour, la nouvelle estant venüe que l'armée des ennemis estoit passée au-delà de Dieppe et qu'ainsi il n'y avoit plus rien à craindre, les Rouennois s'en retournèrent. Le lendemain, Mons[r] le marquis de Beuvron en fit autant et on cessa de continuer les tra-

vaux, à la réserve toutesfois de ceux des deux demies tours dont nous avons fait mention et dont on trouva bon d'achever l'ouvrage, qui pourtant n'a pas esté de longue durée. La flote Holandoise continua cependant sa route, et après avoir rodé devant Brest et le Conquest et donné de la jalousie à l'isle de Ré, elle alla le 26 de juin investir Belle-Isle, d'où pourtant elle fut enfin contrainte de se retirer, avec confusion, pour retourner en son pays, ainsi qu'elle fit bientost après, laissans nos provinces dans le calme et dans le repos.

Lorsque les habitans de Dieppe et des lieux circonvoisins (qui avoient pris une grande part au grand bien de cette retraitte) continuoient de s'en resiouir, la mort de Messire Philippes de Montigny, Gouverneur de cette ville, vint jetter le trouble et le chagrin dans leurs esprits. Car ayans esté privé de la vie, les riches perdirent leur appuy, les veuves et les orphelins leur refuge et les pauvres leur père. En un mot, on perdit un protecteur, religieux sans superstition, humble sans bassesse, simple sans foiblesse, grave sans chagrin, véritable sans déguisement, juste sans rigueur, prudent sans artifice, témoignans en tous ses déportemens une candeur et une intégrité presque sans pareille.

Un jour ou deux après sa mort, laquelle arriva le 5 de septembre de l'année 1675, le clergé des deux parroisses de la ville monta au château et ayant enlevé le corps de cet illustre deffunt, le porta avec chants et prières en l'église de Saint-Remy, où il fut inhumé au costé gauche de la chapelle de Nostre-Dame, vis-à-vis du sépulchre de Mess[rs] de Sigongnes. La pompe funèbre fut des plus nombreuses et des plus touchantes, eu égard qu'outre le grand nombre des plus considérables habitans de Dieppe

et de la campagne voisine, il y eut un concours de la plus grande partie du peuple de cette ville, qui témoignoit assez, par l'abondance de ses larmes et le bruit de ses plaintes, la grandeur de la perte qu'elle faisoit. Les cendres de ce grand homme ont esté depuis enfermées dans le magnifique mausolée que noble et vertueuse dame Anne Dangeul, sa femme, a fait eslever avec sa représentation, qui est sur un tombeau, en la posture d'un capitaine qui repose couché de son long et revestu d'une cote d'armes et de toutes les autres pièces d'un homme de guerre, à la réserve de son casque, qui est à costé de son pied gauche, et de ses gantelets, que l'on a placez à costé de son bras droit. On voit dessus ce superbe sépulchre les armes de sa maison et, sous l'arcade qui le couvre, une pierre de marbre noir, où l'on a gravé cet épitaphe :

Cy Gist Messire Philippes de Montigny, Chevalier, Vicomte de Dreux, Baron de la Coudraye, Sr de Montigny, Longpré, Hangest, Sours, Escrinieures, Conseiller et Maistre d'hotel ordinaire du Roy, Gouverneur pour Sa Maiesté de la ville, chateau et citadelle de Dieppe, fort du Pollet et autres forts qui en dépendent, lequel, s'estans trouvé, dez ses premières années, dans les guerres du Languedoc et du Bearn, fut choisi par Monsieur le duc de Longueville, général des armées du Roy en Allemagne, en Italie et dans la Franche-Comté, pour Capitaine de ses Gardes, et, par cet employ, ce Prince luy communiqua l'honneur de toutes ses conquestes et de toutes ses victoires ; mais particulièrement, quand il servit de Mareschal de Camp au siège de Salfeldet, quand encore il commandoit des troupes, pour arrêter

LES ENNEMIS, PENDANT QUE CE GÉNÉRAL FAISOIT FAIRE A SON ARMÉE VICTORIEUSE LE MÉMORABLE PASSAGE DU RHIN. — MESSIRE GUILLAUME DE MONTIGNY, SON PÈRE, QUI AVOIT ESTÉ GOUVERNEUR DE CHATEAU-THIERRY ET DE HAM ET APRÈS DE DIEPPE, ESTANT DÉCÉDÉ L'AN 1640, LE ROY L'HONORA DU GOUVERNEMENT DE CETTE DERNIERE VILLE, OU IL A CONSERVÉ L'UNION DANS LES ESPRITS DES PEUPLES PARTAGEZ PAR LA DIVERSITÉ DE RELIGION, LES A FORTIFIEZ DANS L'OBÉISSANCE, PENDANT LES GUERRES CONTRE L'EMPIRE, L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET LA HOLANDE, A CALMÉ TOUTES LES ÉMOTIONS POPULAIRES, QUI Y SONT ARRIVÉES PENDANT LA FAMINE ET LES PESTES, ET A DONNÉ DES MARQUES D'UNE INSIGNE PIÉTÉ PENDANT TRENTE-CINQ ANS QU'IL Y A COMMANDÉ. ENFIN, AYANT VESCU SOIXANTE ET QUATORZE ANS, PLEIN DE GLOIRE ET D'HONNEUR, EST DÉCÉDÉ AU CHATEAU DE DIEPPE, LE 5 DE SEPTEMBRE 1675, CONSIDÉRÉ DE SON ROY, REGRETTÉ DE LA NOBLESSE ET AIMÉ DU PEUPLE, ET PLEURÉ PAR NOBLE ET VERTUEUSE DAME ANNE DANGEUL, SA FEMME, QUI A FAIT ENFERMER SES CENDRES DANS CE MAUSOLÉE ET FONDÉ UN SERVICE, PAR CHACUN AN, LE JOUR DE SON DÉCEDS, ET UNE MESSE, TOUS LES JEUDYS, EN L'ÉGLISE DE SAINT-REMY, POUR LE REPOS DE SON AME.

L'année suivante, 1676, la ville de Dieppe eut bien du suiet de se consoler, apprenant les grands avantages que Mons[r] du Quesne, lieutenant-général des armées navales du Roy, remporta, le 8 jour de janvier et le 22 d'avril, sur la flote des Espagnols et des Holandois, commandée dans les mers du Ponant par le lieutenant amiral Ruyter; en sorte que ce Holandois, qui avoit alarmé nos frontières en la manière que nous avons vu, et qui (selon quelqu'un) (*a*) estoit sur mer ce que Mons[r] de Turenne estoit

(*a*) L'autheur de la relation d'Amsterdam.

sur terre, perdit enfin la vie. Au commencement de juin, le brave du Quesne, ayans donné encore au Roy, sur les mers d'Italie et de Sicile, de nouvelles marques de la fidélité de son expérience et de sa générosité, les Dieppois eurent aussi de nouveaux suiets de joye et de gloire, en ce que Sa Maiesté fut très contente des services de ce grand capitaine, et qu'elle a pu dire, avec bien de la raison, qu'en la personne de ce fameux enfant de Dieppe, elle avoit un Ruyter en Franee.

Cette ville, qui avoit encore eu la satisfaction de voir que depuis 46 ans, maistre Adrian Fournier, qui estoit aussi un de ses enfans, avoit parfaitement bien conduit dans les voyes du salut ses habitans de la parroisse Saint-Jaques, eut le déplaisir en celle-cy de s'en voir privée presqu'en un moment par l'effort d'une mort inopinée. Ce n'est pas que son âge de soixante et dix ans et sa constitution replette n'eussent déjà fait appréhender un accident si subit et si funeste, mais, parce qu'il n'y eut point alors moyen d'y remédier, ce fut un mal inévitable. Le corps de ce bon pasteur fut porté, avec beaucoup de pompe et de dueil, en son église parroissiale, et, après un service solennel, enfermé dans le caveau qu'il avoit fait préparer, quelques années auparavant, sous la lampe qui brûle incessamment devant le grand autel ; ce qui fut exécuté après sa mort avec d'autant plus de justice, qu'il avoit esté pendant sa vie une lampe luisante et ardante, et la lumière du peuple de Dieppe et de tous les endroits où il avoit presché des Dominicales et prononcé des Panégyriques des saints et des Avents ou Caresmes, ainsi qu'il fit, avec beaucoup de succès et d'applaudissement, en la cathédrale de Noyon et en celle de la ville du Mans.

Comme il mourut sans avoir résigné son benéfice, les RR. PP. Chartreux de Gaillon le donnèrent à maistre Gabriel Le Tellier, lequel en prit possession la veille de Noël de la présente année 1676. De sorte que ces Religieux, qui en estoient les véritables patrons (ainsi que nous avons remarqué en temps et lieu), recommencèrent à jouir du droit de leur patronnage, duquel ils avoient esté privez depuis la démission que Mons[r] Desmay, doyen d'Escouy, fit de ce bénéfice-cure au père André Tod (1), prestre de l'Oratoire, qui a traduit le premier tome des *Annales* du cardinal Barronius, et qui le résigna, environ trois ans après, au Père Jean-Baptiste, aussi prestre de l'Oratoire et prédécesseur du Père Fournier, lequel estoit de leur Congrégation. Pour le regard de Mons[r] Desmay, je diray en passant qu'il en avoit esté pourvu après la mort du sieur curé Ragot, qui mourut environ l'an 1617, après avoir conduit cette parroisse pendant un si long temps, qu'il y a suiet de croire, qu'il avoit succédé au docteur Giboult.

Quant au successeur de Messire Philippes de Montigny en la charge de Gouverneur de Dieppe, je dis que ce fut Messire Estienne Le Conte, seigneur de Montulé, d'Orbremont et Cherlet, et lieutenant des gardes de Mons[r] le duc de Montauzier. Quoyqu'il en eut esté bientost après pourvu par le Roy, à la recommandation de M[r] le duc de Montauzier, Gouverneur de la province de Normandie, il n'en prit pourtant possession qu'au jour de

(1) Le Père André Tod, docteur en droit et, comme le rapporte Asseline, auteur d'une traduction française fort estimée du tome I des *Annales de Baronius*, estoit de Dieppe. Il dirigea le Collége des PP. de l'Oratoire de cette ville en 1618, et mourut le 6 janvier 1630, supérieur de la Communauté de N.-D.-de-Grâces, en Provence.

la feste de la Sainte-Trinité, qu'il vint sur le soir à Dieppe à petit bruit et sans esclat ; il estoit alors âgé d'environ cinquante ans. Néantmoins il trouva bon de s'engager dans le mariage et d'espouser l'année suivante une jeune demoiselle, avec laquelle il vescut seulement quatre ou cinq mois, parcequ'il tomba dans une maladie, laquelle, après l'avoir grièvement travaillé pendant cinq ou six jours, luy fit payer le tribut à la nature, le dimanche 19 de décembre de la même année 1677, sur les cinq heures du matin.

Le même jour, sur les dix heures du soir, son corps fut porté du château dans la chapelle de Nostre-Dame de Saint-Remy, à la lueur des flambeaux, selon la mode qui s'estoit introduite à Paris et ailleurs parmy les grands ; comme si la nuit, avec son voile noir, estoit plus convenable pour les cérémonies funèbres que la lumière du jour. Ce qui fut fait par les officiers du chœur de Saint-Remy, lesquels le mirent en terre derrière le sépulchre de Messrs de Sigongnes. Mais le 22me jour de ce mois ayant esté destiné pour la célébration de ses funérailles, les corps de ville et de la justice se trouvèrent en cette parroisse et assistèrent au service qui y fut célébré avec beaucoup de solennité et de dévotion. Le prédicateur de l'Avent y fit l'oraison funèbre avec beaucoup d'éloquence et d'édification. Il me souvient qu'il dit, entre autres choses, que Monsr de Montulé avoit porté les armes dez sa jeunesse et toujours à ses dépens, et à la suite de son oncle qui avoit charge dans l'armée du Roy, qu'il fut depuis dans la Hongrie, lorsque le Roy envoya à l'Empereur des troupes contre les Turcs, que les François défirent et empeschèrent d'entrer dans les terres de Sa Maiesté Impériale, et qu'il fut aussi en Candie où le Roy

envoya des secours aux Vénitiens, lesquels avoient assiégé la capitale de cette isle. Pendant les cérémonies et les sacrez mystères que le clergé de Saint-Remy célébroit pour le soulagement de l'âme de nostre illustre deffunt, les huit compagnies des bourgeois défilèrent vers cette église, et, après s'estre mises en haye et avoir attendu la fin de tous ces pieux devoirs, elles firent les descharges de leurs mousquets, auxquelles celles de la garnison de l'artillerie du château répondirent de la bonne sorte.

Je ne sçaurois oublier ce qui se passa dez le mois de septembre, ou du moins à la fin d'aoust, à l'endroit d'un vaisseau de Dieppe qui estoit destiné pour les Indes. Ce vaisseau nommé le *Saint-Georges* (a), de 200 tonneaux, de 22 pièces de canon et de 120 hommes d'équipage, et commandé par le capitaine Dohier, de Dieppe, estant chassé par cinq frégates Ostendoises de 36, de 34, de 24 et de 18 pièces de canon, son bonheur voulut qu'il alla eschouer devant le petit fort de Fescam et que cinquante jeunes hommes qui s'y jettèrent aussitost se joignirent à ceux de l'équipage, sous le commandement que Mons[r] le duc de Saint-Aignan, gouverneur du Hâvre-de-Grâce, en avoit donné à Mons[r] Godefroy, très-brave soldat, qui fit des merveilles en cette occasion. Cependant, ces cinq frégates tirèrent environ cent coups de canon à ce vaisseau, et comme c'estoient des boulets à deux testes, ils coupèrent force cordages et force manœuvres, avec l'échelle que l'on appelle haubans, donnèrent huit coups dans le corps du bâtiment, emportèrent la cuisse à un matelot et percèrent quelques maisons des coups qui en

(a) Selon le Mercure galant du mois de septembre 1677.

eschappèrent. Ces frégates tinrent ensuite un espèce de conseil, après lequel, remettans le pavillon d'Espagne au lieu de celuy de France qu'elles avoient auparavant arboré, elles revinrent furieusement à la charge et quasi à la portée du pistolet. Le combat dura cinq heures et elles tirèrent du moins cinq cents coups de canon et deux mille de mousquet, pendant que ceux du vaisseau les attendoient à l'abordage, le sabre à la main, et que deux pièces de canon, seules en estat des cinq qui sont dans le fort, leur tirèrent cent cinquante coups. Tout le monde fit son devoir par les ordres de Monsieur de Longueil, lequel, quoique malade, fit très bien deffendre le vaisseau avant l'arrivée de Monsieur le duc de Saint-Aignan, lequel partit du Havre et gagna Fescam toute la nuit. Mais les ennemis ayans disparu ensuite, ce seigneur, qui vouloit les braver dans leur retraitte, opina à remettre le vaisseau à flot et à ne leur point cacher sa route. Après qu'il eut tiré tout son canon, par son ordre, il mit à la voile, sur les huit heures du soir, et Mons[r] le duc ayans repris le chemin le long de la coste, arriva au point du jour au Havre, en même temps que le vaisseau dont le capitaine et les intéressez eurent une joye d'autant plus grande, que sa charge se montoit à cinquante mille escus et qu'il en valoit trente mille. En quoy ils furent extrêmement obligez à M[r] le duc de Saint-Aignan, qui monta luy-même dans le vaisseau et s'aquit bien de la gloire, non-seulement donnant à connoître par là aux ennemis (selon qu'ils l'ont confessé de leur propre bouche) qu'il n'oublioit rien pour sa défense, mais aussi, par un effet de la libéralité qui est jointe à tant de vertus qui l'accompagnent, récompensant ceux de l'équipage, et par des louanges et par de l'argent, pour

s'estre si dignement aquitez de leur devoir. D'où un agréable esprit de Fescam prit suiet de faire ces deux vers et de dire en parlant de luy à luy-même :

Il les mit en estat de ne craindre plus rien,
Et les récompensa d'avoir sauvé leur bien.

Les Dieppois signalèrent leur habileté et leur valeur d'une manière beaucoup plus glorieuse dans la rencontre dont je vais faire mention. Un de leurs navires marchands, nommé l'*Europe* (et depuis la *Bannière de France*), monté de 17 pièces de canon et de 35 hommes d'équipage, après avoir esté poursuivi depuis Belle-Isle par une frégate de Flessingues de vingt et deux pièces de canon et de quatre vingts hommes d'élite, fut enfin attaqué, à la hauteur de Fescam, ou (selon le rapport de quelques-uns de son équipage) à la hauteur de Saint-Valery, le dix-neuvième jour de janvier de l'année 1678.

Quoyque l'inégalité fut grande, les nostres soutinrent l'attaque et en vinrent aux mains avec tant de vigueur, qu'après un combat opiniâtre pendant environ deux heures, ils se rendirent maistres de la frégate. Ceux qui furent de la partie ont dit que ce fut particulièrement après que la frégate eut entrepris de passer le long du navire dieppois pour luy lascher sa volée de canon, qu'au lieu d'exécuter son dessein, elle embarrassa son mast de beaupré dans ses hautsbans et autres cordages, et qu'en effet estans prise, ainsi qu'un oyseau dans les filets, et les Zélandois se mettans en devoir de monter sur leur beaupré pour en démesler les manœuvres, les Dieppois et les passagers tirèrent dessus et ne manquèrent pas de les tuër les uns après les autres, à la vuë de leur équipage, qui en devint déconcertée et même obligée de se

tenir dans son vaisseau. Mais, parce que les Dieppois avoient l'avantage de découvrir tous ceux qui estoient sur le tillac de la frégate et que les Zélandois se cachèrent dessous, pour n'estre plus ainsi exposez aux coups des Dieppois, ceux-cy y descendirent et, à l'exemple du sieur Casse, lequel repassoit dans ce vaisseau comme directeur du négoce des intéressez et avoit sauté le premier dans celuy des ennemis, ils les assaillirent avec tant de fureur, qu'ils les obligèrent à demander quartier, et enfin à se rendre. Entre les braves qui se signalèrent en ce combat, le sieur du Fay, second pilote, se fit distinguer tant par son habit rouge que par son courage, qui ne put souffrir, après s'estre fait arrêter le sang par un appareil que l'on mit promptement sur la playe qu'il avoit reçuë à la cuisse, que le combat fut terminé sans s'y engager tout de nouveau. Un autre enfant de Dieppe, nommé Estancelin, se fit admirer en cette occasion, en ce qu'à l'âge de treize ans, il sauta aussi dans le vaisseau ennemy, tenant le pistolet d'une main et le sabre de l'autre. Ce qu'ils entreprirent sans doute avec d'autant plus d'animosité, que le sieur du Port, leur capitaine, avoit esté malheureusement tué du dernier coup d'armes qui fut tiré du bord de cette frégate, et ce fut presque toute la perte que firent les Dieppois, au lieu que les Zélandois perdirent onze de leurs hommes, qui furent jettez dans la mer, et en eurent 23 de blessez, qui furent trouvez au fond de calle et amenez à Dieppe, avec le reste de l'équipage de la prise, et détenus dans les tours de la porte du Ouest, où ils furent gardez en attendant les ordres du Roy, qui eut la bonté de leur permettre de retourner en leur pays.

Après tout, cette victoire fut d'autant plus glorieuse

aux Dieppois, que leur équipage, qui consistoit à environ 40 hommes, tant matelots que passagers, estoit fatiguée par la longueur et les incommoditez qu'elle avoit souffertes depuis l'isle de Saint-Domingue, et qu'au temps du combat la moitié de leurs hommes estoit malade et même qu'il y avoit quinze jours que le pain leur avoit manqué.

Le vendredy 21 jour de ce mois, le corps du capitaine de l'*Europe*, qui estoit Religionnaire, fut porté en terre par ceux de sa créance. Le convoi fut pompeux et extraordinaire, car il y fut porté par quatre hommes vestus en dueïl, quatre autres tenans les coings du drap noir qui couvroit le coffre et sur ce drap noir on posa un pavillon blanc chargé de l'espée et du fourreau du deffunt, qui furent mis en forme de croix de Saint-André. Comme le fossoyeur marchoit devant en habit de dueïl, le pilote du vaisseau venoit après, portant un long manteau de dueïl et le pavillon du vaisseau Zélandois, dont une partie estoit trainante et l'autre pliée et retenue sous son bras. Les 4 ministres le suivoient et, après eux, environ cinquante Religionnaires marchoient deux à deux, couverts d'habits et de longs manteaux de dueïl. Mais cette marche, qui se fit avec tant de cérémonies tout le long de la Grande-Ruë, sur les 8 à 9 heures du matin, ayant esté faite au préiudice des Edits du Roy, en l'absence de Monsr de Radiole, lieutenant-général, Monsr Le Pellé, avocat du Roy en la jurisdiction d'Arques, présenta requeste à Monsieur le lieutenant criminel, lequel les condamna à quatre cents livres d'amende.

Le gouvernement de Dieppe ayant esté jusqu'alors vacant, le Roy le donna à Messire Quentin de Mahault, chevalier, seigneur de Tierceville, le Mesnil-sous-Verdine,

Saint-Eloy, Epinay, Brianson, Boisdurant et autres lieux, escuyer de la grande escurie de Sa Maiesté, laquelle auroit eu agréable la supplication que Mons[r] le duc de Montauzier luy en avoit faite, en considération des services qu'il avoit rendus, pendant plusieurs années, en qualité de capitaine d'infanterie, dans le régiment du Havre, de lieutenant-colonel dans le régiment de Roncheroles, de lieutenant de maistre de camp du régiment de cavalerie d'Armagnac, et de capitaine dans ce régiment, où il servit jusqu'à l'an 1653, et en outre au siége de Xaintes et Taillebourg, et au combat de Perdilac, et en plusieurs autres rencontres. Bien que Mons[r] de Tierceville eut obtenu ses lettres de provision dez le 28 de décembre de l'année précédente, il ne fit pourtant, que le septième jour de février de celle-cy, son entrée à Dieppe, sur les deux heures après-midy, estant précédé de ses gardes et suivi d'un grand nombre de bourgeois à cheval et accompagné de plusieurs gentilshommes du pays. Dez lors qu'il fut arrivé dans cette ville, il fut salué de sept coups de canon du château et reçeu par six compagnies de bourgeois, qui s'estoient rangez dans les rues par où il devoit passer, pour aller mettre pied à terre au logis où Monsieur Le Pelé, avocat du Roy et premier eschevin demeuroit. Les corps de justice y vinrent bientost après et luy firent leurs harangues. Messieurs les curez des deux parroisses s'y estant rendus s'aquittèrent aussi de ces devoirs, ensuite desquels Monsieur le Gouverneur, accompagné de Messieurs les Eschevins, alla en l'Hôtel-de-Ville, passans au milieu de deux hayes des habitans, qui s'estoient mis sous les armes. Après la lecture et l'enregistrement de ses lettres, Messieurs de Ville luy témoignèrent leur agré-

ment et leurs respects. Monsieur le Gouverneur, afin de répondre à leur bienveillance et à leurs civilitez, les assûra qu'il donneroit à la ville des marques de sa reconnoissance autant qu'il luy seroit possible. Les six compagnies, qui avoient défilé et qui s'estoient assemblées dans la place du Marché, en ayans eu avis, en témoignèrent leur joye presqu'aussitost par trois descharges de leurs mousquets. Monsr le Gouverneur estant retourné en la belle maison de Monsieur Le Pelé, laquelle il luy avoit offerte pour y demeurer jusqu'au lendemain, Messieurs de Ville, qui l'avoient accompagné, voulurent le régaler d'un soupé magnifique pendant lequel les santez du Roy et de la Reine et de Monseigneur le Dauphin furent saluées, au bruit des descharges de plusieurs boëttes qui en portèrent des nouvelles bien avant dans la vallée d'Arques et le pays voisin. La santé de Monsr de Montauzier n'y fut pas oubliée, non pas même celles de Monsieur de Tierceville, de Madame sa femme et de son illustre famille.

Le lendemain, Monsr le Gouverneur se disposa pour monter au château ; mais, pour obtenir de Dieu un heureux establissement, il voulut auparavant entendre la messe dans Saint-Remy et faire voir en effet à Monsr son curé qu'il estoit son parroissien, selon qu'il luy avoit témoigné de bouche. Après avoir entendu la messe, qui fut célébrée par Monsr le curé fort solemnellement et chantée par une excellente musique, Monsr de Tierceville alla au château, où d'abord il fut salué de treize coups de canon. Messieurs de Ville, qui l'avoient accompagné, y furent retenus et ensuite régalez avec beaucoup de somptuosité et de politesse, aussi bien que plusieurs gentilshommes qui furent conviez. Cependant, l'artillerie du

château tonnoit de temps en temps et rendoit cette feste et plus célèbre et plus esclatante. Ce qu'il y avoit de plus satisfaisant, c'estoient (sans doute) les entretiens de Mr le Gouverneur, lesquels ont touiours esté si agréables, qu'on ne s'ennuye jamais en sa compagnie, surtout lorsqu'il fait sur le champ des discours avec la grâce, la force, le feu et la délicatesse d'esprit, qui l'ont rendu si recommandable et connu partout. Quoyqu'il suffit d'entendre Monsr de Tierceville pour estre persuadé de ce que je dis, je ne laisseray pas d'y adiouter qu'une infinité de sonnets, de madrigaux et d'autres pièces galantes qu'on a vû de luy, font juger aisément qu'il est un gentilhomme de grand mérite et un des premiers de l'empire des Belles-Lettres. Je me contente de produire, comme un eschantillon de ses pièces de poésie, ce quatrain, que Monsr le duc de Montauzier a fait voir l'année précédente à Monseigneur le Daufin, au suiet du château de Saint-Germain que ce jeune prince avoit gravé.

Celuy, dont la main m'a gravé,
Bientost par mille exploits, tous rayonnans de gloire,
Se burinant luy même au temple de Mémoire,
S'en va dans ce grand art estre un maistre achevé.

Il est vray que l'âge de ce savant homme luy a depuis fait perdre l'envie de prendre davantage les divertissemens du Parnasse et qu'il s'est enfin appliqué aux fonctions de sa charge, avec toute la prudence, le succès et la louange que l'on pourra voir dans la suite.

Aux mois de mars et d'avril, ce brave Gouverneur fit travailler aux esplanades du pied des murailles du château et élargir le chemin des Rondes.

Peu de temps après, comme des corvettes rodoient les mers de Dieppe, il offrit de contribuer à l'équipement

d'un vaisseau, qu'il voulut faire sortir du port pour leur donner la chasse et assurer la coste.

Le 7 de may, une de ces corvettes estans venuë jusqu'à l'entrée du port, à dessein de prendre et enlever une barque chargée de grains, il en fut si fort indigné, qu'il fit sortir promptement trois doubles chaloupes, munies de provisions de bouche et de guerre et d'un grand nombre de bons hommes, lesquels s'embarquèrent avec d'autant plus de joye, que nostre sage Gouverneur leur fit espérer la libre jouissance du butin qu'ils prendroient, ou du moins, qu'il tascheroit de faire modérer les droits de l'Amirauté. Mais, parce que les ennemis, qui s'estoient apperçus de cet armement, avoient donné à toutes voiles vers la haute mer, les Dieppois eurent seulement l'espérance de les prendre et la gloire de les avoir fait fuir devant eux.

Jusqu'alors les Religieuses Bénédictines n'avoient eu qu'une très petite chapelle ; mais, par la faveur et le crédit de Monsr de Tierceville, elles l'augmentèrent, ayans obtenu une portion de la grande place du port du ouest et même elles luy firent changer de face, après qu'elles eurent fait bâtir le nouvel édifice que nous pouvons appeller la nef de leur église. Les fondemens en ayans esté creusez, Monsieur de Tierceville et Madame sa femme y posèrent, le second jour de juin, la première pierre, sur laquelle on avoit gravé :

D. O. M.
IN HONOREM SANCTISSIMI PATRIS NOSTRI BENEDICTI,
PRIMÆ HUIUS ECCLESIÆ LAPIDEM EREXERUNT
NOBILISSIMUS, ILLUSTRISSIMUS, D. D. QUINCTINUS DE MAHAULT,
MARCHIO DE TIERCEVILLE, ETC., CIVITATIS
ET ARCIUM DIEPPÆ PRÆFECTUS,

ET CLARISSIMA, CHARISSIMAQUE EIUS CONIUX,
D^a D^a MARGARITA DE GUERIBOULT DE FAVERY.
IN CUJUS REI MEMORIAM, TITULUM HUNC IN SCULPENDUM CURAVIT
DOMINA MARIA LE QUESNE, PRIORISSA,
DIE 2 JUNII, ANNO DOMINI 1678.

Cet édifice, n'estant pas d'une grandeur considérable, fut achevé en très peu de temps. De sorte que ces religieuses eurent la joye de voir cette même année la perfection de leur église, aussi bien que celle de leur couvent, dont quelques filles dévotes avoient commencé l'establissement l'an 1649, à dessein d'y vivre ensemble de leur travail, sous la conduite et la direction du R. P. Bargon, Jésuite, et d'y enseigner leurs ouvrages aux filles qui vouloient les apprendre et les exercer. D'où elles prirent le nom de *Filles laborieuses de Jésus*, ou (selon qu'on les appeloit ordinairement) de *Filles de Sainte-Marthe*. Il me souvient qu'une femme de la campagne, nommée Mademoiselle de Beauvais, vint demeurer avec ces filles et que, leur ayant apporté ce qu'elle avoit de bien, elles achetèrent cette maison qu'elles avoient jusqu'alors tenuë à louage de Monsr l'eslu Susanne. Ensuite de cette acquisition, elles disposèrent à leur gré de cette maison et y firent dresser une chapelle, où elles entendirent la messe et la prédication, après en avoir eu la permission de Monsr l'archevesque de Rouen. Si bien que, sans estre obligées à la cloture, elles se conformèrent en plusieurs choses aux communautez des religieuses, vivans (selon la conduite et le zèle de leur directeur) sous la Demoiselle de Beauvais. Mais environ l'an 1665, Messire François de Harlay, neveu et successeur de son oncle en l'Archevesché, ayans trouvé bon de rendre ces filles régulières et de les associer pour cet effet à un

ordre approuvé de l'église, eut recours à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. Après que ce grand prélat y eut fait choix deDame Marie Le Quesne, religieuse fort recommandable à cause de ses mérites, il ordonna aux filles de Sainte-Marthe de la recevoir en qualité de prieure et de se conformer à la règle de l'ordre de Saint-Benoist. D'où elles ont eu depuis ce temps-là, pour récompense de leur obéissance et de leur soumission, le nom de Bénédictines, aussi bien que la qualité de véritables religieuses.

La guerre avec les Espagnols, les Holandois et leurs alliez avoit continué cependant d'alarmer les frontières de nostre province. Mais la paix ayant esté conclue avec les Holandois en particulier et enfin signée et ratifiée, ce pays fut en repos de ce costé là. Les habitans de Dieppe en eurent bien de la joye, et pour en donner des marques esclatantes, ils fermèrent leurs boutiques et ils allumèrent des feux devant leurs maisons et des chandelles à leurs fenestres, le soir du 19 jour d'octobre, suivant l'ordre qu'ils en avoient eu le jour précédent. Quant à Mons[r] le Gouverneur, Mess[rs] les Eschevins et les corps de justice, ils furent le même jour en l'église de Saint-Remy pour assister à la cérémonie du *Te Deum*, qui fut chanté par de bons musiciens, ausquels les bourgeois, qui s'estoient mis sous les armes, taschèrent de répondre par la bouche et les descharges de leurs mousquets. Un si beau feu fut accompagné de celuy qui fut mis aux trois bûchers que l'on avoit dressez devant l'Hôtel-de-Ville, pendant qu'une statue de Pallas, qui estoit proche de là, versoit du vin par ses mamelles à ceux qui assistèrent à ses resiouissances. Mais la ville régala d'un magnifique soupé M[r] de Tierceville, Madame sa femme et son illustre famille, qui

y fut accompagnée de plusieurs personnes de considération, lesquelles prirent une bonne part au divertissement d'un balet et d'un grand nombre de fusées, dont l'effet produisit dans les airs de très belles figures.

Presqu'aussitost que les bourgeois de Dieppe furent retournez en leurs maisons, cinq cents Suisses arrivèrent en cette ville. Ils faisoient trois compagnies qui estoient venuës de Flandres. Ils furent logez chez les hosteliers jusqu'au vingt et deuxième de ce mois qu'ils partirent pour aller au Havre-de-Grâce, à la réserve de cent cinquante catholiques et huit ou dix *zuingliens* (1) secrets, lesquels furent mis en garnison au château en la place des soldats François, qui en sortirent pour aller vers Soissons. Ces Suisses toutesfois n'y restèrent que jusqu'au vendredy 24 de février de l'année suivante qu'une compagnie de François y retourna.

Bientost après la paix particulière dont nous venons de parler, la France en fit une générale avec les Espagnols et leurs Alliez. Et parce qu'elle estoit avantageuse à l'Estat, on donna partout ordre d'en rendre à Dieu des solennelles actions de grâces. Les habitans de Dieppe voulans bien s'aquitter de ces devoirs et en faire une triple feste, fermèrent leurs boutiques pendant trois jours, suivant le commandement qui leur en avoit esté fait au son du tambour, le matin du samedy 14 de janvier 1679.

Les cloches de Saint-Jaqües, ayans esté sonnées ce jour-là sur les onze heures à double carillon, annoncèrent partout la solemnité que l'on devoit célébrer, et après midy Messrs les Conseillers et Eschevins, en habits de

(1) Sectateurs de Zwingli, premier auteur de la réformation en Suisse.

cérémonie, sortirent de l'Hôtel-de-Ville, montez sur de bons chevaux. Messrs les Prieurs et Consuls furent de la partie, et quoyque Monsieur le Gouverneur n'y fut pas ce jour-là, ses gardes ne laissèrent pas de s'y trouver au nombre de 16, armez, et vestus de leurs casaques, et de marcher à cheval, à la teste de ces officiers, par les ruës et les places de Dieppe, par où les deux clercs de la ville et les deux trompettes qui les précédoient et estoient aussi à cheval les conduisirent, au son des tambours des douze compagnies des bourgeois. Ce qui rendit cette cavalcade et plus agréable et plus magnifique, fut l'escorte que luy firent les 36 sergeans de ces compagnies, portant des livrées attachées à leurs hallebardes, et les largesses que Messrs de Ville firent, après leur descente du château, des dragées qu'ils jettèrent à pleines mains sur le peuple pendant leur marche et spécialement aux carrefours, ensuite de la lecture qu'ils y avoient fait faire de la déclaration de la paix et de la deffence d'exercer aucun acte d'hostilité, après quoy on ne manquoit point à faire retentir les acclamations de : *Vive le Roy*.

Le lendemain après midy, les bourgeois se rangèrent sous leurs capitaines et, sur les 4 heures, ils défilèrent vers l'église de Saint-Jaques, où Monsieur de Tierceville se rendit, estant richement vestu et escorté de tous ses gardes. Les corps de justice y vinrent aussi et s'estans placez, suivant l'ordre qui leur avoit esté marqué au temps que nous avons dit ailleurs, assistèrent à la cérémonie du *Te Deum*, que Monsieur le Curé entonna et que les orgues et la musique de cette parroisse continuèrent d'une manière très mélodieuse et très dévote. La prière pour le Roy n'y fut pas oubliée. Ces actions de piété estans achevées, Monsieur le Gouverneur sortit de Saint-

Jaques, précédé de ses gardes et accompagné de Mrs les Conseillers et Eschevins, et alla mettre le feu au plus grand des trois bûchers que l'on avoit dressez devant l'Hôtel-de-Ville; et les deux autres ayans esté presqu'aussitost allumez, le château fit un grand feu de son canon, auquel la mousqueterie des bourgeois, qui s'estoient postez dans la grande place du Marché, répondit par plusieurs descharges. Cependant une statue, qui estoit posée sur un pilier devant la porte de l'Hôtel-de-Ville, jouoit du luth et donnoit du vin qu'elle laissoit tomber de ses mamelles, de manière que les plus altérez d'entre le peuple eurent moyen de se rassasier d'une si précieuse liqueur. Pendant la nuit, ce ne furent que feux de joye, qui furent allumez devant les maisons et aux fenestres des bourgeois.

Tant de feux, qui avoient si bien eschauffé l'air de Dieppe, n'empeschèrent pas qu'il ne fut bientost après extrêmement refroidy par une très aspre gelée, laquelle survint le sixième jour de février et glaça l'eau du port, depuis le bout du Quay jusqu'au pont, quoyque la lune fut au 4 jour de son dernier quartier et qu'il fut pleine mer. Ce qui fit que la marée, qui avoit commencé à trois heures du matin, coula et descendit sous la glace dont une partie servit de planche à plus de vingt garçons pour passer du Pollet à Dieppe et de Dieppe au Pollet. Mais une violence si extrême, ne pouvant continuer longtemps, modéra sa rigueur dez le lendemain.

Ce qu'il y eut de facheux du costé de la mer, fut qu'après avoir esté furieusement agitée, le 24 jour d'aoust de l'année 1680, elle emporta les terres de la chaussée et les pallissades qui estoient dessus, depuis la porte de Sailly jusqu'au bout du Quay, ce qui se fit d'autant plus

aisément, que les perrays ne garnissoient plus ces endroits là, à cause (sans doute) que l'on n'avoit pas prolongé la grande jettée, qui est vis-à-vis du pied du Moulin-à-Vent, dont la nécessité avoit toujours esté estimée de très grande importance par nos pères, lesquels, pour ce suiet, l'avoient fait construire et conserver avec tout le soin et la dépense que nous avons pu remarquer dans les siècles précédents. Néantmoins, après que Mr l'Intendant de la marine fut venu à Dieppe, au mois de novembre de la même année, pour visiter les fortifications et les ouvrages qu'il y falloit faire, on travailla aux réparations, non-seulement des ruines que la tempeste avoit causées, mais aussi à celles du quay et du grand pont.

Le 18 ou 19e de l'année 1681, messire Jacques-Nicolas Colbert, archevesque de Cartage et coadiuteur de Rouen, vint aussi à Dieppe, mais ce fut à dessein d'y exercer les fonctions de sa charge et d'y faire son entrée. Mrs de Ville en ayans eu avis, les bourgeois eurent ordre de se mettre sous les armes, et le clergé des deux parroisses de se revestir de leurs chapes et de marcher vers la porte de la Barre. Quant aux corps de la ville et de la justice d'Arques, ils passèrent au-delà, et ils y firent leur harangue chacun à leur tour, lorsque Monsr le coadiuteur arrivoit aux lieux où ils s'estoient mis pour l'attendre. Monsieur le curé de Saint-Remy en fit autant entre les portes de la ville, car il s'y estoit arrêté avec Monsr le curé de Saint-Jaques et le clergé, qui présenta le daiz et le conduisit jusqu'à la belle maison de Monsr Le Pelé, avocat du Roy en la jurisdiction d'Arques.

Pendant que cet illustre prélat séjourna à Dieppe, il y célébra pontificalement la sainte messe, il y donna de beaux règlemens pour les ecclésiastiques et de bons

ordres partout. Mais, au commencement de février de l'année 1682, il fit establir en cette ville un séminaire, auquel il accorda des sommes très considérables, tant pour le fonder que pour y entretenir plus de vingt séminaristes.

Au printemps de cette même année, au lieu de la vieille jettée de 45 toises dont nous avons fait mention sur l'an 1667, on entreprit d'en construire une neuve de l'eschantillon et de la force de celles qui avoient esté, quelques années auparavant, adioutées à ses deux extrémitez, ainsi que nous avons dit sur cette année là. On entreprit aussi d'en faire une nouvelle du costé de Dieppe, au bout et au niveau de la bordure du quay, et à l'opposite de celles dont nous venons de parler et qui sont du costé du Pollet, afin que les marées estant resserrées entre ces grands ouvrages, leur cours soit plus rapide et le canal plus net et plus profond qu'il n'a jamais esté. En sorte (que cela estant ainsi) il ne reste plus à avouër que, comme la ville de Dieppe a eu ses commencemens du Roy Charlemagne, elle a eu de nostre Invincible Monarque Louys-le-Grand, ses embellissemens et sa perfection.

TANTÆ MOLIS ERAT DEPPENSEM CONDERE GENTEM.

APPENDICE

ADDITIONS DE L'AUTEUR (1)

I

Eglise Saint-Remy.

L'an 1689, on guinda les cloches au haut de la pyramide que l'on avait construite depuis quelque temps.

II

Tome II page 180.

Au mois de février 1689, suivant l'ordre du Roy Louys-le-Grand, on commença à démolir les fortifications de la citadelle et à combler ses fossés, ce qui fut en même temps exécuté au fort du Pollet.

Le bâtiment de brique, que le sieur des Moulins avoit fait construire dans la grande citadelle et qui avoit esté depuis rebati dans la petite, fut démoli en cette même année.

(1) Ces additions sont extraites de l'*Indice*, ou *Table* sommaire et très-imparfaite, dont Asseline a fait suivre son manuscrit et que nous avons cru devoir remplacer par une *Table générale* des noms et des matières, plus commode pour le lecteur.

III

Le 24 de mars 1689, le Roy Louys-le-Grand fit à Versailles la lettre suivante dont l'inscription estoit :

A nos chers et bien amez les habitans de nostre ville de Dieppe.

Chers et bien amez, Ayant esté informé de la délibération que vous avez prise de nous offrir quarante mille escus, afin de nous servir dans les conionctures présentes, où nous sommes obligez de faire des dépenses extraordinaires, nous avons fait cette lettre, pour vous dire que nous acceptons vostre offre, de laquelle nous vous sçavons très bon gré, et que, dans les occasions qui se présenteront de vous en donner des marques, nous nous souviendrons du zèle et de l'affection que vous avez fait paroître dans celle-cy pour nostre service et pour le bien de nostre Estat. Fait comme dessus.

Signé : LOUYS, et plus bas PHILIPPEAUX.

IV.

Tome I, page 208 *; tome II, pages* 227, 228 *et* 365.

Vers la fin d'avril 1689, on commença à creuser les fondements de la muraille que l'on devoit faire au bas de la longue pallissade, laquelle s'estendoit depuis le corps de garde des rempars des marais jusques à l'esperon, dont la démolition fut faite en même temps, pour avoir les matériaux et les faire servir à cette grande muraille, aussi bien que beaucoup d'autres, qui furent apportez du fort du Pollet. Si bien que ce fut alors que l'on commença à la piloter au niveau du pilotage, qui fut découvert au bout de la grosse muraille de ce corps de garde, et on continua ensuite, à dessein de pousser ce grand ouvrage jusques au-delà de l'esperon et le terminer au bout de la grosse muraille, qui estoit vis-à-vis de la

butte, et, par ce moyen, clorre entièrement la ville de ce costé-là.

Les matériaux, qui furent tirez de la démolition de la citadelle, furent aussi destinez pour l'exécution de ce dessein. Ce fut vers le commencement du mois de may de l'année 1689 que l'on maçonna sur ces pilotis les fondements et les lits de grez de cette grande muraille, par le moyen de ces sortes de pierres que l'on avoit tirées tant du fort du Pollet que de celles de l'esperon du fossé des marais ; (*a*) et pour fournir au reste, on en tira, en juin, de la basse fosse de la Tour-Couronnée et, un peu après de cette tour même, qui en estoit entièrement remplie, et ensuite qui fut sappée et enfin tombée par terre, aussi bien que la Tour-aux-Pigeons et la muraille contre, qui traversoit le fossé et arrêtoit les eaux des escluses. Ce qui fut exécuté encore sur les grez du Ravelin du bout du grand pont, à dessein aussi d'ouvrir par cet endroit-là le chemin pour entrer au Pollet ou venir au pont en droite ligne (*b*). Ce fut à la fin du mois d'octobre que l'on commença d'y passer.

Quant à cette Tour-Couronnée, elle tomba dans le fossé, le 8 d'aoust 1689, après avoir esté sappée depuis le temps cy-dessus marqué. Quelqu'un a dit qu'elle avoit cousté 48,000 livres. Elle avoit 10 pieds d'épaisseur et elle estoit fortifiée de bonne maçonnerie.

V.

Tome II, page 43.

Le fort de Chatillon fut destruit vers la fin d'avril 1689

(*a*) Vers les ij heures de la nuit du 21 de janvier 1696, un coup de vent abattit le moulin-à-vent des marais, etc. -- (*b*) Le pavement de la chaussée du bout du pont jusques au Pollet, fut achevé à la fin du mois de décembre 1692.

et en même temps les retranchemens du Mont-à-Caux furent comblez.

VI.

Tome I, page 133.

Le 9 de septembre 1692, on commença à sapper la guérite du fanal du bout du quay, dont la maçonnerie, faite de grez et de bons mortiers, donna bien de la peine aux ouvriers. Le même jour on commença à former le bastion qui est fait avec du gazon au pied du château pour deffendre le rivage de la mer.

VII.

Tome I, page 382.

L'an 1692, le jeudy dix-huitième de septembre, on sentit le remüement du *tremble-terre* qui arriva à Dieppe, environ vers les deux heures après midy, et qui ne dura que pendant l'espace d'un petit demy quart d'heure tout au plus. Aussi fit-il plus de peur que de mal à quelques personnes qui estoient de repos dans leurs chambres et dans leurs maisons, s'appercevant du remüement de leurs chaizes, de leurs portes, de leurs tables, des rideaux de leurs lits, etc.

On a eu des nouvelles qu'il en estoit arrivé autant à Rouën et à Paris et ailleurs, mais un peu plus fortement, selon que les gazettes ont témoigné ; en sorte qu'en la ville même de Liége, plusieurs maisons et plusieurs cheminées en sont tombées et ont fait mourir beaucoup de personnes.

VIII.

Après tout ce que j'ay écrit touchant les *Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe*, il seroit à propos de les continuer et de rapporter ce qu'il y a de plus remarquable pendant les années d'après celles que j'ay marquées. Mais, parce que j'en ay esté mal informé et que l'infirmité de mon âge ne me permet pas de passer outre, je m'arrêteray icy sans en parler davantage, et ce d'autant plus volontiers, que le récit et le souvenir des funestes et détestables effets du bombardement de nostre pauvre ville m'affligent et me désolent, et (ainsi que le prophète Jérémie disoit autresfois de Jérusalem) me font plaindre et gémir, en disant : *Quomodo sedet sola civitas plena populo, facta est quasi vidua domina gentium, etc.*

Ceux qui voudront et qui pourront en informer la postérité, ne manqueront pas de rapporter comme le tout s'est passé ; Dieu le permettant ainsi pour chatier les iniquitez des uns, et détacher les autres des affections déréglées qu'ils avoient pour les biens de la terre, et les obliger à chercher une cité permanente, ainsi que dit le saint apostre, et que l'on en a un rare exemple en la conversion de sainte Marie-Magdeleine, dont l'église catholique célébroit la feste lorsque les Anglois et les Holandois, au nombre de près de deux cents voiles, favorisoient le bombardement qu'ils commencèrent ce jour-là l'an mille six cents quatre vingt et quatorze.

IX.

Il faut se souvenir qu'au temps et après le bombardement que les Anglois firent de la ville de Dieppe, le

22 de juillet de l'année 1694, plusieurs *fortifications* dont ce livre a fait mention ont esté détruites, aussi bien que les maisons des habitans, selon que l'on pourra remarquer, comparant ce que j'ay rapporté dans ces *Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe*, avec l'estat où elle se trouve au temps présent, etc.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET RECTIFICATIVES.

Tome I, page 15, note (1). — Le nom de *Mont-de-Caux* ou *Mont-à-Caux* appartient plus particulièrement à la portion de la colline et du plateau, par laquelle s'élevait l'ancienne route de Rouen, et qui donne aujourd'hui accès au cimetière; *Caudecôte* est la partie plus proche de la mer, à laquelle on accède par le chemin des Fontaines.

Page 42, note (1). — D'une étude publiée par M. Pharson dans le *Moniteur du soir* du 22 décembre 1865, il semble résulter que les chiffres arabes furent introduits en Europe dès le Xème siècle ; M. Thaurin rappelle à l'appui de cette opinion l'existence de ces chiffres dans des manuscrits de Boèce et du Vén. Bède remontant à cette époque, et conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen.

Page 49, dernier mot, au lieu de *distinction* lisez *destination*.

Page 75, note (c). — Nous donnons, tome II, page 109, note (3), le nom de cet anonyme, qui n'est autre que Lancelot Voisin, sieur de la Popelinière, dont Asseline cite ailleurs l'*Amiral de France*. C'est de lui qu'il s'agit encore dans la note (1) de la page 323, tome I, note qu'il faut ainsi modifier : *Cet auteur anonyme, si souvent cité dans ces pages ainsi que Scipion Dupleix*... S. Dupleix, en effet, n'est point un Religionnaire, comme la transposition qui s'est glissée dans cette ligne semble le donner à entendre.

Page 111. — A l'autorité d'Asseline se joint celle de Croisé, qui donne également le nom de *Motin* Loutrel; Guibert écrit *Martin*; les archives de Saint-Jacques, que nous avons consultées, nous offrent un grand nom-

brø de Loutrel, entre autres, vers cette époque (1397-1480), *Jacques*, *Ricart* et *Marin*, mais rien n'aide à reconnaître celui dont il s'agit ici.

Page 159, note (1). — Il nous paraît évident aujourd'hui que Polydore Virgile a entendu parler des *canons portatifs* ou *canons à main*, mentionnés dès l'an 1414 par Juvénal des Ursins, et dont M. Puiseux a démontré l'existence en 1385, *Etude sur une grande ville de bois*, p. 6.

Page 188. — A ces sources il faut ajouter une *Etude sur les Palinods de Dieppe*, lue par M. Eug. de Beaurepaire au congrès de la Sorbonne en avril 1874, et qui n'a pas été publiée jusqu'à ce jour (1er juillet, même année).

Page 225. — Les chantiers de construction ont disparu de la Plage pendant l'impression de ce livre, ils en occupaient autrefois la partie orientale vis-à-vis la rue de la Rade.

Tome II, page 15, note (1). — Le véritable nom de ce vaillant capitaine est Le Barrois. La généalogie de la famille Le Barrois, dressée par M. Jules Thieury, et qui, depuis l'impression, nous a été communiquée par M. le baron Le Barrois d'Orgeval, aujourd'hui sous-préfet de Dieppe, n'ajoute que peu de détails au récit de notre chroniqueur.

Page 132. — Cf. *Blason et louenge des singularitez et excellences de la bonne ville de Dieppe, par Pierre Grognet*, petit poème, réédité par les soins de M. Taillandier.

Page 173, note (b). — *Pénitent*, lisez : *Pénitentier*.

Page 184, note (1). — Faut-il absolument rejeter comme fabuleux le chiffre de 4,000 écoliers proposé par Asseline et tous nos anciens chroniqueurs ? Leur gravité nous en impose trop pour que nous nous arrêtions à ce parti sans avoir au préalable essayé d'une explication, que nos lecteurs sont libres d'accepter ou de rejeter.

Asseline fait remarquer que, dans le chiffre de 4,000 *escholiers*, ne sont pas compris ceux qui apprenaient à lire et à écrire, il s'agit donc simplement d'auditeurs, qui assistaient plus ou moins régulièrement aux conférences faites par les professeurs et régents. Il est plus que probable que nombre de ces auditeurs, attirés par la nouveauté ou par le talent des maîtres, suivaient en même temps les leçons de plusieurs d'entre eux. Tel pouvait assister par exemple aux cours de théologie, de philosophie, de mathématiques et de rhétorique. En totalisant le nombre des auditeurs de ces différents cours, on sera arrivé évidemment à un chiffre fictif trois ou quatre fois supérieur au chiffre réel des élèves.

Cette manière de compter est encore en usage dans certains cours publics.

Lorsque plus tard, les simples curieux ayant été éliminés, on eut organisé les classes d'une manière plus sérieuse, il devint beaucoup plus facile d'apprécier exactement le chiffre des écoliers.

Page 306, note (1). — Au lieu de *Huyrer* lisez *Huvier*, comme dans l'inscription de la page 292, ligne 12.

Page 396. — La belle bibliothèque normande de notre collaborateur M. A. Guérillon contient un petit volume, aussi curieux que rare, intitulé : *Pensées morales de Louis quatorse* (sic) *roy de France, depuis la ruine de Dieppe. — A Cologne, chez Pierre Marteau MDCXCV. In-24 de 280 pages.*

C'est un pamphlet original, mais assez libre d'allures, dirigé contre Louis XIV, Mme de Maintenon et beaucoup d'autres personnages de la Cour et de la province.

Le bombardement de Dieppe n'est que l'occasion de ce petit livre, qui n'offre sur ce désastreux événement que des renseignements peu importants et surtout dépourvus d'authenticité.

Plusieurs détails prouvent que l'auteur connaissait à fond les villes de Rouen et de Dieppe et font conjecturer qu'il était normand.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

A

C

D

K

L

M

N

Q

S

T

U

V

W

FIN DE LA TABLE.

JUSTIFICATION DU TIRAGE

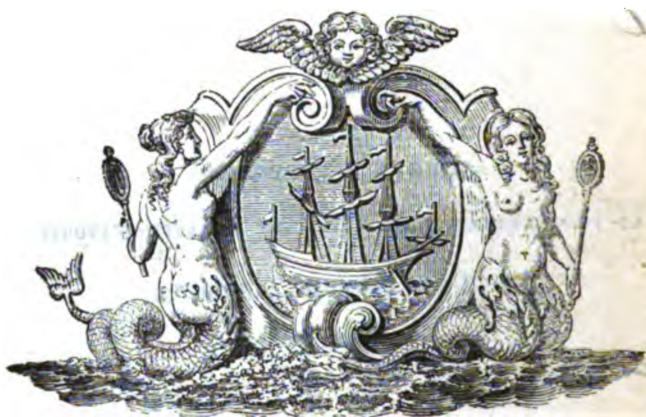
Papier vergé ordinaire	220
Papier vergé fin	60
Papier fort de Hollande	4
Papier de Chine	5
	289

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE TRENTE-UN AOUT MIL HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE

Par Emile Delevoye, imprimeur

A DIEPPE.


NAVTÆ TVI
ET GVBERNATORES



